



Nos forces réunies

Actualisation A.01 : éléments
financiers 2003 du groupe
Crédit Agricole



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

● Responsable du document de référence	2
● Responsables du contrôle des comptes	2
● Attestation des responsables du contrôle des comptes	3
● Rapport de gestion sur l'exercice 2003 du groupe Crédit Agricole	5
● Comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2003	52
● Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pro forma	84
● Comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2003	86
● Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	140

Responsable du document de référence et du complément d'information

Monsieur Jean Laurent, Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

Attestation du responsable du document de référence et du complément d'information

« À ma connaissance, les données du présent document d'actualisation sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Le Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

Jean Laurent

Responsable de l'information

Patrice Vincent

Responsable du service Synthèse et information financière

Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A.

Tél. : 01 43 23 56 68

Responsables du contrôle des comptes

Titulaires

Barbier Frinault et Autres
Ernst & Young

Société représentée par Valérie Meeus

41, rue Ybry,
92576 Neuilly-sur-Seine cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

Société représentée par Gérard Hautefeuille

32, rue Guersant
75017 PARIS

Suppléants

Alain Grosmann

41, rue Ybry,
92576 Neuilly-sur-Seine CEDEX

Pierre COLL

34, place des Corolles
92908 Paris la Defense Cedex

Barbier Frinault et Autres a été désigné en tant que Commissaire aux comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans et renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2000.

Barbier Frinault et Autres représenté par Valérie Meeus est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

Le Cabinet Alain LAINE, représenté par Alain Laine, a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 1994. Il a audité et certifié les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2002 et 2003. Son mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2004.

Le Cabinet Mazars et Guerard a été nommé Commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 1994. Son mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2004.

Ont été nommés, en remplacement, par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2004, les Commissaires aux comptes suivants :

PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes titulaire,

Pierre COLL, commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir des mandats des deux Commissaires aux comptes précités, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. et en application du règlement COB n° 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro R.04-073 et son actualisation ci-jointe.

Ces documents ont été établis sous la responsabilité de Monsieur Jean Laurent, directeur général de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent portant sur la situation financière et les comptes. Le document de référence a fait l'objet d'un avis de la part des cabinets Barbier Frinault & Autres-Ernst & Young et Alain Lainé en date du 4 mai 2004, dans lequel ils avaient conclu que, sur la base des diligences effectuées, ils n'avaient pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans le document de référence.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de cet avis rappelée ci dessus, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence,
- à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans l'actualisation et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de la part des cabinets Barbier Frinault & Autres-Ernst & Young et Alain Lainé. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. La présente actualisation ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Comptes consolidés du groupe Crédit Agricole

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2002 et 2003, arrêtés par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. selon les règles et principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit de la part des cabinets Barbier Frinault & Autres-Ernst & Young et Alain Lainé selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve.

Le rapport sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole de l'exercice clos le 31 décembre 2001 comporte une observation qui, sans remettre en cause l'opinion des cabinets Barbier Frinault & Autres-Ernst & Young et Alain Lainé, attire l'attention des actionnaires sur les notes 2.2, 2.3.7, 18 et 20 de l'annexe qui exposent les changements effectués, à la suite, notamment, d'une demande de justification formulée par la Commission des opérations de bourse, sur les méthodes de constitution de la provision épargne-logement et leur impact sur les comptes au 31 décembre 2001.

Le rapport sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comporte une observation qui, sans remettre en cause l'opinion des cabinets Barbier Frinault & Autres-Ernst & Young et Alain Lainé, attire l'attention des actionnaires sur la note 2.3 de l'annexe concernant :

- le changement de méthode relatif à l'application de la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre à partir du 1er janvier 2003,
- le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable des risques de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière,
- le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs pour les activités bancaires et d'assurance.

Comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole

Les comptes consolidés pro forma pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2002 et 2003 établis sous la responsabilité du conseil d'administration ont fait l'objet d'un examen par les cabinets Barbier Frinault & Autres-Ernst & Young et Alain Lainé selon les normes professionnelles applicables en France. Au terme de cet examen qui a fait l'objet d'un rapport inclus aux pages 84 à 85 de la présente actualisation du document de référence, à leur avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets de l'ensemble des opérations liées à l'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003 dans les comptes pro forma, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence et son actualisation.

Concernant les informations pro forma contenues dans la présente actualisation du document de référence, nous rappelons que ces informations ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné.

Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 juin 2004

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Gérard Hautefeuille

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG
Valérie Meeus

La présente actualisation du document de référence inclut par ailleurs en pages 140 et 141 le rapport sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2003 établi par les cabinets Barbier Frinault & Autres-Ernst & Young et Alain Lainé et qui comporte la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce.

Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2003 du groupe Crédit Agricole

Les éléments financiers ci-après se rapportent au groupe Crédit Agricole, ensemble constitué par les Caisses Locales, les Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales.

Par l'importance de ses capitaux propres et la taille de son bilan, le Crédit Agricole est le premier groupe bancaire français et figure aux premiers rangs des banques mondiales.

L'organisation du groupe **Crédit Agricole** repose sur une structure à trois niveaux, avec 2 629 Caisses Locales regroupées en 44 Caisses Régionales qui détiennent, au travers de la SAS Rue La Boétie, 52,4 % environ du capital de Crédit Agricole S.A., société cotée au premier marché, qui assure entre autres les fonctions d'organe central et de banque centrale du groupe Crédit Agricole.

Au cours de l'année 2003, dans un environnement économique encore incertain en Europe, voire proche de la récession en France, le groupe Crédit Agricole a poursuivi sa croissance interne et franchi une étape majeure dans sa croissance externe avec :

- l'acquisition de l'activité Banque Privée d'IntesaBci (Suisse), fusionnée avec CAI (Suisse) SA en septembre 2003,
- **l'acquisition de Finaref** (leader des cartes privatives et de la vente à distance de produits financiers) qui renforce les positions du groupe Crédit Agricole dans le domaine du crédit à la consommation et des cartes privatives. Cette acquisition a été réalisée conformément aux accords de décembre 2002. Finaref est entrée dans le groupe Crédit Agricole en février 2003 suite au rachat par Crédit Agricole S.A. de 61 % de son capital au Groupe de distribution Pinault-Printemps-Redoute (PPR). Une seconde étape de cette acquisition a eu lieu en décembre 2003 au travers d'une prise de participation complémentaire de 14,5 % ; puis une troisième étape, fin mars 2004, avec le rachat par Crédit Agricole S.A. d'une dernière tranche de 14,5 % portant sa participation à 90 %, PPR conservant une participation de 10 %. Le processus d'intégration dans le groupe a été mis en œuvre très rapidement ;
- et surtout **le rachat du Crédit Lyonnais**. En 1999, lors de la privatisation du Crédit Lyonnais, Crédit Agricole S.A. est devenu le premier actionnaire au sein du groupement des actionnaires partenaires (GAP) avec 10 % du capital. L'aboutissement de ce processus a conduit le groupe Crédit Agricole à déposer, le 16 décembre 2002, une offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais, suivie mi 2003 d'une offre publique de retrait puis d'un retrait obligatoire. Suite au succès de ces offres, le groupe Crédit Agricole détient 99,86 % du Crédit Lyonnais depuis le 4 août 2003. Le rapprochement Crédit Agricole – Crédit Lyonnais a été très rapidement engagé au second semestre 2003.

Les résultats de l'exercice 2003 reflètent la forte transformation qu'a connue le groupe cette année tout en maintenant une forte dynamique de croissance dans l'ensemble des métiers. Ils enregistrent de très bonnes performances sur le plan

opérationnel avec un résultat brut d'exploitation en croissance de 18 % à périmètre constant. La bonne maîtrise des frais de gestion permet au coefficient d'exploitation de s'améliorer dans la plupart des métiers et de passer globalement de 69,3 % à 65,3 %.

Présentation des états financiers du groupe Crédit Agricole

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole sont établis sur la base d'une entité consolidante composée de l'ensemble constitué par les Caisses Locales, les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. (société mère).

La présentation des états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole est conforme aux dispositions des règlements 99-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatifs à la consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF).

Ils sont comparables aux comptes consolidés des autres grands groupes bancaires.

Évolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2003, le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole comprend 2629 Caisses Locales, 44 Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et 301 filiales et participations (contre 280 au 31 décembre 2002).

La modification majeure enregistrée depuis le 31 décembre 2002 est l'entrée du groupe Crédit Lyonnais dans le périmètre du groupe Crédit Agricole. Elle fait suite au succès des offres sur le capital du Crédit Lyonnais (Offre publique d'achat et d'échange en juin 2003 puis, en juillet, offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire). A l'issue de ces offres, le Crédit Agricole détient 99,9 % du capital au 31 décembre 2003. Dans les états financiers 2003, le groupe Crédit Lyonnais est consolidé en un seul palier.

Les autres modifications enregistrées depuis le 31 décembre 2002 concernent l'élargissement du périmètre :

- au Groupe Finaref (20 entités), suite à l'acquisition par Crédit Agricole S.A. de 75,5 % de son capital (61 % en février 2003 puis 14,5 % en décembre 2003). Au 31 décembre 2003, le groupe Finaref est consolidé par intégration globale ; cette consolidation n'a pas eu d'incidence significative sur les actifs, passifs ou éléments de hors-bilan ;
- à IntesaBci Bank (Suisse), acquise début 2003, et fusionnée avec Crédit Agricole Indosuez (Suisse) S.A. en septembre ;
- à S.A. Crédit Agricole (Belgique), consolidé par la méthode

globale, à la suite de l'acquisition de 50 % de son capital conjointement par les Caisses régionales de Crédit Agricole Nord de France et du Nord-Est et Crédit Agricole S.A. au troisième trimestre 2003.

Par ailleurs, Sofinco a augmenté sa participation dans Credibom (société financière de crédit à la consommation au Portugal) en acquérant 45 % supplémentaires de son capital auprès de Banco Espirito Santo pour en détenir désormais 85 %. Credibom, auparavant consolidé par mise en équivalence, est consolidé par intégration globale depuis septembre 2003.

Les autres variations affectant le périmètre n'ont pas d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2003. Il s'agit essentiellement de créations de sociétés et de fusions ou absorptions suite à des réorganisations d'activités exercées au sein du groupe (scission de CAI Luxembourg et création de CA Indosuez Luxembourg et CA Invest. Services Banque Luxembourg, fusion des SCT de Brunoy et de Mer pour former CA Titres, ...). En outre, une nouvelle fusion de Caisses régionales a été réalisée au cours de l'exercice : celle des Caisses régionales du Cantal et de Centre-France pour former la Caisse Régionale Centre France, ramenant le nombre de Caisses régionales de 45 fin 2002 à 44 fin 2003. Ces opérations de regroupement n'ont pas d'impact sur les comptes du groupe.

Changements de principes et méthodes comptables

Les principaux changements de méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent concernent :

- l'application par le groupe Crédit Agricole, depuis le 1^{er} janvier 2003, de la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du Règlement 99-07 du 24 novembre 1999 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) (cf. Annexe aux comptes «réels» notes 2.3 et 2.3.5) ;
- l'application par le groupe Crédit Agricole, à compter du 1^{er} janvier 2003, des dispositions du Règlement n° 2002-03 du 12 décembre 2002 du CRC relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'Urgence du CNC y afférent (cf. Annexe aux comptes «réels» notes 2.3 et 2.3.1).
- Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a décidé de ne pas appliquer par anticipation le règlement du CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Néanmoins, dans le cadre des mesures transitoires prévues dans ce règlement, et précisées dans le règlement du CRC 2003-07, il applique la comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Toutefois, les filiales

d'assurance du groupe ont opté pour la constitution de provisions pour grosses réparations durant la période transitoire, dans l'attente d'une position harmonisée de la profession sur ce sujet (cf Annexe aux comptes «réels» note 2.3.10).

Ces changements de méthodes comptables et leur impact sur les comptes sont présentés en note 2.3 de l'Annexe aux états financiers «Règles et Principes comptables» .

Élaboration des comptes liée à l'acquisition du Crédit Lyonnais

Évolution du taux de détention du Crédit Lyonnais par le groupe Crédit Agricole

- 10,3 % au 31/12/2001,
- 17,8 % au 31/12/2002 et jusqu'au 19 juin 2003 (terme de l'Offre Publique Mixte d'Achat et d'Echange de Crédit Agricole S.A. et SACAM Développement sur le capital du Crédit Lyonnais),
- 97,45 % du 19 juin au 16 juillet (date du dépôt de l'offre publique de retrait obligatoire),
- 99,86 % à compter du 4 août 2003 (cloture de l'OPRO).

Consolidation du Crédit Lyonnais dans les comptes «réels» de l'exercice 2003

Compte tenu du nombre limité de jours (12) entre la date de prise de contrôle du Crédit Lyonnais le 19 juin 2003 et celle d'arrêté des comptes du 1^{er} semestre 2003, le résultat du Crédit Lyonnais a été consolidé sur le premier semestre 2003 par mise en équivalence au taux de 25,62 %, correspondant à la moyenne pondérée des taux de détention par le Crédit Agricole sur la période. En revanche, le bilan et le hors bilan ont été consolidés par la méthode de l'intégration globale au taux de 97,45 %.

Sur l'ensemble du second semestre 2003, le Crédit Lyonnais est consolidé par intégration globale au taux de 99,86 % (suite à l'acquisition complémentaire résultant de l'OPRO).

Établissement des comptes pro forma

Eu égard à la variation significative du périmètre résultant de l'acquisition du Crédit Lyonnais, des comptes consolidés pro forma ont été établis sur trois années permettant d'assurer une meilleure comparabilité des résultats du nouveau Groupe (avec intégration du Crédit Lyonnais) sur cette période.

Les comptes pro forma traduisent la situation patrimoniale et la formation du résultat dans l'hypothèse où les 97,45 % du capital du Crédit Lyonnais auraient été acquis antérieurement au 1^{er} janvier 2001. Dans ces comptes, le Crédit Lyonnais est par conséquent consolidé par intégration globale rétroactivement en 2001, en 2002 et au premier semestre 2003.

Ces comptes pro forma ne prennent pas en compte les autres modifications de périmètre intervenues en 2003 (ex. acquisition de Finaref - en raison des difficultés techniques rencontrées du fait des modifications très significatives survenues dans les participations et le périmètre du groupe Finaref en 2002). Les périmètres de consolidation reprennent les filiales et participations consolidées par le groupe Crédit Agricole et Crédit Lyonnais S.A. aux arrêts mentionnés.

D'une manière générale, les principes et méthodes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés pro forma sont ceux suivis pour l'élaboration des comptes consolidés publiés du Crédit Agricole aux dates d'arrêt évoquées. Les changements de principes comptables sont opérés dans les comptes pro forma aux mêmes dates que dans les comptes publiés.

Se reporter à l'Annexe aux états financiers pro forma «Modalités d'élaboration des comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole».

L'analyse des résultats consolidés du groupe Crédit Agricole présentée ci-après porte sur ces données pro forma. En revanche, pour ce qui concerne le bilan consolidé du Crédit Agricole, l'analyse des évolutions porte sur les données «réelles» publiées.

Environnement économique et financier

2003 : une année en deux temps

L'année 2003 aura finalement vu la croissance accélérer de part et d'autre de l'Atlantique. Néanmoins, avec une croissance dépassant 3 %, les Etats-Unis sont restés le seul véritable moteur de la croissance mondiale. Remontée des marchés actions, reflux des spreads corporate, hausse en fin d'année des taux longs et poursuite de l'appréciation de l'euro contre le dollar américain ont caractérisé l'année 2003.

Dans la zone euro, le tassement de la demande intérieure et la mauvaise tenue des exportations au premier semestre 2003 ont précipité en récession technique trois des cinq grands pays (Allemagne, Italie, Pays-Bas). Le second semestre de l'année aura ensuite été marqué par un début de reprise partielle grâce au rebond des exportations.

L'économie française qui avait, jusque-là, bien résisté face à la crise mondiale, n'aura enregistré qu'un faible + 0,5 % de croissance en 2003 après + 1,2 % en 2002. Le deuxième semestre, comme dans le reste de la zone euro, ayant été sauvé par le redémarrage des exportations et un certain sursaut de la consommation.

Analyse des résultats du groupe Crédit Agricole

Le résultat net, part du groupe, du Crédit Agricole s'élève à 2,6 milliards d'euros sur l'exercice 2003. Avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais, le résultat atteint 3,8 milliards d'euros et s'accroît de 45 %.

Dans les comptes pro forma, le résultat net part du groupe s'élève à 2,8 milliards d'euros. Avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts nets liés au rapprochement entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais, le résultat dépasse 4 milliards d'euros en croissance de 28,0 % sur celui de l'exercice 2002.

Compte de résultats consolidés pro forma • principaux soldes intermédiaires de gestion

(en millions d'euros)	31/12/2001 pro forma	31/12/2002 pro forma	31/12/2003 pro forma	variation 2003/2002
Produit net bancaire	22 556	22 060	23 886	+ 8,3 %
Charges générales d'exploitation (y compris amortissements)	(15 470)	(15 277)	(15 592)	+ 2,1 %
Résultat brut d'exploitation	7 086	6 783	8 294	+ 22,3 %
Coût du risque	(2 301)	(1 359)	(2 007)	+ 47,7 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	286	6	219	n.s.
Résultat net sur actifs immobilisés	122	(144)	(101)	- 29,9 %
Résultat courant avant impôts	5 463	5 286	6 405	+ 21,2 %
Coûts liés au rapprochement	-	-	(513)	n.s.
Résultat exceptionnel	(117)	(286)	(151)	- 47,2 %
Impôt sur les bénéfices	(1 545)	(1 540)	(1 963)	+ 27,5 %
Amortissement des écarts d'acquisition	(653)	(654)	(926)	+ 41,6 %
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux	(1 615)	(171)	207	n.s.
Résultat net	1 533	2 635	3 059	+ 16,1 %
Intérêts minoritaires	210	130	302	x 2,3
Résultat net part du groupe	1 323	2 505	2 757	+ 10,1 %
Résultat net part du groupe avant coûts liés au rapprochement	1 323	2 505	3 118	+ 24,5 %
Résultat net part du groupe avant survaleurs et coûts liés au rapprochement	1 976	3 159	4 044	+ 28,0 %

N.B. Les éléments financiers ci-dessus se rapportent au groupe Crédit Agricole, ensemble constitué par les Caisses Locales, les Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales.

Sauf indication contraire, l'analyse des résultats consolidés du groupe Crédit Agricole présentée ci-après porte sur les **données pro forma**.

Le Produit Net Bancaire s'accroît de 8,3 % à 23,9 milliards d'euros. Cette évolution est ramenée à 6,5 % hors effets de périmètre (essentiellement impact de Finaref, pour 586 millions d'euros) et à taux de change constants (-202 millions d'euros). Elle reflète la solide dynamique commerciale des deux réseaux de proximité, celui des Caisses régionales (avec un PNB en hausse de 6,5 % à 11,4 milliards d'euros) et celui de la Banque de réseau du Crédit Lyonnais (avec un PNB en hausse de 3,6 % à 3,3 milliards d'euros). Elle s'explique aussi par la progression sensible des revenus de la Banque de financement et d'investissement, par les bonnes performances des activités d'assurances et des métiers de gestion d'actifs (collecte des OPCVM) et par la progression marquée des activités de crédit à la consommation.

En revanche, le PNB du pôle «gestion pour compte et divers» subit l'impact de l'évolution des marchés sur les portefeuilles actions, d'une moindre contribution des portefeuilles de taux et des coûts liés au financement des acquisitions réalisées par Crédit Agricole S.A. (Finaref et surtout Crédit Lyonnais).

Les charges d'exploitation sont contenues à 15,6 milliards d'euros. Leur hausse modérée de 2,1 % résulte de l'élargissement du périmètre (Finaref principalement). A périmètre constant, les charges sont stables d'une année sur l'autre (+0,1 %) en raison des effets de change (-126 millions d'euros) et de la réduction des frais de personnel suite, notamment, à la diminution des effectifs dans le groupe (départs en retraites et préretraites et gel des embauches dans la perspective du rapprochement avec le Crédit Lyonnais).

En conséquence, **le coefficient d'exploitation** s'améliore très nettement de 4 points passant de 69,3 % en 2002 à 65,3 % en 2003.

Le Résultat Brut d'Exploitation du groupe ressort à 8,3 milliards d'euros en progression de 22,3 % par rapport à 2002. Cette évolution reflète pour partie l'élargissement du périmètre (à Finaref principalement, pour 287 millions d'euros). Hors cet effet, la progression ressort à 18 % et s'explique par la croissance organique du groupe.

Le coût du risque représente 2 milliards d'euros, en augmentation de 648 millions d'euros sur 2002. D'une part, l'impact de l'intégration de Finaref représente 128 millions d'euros de provisions nettes en 2003. D'autre part, des reprises de provisions avaient été enregistrées en 2002 (plus de 100 millions d'euros sur la cession de la participation dans Bradesco au Brésil) compensant des pertes comptabilisées en résultat net sur actifs immobilisés. Par ailleurs, en 2003, la couverture des risques a été renforcée dans le réseau du Crédit Lyonnais notamment sur le

segment des petites et moyennes entreprises. Enfin, dans le cadre de l'anticipation de la mise en œuvre des normes IFRS, les Caisses régionales ont accru leurs dotations nettes par des réaffectations des FRBG.

Le FRBG enregistre ainsi une reprise nette de 207 millions d'euros - contre une dotation de 171 millions d'euros en 2002 - dont 76 millions d'euros au niveau des Caisses régionales et 131 millions d'euros au niveau de Crédit Agricole S.A., dû essentiellement au FRBG épargne logement en raison de l'écart entre l'évolution anticipée il y a 4 ans (pour les comptes) et 6 ans (pour les plans) des taux de marché relativement aux taux de refinancement actuels des prêts épargne logement.

Au total, les créances douteuses s'élèvent à 18,4 milliards d'euros. Elles représentent 4,6 % des encours bruts de crédits à la clientèle contre 4,8 % en 2002 et sont couvertes à hauteur de 65,6 % par des provisions.

En outre, le stock de provisions générales et de FRBG atteint au total 7,4 milliards d'euros fin 2003 contre 7,3 milliards d'euros dans les comptes pro forma 2002. Il se décompose en : 2,1 milliards d'euros de provisions de passif couvrant des risques sectoriels et autres provisions sur crédits (242 millions d'euros de provision générale US, 274 millions d'euros de provisions sur des grands corporates européens, 112 millions d'euros sur la Banque de réseau et les Services Financiers Spécialisés et 660 millions d'euros sur les Caisses régionales), 752 millions d'euros de provisions pour risques pays, 1,6 milliard d'euros de FRBG épargne-logement, 615 millions d'euros au titre du Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité et 2,4 milliards d'euros d'autres FRBG.

La contribution des sociétés mises en équivalence passe de 6 millions d'euros en 2002 à 219 millions d'euros en 2003. Cette forte augmentation s'explique essentiellement par le net redressement de la contribution de Banca Intesa qui passe de -55 millions d'euros en 2002 à +115 millions d'euros en 2003.

Le «résultat sur actifs immobilisés » fait apparaître une perte de 101 millions d'euros en 2003 contre -144 millions d'euros en 2002 : le groupe a extériorisé moins de moins-values nettes et, en revanche, a réduit ses provisions sur les titres de participations non consolidées.

En conséquence, **le résultat courant avant impôts** ressort à 6,4 milliards d'euros, en croissance de 21,2 % sur un an et de 17,6 % hors les effets de périmètre portant sur Finaref.

Le résultat exceptionnel est négatif de 151 millions d'euros en 2003. Il couvre essentiellement des charges de réorganisation et de migration des systèmes d'information (à hauteur de 103 millions d'euros) principalement dans les Caisses régionales ainsi que des charges liées aux pré-retraite et congés de fin de carrière (pour 29 millions d'euros). Après la charge fiscale de 2 milliards d'euros, **le résultat net**,

part du groupe, avant prise en compte des coûts liés au rapprochement Crédit Agricole - Crédit Lyonnais et avant amortissements des écarts d'acquisition ressort à 4,04 milliards d'euros en hausse de 28 %.

Les coûts bruts générés par le rapprochement du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais, engagés en 2003 ou estimés sous forme de provisions, enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice, s'élèvent à 513 millions d'euros (361 millions d'euros après impôt). S'y ajoutent 532 millions d'euros de charges supportées par le Crédit Lyonnais et constatées en majoration des écarts d'acquisition. L'ensemble de ces charges recouvre d'une part des coûts de mise en œuvre des synergies (pour 906 millions d'euros) liés aux mesures d'accompagnement de la mobilité, à la rationalisation du dispositif immobilier, à des charges informatiques, etc ... et, d'autre part, des effets liés au rapprochement (frais des banques conseil notamment ...). L'accroissement de 272 millions d'euros des amortissements des écarts d'acquisition (+41,6 %) s'explique par la dépréciation de la valeur d'utilité de la participation dans Rue Impériale et par les investissements complémentaires réalisés au cours de l'année 2003 concernant principalement le groupe Finaref y compris Ellos, mais aussi IntesaBCI Bank (Suisse), EFL, Lukas Bank et Credibom.

Analyse de l'activité et des résultats par pôle métier

Présentation des pôles métiers du Groupe

Le compte de résultat du groupe Crédit Agricole se décline selon la nomenclature des métiers présentée en décembre 2002 à l'occasion de la présentation du projet de rapprochement du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais ainsi que dans la note d'information COB du 25 mars 2003 relative à l'Offre publique sur le capital du Crédit Lyonnais. Ainsi, le réseau du Crédit Lyonnais constitue un pôle métier à part entière et une ligne métier regroupant les services financiers spécialisés a été constituée. Les activités du groupe Crédit Agricole sont donc désormais organisées en six lignes de métiers (au lieu de quatre antérieurement) :

- Banque de proximité en France – Caisses régionales,
 - Banque de proximité en France – réseau du Crédit Lyonnais,
 - Services financiers spécialisés,
 - Gestion d'actifs, assurances et banque privée,
 - Banque de financement et d'investissement,
 - Banque de détail à l'étranger,
- et un pôle Gestion pour compte propre et divers.

La banque de proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les activités des Caisses régionales de Crédit Agricole et de leurs filiales.

La banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau du Crédit Lyonnais en France (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises), ainsi que les activités de la banque privée en France du Crédit Lyonnais.

Les Services Financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les activités offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales, en France et à l'international. Il s'agit :

- du crédit à la consommation autour de Sofinco, Finaref, Finalion, en France et au travers de filiales ou partenariats à l'étranger (Lukas, Agos Itafinco, etc ...),
- des financements spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage (Transfact, Eurofactor) et le crédit-bail (Groupe Ucabail, Lixxbail, Slibail, EFL notamment).

La Gestion d'actifs, les assurances et la banque privée

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs (gestion d'OPCVM et comptes gérés) exercées principalement par le groupe Crédit Agricole Asset Management, Crédit Lyonnais Asset Management, CPR AM, BFT, CA-ELS et Crédit Lyonnais Epargne Entreprise,
- les filiales de titres et services financiers aux institutionnels (CA Investor Services Corporate Trust, CA Investor Services Bank, CA Investor Services Fastnet, la fonction dépositaire de Crédit Agricole S.A. ainsi que les services financiers de CAI),
- les activités d'assurance de personnes (exercées par Predica et UAF),
- les activités d'assurance dommages (exercées par Pacifica, Finaref et Médicale de France),
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), des filiales de Crédit Agricole Indosuez (CAI Suisse S.A., CA Indosuez Luxembourg SA, Crédit Foncier de Monaco, ...) et par des entités à l'étranger du Crédit Lyonnais (Crédit Lyonnais Suisse SA, ...).

La Banque de financement et d'investissement

Cette ligne métier réunit notamment les activités de financement et d'investissement de Crédit Agricole Indoduez et du Crédit Lyonnais. Elle se décompose en deux grandes activités. D'une part, la banque de marché et d'investissement qui regroupe les activités «actions» primaires et secondaires, de courtage et de dérivés actions (CAI Cheuvreux, BFI du Crédit Lyonnais), le négoce d'instruments de change et de taux (marchés monétaires et obligataires, produits dérivés et structurés), les activités de fusions-acquisitions, les activités de capital-investissement du groupe UI (UI, IDIA Participations et Sofipar) et de private equity du Crédit Lyonnais.

D'autre part, la banque de financement est composée des activités de financements d'actifs et d'exploitation bancaire effectuées par CAI et par la BFI du Crédit Lyonnais, des activités de financements structurés de CAL FP et de gestion des actifs dépréciés (work-out) de CAI.

La Banque de détail à l'étranger

Ce pôle métier comprend :

- les filiales étrangères de Crédit Agricole S.A. - intégrées globalement ou par mise en équivalence - dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail. Elles sont principalement implantées en Europe (Banca Intesa Spa en Italie, Banco Espirito Santo au Portugal, Bankoia en Espagne, Crédit Agricole Belge en Belgique), au Moyen Orient (Banque Saudi Fransi, Banque Libano-Française SAL, ...) et en Afrique (Crédit du Maroc, Union Gabonaise de Banque, Crédit Lyonnais Cameroun, ...) ;
- les résultats des participations bancaires non consolidées de Crédit Agricole S.A. ressortissant de cette activité (Banque Commerciale de Grèce ...).

Les filiales étrangères de crédit à la consommation et de crédit-bail (filiales de Sofinco et d'Ucabail, Lukas et EFL en Pologne...), auparavant consolidées dans ce pôle métier, sont à compter de 2003 - et rétrospectivement - affectées au pôle «Services financiers spécialisés» .

La Gestion pour compte propre et divers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif (en particulier, la marge de transformation de Crédit Agricole S.A.) et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également les résultats des activités de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (Uni-Editions, des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles ...), ainsi

que les dividendes ou autres revenus et charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations et autres titres non consolidés (hors la banque de réseau à l'étranger). Enfin, les résultats nets sur immobilisations financières du groupe Crédit Agricole S.A. sont, à défaut d'être rattachables à un métier, affectés à ce poste (dotations nettes, notamment sur titres d'activité de portefeuille, et plus ou moins values de cessions de participations), de même que les provisions générales ou forfaitaires non attribuables à l'activité spécifique d'une ligne métier.

Celui-ci comprend également les effets nets de l'intégration fiscale des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais.

Analyse des résultats par métier

Les résultats consolidés du groupe Crédit Agricole sont analysés par grande ligne de métiers selon les conventions décrites ci-dessus «Présentation des pôles métiers du groupe». Suite à l'intégration du Crédit Lyonnais, les périmètres des différents métiers ayant subi quelques modifications, les résultats par métiers ont été retraités rétrospectivement sur l'exercice précédent afin d'en assurer la comparabilité.

L'ensemble des lignes métiers a enregistré d'excellents niveaux d'activité et une bonne maîtrise des charges de gestion qui se sont traduits par une amélioration des coefficients d'exploitation et de la rentabilité.

Contribution pro forma des métiers au résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/03
Banque de proximité en France -		
Caisses régionales	1 771	2 271
Banque de proximité en France -		
Réseau du Crédit Lyonnais	528	501
Services financiers spécialisés	192	371
Banque de financement et d'investissement	503	782
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	688	870
Banque de détail à l'étranger	(54)	234
Compte propre et divers	(339)	(683)
Total résultat	3 289	4 346

1 • Banque de proximité en France – Caisses régionales

La contribution des Caisses régionales enregistre une nouvelle croissance de 28,2 % du résultat net à 2,3 milliards d'euros, contribuant ainsi pour 52,2 % au résultat pro forma du groupe. Cette forte progression du résultat reflète la poursuite de la dynamique de croissance des Caisses régionales et l'amélioration constante des équilibres de gestion.

Banque de proximité en France – Caisses régionales

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	10 670	11 366	+ 6,5 %
Charges d'exploitation et amortissements	(6 827)	(6 904)	+ 1,1 %
Résultat brut d'exploitation	3 843	4 462	+ 16,1 %
Coût du risque	(552)	(860)	+ 55,8 %
Résultat courant avant impôt	3 291	3 602	+ 9,5 %
Résultat exceptionnel, Impôts et FRBG	(1 520)	(1 331)	- 12,4 %
Résultat net	1 771	2 271	+ 28,2 %

Les 44 Caisses régionales de Crédit Agricole ont enregistré une forte croissance de leurs activités, ainsi leur PNB progresse de 6,5 % à 11,4 milliards d'euros.

Les encours de collecte bilan et hors-bilan (hors titres et obligations) progressent de 7,0 % entre fin 2002 et fin 2003 (contre 3,2 % un an auparavant), soit de 23 milliards d'euros, pour atteindre 350,2 milliards d'euros.

Les choix des épargnants en matière de placement sont restés marqués par une attitude attentiste eu égard aux turbulences qu'ont connues les marchés financiers au cours des dernières années.

Dans ce contexte, l'assurance vie reste le placement préféré des Français. Les placements en assurance vie (produits Prédica et BGPI) distribués par les Caisses régionales s'accroissent de 10,4 % à 89,1 milliards d'euros.

Le développement de la collecte bancaire accélère également, passant de 1,7 % en 2002 à 4,9 % sur l'année 2003. Sa croissance est tirée par les produits d'épargne liquide et d'attente. Malgré la baisse de leur rémunération à compter du 1er août 2003, l'épargne logement résiste bien (+5,8 %) et les livrets (CSL, LEP, CODEVI) augmentent de 13,8 %, drainant ainsi la totalité des nouveaux versements. Les dépôts à vue enregistrent une nouvelle progression de 5,3 % pour atteindre 60,7 milliards d'euros. Dans le même temps, le niveau peu attractif des taux de marché entraîne une nouvelle réduction des encours des comptes à terme et des bons (-15,7 %) et la décollecte se poursuit sur les plans d'épargne populaire, mais à un rythme moindre (-5,4 % en 2003 contre -10,7 % en 2002) avec l'arrivée à échéance des contrats.

Après la baisse des taux administrés mi 2003 et le rebond

des marchés actions, le secteur de la gestion d'actifs renoue avec la croissance en deuxième partie d'année. Les encours d'OPCVM placés par les Caisses régionales progressent ainsi de 12,7 % en 2003 (après un repli de 3,7 % en 2002) pour s'établir à 37,8 milliards d'euros.

Encours de collecte des Caisses régionales

(hors titres)	31/12/2003 en milliards d'euros	Évolution 2003/2002 en %
Dépôts à vue	60,7	+ 5,3 %
Livrets	49,0	+ 13,8 %
Epargne logement	80,7	+ 5,8 %
Plans d'Epargne Populaire	24,1	- 5,4 %
Comptes à terme et bons de caisse	8,8	- 15,7 %
Sous-total ressources bancaires	223,3	+ 4,9 %
Assurance-vie	89,1	+ 10,4 %
OPCVM	37,8	+ 12,7 %
Total encours	350,2	+ 7,0 %

L'activité crédit a été particulièrement dynamique au cours de l'année ; la production annuelle bat un nouveau record avec 42,1 milliards d'euros de réalisations de prêts à moyen et long terme, en croissance de 17,2 % par rapport à l'année 2002. La progression s'est accélérée au second semestre (+ 30% par rapport au premier semestre 2003) et touche l'ensemble des marchés.

L'encours des prêts bruts des Caisses régionales s'établit à 223,3 milliards d'euros fin 2003, en croissance de 7,1 % sur un an, supérieure à celle du marché (+4,8 % - source BdF). L'augmentation de l'activité crédit concerne tous les secteurs de financement. En particulier, la demande de crédit des collectivités locales s'accélère et celle des ménages reste importante. Le secteur du logement, en particulier, connaît un fort développement, soutenu par le niveau bas des taux d'intérêt ainsi que par des conditions réglementaires beaucoup plus favorables aux investisseurs («dispositif de Robien» notamment).

Encours de crédit des Caisses régionales

(Encours bruts)	31/12/2003 en milliards d'euros	Évolution 2003/2002 en %
Habitat	103,7	+ 10,1 %
Agriculture	27,2	+ 1,6 %
Entreprises et professionnels	54,9	+ 3,5 %
Crédit à la consommation	14,1	+ 3,9 %
Collectivités locales	19,7	+ 13,4 %
Autres	3,7	+ 7,3 %
Total encours	223,3	+ 7,1 %

Grâce, notamment, au succès de la politique d'équipement des comptes à vue et des produits d'assurance, **le taux d'équipement de la clientèle** des Caisses régionales en

produits et services continue de progresser pour atteindre 7,42 produits par dépôt à vue en 2003 contre 7,40 en 2002. Les commissions versées par la clientèle s'accroissent de 7,4 % (à 3,7 milliards d'euros) pour représenter 36,5 % du PNB réalisé avec la clientèle. En particulier, les commissions d'assurance (+9,8 %), les commissions de services et autres opérations bancaires (+9 %) ainsi que les commissions liées à la gestion des comptes et des moyens de paiement (+6,3 %) sont en nette progression.

Les charges générales d'exploitation des Caisses régionales évoluent de façon contenue (+1,1 %) et leur **coefficient d'exploitation** continue ainsi de s'améliorer sensiblement (-3,3 points) pour s'établir à 60,7 % contre 64 % un an avant. L'augmentation des frais d'exploitation d'une année sur l'autre est limitée par la diminution des charges résultant des surcoûts liés au passage à l'euro en 2002 et des effets des départs en retraite et pré-retraite ainsi que par un moindre recours à la sous-traitance. Par ailleurs, les fusions de Caisses régionales intervenues au cours des années passées génèrent sur longue période des économies d'échelle.

En conséquence, **le Résultat Brut d'exploitation** des Caisses régionales s'accroît sensiblement (+16,1 %).

Le coût du risque augmente mais reste bien maîtrisé par les Caisses régionales à 860 millions d'euros. Après avoir enregistré un retrait sensible (-21,6 %) en 2002, les dotations nettes de reprises et d'utilisation s'accroissent de 315 millions d'euros ; elles sont impactées par des réaffectations de FRBG dans le cadre de l'anticipation de la mise en œuvre des normes IFRS (reprises de FRBG et dotations au coût du risque). Le FRBG enregistre ainsi une reprise nette de 76 millions d'euros contre une dotation de 270 millions d'euros en 2002.

Dans ces conditions, le coût du risque de crédit (y compris les provisions générales crédit) augmente légèrement à 31 points de base en 2003 contre 28 en 2002. Les créances douteuses représentent 3,9 % des encours de crédit contre 4,1 % en 2002 et leur couverture par des provisions se renforce légèrement à 68,9 %.

En conséquence, **le résultat net** de la banque de proximité des Caisses régionales ressort en progression de 28,2 % par rapport à 2002 à 2,3 milliards d'euros.

2 • Banque de proximité en France – Crédit Lyonnais

Banque de proximité en France – réseau du Crédit Lyonnais

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	3 198	3 312	+ 3,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 354)	(2 409)	+ 2,3 %
Résultat brut d'exploitation	844	903	+ 7,0 %
Coût du risque	(71)	(157)	x 2,2
Résultat courant avant impôts	773	746	- 3,5 %
Résultat exceptionnel et impôts	(245)	(245)	-
Résultat net	528	501	- 5,1 %

L'activité du réseau du Crédit Lyonnais est également marquée par une forte dynamique de croissance, notamment sur le segment des particuliers et des professionnels.

Le PNB progresse de 3,6 % par rapport à 2002 à 3,3 milliards d'euros et de 4,5 % sur le seul segment de la banque des particuliers et des professionnels. Cette hausse résulte d'une activité commerciale soutenue. De fait, la politique de reconquête commerciale porte ses fruits (322 000 ouvertures de comptes de dépôts de particuliers sur l'année).

A 44,8 milliards d'euros au 31 décembre 2003, **l'encours global des prêts** s'accroît de 8,6 % d'une année sur l'autre, tiré notamment par le crédit à l'habitat (+14,6 %) et le crédit à la consommation (+9,4 %). En revanche, la politique de réduction de l'activité crédit aux petites et moyennes entreprises conduit à un recul de 5,3 % des encours sur ce secteur.

Encours de crédit du réseau Crédit Lyonnais

	31/12/2003 en milliards d'euros	Évolution 2003/2002 en %
Habitat	23,5	+ 14,6 %
Crédits à court terme	7,2	+ 8,9 %
Équipement des Professionnels	6,4	+ 6,4 %
Crédits aux PME	7,7	- 5,3 %
Total encours	44,8	+ 8,6 %

Les ressources de bilan se développent globalement de 3,6 %, à 48,9 milliards d'euros, sous l'effet du succès des livrets (+19 %) et de l'épargne logement (+4 %) ainsi que de la bonne tenue des dépôts à vue (+4 % globalement) et pour les seuls particuliers et professionnels (+5,4 %). A l'inverse, les encours des plans d'épargne populaire sont en forte réduction (-17 %) de même que les comptes à terme (-17,1 %) eu égard au bas niveau des taux de marché.

En raison de la mauvaise tenue des marchés boursiers jusqu'au second trimestre 2003, les **portefeuilles titres et OPCVM** ressortent en hausse de seulement

2,7 % par rapport à 2002 (après -15 % un an auparavant) pour s'établir à 31,9 milliards d'euros. **L'assurance-vie**, pour sa part, enregistre de bonnes performances (+9,6 % à 27,3 milliards d'euros).

Au total, les encours de collecte (bilan et hors bilan) sont en augmentation de 4,8 % sur l'année, à 108,1 milliards d'euros.

Encours de collecte du réseau Crédit Lyonnais

	31/12/2003 en milliards d'euros	Évolution 2003/2002 en %
Dépôts à vue	18,8	+ 4,0 %
Livrets	10,3	+ 19,0 %
Épargne logement	14,1	+ 4,0 %
Plans d'Épargne Populaire	0,8	- 17,0 %
Comptes à terme	4,9	- 17,1 %
Sous-total ressources bancaires	48,9	+ 3,6 %
Assurance-vie	27,3	+ 9,6 %
OPCVM et titres	31,9	+ 2,7 %
Total encours	108,1	+ 4,8 %

Le PNB s'accroît sous l'effet des commissions qui progressent de 3,9 %. L'augmentation des commissions d'engagements et frais de dossiers (+9,6 %) et des commissions liées à la gestion des comptes et des services (+4,9 %) compense l'impact de la conjoncture boursière sur les commissions de placements et sur titres qui ne progressent que de 2,8 %. En conséquence, la part des commissions dans le PNB a légèrement augmenté sur l'année (à 46,3 %) ; avec un net renforcement, toutefois, sur le dernier trimestre 2003 (à 47,7 %) grâce à la reprise des commissions perçues sur les titres. La marge d'intérêts progresse de 3,3 % globalement et de 3,5 % sur le seul marché des particuliers et des professionnels.

Les charges d'exploitation du réseau Crédit Lyonnais augmentent de 2,3 % à 2,4 milliards d'euros. Hors provision pour intéressement et participation, leur croissance est ramenée à 1,4 % sous l'effet principalement d'éléments non récurrents (frais d'ouvertures et de rénovations d'agences, montée en puissance des plate-formes multi-canaux, ...). En conséquence, le RBE s'accroît de 7,0 % sur celui de 2002, à 903 millions d'euros et le coefficient d'exploitation revient de 73,6 % en 2002 à 72,7 % en 2003.

La charge du risque du réseau du Crédit Lyonnais enregistre, au premier semestre, un renforcement significatif, notamment sur un nombre limité de dossiers de petites et moyennes entreprises, puis revient à un niveau plus normalisé au second semestre. Sur l'année, elle ressort à 45 points de base (coût du risque / engagements pondérés).

Au total, le résultat net du réseau Crédit Lyonnais atteint 501 millions d'euros en recul de 5,1 % sur le résultat de l'exercice précédent.

3 • Services financiers spécialisés

Le périmètre de la ligne métier «Services financiers spécialisés» s'est élargi en 2003 du groupe Finaref, consolidé par intégration globale depuis le 1er janvier 2003. En outre, Credibom, consolidé précédemment par mise en équivalence (à 40 %), est consolidé par intégration globale à compter du 3ème trimestre 2003. Aussi, l'évolution des soldes intermédiaires de gestion est-elle recalculée à périmètre constant c'est-à-dire hors ces deux effets (comme indiqué dans le tableau ci-dessous [*]).

Le pôle dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement Crédit Agricole - Crédit Lyonnais de 371 millions d'euros en hausse de 93,2 % par rapport à 2002. A périmètre inchangé, le résultat s'accroît de 26 %.

Services financiers spécialisés

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002	Variation 2003/2002 à périmètre constant*
Produit net bancaire	1447	2208	+ 52,6 %	+ 10,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(919)	(1264)	+ 37,5 %	+ 7,4 %
Résultat brut d'exploitation	528	944	+ 78,8 %	+ 16,3 %
Coût du risque	(214)	(356)	+ 66,4 %	+ 7,5 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	4	4	-	-
Résultat courant avant impôts	318	592	+ 86,2 %	+ 21,4 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(126)	(221)	+ 75,4 %	+ 14,3 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	192	371	+ 93,2 %	+ 26,0 %

Les Services financiers spécialisés ont enregistré, en 2003, une croissance soutenue de l'activité des filiales et des partenariats, tant en France qu'à l'étranger.

En particulier, dans un marché bien orienté, les activités de crédit à la consommation, exercées par Sofinco, Finaref, Finalion, Lukas, poursuivent une croissance rapide ; il en résulte une hausse de 70 % du PNB du métier dont +12,7 % à périmètre constant et leur contribution au résultat net du pôle augmente régulièrement (plus de 85 % sur l'exercice contre 80 % en 2002).

Les encours gérés bruts dépassent 28 milliards d'euros fin 2003. Leur croissance est très significative : +44,0 % soit +8,6 milliards d'euros sur un an. Elle provient de l'intégration, début 2003, des activités de Finaref (4,6 milliards euros), de la montée en régime du partenariat Sofinco / Crédit Lyonnais (+1,9 milliard d'euros sur un an) et de la croissance organique (+2 milliards d'euros soit +10,5 %). Pour sa part, Finaref, entrée dans le groupe Crédit Agricole en février 2003, a poursuivi sa conquête de nouveaux clients avec une production annuelle en hausse de 6,5 % à

2,9 milliards d'euros ; son encours atteint 4,7 milliards d'euros fin 2003 (+2 %).

En France, les encours gérés atteignent 21,4 milliards d'euros, en augmentation de 49,6 % sur un an (+18,7 % hors Finaref). Outre l'évolution soutenue des encours gérés en propre (+8,1 % à 8,8 milliards d'euros) par Sofinco et Finalion, les coopérations avec les Caisses régionales ainsi que le partenariat Sofinco / Crédit Lyonnais se développent sensiblement : Sofinco gère ainsi 2,2 milliards d'euros pour le compte des Caisses régionales (+11,9 %) et 3,9 milliards d'euros pour le compte du Crédit Lyonnais (+99,7 %).

De même, à l'international, le développement des filiales étrangères se poursuit ; les encours atteignent 6,7 milliards d'euros (+28,7 % sur un an dont +23 % hors Finaref). En particulier, Finconsum (en Espagne) et Credit-Plus (en Allemagne) enregistrent des progressions rapides, mais compte tenu du poids des encours, c'est la filiale italienne Agos Itafinco qui explique les trois quarts de la progression globale. Les filiales étrangères contribuent désormais pour 41 % au résultat du métier crédit à la consommation -hors Finaref- (contre moins de 30 % un an avant).

Les charges d'exploitation et le coût du risque progressent de manière contenue (+27 millions euros hors effets de périmètre).

Les encours de crédit-bail représentent 12,5 milliards d'euros, en hausse de 0,3 %. Malgré un contexte économique peu favorable marqué par un ralentissement de l'investissement des entreprises (-1,8 % en volume), la production commerciale a augmenté sur l'année de 4,9 % globalement. Ucabail a réalisé, en France, une production de 1 769 millions d'euros, en hausse de 9,3 % sur un an sous l'effet notamment d'opérations significatives de financement d'infrastructures publiques et du développement durable (fermes éoliennes par ex.), du développement du crédit-bail mobilier (renforcement de la coopération avec les Caisses régionales) et de la location opérationnelle informatique.

Dans le domaine du crédit-bail mobilier à destination des professionnels et des entreprises Lixxbail enregistre, pour sa part, une croissance de 9,2 % de sa production (1 558 millions d'euros).

En revanche, la production de crédit bail immobilier enregistre une diminution de 8 % (Ucabail + CBIF) dans un marché en net repli.

En Pologne, EFL enregistre une dynamique commerciale affirmée avec une production en hausse de 25 %.

Au total, le PNB du crédit-bail augmente de 6,4 % par rapport à 2002.

L'activité d'affacturage a été affectée par une conjoncture économique difficile particulièrement en France et l'amélioration de l'environnement en fin d'année ne semble pas s'être déjà répercutée sur l'activité de la profession. Le

PNB du métier ressort en très légère progression de 1 % à 25,7 milliards d'euros, le chiffre d'affaires (factures achetées) réalisé par les deux sociétés du groupe, Eurofactor et Transfact, ressort en léger retrait de 0,9 % par rapport à l'année 2002 malgré le développement rapide de l'activité hors de France. De fait, le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est en progression de 9,1 % et représente près de 30 % de l'activité. La diminution de 7,5 % de l'encours global à 4,8 milliards d'euros, contre 5,2 milliards d'euros en 2002, masque une progression de plus de 3 % des encours à l'international.

Au total, le Produit Net Bancaire du pôle s'élève à 2 208 millions d'euros en 2003, en progression de 52,6 % sur 2002 et de 10,6 % à périmètre constant c'est-à-dire hors Finaref et Crédibom. **Les frais de fonctionnement** s'accroissent à un rythme moindre (+37,5 % et +7,4 % à périmètre constant), **le coefficient d'exploitation** s'améliore sensiblement passant de 63,5 % en 2002 à 57,2 %.

Il en résulte une progression de 78,8 % (+16,3 % à périmètre constant) du **résultat brut d'exploitation** du pôle métier Services financiers spécialisés, à 944 millions d'euros.

Le coût du risque de ce pôle métier représente 356 millions d'euros dont 126 millions d'euros résultent de l'élargissement du périmètre ; à périmètre constant, il augmente de 7,5 % soit à un rythme inférieur à celui de l'activité.

Le **résultat courant avant impôt** ressort à 592 millions d'euros, en hausse de 86,2 % sur un an et de 21,4 % à périmètre constant.

Le **résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement s'élève à 371 millions d'euros, en progrès de 93,2 % sur celui de 2002 et de 26 % à périmètre constant.

4 • Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Dans un environnement contrasté, le pôle métier Gestion d'actifs, assurances et banque privée enregistre une progression importante de ses activités et de sa contribution au résultat. Les actifs gérés au sein de ce pôle approchent 380 milliards d'euros hors doubles comptes (379,8 milliards d'euros précisément contre 343,5 milliards d'euros fin 2002). Ils ont augmenté de 36,4 milliards d'euros en 2003 soit de 10,6 % par rapport à 2002. Ces bonnes performances ont été obtenues grâce au dynamisme commercial des différentes unités, à la mobilisation des réseaux ainsi qu'au retournement de tendance des marchés intervenu en cours d'année 2003. Ces métiers dégagent un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement Crédit Agricole - Crédit Lyonnais de 870 millions d'euros en augmentation de 26,5 % par rapport à 2002 (+21,7 % hors effet de l'intégration des activités d'assurances de Finaref).

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	2 377	2 635	+ 10,9 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 386)	(1 343)	- 3,1 %
Résultat brut d'exploitation	991	1 292	+ 30,4 %
Coût du risque	(15)	1	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	4	7	+ 75,0 %
Résultat net sur actifs immobilisés	16	0	- 100,0 %
Résultat courant avant impôts	996	1 300	+ 30,5 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(308)	(430)	+ 39,6 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement	688	870	+ 26,5 %

Ce pôle bénéficie des excellentes performances des activités d'assurance et du développement dynamique de la gestion d'actifs ; il bénéficie aussi de l'effet positif résultant de l'intégration en 2003 des assurances vie de Finaref et de banque privée d'IntesaBci (Suisse).

Dans le domaine de la gestion d'actifs, l'encours total du groupe (géré par Crédit Agricole Asset Management, Crédit Lyonnais AM, CPR AM et BFT) représente 285,8 milliards d'euros. Il s'est accru de 32 milliards d'euros sur l'année 2003 (soit +12,6 % sur un an et +13 % hors effet périmètre). Après un premier trimestre défavorable, la reprise des marchés financiers dès mi-mars a permis de relancer la collecte qui a atteint 18 milliards d'euros en 2003 ; néanmoins celle-ci reste concentrée essentiellement sur les supports obligataires et à destination des institutionnels ainsi que sur les produits structurés. Après 3 ans de baisse, l'effet marché est redevenu positif à compter du second trimestre 2003 ; il représente 15 milliards d'euros sur l'année contre -18,3 milliards d'euros en 2002 (le CAC 40 a gagné 16 % entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003). En conséquence, la structure des portefeuilles s'est rééquilibrée, la part des actions représentant désormais 28,7 % contre 27,4 % fin 2002 mais 30 % fin 2001.

La progression des encours s'explique aussi par la collecte soutenue réalisée à l'international. Compte tenu du renforcement des implantations à l'étranger au cours de la période précédente, les encours gérés se sont accrus de 30,5 % à l'international (+39 % hors les activités de CPR A2M aux Etats-Unis fermées au début 2003) ; en France, les encours ont augmenté de 11,1 %.

Bénéficiant de l'amélioration de la conjoncture des marchés en cours d'année, les résultats du groupe en gestion d'actifs ont fortement augmenté : hausse de 9,3 % du PNB et diminution de 1,4 % des charges générales d'exploitation conduisant à une progression de 35,5 % du RBE et de 33,9 % du résultat net (avant amortissement des écarts d'acquisition).

Après trois années de conjoncture financière difficile, les entités de Banque privée du groupe consolident, en 2003, leurs positions commerciales. Les encours de fortune gérée dans le réseau du Crédit Lyonnais, par la BGPI, par CAI Suisse et par les différentes autres places de **Banque privée** s'élèvent à 87,7 milliards d'euros, en croissance de 5,6 % sur l'année soit de 4,7 milliards d'euros, dont 1,9 milliard d'euros est dû à l'élargissement net du périmètre - intégration des encours d'IntesaBci Bank (Suisse), fusionnée avec CAI (Suisse) SA en septembre 2003 et du fonds de commerce de Banco Sudaméris à Monaco compensant et au delà les fermetures des unités de CAI à Londres et Gibraltar - ; s'y ajoutent une collecte nette de 1,4 milliard d'euros ainsi qu'un effet prix et performance redevenu positif de 1,4 milliard d'euros avec la reprise des marchés actions et malgré les effets de change négatifs entre dollar américain, franc suisse et euro.

Le niveau moyen des bourses a néanmoins continué de peser sur les revenus de la Banque Privée et le PNB enregistre un recul de 2,4 % sur l'année. Dans le même temps, les frais d'exploitation baissent de 8,2 % par rapport à 2002 sous l'effet du programme de réduction des charges mené depuis deux ans, ce qui permet une augmentation du Résultat Brut d'Exploitation de 47,2 %.

Dans un marché soutenu en 2003 par un effet de rattrapage, un regain de confiance des particuliers, les transferts liés à la suppression du PEP et à la baisse de la rémunération des livrets, **les filiales d'assurance-vie** enregistrent une activité dynamique. Le chiffre d'affaires global (Prédica, UAF et Finaref) atteint 15,2 milliards d'euros (dont 55 millions d'euros pour Finaref) ; il enregistre une croissance de 10,6 % par rapport à 2002, supérieure à celle du marché (+ 9 % - source FFSA). Au total, les encours gérés enregistrent une croissance de 9,1 % sur un an à 123,5 milliards d'euros. Les clients continuent de privilégier les contrats en euro qui offrent plus de garantie (+9,8 %). Les contrats en unités de compte, plus risqués, augmentent néanmoins de 4,4 % en 2003 (dont +19,8 % pour les seuls contrats de Predica) après + 0,5 % seulement en 2002 ; ils bénéficient de l'effet de valorisation des supports sous l'effet de la reprise des marchés boursiers.

Les assurances IARD poursuivent une progression rapide ; elles bénéficient en outre de l'intégration des activités de Finaref (100 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2003 et 132 millions d'euros d'encours). Grâce à une forte mobilisation du réseau des Caisses régionales, l'année 2003 a été exceptionnelle pour **Pacific** en terme de production. Son chiffre d'affaires annuel a augmenté de 14,9 % par rapport à 2002, à 676 millions d'euros, dans un marché en croissance de 7,5 % (source FFSA). En particulier, les produits GAV (Garantie des Accidents de la Vie), santé et protections

juridiques se développent à un rythme élevé (+18,4 %). La croissance de la production est régulière sur les autres produits (Automobile +9,6 % et Multirisques Habitation +13,7 %). Les Assurances Agricoles continuent de monter en puissance (x 3,3) ; 3 nouveaux produits lancés début 2003 viennent compléter l'offre. Le portefeuille total de Pacifica représente, fin 2003, 3 641 386 contrats contre 3 190 824 au 31 décembre 2002, en augmentation de 14,1 % sur un an.

Dans le même temps, la sinistralité globale est restée satisfaisante malgré les inondations survenues en fin d'année dans le midi de la France ; le ratio sinistres/cotisations (tous produits et hors frais de gestion) s'améliore de plus d'un point, à 69,3 % en 2003 contre 70,4% en 2002. Le ratio combiné (y compris les frais de gestion et brut de réassurance) reste au bon niveau de 96,7 %.

Les métiers d'assurances enregistrent une progression de leur résultat technique et de leur contribution au résultat du groupe (PNB : +20,4 %, RBE : +26,7 % et résultat net : +18,9 % dont hors Finaref, +14,5 %, +20,6 % et +11,8 % respectivement).

Au total, le **Produit Net Bancaire** de la ligne métier «Gestion d'actifs, assurances et banque privée » s'élève à 2,6 milliards d'euros en 2003, en hausse de 10,9 % sur un an (+8,7 % hors intégration de Finaref) tirée par la progression sensible des revenus des assurances et de la gestion d'actifs.

Les **charges de fonctionnement** du pôle diminuant de 3,1 % à 1,3 milliard d'euros, le **résultat brut d'exploitation** s'accroît de 30,4 % (+26,4 % hors Finaref) à 1,3 milliard d'euros en 2003 et le **coefficient d'exploitation** s'améliore de plus de 7 points, à 51 %.

Le **résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement s'établit à 870 millions d'euros en hausse de 26,5 % sur le résultat de 2002 (+21,7 % hors intégration de Finaref).

5 • Banque de financement et d'investissement

La Banque de financement et d'investissement enregistre des performances en forte progression grâce notamment au dynamisme des activités de banque de marché et d'investissement et de financements d'actifs. Le recentrage géographique des activités se poursuit pesant sur les revenus de la Banque commerciale. La réduction des frais généraux du pôle reflète les effets des mesures engagées au cours des dernières années.

Banque de financement et d'investissement

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	4 546	4 763	+ 4,8 %
Charges d'exploitation et amortissements	(3 287)	(3 117)	- 5,2 %
Résultat brut d'exploitation	1 259	1 646	+ 30,7 %
Coût du risque	(544)	(561)	+ 3,1 %
Résultat net sur actifs immobilisés	16	25	+ 56,3 %
Résultat courant avant impôts	731	1 110	+ 51,8 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(228)	(328)	+ 43,9 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	503	782	+ 55,5 %

Le **résultat brut d'exploitation** de la ligne métier «Banque de financement et d'investissement » enregistre une progression de 30,7 % par rapport à 2002, à 1,6 milliard d'euros. Cette performance résulte d'un **Produit Net Bancaire** en augmentation de 4,8 % à 4,8 milliards d'euros et de **charges de fonctionnement** de 3,1 milliards d'euros, en diminution notable de 5,2 %, ce qui permet une nette amélioration, de près de 7 points, du coefficient d'exploitation ramené à 65,4 %. L'impact des effets de change est important ; à taux de change constant, le PNB augmente de 12,4 %, les charges de 0,7 % et le RBE de 43 %.

La politique très prudente de provisionnement conduit à accroître le **coût du risque** de 17 millions euros (+3,1%) par rapport à l'exercice 2002 à 561 millions d'euros.

Après impôt et avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement (pour 313 millions d'euros), la Banque de financement et d'investissement dégage un **résultat net** de 782 millions d'euros, en hausse de 55,5 % sur celui de 2002. L'évolution des revenus de la banque de financement et d'investissement a été contrastée selon les différents métiers.

a - La banque de marchés et d'investissement

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	2 440	2 688	+ 10,2 %
Charges	(2 000)	(1 946)	- 2,7 %
Résultat brut d'exploitation	440	742	+ 68,6 %
Coût du risque	16	17	+ 6,3 %
Résultat net sur actifs immobilisés	16	8	- 50,0 %
Résultat courant avant impôts	472	767	+ 62,5 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(132)	(221)	+ 67,4 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	340	546	+ 60,6 %

Le **RBE de la banque de marchés et d'investissement** enregistre une progression très importante (+68,6 %) résultant principalement du dynamisme des activités de taux et change (+12,9 % pour les revenus de Fixed Income). En particulier, les revenus des produits complexes et structurés, des dérivés de crédit, ainsi que les revenus de trading et des dérivés actions se sont fortement accrus. L'activité sur le marché primaire a été

soutenue, à partir du deuxième trimestre, avec des opérations significatives sur le marché des obligations convertibles. A l'inverse, les revenus de courtage restent affectés une grande partie de l'année par l'environnement défavorable.

Dans le domaine des activités de Capital Investissement, **le groupe UI** (Union d'Etudes et d'Investissements), pôle d'investissement de Crédit Agricole S.A., a investi 136 millions d'euros en 2003 (contre 162 millions d'euros en 2002), dans des opérations de LBO, de rachat de positions minoritaires et de capital développement. Il a réalisé 254 millions d'euros de cessions (contre 222 millions d'euros en 2002). La contribution de ces activités au résultat (+69 millions d'euros) a été concentrée sur le dernier trimestre.

Au total, le PNB de la banque de marchés et d'investissement augmente de 10,2 % par rapport à 2002. La poursuite des efforts d'adaptation de la structure des coûts et de réduction des frais d'exploitation permet une contraction des charges générales de 2,7 % d'une année sur l'autre.

Le coût du risque enregistre une nouvelle reprise nette de provisions de 17 millions d'euros. Le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement de la banque de marchés et d'investissement ressort à 546 millions d'euros en forte augmentation de 60,6 %.

b - La banque de financement

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	2106	2075	-1,5 %
Charges	(1287)	(1171)	-9,0 %
Résultat brut d'exploitation	819	904	+10,4 %
Coût du risque	(560)	(578)	+3,2 %
Résultat net sur actifs immobilisés	0	17	n.s.
Résultat courant avant impôts	259	343	+32,4 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(96)	(107)	+11,5 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	163	236	+44,8 %

La banque de financement a fait preuve d'une bonne résistance notamment en Europe. La poursuite de la stratégie de redéploiement géographique des actifs de banque commerciale, d'une part, et l'incidence forte des cours de change (appréciation de l'euro contre les principales devises) sur les revenus de banque commerciale aux Etats-Unis et en Asie d'autre part, conduisent à une baisse de 1,5 % du PNB du métier. Cette diminution masque une progression des revenus, sous forme de commissions notamment, de la banque commerciale en Europe ainsi que des revenus des financements de projets et d'acquisition et des financements exports et immobiliers tant chez CAI qu'à la BFI du Crédit Lyonnais.

Outre l'impact de la baisse du dollar, la stratégie de rééquilibrage des activités (réduction des dispositifs en Asie et aux Etats-Unis) et une bonne maîtrise d'ensemble des frais généraux conduisent à une réduction constante et très forte des charges d'exploitation (-9,0 %). Il en résulte une hausse du RBE de 10,4 % par rapport à 2002 à 904 millions d'euros.

La charge du risque est maîtrisée ; un très net renforcement des provisions générales sur des corporates européens explique la hausse de 18 millions d'euros par rapport à 2002. À 236 millions d'euros, le résultat net avant amortissement des survaleurs et coûts liés au rapprochement de la banque de financement s'accroît de 44,8 % sur un an.

6 • Banque de détail à l'étranger

La contribution de la ligne métier «Banque de détail à l'étranger» au résultat du groupe se redresse en 2003. Avant amortissements des écarts d'acquisition, son résultat net atteint 234 millions d'euros contre un résultat négatif de 54 millions d'euros en 2002.

Banque de détail à l'étranger

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	448	452	+0,9 %
Charges d'exploitation et amortissements	(336)	(344)	+2,4 %
Résultat brut d'exploitation	112	108	-3,6 %
Coût du risque	(130)	(62)	-52,3 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	40	207	x 5,2
Résultat net sur actifs immobilisés	(33)	0	n.s.
Résultat courant avant impôts	(11)	253	n.s.
Résultat exceptionnel et impôts	(43)	(19)	n.s.
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	(54)	234	n.s.

La première consolidation de **SA Crédit Agricole Belgique** dans les comptes impacte les soldes intermédiaires de gestion du métier «banque de détail à l'étranger» : elle accroît le PNB de 47 millions d'euros et les charges de 35 millions d'euros.

En outre, le pôle enregistre, en 2003, les effets positifs du plan de redressement mis en œuvre par Banca Intesa (tel qu'annoncé le 9 septembre 2002). Les objectifs sont atteints voire dépassés ; ainsi la contribution de Banca Intesa au résultat net avant amortissement des survaleurs est en croissance d'une année sur l'autre de 170 millions d'euros (115 millions d'euros en 2003 contre -55 millions d'euros en 2002).

Par ailleurs, le désengagement du groupe d'Argentine avait significativement pesé sur les résultats de l'exercice 2002 (effets de change et provisionnement des charges de désengagement) et représentait un coût de 106 millions d'euros sur la période. Ces opérations de désengagement n'ont pas d'impact significatif en 2003.

Enfin, le RBE du métier (en diminution de 15 % hors SA Crédit Agricole Belgique) enregistre les effets négatifs des variations de change sur l'activité des filiales étrangères.

7 • Gestion pour compte propre et divers

Hors coûts liés au rapprochement, le pôle «Gestion pour compte propre et divers» dégage un résultat net négatif de 683 millions d'euros sur l'exercice contre -339 millions d'euros en 2002.

Les résultats du pôle sont affectés par l'impact du contexte boursier de l'année 2003 sur les portefeuilles actions. Ils intègrent, par ailleurs, le financement des acquisitions ainsi que les coûts liés à la mise en œuvre du rapprochement Crédit Agricole S.A. - Crédit Lyonnais (pour 151 millions d'euros).

Gestion pour compte propre et divers

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	(626)	(850)	+ 35,8 %
Charges d'exploitation	(168)	(211)	+ 25,6 %
Résultat brut d'exploitation	(794)	(1 061)	+ 33,6 %
Coût du risque	167	- 12	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(42)	1	n.s.
Résultat net sur actifs immobilisés	(143)	(126)	- 11,9 %
Résultat courant avant impôts	(812)	(1 198)	+ 47,4 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	473	515	+ 8,9 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement	(339)	(683)	x 2

L'augmentation des coûts de financement des acquisitions (émissions de TSR et TSDI) est de l'ordre de 100 millions d'euros. Etant rappelé que, par construction des comptes pro forma, les coûts de financement du Crédit Lyonnais sont pris en compte rétroactivement dès le 1er janvier 2001. Les coûts de refinancement des investissements concernent ainsi le Crédit Lyonnais pour 440 millions d'euros, Finaref pour 100 millions d'euros et les autres investissements pour 100 millions d'euros.

Les résultats du pôle intègrent également l'impact négatif de la crise des marchés boursiers sur les portefeuilles actions du pôle. En 2003, le PNB enregistre une charge de 187 millions d'euros correspondant aux provisions sur les

titres de l'activité de portefeuille - dont 152 millions d'euros avaient été enregistrés au premier semestre 2003 -, ce qui représente par rapport à 2002 une diminution de 84 millions d'euros du PNB. De fait, en 2002, des plus-values dégagées au premier semestre sur les titres (64 millions d'euros) avaient compensé partiellement le provisionnement des titres de l'activité de portefeuille.

Comme en 2002, la valeur d'utilité retenue pour l'évaluation des principaux titres de l'activité de portefeuille a reposé sur une approche multicritère : moyenne des cours des trois derniers mois, perspectives de cours à 6 mois et actualisation des flux futurs. Pour les titres de placement et les titres de participation non stratégiques, le provisionnement a été effectué sur la base des cours de bourse en fin de période.

En conséquence, **le Produit Net Bancaire** de ce pôle recule de 224 millions d'euros par rapport à 2002 sous les effets conjugués de la crise sur les portefeuilles actions, d'une moindre contribution des portefeuilles de taux et de l'accroissement des coûts liés au financement des acquisitions réalisées par Crédit Agricole S.A. (Finaref).

Après déduction de 211 millions d'euros de charges de fonctionnement et dotations aux amortissements, **le Résultat Brut d'Exploitation** du pôle s'élève à -1 061 millions d'euros.

Le résultat net sur actifs immobilisés fait apparaître une charge de 126 millions d'euros (contre 143 millions d'euros en 2002) résultant de moins values réalisées sur des cessions de titres de participation non stratégiques du groupe Crédit Agricole S.A. pour 74 millions d'euros et des Caisses régionales pour un montant d'environ 50 millions d'euros.

Par ailleurs, **les amortissements des écarts d'acquisition** enregistrent une forte augmentation (+63,3 %). La valeur d'utilité de la participation dans Rue Impériale ayant été révisée, la survaleur a fait l'objet d'un amortissement exceptionnel dans les comptes consolidés (203 millions d'euros). Après impôt, l'impact de cet amortissement s'élève à 154 millions d'euros.

Bilan consolidé synthétique «réel» du groupe Crédit Agricole

N.B. Les éléments financiers ci-après se rapportent au groupe Crédit Agricole, ensemble constitué par les Caisses Locales, les Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales

Actif (en millions d'euros)	31/12/2001 montant	31/12/2002 montant	31/12/2003 montant	structure en %	variation 2003/2002
Opérations interbancaires et assimilées	95 876	111 359	177 418	20,3 %	+ 59,3 %
Opérations avec la clientèle	262 403	266 349	370 895	42,4 %	+ 39,3 %
Opérations de crédit-bail et assimilées	6 654	6 863	13 263	1,5 %	+ 93,3 %
Opérations sur titres	69 366	63 069	93 089	10,6 %	+ 47,6 %
Placements des entreprises d'assurance	79 692	85 296	127 509	14,6 %	+ 49,5 %
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	131	171	416	0,1 %	x 2,4
Valeurs immobilisées	13 300	13 946	17 866	2,0 %	+ 28,1 %
Écarts d'acquisition	1 810	1 570	9 983	1,1 %	x 6,4
Comptes de régularisation et actifs divers	34 057	32 172	64 799	7,4 %	x 2
Total actif	563 289	580 795	875 238	100 %	+ 50,7 %

Passif (en millions d'euros)	31/12/2001 montant	31/12/2002 montant	31/12/2003 montant	structure en %	variation 2003/2002
Opérations interbancaires et assimilées	70 307	70 882	126 873	14,5 %	+ 79,0 %
Comptes créditeurs de la clientèle	266 674	270 164	366 960	41,9 %	+ 35,8 %
Dettes représentées par un titre	64 031	64 684	101 332	11,6 %	+ 56,7 %
Provisions techniques des entreprises d'assurance	78 019	84 553	123 491	14,1 %	+ 46,1 %
Comptes de régularisation et passifs divers	37 852	42 187	85 016	9,7 %	x 2
Provisions et dettes subordonnées	13 234	13 908	24 348	2,8 %	+ 75,1 %
Fonds pour risques bancaires généraux	4 128	4 299	4 559	0,5 %	+ 6,0 %
Intérêts minoritaires	656	361	4 049	0,5 %	n.s.
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	28 388	29 757	38 610	4,4 %	+ 29,8 %
Total passif	563 289	580 795	875 238	100 %	+ 50,7 %

Analyse du bilan consolidé de Crédit Agricole

L'élargissement du périmètre au cours de l'exercice 2003 et notamment l'intégration du Crédit Lyonnais dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole impacte très fortement les différents postes du bilan.

Au 31 décembre 2003, le total du bilan du groupe atteint 875,2 milliards d'euros contre 580,8 milliards euros au 31 décembre 2002. La consolidation du Crédit Lyonnais d'une part qui représente 263,4 milliards d'euros, celle du groupe Finaref et de SA Crédit Agricole Belgique d'autre part, pour respectivement 6 et 5,7 milliards d'euros, expliquent la majeure partie de cette évolution.

Corrigé de ces variations de périmètre, le bilan s'est développé de 19,4 milliards d'euros sur l'année 2003 soit de 3,3 % par rapport à décembre 2002. Son accroissement est limité par la dépréciation des principales devises contre l'euro entre les 31 décembre 2002 et 2003 (USD -20,4 %, GBP -8,4 %, JPY -8,6 %, CHF -7,3 %). A cours constant et périmètre constant, le bilan aurait augmenté de l'ordre de 5 %.

Opérations avec la clientèle

L'encours des créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit bail) net des provisions s'élève à 384,2 milliards d'euros fin 2003. Il s'accroît de près de 111 milliards d'euros sur l'année, sous l'effet de la consolidation des encours du Crédit Lyonnais (96 milliards d'euros), de ceux de Finaref (4 milliards d'euros) et de SA Crédit Agricole Belgique (3,4 milliards d'euros).

Hors cet effet, l'augmentation résulte du dynamisme de l'activité crédit des Caisses régionales (dont les encours sont en hausse de 7,1 %). A l'inverse, plusieurs éléments ont pesé sur l'évolution des encours : les effets de change (chute des principales devises contre euro) en particulier sur les financements de la banque de grande clientèle à l'étranger, la diminution des concours accordés à des contreparties étatiques japonaises (-4 milliards d'euros) ainsi que la poursuite de la stratégie de recentrage des activités de «corporate banking» aux Etats Unis notamment.

Au niveau du passif, **les comptes créditeurs de la clientèle** représentent 367 milliards d'euros. Leur accroissement de 96,8 milliards d'euros sur l'année résulte principalement de l'intégration des encours du Crédit Lyonnais pour 84,2 milliards d'euros et de ceux de SA Crédit Agricole

Belgique (2,8 milliards d'euros) ; l'impact de Finaref étant limité à +105 millions d'euros. Hors cet effet périmètre, ils augmentent de 9,7 milliards d'euros sur l'année (+3,6 %) en liaison avec le développement sensible de la collecte bancaire des Caisses régionales (+4,9 %).

Dettes représentées par un titre

Dans le même temps, **les dettes représentées par un titre**, d'un montant de 101,3 milliards euros, se sont développées de 36,6 milliards d'euros sur l'année sous l'effet de la consolidation du Crédit Lyonnais (32,3 milliards d'euros) et de celle du groupe Finaref (2,1 milliards d'euros) et de SA Crédit Agricole Belgique (1,3 milliard d'euros). A périmètre inchangé, le groupe a réduit son recours au marché sous forme d'emprunts obligataires de 469 millions d'euros. Pour leur part, les titres du marché interbancaire et titres de créances négociables sont en augmentation de 1,6 milliard d'euros (+3,8 %).

Opérations sur titres

Les placements dans des portefeuilles de transaction, placement, investissement et de titres de l'activité de portefeuille sous forme d'obligations et de titres à revenu variable s'élèvent à 93,1 milliards d'euros. Leur augmentation par rapport au 31 décembre 2002 provient intégralement du Crédit Lyonnais (30,3 milliards d'euros). En outre, les placements des entreprises d'assurance, d'un montant de 127,5 milliards d'euros, se sont accrus de 42,2 milliards d'euros, dont 31,7 milliards euros résultent de l'intégration du Crédit Lyonnais, et 10,4 milliards d'euros soit +12,2 % du développement de l'activité d'assurance dans le groupe.

De fait, les provisions techniques des entreprises d'assurance, au passif, s'élèvent à 123,5 milliards d'euros (dont 30,1 milliards d'euros provenant du Crédit Lyonnais). Hors cet impact, elles sont en hausse de 10,4 % soit de 8,8 milliards d'euros sur l'année.

Les fonds propres

Les capitaux propres du groupe Crédit Agricole (y compris le résultat de l'exercice) s'élèvent au 31 décembre 2003 à 42,7 milliards d'euros en hausse de 41,6 %.

Après déduction de la part des minoritaires (4,0 milliards d'euros), en forte augmentation sous l'effet de l'élargissement du périmètre (consolidation du groupe Finaref à 75,5 %, du groupe Crédit Lyonnais à 99,8 % et de SA Crédit Agricole Belgique à 50 %) et de l'émission d'actions de préférence (2,2 milliards d'euros), la part du groupe dans les capitaux propres atteint 38,6 milliards d'euros (en hausse de 29,8 %).

Après paiement des intérêts et dividendes de l'exercice 2002 (-518 millions euros) et prise en compte d'écarts de conversion négatifs de 221 millions d'euros compte tenu de la baisse du dollar contre l'euro, leur évolution depuis la clôture de l'exercice précédent (+8,9 milliards d'euros) résulte principalement des trois augmentations de capital de Crédit Agricole S.A. réalisées dans le cadre de l'acquisition du Crédit Lyonnais hors souscriptions des Caisses régionales (soit +1,3 milliard d'euros pour le capital et +5,2 milliards d'euros de primes d'émission), du résultat de l'exercice (2,6 milliards d'euros) ainsi que de la réduction des titres d'auto-contrôle (+339 millions d'euros).

Avec le FRBG, les capitaux propres, part du groupe, atteignent 43,2 milliards d'euros fin 2003.

Les fonds propres bruts comptables (capitaux propres, FRBG, dettes subordonnées et assimilées) du groupe, atteignent 60,7 milliards d'euros, en croissance de 16,4 milliards d'euros sur l'année. Outre l'accroissement des capitaux propres, cette évolution provient essentiellement des conséquences de l'intégration du Crédit Lyonnais (3,2 milliards d'euros de dettes subordonnées, 750 millions d'euros d'actions de préférence, 0,5 milliard d'euros de FRBG), des émissions de titres subordonnés et assimilés par Crédit Agricole S.A. destinées à financer les acquisitions (4 milliards d'euros).

Dans le même temps, les **valeurs immobilisées** (participations non consolidées par la méthode globale et immobilisations) sont en hausse de 3,9 milliards d'euros à 17,9 milliards d'euros.

D'une part, la consolidation du Crédit Lyonnais accroît les immobilisations de 5,4 milliards d'euros dont 3,5 milliards d'euros au titre de la reconnaissance, dans les comptes consolidés du groupe, d'un fonds de commerce sur le réseau du Crédit Lyonnais.

D'autre part, les titres de participation sont en réduction de 1,5 milliard d'euros, passant de 9,6 milliards d'euros au 31 décembre 2002 à 8,1 milliards d'euros au 31 décembre 2003 sous les effets opposés résultant de la consolidation du Crédit Lyonnais (la participation non consolidée en 2002 au capital du Crédit Lyonnais - pour 2,4 milliards d'euros - ne figure plus et, en contrepartie, les titres de participation détenus par le Crédit Lyonnais sont pris en compte) et de l'augmentation de 291 millions d'euros des participations dans les sociétés mises en équivalence (Banca Intesa Spa notamment).

Les écarts d'acquisition passent de 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2002 à 10 milliards d'euros au 31 décembre 2003. Cette forte augmentation s'explique par les investissements complémentaires réalisés par le groupe Crédit Agricole au cours de la période : groupe Crédit Lyonnais (7,2 milliards d'euros), groupe Finaref y compris Ellos (1,7 milliard d'euros), IntesaBci bank (Suisse), Credibom, Lukas Bank et EFL.

Les ratios prudentiels

Adéquation des fonds propres

En 1988, le Comité sur les règles et pratiques de contrôle des opérations bancaires (dit «Comité de Bâle»), comprenant les représentants de banques centrales et d'autorités de surveillance du «groupe des dix» (Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) et du Luxembourg, a recommandé l'adoption d'un ensemble de normes de pondération du risque et de niveaux minimaux souhaitables de fonds propres réglementaires. Ces recommandations prévoyaient que les établissements de crédit à vocation internationale devaient disposer de fonds propres au minimum égaux à 8 % du total de leurs risques de crédit, dont 4 % en noyau dur (Tier 1). Ces recommandations ont été imposées au niveau européen avec l'adoption en 1989, par le Conseil des Communautés Européennes, de deux directives à vocation réglementaire définissant les normes d'adéquation des fonds propres aux risques de crédit au sein de la Communauté Européenne.

Les normes ainsi définies ont ensuite connu deux évolutions significatives : la première au niveau européen avec l'adoption de la «Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres», la seconde au niveau international avec l'adoption par le Comité de Bâle de normes BRI (Banque de Règlements Internationaux) modifiées.

La Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres

Aspects généraux

En 1993, la Directive sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit (Capital Adequacy Directive) a étendu aux risques de marché le champ d'application de la réglementation européenne en matière d'adéquation des fonds propres. Les dispositions des directives européennes en matière d'adéquation des fonds propres ont été transposées dans la réglementation française par une série de règlements adoptés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière jusqu'en 1999 (ci-après collectivement dénommés «Réglementation CAD»).

Depuis le 1er janvier 1996, les banques françaises sont tenues par la Réglementation CAD de respecter des exigences de fonds propres au titre de leurs activités de marché, en complément des exigences préexistantes au titre de leurs activités de banque commerciale. En effet, outre le risque de crédit, la Réglementation CAD définit des normes applicables aux activités de marché des entreprises d'investissement afin de prendre en compte le risque de taux d'intérêt, le risque lié à l'évolution des marchés et le risque de livraison. Enfin, des exigences supplémentaires de fonds propres sont destinées à couvrir le risque de change de l'ensemble des activités, tant de

marché que de banque commerciale. Tel que défini par la Réglementation CAD, le ratio d'adéquation des fonds propres («ratio CAD») d'une banque française est calculé en divisant le montant total des fonds propres disponibles (fonds propres relevant des Tier 1 et Tier 2 ainsi que certains éléments complémentaires) par les exigences de fonds propres au titre des différents types de risques encourus, chaque type de risque retenu étant pris en compte en fonction d'une pondération spécifique dont les taux sont définis par une grille prédéterminée. Conformément à la Réglementation CAD, le ratio CAD obtenu doit être au minimum égal à 100 %.

Ratio de solvabilité européen des Caisses régionales

En tant qu'établissement de crédit, chacune des Caisses régionales de Crédit Agricole doit respecter individuellement le ratio de solvabilité européen conformément aux normes posées par la Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres. Le ratio de solvabilité européen qui existait avant le ratio CAD ne prenait pas en compte les risques de marché. Il est toujours applicable aux établissements de crédit ne portant pas des risques de marché significatifs comme la plupart des Caisses régionales, qui ne sont donc pas assujetties à la Réglementation CAD.

Le tableau ci-dessous présente la dispersion du ratio de solvabilité européen des Caisses régionales (Caisse Régionale de la Corse exclue), aux dates indiquées.

(en %)	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
Plus haut	16,05	20,90	19,44	17,34
Moyen *	10,50	14,90	14,52	12,36
Plus bas	8,70	10,40	11,13	9,69

* Moyenne arithmétique des ratios de solvabilité européens individuels.

La diminution des ratios constatée en 2003, de l'ordre de deux points, résulte à la fois de la diminution du numérateur et de l'augmentation du dénominateur.

D'une part, les fonds propres diminuent en raison principalement de la contribution des Caisses régionales au financement de l'acquisition du Crédit Lyonnais ; d'autre part, les risques progressent en liaison avec le dynamisme de l'activité crédit des Caisses régionales.

Il importe de rappeler que les Caisses régionales ont accordé à Crédit Agricole S.A. leur garantie solidaire, à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves, dans l'éventualité où celle-ci ne pourrait pas faire face à ses obligations. Cette garantie constitue le pendant des engagements de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, de maintenir la solvabilité et la liquidité des Caisses régionales. En conséquence, les agences de notation internationales accordent des notes identiques aux programmes d'émission de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales notées.

Le ratio international de solvabilité

Aspects généraux

En 1996, le Comité de Bâle a sensiblement modifié la définition des normes BRI afin de couvrir les risques des opérations de marché à l'instar des opérations de crédit. Cette nouvelle définition classe en risque de marché (i) les risques relatifs aux instruments de taux et aux actions détenus en portefeuille de négociation, et (ii) les risques de change et risques sur matières premières inscrits en compte. Conformément aux modifications de 1996, complétées en septembre 1997 par le Comité de Bâle, les normes BRI, tout en maintenant une exigence de fonds propres au regard des risques de crédit, imposent désormais aux établissements de crédit de quantifier en montants d'équivalent risques de crédit leurs risques de marché et de disposer de fonds propres au minimum égaux à 8 % du total des risques de crédit et des risques de marché. La Commission Bancaire émet régulièrement des avis relatifs aux modalités d'application et de calcul du ratio international de solvabilité. Conformément à la réglementation, depuis sa cotation le 14 décembre 2001, le groupe Crédit Agricole S.A. calcule semestriellement comme le groupe Crédit Agricole le ratio international de solvabilité.

Ratio international de solvabilité du Groupe Crédit Agricole

En application des recommandations BRI, le ratio international de solvabilité global du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2003 s'établit à 10,5 % (contre 11,7 % au 31 décembre 2002) ; le ratio de Tier 1 s'élève à 7,6 % (contre 10,8 % au 31 décembre 2002).

Le tableau ci-dessous détaille les risques du groupe Crédit Agricole mesurés en équivalents risques de crédit (après pondération liée à la contrepartie) et le niveau des fonds propres réglementaires calculé conformément aux recommandations BRI, aux dates indiquées.

Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole

(en millions d'euros) 31/12/2001 31/12/2002 31/12/2003

Risques

Risques de crédit	256 140	265 437	378 972
Risques de marché totaux	24 450	26 767	32 964
Risques de taux	18 193	20 421	23 401
Risques actions	5 198	5 096	5 419
Risques de change	949	1 145	1 487
Risques sur les matières premières	109	105	101
Risques évalués par modèle interne			2 556
Total des risques pondérés (dénumérateur)	280 590	292 204	411 936

Fonds propres disponibles

Tier 1	30 170	31 584	31 391
Tier 2	8 750	9 937	16 980
Tier 3	601	499	1 440
Déductions	6 310	7 878	6 613
Total des fonds propres disponibles	32 211	34 142	43 198
Ratio de solvabilité Tier 1	10,8 %	10,8 %	7,6 %
Ratio de solvabilité global	11,8 %	11,7 %	10,5 %

Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole S.A.

Le ratio international de solvabilité global du groupe Crédit Agricole S.A. est stable d'une année sur l'autre à 8,9 %.

Le ratio sur noyau dur diminue de 0,9 point, à 7,9 % au 31 décembre 2003 contre 8,8 % au 31 décembre 2002.

Projet de réforme des normes BRI

En 1998, le Comité de Bâle a entamé des consultations aux fins de réformer les recommandations applicables en matière de ratios de solvabilité bancaire internationaux. Aux termes de cette réforme, l'accord actuellement en vigueur céderait la place à un nouvel accord basé sur une approche plus qualitative de la mesure des risques encourus.

Dans la dernière version en date de sa proposition, le Comité de Bâle propose d'évaluer le risque de crédit selon l'une des deux méthodes suivantes : l'une dite «standard», s'appuyant sur une matrice de pondération en fonction de notations externes des contreparties, distinguant les Etats, les banques, les collectivités publiques et les entreprises ; la seconde dite «alternative», reposant sur les notations internes des banques, tenues de prendre en compte la probabilité de défaut, l'exposition au risque et le taux de récupération de leurs crédits. En outre, le nouveau ratio couvrirait le risque opérationnel des banques, c'est-à-dire les risques de dysfonctionnement et les risques juridiques. Par ailleurs, la réforme insiste sur le rôle des procédures internes de contrôle de l'adéquation des capitaux et sur les obligations d'information sur la structure et l'allocation des fonds propres ainsi que sur l'exposition aux risques.

Le troisième document de consultation, émis le 30 avril 2003, sur la base des résultats de l'analyse d'impact de fin décembre 2002, a confirmé le calibrage des pondérations de risque crédit, intégré dans l'étude d'impact de fin 2002 et la réduction sensible des obligations en matière de communication financière proposée dans les documents de travail émis fin 2002.

Sur la base des réponses reçues de la profession, une ultime consultation a été organisée au quatrième trimestre 2003 sur :

- la limitation du calcul des exigences de fonds propres prudentiels à la couverture des seules pertes inattendues,

les pertes attendues sur les crédits sains étant couvertes par les provisions générales ou spécifiques, l'insuffisance de provisions donnant lieu à déduction à 50 % du tier 1 et 50 % du tier 2 et l'excédent étant classé en tier 2 dans la limite d'un plafond que la profession souhaite au minimum actuel de 1,25 % des risques pondérés ;

- la simplification des règles de calcul des exigences de fonds propres concernant la titrisation ;
- la modification du calibrage des crédits revolving et de certaines techniques de réduction des risques.

La publication du document définitif, intégrant les dernières observations de la profession, est prévue pour l'été 2004 et la mise en application reste fixée au 31 décembre 2006.

Avant cette date, devraient être levées les incertitudes concernant l'impact sur les exigences de fonds propres de deux importantes réformes dont l'entrée en application est prévue en 2005 :

- la directive sur les conglomérats arrêtée le 16 décembre 2002 dont la transposition dans la législation nationale devrait définir le champ d'application du calcul des exigences de fonds propres ;
- la réforme comptable IAS/IFRS dont les règles concernant le traitement de la macro couverture et le calcul des provisions ont un impact important sur la volatilité des fonds propres prudentiels.

Dans ce contexte, le Crédit Agricole poursuit son programme de mise à niveau de son système de notation interne propre à rendre plus compétitive et rentable la gestion de ses risques et l'allocation de ses fonds propres.

Evolutions récentes et perspectives

En France, comme dans la zone euro, la croissance de l'année serait encore inférieure au potentiel (+ 1,5 %). Côté finance, les flux de placements des ménages resteraient globalement stables. Mais les tendances dessinées fin 2003 devraient se confirmer avec le rééquilibrage des placements entre court terme et long terme. L'amélioration des marchés boursiers ainsi que les niveaux de prix et de taux plus élevés devraient limiter l'attrait pour l'immobilier et par voie de conséquence la demande de crédit des ménages. Côté entreprises, leur taux d'épargne devrait se stabiliser après avoir nettement reculé en 2003 et les crédits accélérer légèrement avec l'accélération graduelle de l'activité et la reprise de l'investissement.

Evolution des Relations Financières Internes au groupe Crédit Agricole

Au terme d'un processus de concertation entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales, le Conseil d'Administration de

Crédit Agricole S.A. du 17 décembre 2003 a approuvé la mise en œuvre effective, à compter du 1er janvier 2004, de nouvelles règles financières internes au groupe Crédit Agricole.

Cette nouvelle organisation financière interne garantit le respect des équilibres financiers de Crédit Agricole S.A. et de l'ensemble des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'architecture des relations financières internes au Groupe est inchangée mais les conditions financières sont désormais basées sur les conditions de marché.

- Pour ce qui concerne l'Épargne, 50 % de la collecte restent conservés et gérés par Crédit Agricole S.A. Les marges financières issues de cette collecte, partagées entre Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.
- Côté Crédit, 50 % des crédits éligibles peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Une expertise indépendante a validé la conformité aux pratiques et prix de marché de ce nouveau dispositif de gestion du compartiment Épargne / Avances, au plan des niveaux et principes de partage des marges. En outre, les chiffrages effectués ne montrent pas de modifications significatives dans les équilibres financiers et le PNB futur de Crédit Agricole S.A.

Avancement du chantier conversion aux «normes IAS /IFRS»

L'Union Européenne a adopté le 07 juin 2002 le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes faisant appel public à l'épargne, de produire, dès 2005, des comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

Ce règlement a été complété par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant application des normes comptables internationales (celles en vigueur le 14/09/2002) à l'exception des IAS 32 et 39 et des interprétations qui s'y rapportent (SIC 5, 16, 17).

Le groupe Crédit Agricole s'inscrit dans cette démarche visant à instaurer en Europe un cadre cohérent pour l'information financière.

Organisation du projet

Pour répondre à cette évolution, Crédit Agricole S.A. a mis en place une structure projet permettant de s'assurer que le passage aux nouvelles normes s'effectuera au 01 janvier 2005, de façon harmonisée sur l'ensemble des entités concourant aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Cette structure projet s'appuie sur une équipe projet au sein de la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation, et sur une organisation par groupes de travail, impliquant les

Caisses régionales et les filiales du groupe. Ces groupes de travail sont spécialisés par domaine (7 domaines identifiés) et font intervenir les différents métiers du groupe. Pour des besoins d'analyses spécifiques, des sous-groupes sont mis en place autant que de besoin.

Les préconisations de traitement comptable des opérations sont entérinées par un comité de pilotage placé sous la présidence du Directeur Finances Groupe de Crédit Agricole S.A.

Cette organisation permet à Crédit Agricole S.A. en tant que société cotée et organe central du groupe, de piloter de façon centralisée toutes les actions à mener par chacune des entités concernées, non seulement sur la partie normative, mais également sur les préconisations systèmes. Ce projet a été lancé fin 2002 par une action de formation de deux jours, dispensée à l'ensemble des correspondants comptables des entités du groupe Crédit Agricole.

Le projet a été structuré en trois phases : l'analyse normative, les études détaillées, la mise en œuvre. La phase d'analyse normative a permis d'appréhender les principales divergences par rapport aux normes comptables applicables dans le groupe selon le référentiel français et de prévoir les évolutions nécessaires, pour assurer la transition vers le référentiel IAS/IFRS. Ces évolutions seront d'ordre comptable (schémas, règles, référentiels), mais pourront également être à l'origine d'aménagements dans les outils opérationnels et de reporting comptable ainsi que de modifications dans les processus de gestion et de suivi des activités.

Orientations pour 2004

L'objectif de production en 2005 de comptes consolidés en normes IFRS suppose un pilotage précis. Ainsi, les divergences identifiées en 2003 conduisent à des travaux de mise en œuvre qui se poursuivront tout au long de l'année 2004, notamment au fur et à mesure de la publication des normes définitives.

Le suivi des plans d'actions se fera selon les axes suivants :

• gestion de l'avancement du projet

- mise en place progressive de l'architecture informatique cible (outils nationaux) et suivi des travaux réalisés dans les systèmes d'information (MOA/MOE),
- suivi centralisé de l'avancement de l'ensemble des entités en fonction des orientations définies par Crédit Agricole S.A.,
- analyses détaillées et études d'impacts complémentaires,
- suivi des planning et du budget ;

• gestion de la communication

- rédaction du Corpus comptable applicable aux comptes consolidés à compter de 2005,
- participation aux réflexions de Place,

- revue avec les Commissaires aux comptes des orientations de traitement prises par le groupe Crédit Agricole et validation de l'impact sur les bilans d'ouverture lors de la première application,
- plan de formation et journées d'information pour l'ensemble des entités du groupe et pour tous les métiers concernés.

Principales divergences

Les normes IAS 32 et IAS 39, dont les versions finales (hors macro-couverture) ne sont parues que fin décembre 2003, n'étant à ce jour pas adoptées par l'Union européenne, aucune divergence constatée tant sur les titres, que les crédits ou les instruments dérivés ne sera explicitée dans ce rapport, bien que les travaux concernant ces instruments financiers soient en cours au sein du groupe Crédit Agricole. En l'état actuel des textes et de l'avancement du projet, les études menées permettent d'avoir un premier éclairage sur les tendances plus ou moins importantes des évolutions pressenties par domaine.

Le périmètre de consolidation

Les évolutions de périmètre de consolidation, qui pourraient apparaître lors de la conversion aux IFRS, sont à étudier sous l'angle des différences normatives entre les textes CRC 99-07 (notamment §10052 sur les entités ad-hoc) et la norme IAS 27.

À la base, les deux textes définissent de façon identique l'entité ad-hoc, la différence se situant dès lors sur l'appréciation du contrôle de l'entité et de la conservation ou non au niveau de la société mère des risques liés à l'activité de l'entité ad-hoc.

Pour le groupe Crédit Agricole, des études sont menées pour déterminer si des entités de titrisation ou de gestion d'actifs pourraient être concernées ou non par ces évolutions.

Concernant les OPCVM dédiés, la période d'exception à leur consolidation s'achevant le 31 décembre 2004 (situation dérogatoire définie par le CRB 99-07), les principes français convergeront avec la norme IAS 27 et donc n'induiront plus d'écart de périmètre entre les 2 normes.

Pour les autres activités, et pour les besoins actuels de la consolidation en normes françaises, des enquêtes de périmètre sont faites régulièrement pour déterminer la liste des entités dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble, le caractère significatif étant établi en fonction de seuils définis. Ces enquêtes sont adaptées en fonction des exigences d'informations requises par les régulateurs (ex : recommandation AMF) ce qui permet de penser, à Crédit Agricole

S.A., en fonction des travaux actuellement menés, que le périmètre de consolidation en normes IFRS n'évoluera qu'à la marge.

Les regroupements d'entreprises

La norme 22 qui régit les regroupements d'entreprise est en cours de révision et doit faire l'objet d'une réécriture en deux phases.

Le groupe Crédit Agricole est concerné par cette norme notamment pour les fusions de Caisses régionales. Cependant, les différentes phases d'évolution pourraient ne pas concerner les regroupements de mutuelles ce qui permettrait d'effectuer la comptabilisation des rapprochements à partir des valeurs comptables comme aujourd'hui.

Concernant les écarts d'acquisition, ceux qui sont négatifs et qui ne sont pas reconnus en IAS feront l'objet d'un compte à compte en capitaux propres afin de les éliminer lors du bilan d'ouverture. Les écarts d'acquisition positifs quant à eux continueront d'être comptabilisés à l'actif du bilan consolidé.

Pour les méthodes d'amortissement et de dépréciation du goodwill, le principe général retenu est de remplacer l'amortissement actuel par des tests de dépréciation.

Le traitement des immobilisations

En terme de classification des immobilisations, le groupe Crédit Agricole respecte les principes édictés dans les mesures transitoires du règlement CRC 2002-10 pour les comptes clos au 31 décembre 2003. Ces mesures, qui instituent la comptabilisation par composants, permettent de se rapprocher des normes IAS 16 et 40 relatives aux immobilisations. Ainsi, les impacts liés au changement de référentiel ne devraient pas entraîner d'évolution notable.

La comptabilisation des immobilisations corporelles et des immeubles de placement se fera, comme aujourd'hui, au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées.

Concernant les immobilisations incorporelles, leur comptabilisation se fera au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées (traitement de référence prévu par IAS38).

Les avantages du personnel

Au 31 décembre 2003, les engagements relatifs aux avantages du personnel (indemnités de départ à la retraite) sont portés en totalité au bilan dans les comptes individuels de toutes les entités françaises du groupe, au moins. Par ailleurs, le Conseil National de la Comptabilité, via la recommandation n° 2003-R.01, a décidé de compléter le dispositif sur les engagements de retraites de façon très similaire à celui défini par l'IAS 19 pour les comptes consolidés. Ainsi, les impacts de l'application

de la norme IAS 19, à compter de 2004, pourraient se résumer à l'homogénéisation des méthodes de calculs actuariels des engagements sociaux, ainsi qu'à quelques avantages complémentaires (couvertures médicales santé).

Les provisions pour risques et charges et FRBG

La norme IAS 37 sur les provisions et les passifs et actifs éventuels est à mettre en regard du règlement CRC 2000-06 pour analyser les divergences. Dans la norme 37, certaines provisions pour risques et charges ou à caractère général peuvent être exclues de son champ d'application. Des analyses sont menées au sein de chaque entité du groupe afin de déterminer si la justification et les estimations des montants de provisions sont conformes à la norme.

Cependant, des provisions à caractère général et du FRBG, ont d'ores et déjà fait l'objet de reprises en 2003, lorsqu'elles n'étaient pas reconnues par les nouvelles normes.

La présentation des états financiers

Les états financiers selon le référentiel IFRS n'ont pas de format préétabli. Cette raison a été à l'origine de la constitution d'un groupe de travail de place sous l'égide de la Fédération Bancaire Française afin d'établir un modèle applicable par les établissements de crédit, à des fins de comparabilité.

Crédit Agricole S.A. utilisera les modèles envisagés pour la présentation du bilan, du compte de résultat, du tableau de variation des capitaux propres.

Pour le tableau des flux de trésorerie (IAS 7), un aménagement de la liasse de consolidation et un état de restitution spécifique sont envisagés pour répondre à cette exigence de communication.

La norme IAS 14 sur l'information sectorielle nécessite de définir les secteurs d'activités (1er niveau) et les zones géographiques (2ème niveau) pour les axes de communication. Sous réserve des études actuellement menées, la ventilation par métier telle qu'elle existe aujourd'hui à Crédit Agricole S.A. répond aux principales exigences de la norme. Seule, la ventilation faite au niveau du résultat net devra être étendue aux postes du bilan.

Autre évolution récente

Naissance de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées

Depuis le 29 mai 2004, les Caisses Régionales Sud Alliance et Quercy-Rouergue ont effectué comme prévu leur fusion juridique et bancaire. Le siège social de la nouvelle Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est situé à Albi.

Après cette fusion, le groupe Crédit Agricole compte désormais 43 Caisses régionales.

Le contrôle interne

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne.

Suivant les dispositions du Règlement 97-02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et les recommandations relatives au contrôle interne du Comité de Bâle, chaque entité du Groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A., filiales ayant ou non le statut d'établissement de crédit ou d'entreprise d'investissement) a poursuivi le renforcement de son système de contrôle interne. Celui-ci est caractérisé par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément à la réglementation française et aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du Groupe Crédit Agricole s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement français ou étrangers, englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (compagnies d'assurance, filiales de prise de participations, GIE - moyens de paiement -, sociétés de gestion, de services aux émetteurs...). Ce principe, appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le contrôle interne selon une logique pyramidale.

Afin que les systèmes de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différentes entités du Groupe, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux par chaque entité du Groupe. Ainsi, chaque entité du Groupe Crédit Agricole

(Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A., filiales...) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Ces principes, et les composantes des dispositifs de contrôle interne, communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques, risques réglementaires et juridiques), de taux d'intérêt et de liquidité ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, structuré entre :
 - contrôles permanents de 1er degré, réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes, intégrés dans le traitement des opérations, et de 2ème degré, exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de 1er degré ;
 - contrôles périodiques de 3ème degré réalisés par l'Inspection Générale Groupe et les services d'Audit - Inspection des filiales et des Caisses Régionales.
- des dispositifs spécifiques en matière de sécurité des systèmes d'information et de continuité d'activités, de prévention du blanchiment de capitaux, de respect des normes déontologiques.

L'ensemble de ces dispositifs concourent à la promotion d'une culture de contrôle interne.

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, l'architecture et les composantes du dispositif de contrôle interne ont été formalisées et diffusées en 1998 au travers d'une directive, en cours de refonte à la suite de l'intégration du Crédit Lyonnais, préalablement présentée au Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. (CNCA auparavant). Les principes d'organisation du contrôle interne et le rôle de l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. ont été confirmés à la suite de l'intégration, au cours de l'exercice 2003, de nouvelles entités au sein du Groupe (FINAREF, Crédit Lyonnais, ...).

A l'ensemble des règles définies ci-dessus et applicables à chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A., se superpose un dispositif central logé à Crédit Agricole S.A. Il a pour objectif de consolider les risques et d'organiser et de surveiller le dispositif global de contrôle interne.

Un Responsable du Contrôle Interne, chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, directement rattaché au Directeur Général de Crédit Agricole S.A., afin de garantir son indépendance vis-à-vis de toute unité opérationnelle, a été nommé à compter du 1er octobre 1997.

Le Responsable du Contrôle Interne assure le pilotage du dispositif de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. au moyen d'une unité centrale dédiée à cette fonction. Il s'appuie :

- en premier lieu sur les fonctions centrales, directions et lignes métiers de Crédit Agricole S.A. concourant à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne. Ainsi, Crédit Agricole S.A. assure une surveillance sur base consolidée, fondée sur :
 - la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de crédit, de marché et opérationnels par la Direction des Risques Groupe ;
 - la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de taux d'intérêt global et de liquidité, par la Direction de la Gestion Financière ;
 - la normalisation des procédures comptables et le contrôle des informations financières et comptables par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation ;
 - la normalisation des procédures, la planification et le contrôle des informations budgétaires consolidées par la Direction du Budget, du Contrôle de Gestion et des Participations ;
 - la sécurité des systèmes d'information et les plans de continuité d'activités par le Département Sécurité ;
 - le respect des normes déontologiques par la Direction Déontologie - Compliance ;
 - la prévention du blanchiment de capitaux par la Ligne Métier Sécurité Financière ;

- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole par l'Inspection Générale Groupe.

Ces fonctions, directions et lignes métiers s'appuient elles-mêmes sur des comités spécialisés (Comité des Risques Groupe, Comité des Normes et Méthodologies, Comité de Trésorerie et de Gestion Actif/Passif...) et sur des correspondants dans chaque entité du périmètre de contrôle interne.

Ce dispositif central constitue la clef de voûte du contrôle interne de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales.

- en deuxième lieu sur des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., animés par le Responsable du Contrôle Interne de chaque entité.

De plus, une Ligne Métier Audit-Inspection a été instaurée à compter du 1er janvier 2001, sous la responsabilité de l'Inspection Générale Groupe, pour répondre à l'élargissement du périmètre d'activités du groupe. Cette ligne métier vise à développer le pilotage central de la fonction Audit-Inspection, à garantir et à renforcer l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du groupe et développer des pôles d'expertise communs.

Des Comités de Contrôle Interne, semestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupent le Directeur Général de l'entité, son Responsable du Contrôle Interne et le Responsable Audit-Inspection, s'il en est distinct, ainsi que l'Inspection Générale Groupe. Ils sont chargés notamment de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctrices éventuellement nécessaires.

En outre, des missions d'audit conjointes entre l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. et les services d'audit de filiales sont menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Ce dispositif maintient et confirme la poursuite des missions traditionnelles sur pièces et sur place de l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. dans l'ensemble des entités du Groupe, tout en donnant une importance particulière à ses investigations à caractère thématique et transversal.

Comité d'Audit et des Risques de Crédit Agricole S.A.

L'institution d'un Comité d'Audit et des Risques, afin d'assister le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. dans l'exercice de ses fonctions, répond à la volonté de renforcer la structuration du contrôle interne au plus haut niveau, du fait du large droit de communication des

informations dont dispose ce Comité et de ses fonctions d'animation et de suivi des actions menées dans le domaine du contrôle interne.

Ce Comité a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur la qualité du contrôle interne, notamment. Cette instance répond pleinement à la volonté de disposer d'une architecture complète et cohérente en matière de contrôle interne, à tous les échelons du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales, Caisses Régionales), ainsi qu'à une mise en conformité avec les pratiques relatives à la bonne gouvernance.

En ce qui concerne les Caisses régionales

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles définies ci-avant est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne, actualisées chaque année par le Comité Plénier de contrôle interne des Caisses régionales, composé de cadres de direction et de Responsables du Contrôle Interne des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. et de l'Inspection Générale Groupe.

Le rôle d'Organe Central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être naturellement très actif et vigilant en matière de contrôle interne, et des réunions de travail et d'information régulières permettent à l'Inspection Générale Groupe de rencontrer tous les Responsables du Contrôle Interne et d'Audit des Caisses Régionales, notamment au moyen de rencontres régionales, deux fois par an en moyenne.

Rôle de l'Inspection Générale

Au sein du Groupe Crédit Agricole, l'Inspection Générale Groupe, directement rattachée au Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle. En effet, elle conduit ses missions de vérification sur l'ensemble des entités du Groupe, c'est-à-dire à la fois dans les Caisses Régionales et dans les unités de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'audit-inspection interne.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies au regard des assurances raisonnables et permanentes que ce dispositif apporte en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs

de mesure et de surveillance des risques de toute nature, à procéder à une évaluation des actifs et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Les missions réalisées par l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Prévention du blanchiment de capitaux et lutte contre le financement du terrorisme

La prévention du blanchiment de capitaux relève de la responsabilité directe de chaque entité du Groupe Crédit Agricole qui applique sur son propre périmètre de contrôle interne les principes de connaissance et d'identification de la clientèle et de vigilance constante.

Au niveau de chaque Caisse régionale a été désigné un correspondant du service du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les Circuits Financiers clandestins (TRACFIN).

De même, si chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. est responsable de la lutte contre le blanchiment de capitaux sur son propre périmètre de contrôle interne, le dispositif central, au sein de l'Inspection Générale Groupe, relève de la Ligne Métier Sécurité Financière. C'est ainsi que toutes recommandations utiles ont été faites aux filiales et succursales à l'étranger pour qu'elles se prémunissent, sous des formes appropriées, contre le risque d'être utilisées à des fins de blanchiment.

Le contrôle de la bonne application des procédures appartient à chaque entité opérationnelle, la vérification ultime du respect par chaque entité du Groupe de la conformité de ses dispositifs aux obligations légales et réglementaires relevant de l'Inspection Générale Groupe.

Un premier renforcement des dispositifs des Caisses Régionales est intervenu début 2000 et a été poursuivi dans le groupe Crédit Agricole S.A. notamment par la création, en décembre 2001, d'une cellule dédiée à la prévention du blanchiment de capitaux puis, à compter de juillet 2003, par la création d'une Ligne Métier Sécurité Financière aux compétences élargies, rapportant au Responsable du Contrôle Interne du groupe Crédit Agricole S.A.

Ces actions de rehaussement des dispositifs de prévention du blanchiment ont pris en compte les évolutions législatives et réglementaires ainsi que les recommandations des autorités de tutelle, ce qui s'est traduit par un approfondissement et une mise à jour du cadre procédural. Aussi, des dispositions

spécifiques ont été adoptées relativement aux nouvelles obligations en matière de traitement des chèques et de monnaie électronique. De même, la vigilance a été renforcée vis-à-vis des pays et territoires non coopératifs visés par le Groupe d'Action Financière sur le blanchiment (GAFI).

S'agissant de la lutte contre le financement du terrorisme et des obligations de gel des avoirs, des mesures spécifiques ont été mises en oeuvre au sein du Groupe en application de la réglementation européenne et des décrets du gouvernement français. A ce titre, l'Inspection Générale Groupe a édicté des instructions et des recommandations à destination des entités concernées du Groupe (directions et filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses Régionales).

Le dispositif global s'est accompagné du développement d'outils de surveillance et d'actions de sensibilisation, de formation et d'information des personnels concernés dans toutes les unités du Groupe. Par ailleurs, la coordination des actions menées dans les différentes composantes du Groupe a été renforcée.

Organisation de la déontologie et conformité

Les fonctions déontologie et conformité sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses Régionales. Ces fonctions sont exercées par environ 200 personnes - en équivalent plein temps - au sein du Groupe Crédit Agricole S.A. et des Caisses Régionales.

Dans le Groupe Crédit Agricole S.A., les déontologues assurent leurs missions sous l'autorité hiérarchique des responsables des différentes entités et sont regroupés dans une ligne métier Déontologie-Compliance sous la responsabilité fonctionnelle d'un Déontologue central. Ce dernier est responsable de la fonction Déontologie-Compliance de Crédit Agricole S.A. et anime le réseau des Caisses Régionales. Il est rattaché directement au Secrétaire Général de Crédit Agricole S.A., également responsable d'un Comité de Management de la Conformité, mis en place au début de l'année 2004.

La fonction des déontologues comprend :

- l'assistance des responsables d'activités dans l'évaluation des risques de nature déontologique et réglementaire,
- l'identification des dispositions nécessaires au respect des règles de bonne conduite fixées par les réglementations ou dont les principes sont fixés par le Groupe,
- l'établissement des recueils des dispositions que les entités du Groupe et ses collaborateurs doivent respecter,
- la diffusion de ces règles et instructions aux collaborateurs ; la mise en oeuvre de leur formation,
- l'assistance aux responsables d'activités et collaborateurs pour l'application des règles de bonne conduite aux cas particuliers qu'ils rencontrent,
- le contrôle du respect des règles, soit directement, soit en

déléguant cette mission à d'autres personnes, bien identifiées, dans le cadre du dispositif du contrôle interne du Groupe,

- la proposition de sanctions éventuelles aux manquements constatés.

Dans les filiales de services d'investissement et de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A., la fonction déontologie et compliance est plus particulièrement développée pour répondre aux exigences des autorités de tutelle (en France, l'Autorité des Marchés Financiers).

Au début du deuxième semestre 2003, une Charte de Déontologie a été mise en place pour l'ensemble des administrateurs et des collaborateurs du Groupe Crédit Agricole. Elle a été approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. le 17 juillet 2003.

Au cours de ce même semestre, des mesures ont été mises en place dès la fin de l'offre sur le Crédit Lyonnais pour renforcer la surveillance des conflits d'intérêts et des règles de franchissements de seuil et les adapter au dimensionnement du nouveau Groupe.

Au cours du 4ème trimestre des travaux ont été engagés pour préparer la mise en place d'un plan renforcé de conformité, demandé par la Commission Bancaire et le Conseil de la Réserve Fédérale des États Unis. Ce plan sera progressivement mis en oeuvre au cours de l'année 2004.

La gestion du bilan

Les risques financiers structurels

Le groupe Crédit Agricole consolide et gère ses risques financiers qui sont localisés à la fois au niveau de la maison mère de Crédit Agricole S.A. compte tenu de son rôle dans l'organisation des relations financières avec les Caisses régionales et au niveau des filiales.

Afin de maîtriser et d'optimiser la gestion des équilibres financiers, l'essentiel des risques financiers est concentré au niveau de Crédit Agricole S.A. par un système d'adossement en taux et en liquidité.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole se caractérise par une forte cohésion financière et la diffusion limitée des risques financiers.

Le Comité Actif/Passif du groupe Crédit Agricole S.A., présidé par son Directeur général, examine chaque trimestre :

- la politique de gestion du risque de taux d'intérêt global et fixe les limites de risque pour le groupe et pour les filiales. Il oriente également les politiques commerciales de manière à améliorer l'adéquation des caractéristiques (durées et natures de taux) de la collecte et du crédit ;
- la politique de refinancement à court et moyen terme en relation avec l'évolution des risques de liquidité ;

- l'évolution des concours apportés aux filiales ;
- la position de change structurelle et opérationnelle et leurs évolutions.

Le risque de taux d'intérêt global

L'évolution des taux fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable un risque de taux. Ainsi, les éléments du bilan et du hors-bilan sont mesurés en faisant apparaître les différences de durée et de nature de taux, sous forme d'échéanciers d'impasses.

Les méthodes de calcul de ces impasses font l'objet d'une procédure permettant d'assurer une comparabilité et une agrégation des données au niveau du groupe.

Les limites mises en place au niveau du groupe et par filiales permettent de borner ces impasses et donc le risque de taux d'intérêt global résultant.

Crédit Agricole S.A. présente à son passif la collecte de l'ensemble des Caisses régionales (hors dépôts à vue et à terme). 50 % de cette collecte sont, au travers «d'avances miroir», mis à disposition des Caisses régionales et le reste permet à Crédit Agricole S.A. de refinancer en taux et en liquidité 50 % des prêts à moyen et long terme des Caisses régionales (compartiment épargne/avances). Crédit Agricole S.A. assure la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instrument de bilan (obligations,...) ou de hors bilan (swap de taux d'intérêt,...).

Certaines filiales comme CAI, Sofinco, Ucabail, Lukas ou EFL présentent un risque de taux d'intérêt global compte tenu de la nature de leur activité qui justifie la mise en place de limites. Leurs positions sont consolidées périodiquement au niveau de Crédit Agricole S.A. et présentées au comité Actif/Passif.

Au 31 décembre 2003, le risque de perte sur l'année 2003 en cas de variation adverse des taux d'intérêt de 1 % représentait moins de 1 % des fonds propres prudentiels.

Au 31 décembre 2003, le risque de perte cumulé et non actualisé sur les dix années suivantes en cas de variation adverse des taux d'intérêt de 1 % représentait moins de 10 % des fonds propres prudentiels.

Le risque de liquidité

Le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer, à l'échéance, des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des livrets de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché. La gestion du risque de liquidité se traduit par :

- la mesure de ce risque au travers de l'étude de

l'amortissement des emplois et des ressources en fonction de leur échéancier contractuel ou modélisé, ce qui permet de mettre en évidence les exigences à différentes échéances, variables dans le temps ;

- une politique d'adossement des ressources les plus courtes à des actifs liquides.

Crédit Agricole S.A. est en charge de la gestion de la liquidité globale du groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier :

- 50 % des prêts à moyen et long terme des Caisses régionales sont adossés à des avances prêt par prêt de Crédit Agricole S.A., tandis que l'épargne à moyen et long terme est centralisée au niveau de Crédit Agricole S.A. ; les Caisses régionales sont donc exemptes de risque de liquidité sur cette partie du compartiment épargne/avances dont la gestion est assurée par Crédit Agricole S.A. ;
- les excédents et déficits en ressources du compartiment monétaire des Caisses régionales sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui gère ainsi le risque de liquidité en résultant.

De la même manière, Crédit Agricole S.A. assure l'adossement en liquidité des filiales du groupe. Des accords de refinancement matérialisent cet engagement de Crédit Agricole S.A. vis-à-vis de ses filiales.

Cette organisation financière permet à Crédit Agricole S.A. d'assurer la gestion du risque de liquidité et d'être en mesure de respecter les règles prudentielles liées à la liquidité. Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigences à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Il intègre les fonds propres prudentiels et n'est pas consolidé. Le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 129 % au 31 décembre 2003 contre 167 % au 31 décembre 2002.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a complété ses besoins de ressources à long terme par la mise en œuvre de son programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) sollicité à hauteur de 2,8 milliards d'euros, sous forme d'émissions obligataires à concurrence de 2,1 milliards d'euros et par des émissions de tier 1 pour un montant de 2,4 milliards d'euros. Ces différentes émissions s'inscrivent dans le programme de refinancement au titre de l'acquisition du Crédit Lyonnais et de Finaref.

Le risque de change

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole conduit les Caisses régionales à adosser auprès de Crédit Agricole S.A. leurs actifs et passifs en devises, ce qui les immunise du risque de change.

L'activité de change de Crédit Agricole Indosuez induit des

positions opérationnelles de change dont les limites sont définies et contrôlées par la Direction des Risques de Crédit Agricole S.A. Au 31 décembre 2003, les exigences de fonds propres au titre du risque de change opérationnel de CAI et de la BFI du Crédit Lyonnais s'élevaient à 116 millions d'euros (contre 93 millions d'euros au 31 décembre 2002 sur le seul CAI).

Au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., les exigences de fonds propres s'établissaient au 31 décembre 2003 à 116 millions d'euros contre 94,7 millions d'euros au 31 décembre 2002. Au total, Crédit Agricole S.A. consolide l'ensemble des positions de change générées par les différentes activités du groupe Crédit Agricole et gère la position nette en résultant.

La Gestion des risques de contrepartie, de marchés, opérationnels et autres risques

Introduction

Le pilotage des risques au sein du groupe est assuré par la Direction des Risques, réorganisée à la suite de l'intégration du Crédit Lyonnais. Cette Direction est rattachée au Directeur Général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de contrepartie, de marchés et opérationnels.

- Le risque de contrepartie se matérialise lorsqu'un client n'est plus en mesure de faire face à ses obligations à l'égard d'une entité du groupe.
- Le risque de marchés est un risque de perte qu'une position de taux, de change, sur action ou sur matière première peut entraîner dans le cas d'une évolution instantanée défavorable des paramètres de marchés.
- Le risque opérationnel est un risque de préjudices dûs à l'inadéquation ou la défaillance de l'organisation, des procédures, des collaborateurs, des systèmes d'information, ou la survenance d'événements extérieurs.

Crédit Agricole S.A. n'est pas directement exposé aux risques générés par les opérations des Caisses régionales. En tant qu'établissements de crédit de plein exercice, celles-ci assument la pleine responsabilité des opérations qu'elles initient. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales. Ainsi Crédit Agricole S.A. porte indirectement les risques des Caisses régionales. C'est pourquoi, aux risques de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales présentés dans cette section sont jointes des présentations comparables des risques du groupe Crédit Agricole.

Au cours du deuxième semestre 2003, un plan d'actions a été mis en œuvre pour harmoniser les méthodologies de

mesure des risques, les dispositifs de pilotage et les systèmes d'information et pour unifier la gestion des projets transverses au groupe (projet Bâle II notamment). Ces actions seront poursuivies en 2004.

Organisation de la fonction risque au sein du groupe

L'organisation de la fonction Risques a été redéfinie à la suite du rapprochement avec le Crédit Lyonnais. Elle repose sur les principes suivants :

- une ligne métier intégrée pilotée par la Direction des Risques du groupe ;
- des Comités qui valident les stratégies et les méthodologies applicables au sein de Crédit Agricole S.A.

La Direction des Risques Groupe (DRG) comprend quatre départements principaux : trois départements en charge des risques de contrepartie, de marchés et opérationnels et, un département qui a pour mission de superviser les filiales. Chaque filiale est dotée d'une Direction des Risques structurée de manière analogue. Le Directeur des Risques de chaque filiale ou métier, rapporte hiérarchiquement au Directeur des Risques Groupe et au Directeur Général de la filiale ou du métier concerné.

Le suivi des risques des Caisses régionales ainsi que l'exercice par Crédit Agricole S.A. de sa mission d'organe central sont exercées par une Direction spécifique rattachée au Directeur Général délégué qui supervise le Pôle Caisses régionales.

La définition et le suivi de la politique des risques au sein du groupe s'établissent au travers de deux Comités : le Comité des Risques Groupe (CRG) et le Comité des Normes et Méthodologies (CNM).

Le Comité des Risques Groupe (CRG) a pour missions de :

- définir les orientations en matière de politique de risques au sein du groupe,
- valider les stratégies risques présentées par chaque métier et notamment les limites de Risques (crédit, marchés) associées,
- examiner les risques sensibles et les provisions,
- suivre l'avancement des projets transversaux (Bâle II notamment).

Le Comité des Risques Groupe est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. et se réunit selon une périodicité mensuelle en présence des Responsables de chacun des Métiers.

Le Comité des Normes et Méthodologies, présidé par la Direction des Risques du Groupe, a pour missions principales :

- la validation des principales méthodologies de mesure des risques,
- la définition ou la validation des choix d'architecture en matière de Systèmes d'information,
- le pilotage opérationnel des projets transverses (Bâle II notamment).

Le dispositif de surveillance des risques au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

Les Directions des Risques de chaque filiale ou métier sont indépendantes du front office et sont rattachées au Directeur Général de la filiale ou du métier concerné. Dans ce contexte, les filiales ou métiers suivent et contrôlent les risques de contrepartie, de marché et opérationnels suivant le principe de subsidiarité et de délégation définie ci-dessus. Ainsi, chaque filiale ou métier s'est doté des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et a mis en place une organisation, des processus et des outils adaptés à ses besoins.

Toutefois, les filiales ou métiers sont tenus de respecter leur obligation de transparence et leur devoir d'alerte vis-à-vis de la Direction des Risques Groupe (DRG). Pour ce faire, des contrats de fonctionnement formalisés entre la DRG et les filiales ou métiers de Crédit Agricole S.A. précisent le niveau des délégations et les responsabilités de chacun en matière de prévention, de gestion et de suivi des risques, d'alerte et de reporting. Cette modalité de contrôle sera étendue aux filiales et aux métiers du Crédit Lyonnais dans le cadre de leur rapprochement avec les filiales à métier identique de Crédit Agricole S.A.

Chaque filiale ou métier définit, en liaison avec la DRG, sa stratégie risque et la fait valider par le CRG. Ces stratégies risques définissent le cadre dans lequel les filiales et métiers sont autorisés à développer leur activité.

Le dispositif de surveillance des risques des Caisses régionales

Les Caisses régionales sont des établissements de Crédit de plein exercice et leurs dirigeants assument la pleine et entière responsabilité de leur gestion.

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune d'elles. Elles sont ainsi individuellement tenues au respect des ratios de solvabilité, des règles de division des risques et du contrôle interne.

Cependant, en application du règlement 2001-03 du Comité de la Réglementation Bancaire Française, Crédit Agricole S.A. procède à la déclaration des grands risques du groupe Crédit Agricole sur base consolidée.

Les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales doivent être présentés à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.. Après examen, Foncaris peut décider de les garantir (en général à 50%). Chaque Caisse régionale détermine, pour une période de six ans, le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. Ce seuil est au maximum égal à 20% des fonds propres de la Caisse Régionale. Il peut être sur option fixé à 10% ou 5% de ces fonds propres ou fixé en

valeur absolue. Dans ce dernier cas, le seuil doit être au minimum de 12 millions d'euros. Depuis le 1er juillet 2001, les Caisses régionales ont la faculté d'opter pour un dispositif destiné à atténuer les effets de seuil sur la couverture de Foncaris. Les cotisations payées par les Caisses régionales à Foncaris en rémunération de sa couverture sont calculées en multipliant une assiette égale aux encours auxquels on ajoute le quart des limites confirmées non utilisées par un taux de cotisation qui est fonction de la qualité de la contrepartie (sa notation interne), des garanties obtenues, de la durée des concours, et du partage des risques avec d'autres banques.

Lorsque Foncaris est saisie d'une demande de couverture par une Caisse régionale dont les engagements totaux sur une contrepartie donnée ou un groupe lié de contreparties atteignent son seuil d'éligibilité, le dossier est analysé par un de ses services instructeurs qui soumet ses conclusions à un Comité décisionnel. En cas de défaut, la Caisse Régionale est indemnisée à hauteur de 50% de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

Le Projet BALE II

La mise en oeuvre opérationnelle du projet Bâle II, lancée dès 2001 au Crédit Agricole et au Crédit Lyonnais, s'est poursuivie en 2003. Au moment du rapprochement des deux établissements, l'état d'avancement des travaux lancés était conforme au calendrier prévu par le régulateur pour appliquer la réforme. Les deux établissements visaient l'adoption des méthodes d'évaluation du risque selon la méthode "fondation" dans un premier temps pour la banque des entreprises et pour les métiers de la banque de financement et d'investissement, et la méthode «avancée» pour la banque de détail.

Sur le périmètre de la banque des entreprises et des métiers de la banque de financement et d'investissement, les deux établissements disposent d'outils d'aide à la notation analogues sur le principe, mixant des critères quantitatifs et qualitatifs et de procédures écrites définissant la méthodologie de notation, ses règles de mise en oeuvre et les contrôles à effectuer. Ces méthodologies et outils sont mis en place et sont utilisés de manière opérationnelle par les différentes lignes métiers. De plus, les deux établissements ont engagé des travaux de mise en oeuvre d'outils de back-testing et de constitution des séries historiques nécessaires pour justifier les paramètres de mesure bâlois, dans une optique IRB. Par ailleurs, les deux établissements disposent de référentiels de niveau groupe. Des dispositifs de contrôle destinés à assurer la qualité et la fiabilité des données ont aussi été définis. Ces dispositifs prévoient la mise en place d'une piste d'audit, d'indicateurs de contrôle, de procédures et d'outils d'alerte, de

procédures de réconciliation des données comptables et risques, de procédures de gestion et d'administration des données et de procédures spécifiques de surveillance des notations.

De façon plus précise, sur le périmètre de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, le projet SIRIS (Système d'Information Risques), lancé en 1999, a permis une harmonisation des référentiels (tiers, produits, catégories de risques) et des échanges de données entre les entités, permettant ainsi d'améliorer la qualité du suivi des risques. Sur le périmètre des Caisses régionales, le développement en commun d'un outil de pilotage et de gestion des risques de crédit, ARCADE, permettant l'homogénéisation des agrégats et indicateurs de risque, a démarré en 2003 pour un déploiement prévu début 2005 dans toutes les Caisses régionales. Cet outil permettra de calculer de manière automatisée, dans chaque Caisse régionale, les éléments des déclarations réglementaires «crédit», notamment celles du futur ratio de solvabilité Bâle II.

Le Crédit Lyonnais, de son côté, a mis en place l'architecture Bâle II lui permettant de consolider les engagements de façon uniforme sur le périmètre de la banque de financement et d'investissement. Les données, les traitements et les référentiels nécessaires aux calculs bâlois ont été homogénéisés au sein des différentes entités de la banque et sont conformes aux principes définis par le niveau central.

Concernant la banque de détail, le groupe Crédit Agricole a développé une méthodologie de notation interne et la détermination de modèles nationaux d'évaluation du risque pour chaque classe de notation. Un outil de notation (LUC, pour «Logiciel Unique de Cotation») permettant le paramétrage des modèles de risques et le calcul mensuel des éléments réglementaires est actuellement en cours de déploiement dans les Caisses régionales. Le groupe Crédit Agricole a aussi défini les principes d'un dispositif de remontée des données pour le back-testing. Le Crédit Lyonnais, de son côté, a mis en conformité des outils de scoring existants depuis 1990 (IRPAR, IRPRO) et a engagé des travaux d'adaptation des systèmes d'information visant notamment à compléter les données nécessaires pour Bâle II et à les fiabiliser. Les outils de back-testing sont développés et opérationnels.

Sur le risque opérationnel, le groupe Crédit Agricole a constitué des référentiels groupe et a continué le déploiement progressif du dispositif KRONOS (Kit Risque Opérationnel Normes, Organisation et Systèmes) qui comprend un guide méthodologique, une procédure de mise en œuvre, des progiciels bureautiques, un outil d'Évaluation Unifiée des Risques Opérationnels pour le Pilotage et l'Analyse (EUROPA), un outil de collecte des incidents et

pertes et un outil de calcul des fonds propres. Le Crédit Lyonnais, de son côté, a mis en place à partir de 1999 une organisation spécifique dédiée à la gestion du risque opérationnel, composée d'une équipe centrale rattachée à la Direction des Risques du groupe, et d'un réseau de correspondants dans les différentes entités. Le dispositif mis en place prévoit des mesures de gestion de crise et de Plans de Continuation d'Activité, la définition de cartographies au sein des entités, la collecte des pertes et le calcul de fonds propres réglementaires.

Mi-2003, suite aux modifications de périmètre induites par le rapprochement avec le Crédit Lyonnais, l'organisation du projet Bâle II a été adaptée avec une structure projet dédiée au périmètre des Caisses régionales, et une structure projet dédiée au périmètre de Crédit Agricole S.A. Les deux projets évoluent de manière autonome en veillant cependant à la convergence des options retenues sur quelques points critiques, notamment afin d'assurer la cohérence de la notation interne des clientèles partagées entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales. A cet effet un «Comité de Coordination Groupe» est créé pour assurer cette convergence.

Sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A., l'organisation et le pilotage du projet s'articulent désormais en deux niveaux :

- au niveau central, Crédit Agricole S.A. définit les orientations communes et les standards de niveau groupe ; ces principes communs sont soumis pour validation à un Comité de Pilotage placé sous l'autorité du Directeur des Risques Groupe, qui associe des représentants des principales filiales et métiers, de la ligne Finances et de l'Informatique.
- au niveau de chaque filiale ou métier, un responsable Bâle II désigné au sein de la Direction des Risques a la responsabilité de la mise en œuvre du projet sur son périmètre et de sa bonne fin, conformément aux orientations retenues pour le groupe.

La poursuite des travaux a été organisée en trois chantiers principaux : un Chantier Risque de Crédit - Méthodologie, un Chantier Risque de Crédit - Systèmes d'Informations et un chantier Risques Opérationnels. Sur chacun de ces chantiers, un coordinateur transverse représentant la Direction des Risques Groupe (DRG) assiste les différents métiers dans leurs travaux et s'assure que les méthodologies développées, les outils et les systèmes mis en place sont cohérents entre eux et conformes aux standards du groupe.

Enfin, les chantiers ALM Pilier II et Reporting Réglementaire ont été placés sous la responsabilité de la ligne-métier Finances.

Sur le périmètre des Caisses régionales, la structuration de la phase pilote définie en 2002, en relation avec les Caisses régionales et leurs Systèmes d'Information de Référence

("SIR"), a évolué . En effet, la phase pilote, qui, tout au long de l'année 2003 a permis la mise au point des modèles de notation interne sur les différentes classes d'actifs et des outils «encapsulant» ces modèles, s'est terminée à la fin de l'année. Ces outils ont été testés par quelques Caisses régionales et sont aujourd'hui en cours de déploiement dans l'ensemble des Caisses régionales. Le Comité de Pilotage associant les Directeurs Généraux des Caisses régionales a été renforcé, et associe aujourd'hui les présidents des SIR (Systèmes d'information de référence) ; il assure notamment le suivi de la bonne marche du déploiement, tandis qu'un comité mensuel technique associant les Directions concernées de Crédit Agricole S.A. et les Directeurs Généraux des SIR est mis en place pour veiller au respect du planning très serré de ce déploiement des outils.

Les risques de contrepartie

Définition et principes généraux

Un risque de contrepartie se matérialise lorsqu'un client est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un état et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut figurer au bilan (prêt, titre de créances ou de propriété) ou au hors-bilan (contrat d'échange de performance, garantie de bonne fin ou engagement confirmé non utilisé). Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Principes généraux :

- le principe d'une limite de risque est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou para-publique. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas au G10 ou à l'Espace Economique Européen sont plafonnées pays par pays, tous types d'interventions et d'opérations confondus ;
- des règles de division des risques et des limites sont mises en place afin, notamment, que les engagements sur les premières contreparties de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales n'atteignent pas le plafond réglementaire de 25% des fonds propres consolidés ;
- un processus d'engagement encadré : toute décision d'engagement est prise soit par un comité décisionnel, soit par un délégataire dûment habilité avec formalisation d'un avis de la ligne métier risque. Par ailleurs, le dispositif de mesure et de surveillance des risques repose sur un

dispositif de contrôle de premier et deuxième niveaux, un reporting et une information régulière des autorités internes et externes ;

- le suivi des dépassements concerne les utilisations supérieures aux limites ;
- la gestion spécifique des affaires sensibles repose sur une identification en amont à partir des incidents ou de la situation financière des débiteurs et un suivi trimestriel dans le cadre d'instances dédiées à cet effet, destinées à décider du plan d'action et de la couverture des risques potentiels ;
- des revues périodiques de portefeuille par unité opérationnelle sont destinées à identifier les dossiers qui se dégradent, à actualiser la notation des contreparties ou à réviser la stratégie-risque ;
- Un reporting des expositions sur les plus grandes contreparties sur lesquelles Crédit Agricole S.A. et ses filiales sont engagés est effectué : la Direction des Risques Groupe consolide et présente au Directeur Général dans le cadre du Comité des Risques du groupe une revue trimestrielle des engagements de Crédit Agricole S.A. sur les cent premiers groupes non bancaires clients du groupe ainsi que des limites sur les banques les plus importantes. Dès l'intégration du Crédit Lyonnais, ces principes ont été adaptés au nouveau contexte.

Ainsi,

- les instances décisionnelles du pôle «Banque de Financement et d'Investissement» de CAI et du Crédit Lyonnais ont été rapprochées, et un comité commun «des Risques de Contrepartie» (CRC) a été créé pour les décisions de prise de risque. Par ailleurs un Comité des Stratégies et des Portefeuilles (CSP) permet, sur ce pôle, la validation des stratégies par ligne métier et la gestion des portefeuilles qui en découle ;
- sur le pôle des métiers du crédit-bail, le processus décisionnel a été adapté et exige soit une concertation soit une décision commune en fonction des montants d'engagement pour toutes les entités opérationnelles rattachées à ce pôle ;
- une analyse des expositions du nouveau groupe, en montant et en consommation de capital économique, a fait l'objet d'une présentation au Comité des Risques Groupe dans les premières semaines suivant l'opération financière. Elle est actualisée à périodicité trimestrielle. Ceci permet de conduire une politique active de réduction des concentrations de risques résultant du rapprochement.

Méthodologies de mesure

Le Comité des Normes et Méthodologies a pour mission de valider, d'uniformiser et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques. A ce

titre, les propositions d'uniformisation des normes et méthodologies, rendues nécessaires compte tenu des modifications de périmètre induites par le rachat du Crédit Lyonnais, sont validées par ce Comité. L'harmonisation des méthodologies utilisées dans le cadre du projet Bâle II fait notamment partie des chantiers prioritaires de ce comité.

En matière de risque de contrepartie, aussi bien le Crédit Agricole que le Crédit Lyonnais avaient mis en place un système de notation interne. Au sein de deux entités, les notes sont proposées par le responsable de la relation commerciale avec la contrepartie concernée, sont vérifiées contradictoirement par les unités de contrôle des risques et validées par les instances de décision (comité ou délégataire). De manière générale, la notation allie des critères financiers et qualitatifs. Portefeuille par portefeuille, les méthodologies détaillées de notations sont en cours d'homogénéisation.

Le déploiement généralisé d'un système de notation interne a permis au groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de type Bâle II. Notamment, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de coût du risque, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risque et de la définition des limites par secteur, par pays et par contrepartie.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent une approche interne pour estimer le risque courant inhérent aux instruments de hors-bilan (swaps ou produits dérivés par exemple). Ainsi, l'assiette du risque correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Cet add-on est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de la dérive des sous-jacents. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie par Crédit Agricole S.A. et ses filiales et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européens et international de solvabilité. Désormais, les activités de banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais suivent les risques de contrepartie sur opérations de marché suivant la méthode interne due Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie sur les instruments dérivés, les métiers de banque d'investissement de Crédit Agricole S.A., au travers

de Crédit Agricole Indosuez et de la BFI du Crédit Lyonnais, mettent en œuvre des contrats de collatéralisation avec leurs contreparties.

Diversification des risques

Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements (en tenant compte des méthodologies de calcul visées ci-dessus selon la nature des engagements) par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays. Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein du pôle responsable des métiers liés à la banque de financement et d'investissement. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie (ex. dérivés de crédit, CLOs, etc) permet au groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres.

Suivi des grands risques de contrepartie

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales sont suivis par contrepartie et par groupe lié de contreparties. On entend, par groupe de contreparties, l'ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties incluent l'ensemble des crédits accordés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements hors-bilan et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier.

Chaque entité opérationnelle communique trimestriellement à la Direction des Risques Groupe le montant de ses engagements par catégories de risques dès lors que le cumul sur une même contrepartie (ou sur un groupe lié de contreparties) dépasse le seuil le plus faible de 10 % de ses fonds propres durs ou de 100 millions d'euros, et en tout état de cause, ses dix premiers engagements. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dépassent 300 millions d'euros, font l'objet d'un reporting spécifique à la Direction des Risques Groupe en vue d'un suivi par le CRG.

Au 31 décembre 2003, les engagements en risques de bilan et hors-bilan de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales auprès de ces grandes contreparties s'élevaient à environ 76 milliards d'euros pour une centaine de groupes (données de gestion, intégrant les risques en montant brut - avant toutes garanties sur opérations de crédit, titres et de marché), les engagements en risques auprès des dix groupes les plus importants s'élevant à environ 24,5 milliards d'euros.

Le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales est opéré notamment au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2003, garantissait à 50 % les 6,6 milliards d'euros d'encours de crédit des Caisses régionales sur leurs plus grands risques. A ce titre, ses engagements s'élevaient à cette date à 3,3 milliards d'euros. Les dix premiers risques de Foncaris représentaient un tiers de ses engagements totaux.

Suivi des risques pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques «élémentaires» (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité de la banque à un environnement politique, macro-économique et financier spécifique.

Missions et Organisation

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du groupe se sont poursuivies et affinées selon les principes suivants :

- La définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays.
- La détermination des limites d'exposition acceptables au risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles des stratégies-pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées par le Comité des Stratégies et Portefeuilles (CSP) du pôle «banque de financement et d'investissement» et le Comité des Risques du groupe (CRG).
- Le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par l'établissement et la mise à

jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le groupe est engagé. Cette notation est fondée sur des analyses multicritères (économique, financier, politique, scénarios de crise) conçues dans le cadre d'une méthodologie propre à la banque. Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel. Une notation commune pour la nouvelle banque est en vigueur depuis le troisième trimestre 2003.

- La Direction des Risques Pays du pôle «banque de financement et d'investissement» procède à la validation d'opérations dont la taille, la maturité et la dangerosité au titre du risque pays est susceptible d'altérer la qualité du portefeuille.
- La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques auprès de la Direction des Risques du groupe.
- Les provisions générales pays sont déterminées selon un processus qui intègre la probabilité de crise d'un pays – matérialisée par sa notation – et une perte en cas de crise calculée en fonction de la vulnérabilité du portefeuille.

En termes de politique de risque, le groupe a visé à stabiliser ses encours et favoriser les opérations les moins vulnérables à la matérialisation du risque pays, dans le cadre d'une mise en perspective dynamique du portefeuille. La poursuite de l'amélioration qualitative du portefeuille s'est opérée au cours de l'année 2003 grâce à une détente générale observée sur le marché des pays émergents et l'amélioration de la notation de certains grands pays. La tendance à privilégier les transactions qui, du fait de leur nature ou de leur structuration, présentent une moindre vulnérabilité au risque pays a également porté ses fruits. Les pays dont la situation ou les évolutions sont jugées potentiellement préoccupantes, en termes économiques ou politiques, font l'objet d'un suivi rapproché, tant en terme de notation que de gestion des limites et expositions du groupe.

Evolutions en 2003

Les encours en risque sur les pays émergents, essentiellement libellés en USD, ont progressé de 13% en 2003. La concentration est assez forte puisque 31 pays représentent 90% du portefeuille, mais le portefeuille est d'une qualité acceptable avec près de 60% du portefeuille logé sur les pays «investment grade». Deux zones géographiques dominent : l'Asie et le Moyen-Orient. Dans une perspective dynamique, une réorientation du portefeuille a été opérée pour prendre en compte certaines évolutions – positives ou négatives – anticipées.

- Amérique Latine : sur l'ensemble de la région, l'exposition en termes de risque pays a fortement diminué en raison d'une approche conservatrice et sélective des opérations effectuées en 2003, avec toutefois des évolutions différenciées selon les pays :
 - poursuite de la réduction des encours sur l'Argentine, pour atteindre USD 262 millions en fin d'année (hors créances douteuses provisionnées à 100 %) ;
 - limitation de l'exposition sur le Venezuela, à USD 155 millions fin 2003 ;
 - maintien de la surveillance renforcée sur l'exposition au Brésil, avec USD 677 millions en fin d'année.
- Asie : le groupe a poursuivi sa politique de concentration de son activité sur les pays les mieux notés (Corée, Chine et Inde), au sein d'une zone par ailleurs globalement dynamique. L'exposition sur les Philippines, pays dont la dynamique est plus préoccupante, s'est réduite de 16%, pour atteindre USD 366 millions. Les encours du groupe sur l'ensemble de cette région ont progressé de 7%.
- Proche et Moyen-Orient & Afrique du Nord : tout en maintenant un degré de vigilance élevé sur la zone, l'apaisement des tensions géopolitiques et la stabilité à un niveau élevé du prix du pétrole ont conduit à une

progression des encours sur cette zone, tout en maintenant une vigilance élevée sur le Liban et l'Égypte.

- PECO : la relative stabilité politique et économique de la région – dont plusieurs pays accèdent à l'Union européenne en 2004 – a permis la poursuite des opérations dans des conditions de risques pays acceptables. Dans le contexte de l'amélioration de la situation de la Russie, l'encours sur ce pays a connu une expansion (atteignant USD 862 millions), cette exposition restant toutefois largement concentrée sur des opérations comportant des éléments atténuateurs du niveau du risque pays, et à des durées relativement courtes.

Provisions pour Risques Pays

A la clôture de l'exercice 2003, le stock de provisions générales risques pays du groupe Crédit Agricole s'élève à 752 millions d'euros contre 865 millions d'euros dans les comptes pro forma 2002. La forte dégradation de la parité \$ / euros a entraîné un effet de change négatif de l'ordre de 75 millions d'euros.

Le Groupe porte par ailleurs une exposition globale de USD 1 323 millions de bonds Brady (principalement Brésil et Argentine). Une décote de USD 194 millions a été enregistrée à fin 2003 sur ces titres afin de les inscrire en valeur de marché.

Analyse du portefeuille

Valeurs nettes inscrites au bilan du Crédit Agricole

groupe Crédit Agricole	31/12/03		Pro forma 31/12/02		Évolution en %
	en millions d'euros	en % du total	en millions d'euros	en % du total	
Encours nets ⁽¹⁾					
Opérations avec la clientèle	370 895	77 %	356 073	76 %	+ 4,2 %
dont Crédit Lyonnais	90 052	67 %	89 724	69 %	+ 0,4 %
Opérations sur les établissements de crédit	94 647	20 %	100 349	21 %	- 5,7 %
dont Crédit Lyonnais	38 698	29 %	34 183	26 %	+ 13,2 %
Opérations de crédit-bail	13 263	3 %	12 842	3 %	+ 3,3 %
dont Crédit Lyonnais	5 968	4 %	5 979	5 %	- 0,2 %
Total groupe Crédit Agricole	478 805		469 264		+ 2,0 %
dont Crédit Lyonnais ⁽²⁾	134 718		129 886		+ 3,7 %

Source : informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Les valeurs inscrites au bilan sont nettes de provisions.

(2) Pour des raisons de comparabilité, le périmètre des encours des opérations avec la clientèle (y compris le crédit-bail) et des opérations sur les établissements de crédit, a été ajusté entre le Crédit Lyonnais et le groupe Crédit Agricole. Ainsi, les encours du Crédit Lyonnais ne comprennent pas les valeurs non imputées et les immobilisations non louées.

Les encours nets sont globalement en augmentation de 9,5 milliards d'euros, soit de 2 % par rapport au pro forma de décembre 2002 malgré la diminution des opérations sur les établissements de crédit (- 5,7 %) liée pour l'essentiel à la variation de la parité d'euros/\$. Au plan global, les encours nets avec les trois classes d'opérations précitées conservent un poids relatif stable.

Ventilation et évolution des encours bruts du groupe Crédit Agricole par zone géographique

Encours bruts ⁽¹⁾ en millions d'euros	31/12/03	en % du total	pro forma 31/12/02	% évolution
France (yc Dom Tom)	324 683	66 %	311 570	+ 4,2 %
dont Crédit Lyonnais	57 456	42 %	57 372	+ 0,1 %
Espace économique européen (E.E.E.) hors France	51 797	10 %	50 966	+ 1,6 %
dont Crédit Lyonnais	9 059	7 %	11 683	- 22 %
Autres pays d'Europe	7 652	2 %	7 855	- 2,6 %
dont Crédit Lyonnais	1 723	1 %	1 324	+ 30 %
Amérique du Nord	13 392	3 %	22 089	- 39,4 %
dont Crédit Lyonnais	8 481	6 %	12 326	- 31 %
Amériques Centrale et du Sud	5 343	1 %	6 179	- 13,5 %
dont Crédit Lyonnais	1 563	1 %	1 784	- 12 %
Afrique et Moyen-Orient	10 263	2 %	9 665	+ 6,2 %
dont Crédit Lyonnais	3 454	3 %	2 954	+ 17 %
Asie et Océanie (hors Japon)	8 245	2 %	9 970	- 17,3 %
dont Crédit Lyonnais	2 926	2 %	3 184	- 8 %
Japon	5 241	1 %	9 355	- 44 %
dont Crédit Lyonnais	1 205	1 %	1 341	- 10 %
Sous-total encours ventilés	426 616	87 %	427 649	- 0,2 %
dont Crédit Lyonnais	85 867	62 %	91 968	- 6,6 %
Organismes internationaux et non ventilés ⁽²⁾	40 656	8 %	30 958	+ 31,3 %
Crédit Lyonnais	40 656	29,5 %	30 958	+ 31 %
Crédit-bail, affacturage et assimilés	19 344	4 %	18 276	+ 5,8 %
Crédit Lyonnais	11 027	8 %	10 156	+ 9 %
Créances rattachées	4 581	1 %	5 008	- 8,5 %
dont Crédit Lyonnais	540	0,5 %	646	- 16 %
Total	491 197		481 891	+ 1,9 %
dont Crédit Lyonnais	138 090		133 728	+ 3,3 %

Source : informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Périmètre : encours bruts au bilan des opérations avec la clientèle et des opérations sur les établissements de crédit du groupe Crédit Agricole, ventilés par pays de résidence. Le pays de résidence étant le pays d'exercice de l'activité de la contrepartie considérée.

• Les encours bruts sont retraités de l'intra-Groupe,

• Pour des raisons de comparabilité, les encours bruts du Crédit Lyonnais sont nets des valeurs non imputées (361 millions d'euros) et des immobilisations non louées en crédit-bail (136 millions d'euros).

(2) Dont 35 928 millions d'euros représentent les titres reçus en pension livrée du Crédit Lyonnais nets de l'intra-Groupe.

En terme de poids relatif, 76% des encours au bilan du groupe Crédit Agricole se situe en Europe Occidentale. Le poids de la France reste important, 66%, contre 73 % en 2002 avant l'intégration du Crédit Lyonnais. Ainsi, en dehors de l'Espace Economique Européen, les encours sont largement diversifiés en deçà d'un seuil de 3%.

En terme d'évolution, les encours bruts ventilés par zone géographique sont globalement en baisse de 0,2 %. Cette diminution est liée à la chute du dollar sur la période.

Par ailleurs :

- en Amérique du Nord, une politique volontariste de réduction des encours, engagée dès le début de l'année 2003, a été accompagnée de la baisse du dollar sur le dernier semestre. Parallèlement, une stratégie de réduction du risque au travers de techniques de couverture (titrisation, collatérisation, CLO, ...) a été mise en place, notamment sur des secteurs sensibles affectés par la conjoncture économique, tels que l'énergie, l'aéronautique, l'hôtellerie ou les télécoms.

- De même dans les pays de la zone asiatique, malgré la relance économique sur le dernier semestre, l'application des mesures engagées a poursuivi son effet réducteur d'exposition.
- Enfin au Japon, la baisse des encours sur opérations à la clientèle a été compensée par une augmentation des positions en titres ou en engagements de hors-bilan à la suite de modifications d'instruments de support des engagements, sans changement de la stratégie sur ce pays.

Ventilation et évolution des encours bruts du groupe Crédit Agricole par agent économique

Encours bruts ⁽¹⁾ en millions d'euros	31/12/03	en % du total	pro forma 31/12/02	% évolution
État, administrations et collectivités publiques	26 555	5 %	24 244	+ 9,5 %
dont Crédit Lyonnais	1 945	1 %	1 937	+ 0,4 %
Institutions financières	73 233	15 %	90 077	- 18,7 %
dont Crédit Lyonnais	10 348	7 %	12 454	- 17 %
Particuliers et professionnels	185 325	38 %	164 401	+ 12,7 %
dont Crédit Lyonnais ⁽²⁾	36 714	27 %	32 922	+ 11,5 %
Agriculteurs	33 881	7 %	31 315	+ 8,2 %
dont Crédit Lyonnais	-	-	-	-
Entreprises et autres agents économiques (y compris assurances)	111 663	23 %	121 974	- 8,5 %
dont Crédit Lyonnais	36 860	27 %	44 655	- 17,5 %
Sous-total encours ventilés	430 657	88 %	432 011	- 0,3 %
dont Crédit Lyonnais	85 867	62 %	91 968	- 6,6 %
Crédit-bail, affacturage	19 344	4 %	18 276	+ 5,8 %
dont Crédit Lyonnais	11 027	8 %	10 156	+ 9 %
Valeurs non ventilées ⁽³⁾	41 196	8 %	31 604	+ 30,4 %
dont Crédit Lyonnais	41 196	30 %	31 604	+ 30 %
Total	491 197		481 891	+ 1,9 %
dont Crédit Lyonnais	138 090		133 728	+ 3,3 %

Source : informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Périmètre : encours bruts au bilan des opérations avec la clientèle et des opérations sur les établissements de crédit du groupe Crédit Agricole ventilés par agent économique.

• les encours bruts sont retraités de l'intra-Groupe,

• pour des raisons de comparabilité, les encours bruts du Crédit Lyonnais sont nets des valeurs non imputées (361 millions d'euros) et des immobilisations non louées en crédit-bail (136 millions d'euros). En revanche, les encours pro forma 2002 n'intègrent pas Finaref.

(2) La ligne «Particuliers et professionnels» comprend le réseau France Crédit Lyonnais et Finalion.

(3) Les valeurs non ventilées comprennent les créances rattachées et les titres en pension livrée du Crédit Lyonnais nets de l'intra-Groupe.

L'analyse de l'évolution globale du groupe Crédit Agricole ventilée par agent économique montre l'accroissement des encours en faveur de la clientèle des particuliers et professionnels dont le poids relatif représente désormais 38 % de l'ensemble. L'intégration des encours du Crédit Lyonnais contribue toutefois à réduire légèrement la part des encours à destination de cette clientèle (42 % si l'on ne tenait pas compte de cette intégration).

Les deux grandes catégories de clientèle, entreprises et institutions financières sont réparties de manière relativement comparable à 23 % et 15 % respectivement.

La politique de réduction de l'exposition sur les entreprises dans les secteurs et les zones sensibles en terme de risque, tel qu'exposé ci-dessus, entraîne une baisse des encours de 8,5 % globalement sur cette clientèle ; néanmoins, leurs poids relatif représente désormais 23 % contre 21 % hors intégration du Crédit Lyonnais.

Ventilation des risques par secteurs économiques

Les tableaux suivants présentent la répartition par secteurs économiques des opérations avec la clientèle de la Banque de financement et d'investissement de Crédit Agricole S.A. d'une part et des Caisses régionales d'autre part.

Ventilation par secteur économique industriel et commercial des encours bruts au bilan de la Banque de Financement et d'investissement de Crédit Agricole S.A.

Encours bruts en millions d'euros	encours au 31/12/03	en % du total
Aéronautique, aérospatial	5 010	7 %
Agroalimentaire	3 560	5 %
Assurance	955	1 %
Automobile	2 285	3 %
Autres activités financières non bancaires	2 682	4 %
Autres industries	1 906	3 %
Autres transports	1 671	2 %
Bois, papier, emballage	858	1 %
BTP	1 269	2 %
Distribution, industries de biens de consommation	7 335	10 %
Divers	7 169	10 %
Énergie	9 528	13 %
Immobilier	4 560	6 %
Industrie lourde	4 017	5,5 %
Informatique, technologie	1 852	2 %
Maritime	4 906	7 %
Media, édition	1 773	2 %
Santé, pharmacie	1 077	1 %
Secteur public, services non marchands	5 447	7,5 %
Télécoms	3 097	4 %
Tourisme, hôtels, restauration	2 584	3 %
Services marchands (utilities)	628	1 %
Total	74 169	

Source : base risque engagements.

Périmètre : encours bruts au bilan des crédits à la clientèle des entreprises industrielles et commerciales (hors opérations avec les banques) de la banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais et de Crédit Agricole Indosuez.

L'ensemble de la filière de l'énergie, qui intègre au sens large, tant les secteurs amont ou aval, de la production que du négoce, conserve une position importante en terme de concentration, avec 13% des encours bruts au bilan tels que défini ci-dessus. Toutefois, la politique volontariste menée en 2003 a conduit à réduire très fortement l'exposition sur cette filière (baisse de 25,3% des engagements au Crédit Lyonnais par rapport à fin décembre 2002), à diversifier sa base de clientèle et réorienter progressivement son portefeuille d'activité en vue de l'optimiser sur la base des critères Bâle II :

- d'une part sur le plan géographique avec une forte réduction de ses engagements aux Etats Unis en vue d'un rééquilibrage sur les autres parties du monde,
- d'autre part sur le plan sectoriel, l'importance du secteur Electricité et Gaz naturel ayant été réduite au profit du secteur Production et Transformation Pétrole & Gaz, moins risqué et profitable.

Le secteur de la distribution, avec un poids relatif de 10 %, intègre les grands groupes de la distribution sur lesquels l'application des limites de concentration permet de suivre étroitement l'évolution des risques.

Les relations du groupe Crédit Agricole avec le secteur des collectivités locales placent ce secteur en quatrième position avec 7,5 %.

Les autres secteurs sont en deçà du seuil de 7 %. Parmi ces secteurs, les télécoms, l'aéronautique et le secteur de l'hôtellerie restent des secteurs sensibles à la conjoncture économique et font l'objet d'un suivi rapproché.

Les opérations de financements du secteur aéronautique sont en grande partie sécurisées par des agences de crédit export et les engagements nets bénéficient, en grande partie, de garanties sur les avions.

L'année 2003 s'est traduite, tel que prévu dans la politique de crédit mise en place sur le secteur télécom, par une amélioration générale de la qualité des opérateurs de télécommunication et des câblo-opérateurs : la consolidation des situations opérationnelles et l'assainissement des structures financières ont facilité l'accès des opérateurs aux marchés financiers.

Le secteur télécom a poursuivi un suivi rapproché de son portefeuille et conservé une approche prudente et sélective des nouvelles transactions proposées avec un souci de rentabilité et de retour sur actifs maximisé.

Ventilation par secteur économique industriel et commercial des encours bruts hors bilan de la Banque de Financement et d'investissement de Crédit Agricole S.A.

Encours hors bilan en millions d'euros	encours au 31/12/03	en % du total
Aéronautique, aérospatial	2 212	3 %
Agroalimentaire	2 890	3,5 %
Assurance	3 879	5 %
Automobile	6 185	8 %
Autres activités financières non bancaires	6 876	8 %
Autres industries	3 707	4,5 %
Autres transports	1 794	2 %
Bois, papier, emballage	656	1 %
BTP	3 299	4 %
Distribution, industries de biens de consommation	6 376	8 %
Divers	3 481	4 %
Énergie	10 605	13 %
Immobilier	3 095	4 %
Industrie lourde	5 796	7 %
Informatique, technologie	3 314	4 %
Maritime	1 237	1,5 %
Media, édition	1 924	2 %
Santé, pharmacie	2 326	3 %
Secteur public, services non marchands	4 165	5 %
Télécoms	3 824	5 %
Tourisme, hôtels, restauration	1 275	1,5 %
Services marchands (utilities)	2 594	3 %
Total	81 510	

Source : base risque engagements

Périmètre : encours bruts des opérations hors bilan en faveur des entreprises industrielles et commerciales (hors opérations avec les banques) de la banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais et de Crédit Agricole Indosuez.

Ces risques concernent principalement des cautions techniques (soumission, bonne fin, restitution d'acompte, etc.), des crédits documentaires, les parties non tirées des crédits confirmés, des lignes de soutien (*back up lines*), des cautions financières (*stand-by letters of credit*) et des pensions non livrées.

En terme d'encours globaux (bilan et hors bilan), les dix premiers secteurs d'activité, hors divers, représentent 99,5 milliards d'euros soit 64 % du montant total des encours de 155,7 milliards d'euros, comme suit :

• énergie	13 %
• distribution et industries de biens de consommation	9 %
• industrie lourde	6 %
• secteur public, collectivités locales	6 %
• autres activités financières non bancaires	6 %
• automobile	5 %
• immobilier	5 %
• aéronautique, aérospatial	5 %
• télécoms	4 %
• agroalimentaire	4 %

En deçà, les autres secteurs d'activité ont un poids respectif inférieur ou égal à 4 %. Ainsi, si l'on excepte les deux premiers secteurs d'activité économique industriel et commercial, les encours sont globalement bien diversifiés.

Ventilation par secteur économique des encours bruts au bilan des Caisses régionales de Crédit Agricole

Encours bruts en millions d'euros	encours au 31/12/03	en % du total
Particuliers	110 257	49,4 %
Aérospatial	18	0 %
Agriculture	29 017	13 %
Agroalimentaire	2 648	1,2 %
Assurance	364	0,2 %
Automobile	864	0,4 %
Banque	232	0,1 %
Biens équipement	1 543	0,7 %
Bois-papier	513	0,2 %
Chimie-pharmacie	1 059	0,5 %
Construction-BTP	2 994	1,3 %
Distribution	12 756	5,7 %
Divers	12 037	5,4 %
Énergie-infrastructure	442	0,2 %
Hôtellerie	3 330	1,5 %
Immobilier	9 472	4,2 %
Media	653	0,3 %
Métaux-mines	704	0,3 %
Santé	2 409	1,1 %
Secteur public	20 051	9 %
Services aux entreprises	8 959	4 %
Sociétés financières	1 309	0,6 %
Télécom-informatique	223	0,1 %
Transports	1 450	0,6 %
Total	223 306	

Source : données issues de fichiers de gestion (noyau prêts des Caisses régionales). Les secteurs économiques retenus sont des regroupements de codes NAF (nomenclature d'activités françaises).
Périmètre : encours bruts au bilan des opérations avec la clientèle et des opérations de crédit-bail des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Avec près de la moitié (49,4 %) des encours de prêts finançant les particuliers (pour l'habitat et la consommation), cette clientèle représente la part la plus importante des opérations des Caisses Régionales. Le secteur de l'agriculture arrive en seconde position avec 13 % des encours totaux. En raison de l'importance du financement des collectivités locales, le secteur public conserve également une position importante en terme de concentration, avec 9% des encours bruts au bilan des Caisses régionales.

Outre ces trois secteurs, la structure des opérations avec la clientèle est largement diversifiée en deçà d'un seuil de 6%.

Politique de Provisionnement et couverture des Risques

La couverture des risques de pertes repose sur deux natures de provisionnement :

- des provisions spécifiques destinées à couvrir la perte probable sur les créances douteuses;
- des provisions à caractère général visant à couvrir au-delà des risques spécifiques, les risques inhérents à l'activité bancaire dans certaines régions ou secteurs d'activités. Il s'agit notamment des provisions risques pays et de la provision générale Etats-Unis.

La politique de provisionnement s'applique à l'ensemble des créances douteuses :

- soit après examen individuel de la situation de la contrepartie ainsi que des sûretés dont bénéficie la banque et en fonction des divers scénarios d'évolution pour les risques "professionnels", "entreprises" et autres grandes clientèles,
- soit pour les particuliers de façon statistique selon des méthodologies fondées sur les taux de recouvrement et les taux de perte estimés et réévalués périodiquement.

Ces principes ont été également appliqués dans le cadre du rapprochement avec le Crédit Lyonnais. Ainsi les clients sensibles communs les plus importants ont fait l'objet d'une harmonisation des politiques de gestion des expositions et d'éventuel provisionnement et l'ensemble des propositions sont validées par les instances décisionnelles concernées.

L'ensemble des engagements douteux (sur créances interbancaires et clientèle de bilan) s'élèvent à 18,6 milliards d'euros, dont 9,6 milliards d'euros d'encours douteux compromis. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le groupe anticipe un éventuel non-recouvrement. Les encours douteux représentent 3,8% des encours bruts du groupe et sont couverts à hauteur de 66,7% par les provisions, étant noté que dans ce dernier ratio, les provisions sont des provisions affectées hors provisions générales, notamment sur la zone Amérique du Nord. Le taux de couverture sur les encours non ventilés comprend, notamment, une provision de 303 millions d'euros sur des créances restructurées sur pays émergents.

Le tableau ci-après donne la répartition par zone géographique :

- de la part des encours douteux - compromis et non compromis - dans le total des engagements sur chaque région ;
- de la couverture des encours douteux totaux et compromis par les provisions.

Tableau des encours douteux dont douteux compromis et des provisions ventilés par zone géographique du groupe Crédit Agricole

Encours au 31 décembre 2003 en millions d'euros	Encours bruts	Encours ⁽¹⁾ douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	dont provisions sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours douteux par provisions
Encours ventilés par zone géographique	426 616	15 438	7 489	9 558	5 173	62 %
dont Crédit Lyonnais	85 867	4 507	2 119	2 695	1 447	
France	324 683	11 219	5 513	7 340	3 935	65 %
dont Crédit Lyonnais	57 456	2 445	1 317	1 796	1 003	
Espace Économique Européen (hors France)	51 797	1 040	444	569	337	55 %
dont Crédit Lyonnais	9 059	425	104	212	104	
Autres pays d'Europe	7 652	335	207	285	177	85 %
dont Crédit Lyonnais	1 723	37	22	37	23	
Amérique du Nord	13 392	1 389	488	487	219	35 %
dont Crédit Lyonnais	8 481	1 013	387	359	173	
Amérique centrale et du Sud	5 343	451	119	310	78	69 %
dont Crédit Lyonnais	1 563	199	76	109	42	
Afrique et Moyen-Orient	10 263	557	359	314	227	56 %
dont Crédit Lyonnais	3 454	170	65	72	34	
Asie et Océanie (hors Japon)	8 245	419	332	252	200	60 %
dont Crédit Lyonnais	2 926	190	120	109	67	
Japon	5 241	28	27	1	-	4 %
dont Crédit Lyonnais	1 205	27	27	-	-	
Encours non ventilés	64 581	3 131	2 098	2 834	1 894	91 %
dont Crédit Lyonnais	52 223	797	558	675	365	
Crédit-bail, affacturage et assimilés	19 344	649	253	335	153	52 %
dont Crédit Lyonnais	11 027	367	253	215	153	
Autres encours non ventilés ⁽²⁾	40 656	430	305	464 ⁽³⁾	211	108 %
dont Crédit Lyonnais	40 656	430	305	465	212	
Créances rattachées	4 581	2 052	1 540	2 035	1 530	99 %
dont Crédit Lyonnais	540	0	-	0	-	
Total des encours	491 197	18 569	5 251	12 392	7 067	67 %
dont Crédit Lyonnais	138 090	5 304	2 677	3 370	1 811	63 %

Source : informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Nouvelle réglementation relative au traitement comptable du risque de crédit,

(2) Y compris les titres reçus en pension livrée du Crédit Lyonnais,

(3) dont 303 millions d'euros au titre du provisionnement des créances restructurées sur pays émergents. Ce provisionnement entraîne un taux de couverture supérieur à 100 %.

De même, le tableau ci-après montre la répartition des encours douteux dont ceux non compromis et leur couverture par les provisions, selon la ventilation par agent économique.

Tableau des encours douteux non compromis et douteux compromis et des provisions ventilés par agent économique du groupe Crédit Agricole

Encours au 31 décembre 2003 en millions d'euros	Encours bruts	Encours ⁽¹⁾ douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	dont provisions sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours douteux par provisions
Encours ventilés par agent économique	430 657	17 490	9 029	11 592	6 702	66 %
dont Crédit Lyonnais	85 867	4 507	2 119	2 695	1 446	
État, administrations et collectivités publiques	26 555	117	82	66	58	56 %
dont Crédit Lyonnais	1 945	16	1	0	-	
Institutions financières	72 233	416	196	329	152	79 %
dont Crédit Lyonnais	10 348	108	58	57	19	
Particuliers et professionnels	185 325	7 086	3 939	4 894	2 832	69 %
dont Crédit Lyonnais ⁽²⁾	36 714	1 045	539	653	281	
Agriculteurs	33 881	1 828	908	1 179	704	64 %
dont Crédit Lyonnais	0	0	-	0	-	
Entreprises et autres agents économiques (y compris assurances)	111 663	8 043	3 904	5 124	2 956	64 %
dont Crédit Lyonnais	36 860	3 338	1 521	1 985	1 146	
Encours non ventilés	60 540	1 079	558	800	365	74 %
dont Crédit Lyonnais	52 223	797	558	675	365	
Crédit-bail, affacturage	19 344	649	253	335	153	52 %
dont Crédit Lyonnais	11 027	367	253	215	153	
Valeurs non ventilées ⁽²⁾	41 196	430	305	465 ⁽³⁾	212	108 % ⁽³⁾
dont Crédit Lyonnais	41 196	430	305	465	212	
Total	491 197	18 569	9 587	12 392	7 067	67 %
dont Crédit Lyonnais	138 090	5 304	2 677	3 370	1 811	63 %

Source : Informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Nouvelle réglementation relative au traitement comptable du risque de crédit.

(2) Y compris les titres reçus en pension livrée du Crédit Lyonnais.

(3) Dont 303 millions d'euros de provisions au titre des créances restructurées sur pays émergents à fin décembre 2003. Ce provisionnement entraîne un taux de couverture supérieur à 100 %

Les risques de marchés

La maîtrise des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante, des procédures de surveillance et de consolidation, des méthodologies d'identification et de mesures des risques.

Périmètre

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché générés par les activités de marché. Il s'agit principalement des activités d'arbitrage et de prise de positions directionnelles des salles de marchés des filiales Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais. Les portefeuilles de placement des directions financières sont suivis séparément. Concrètement, les risques de marchés se matérialisent par un risque de variation du résultat de la filiale du fait d'un ou plusieurs vecteurs financiers : taux d'intérêt, cours des titres de propriété, parités de change, prime de rendement spécifique d'une émission obligataire, cours des marchandises et métaux précieux, corrélation entre les marchés etc....

Le recours aux opérations de marché dans les Caisses régionales est marginal. En 2003, sur les 44 Caisses

régionales, seules 2 d'entre elles ont déclaré un ratio d'adéquation des fonds propres dans le cadre de la Réglementation CAD. Les exigences de fonds propres au titre de leurs risques de marché s'élèvent à environ 10 millions d'euros.

Organisation

Dispositif local et central

Au cours de l'année 2003, une nouvelle organisation a été mise en place, en remplacement du mode de fonctionnement antérieur de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais. La gestion des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. est désormais structurée sur deux niveaux distincts mais complémentaires : un niveau central de coordination et d'agrégation et un niveau local où s'exerce le métier.

- Au niveau central, la Direction des Risques Groupe est chargée d'exercer un contrôle global sur l'ensemble des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. La mission d'information et d'alerte de la Direction Générale constitue son cœur de métier. Le suivi centralisé s'effectue à partir de compte-rendus envoyés par les unités de contrôle des risques des filiales. Ces données

sont retraitées (historisation, agrégation, analyses...) afin de produire une information de synthèse. Des restitutions de même nature sont fournies dans le cadre du rapport de contrôle interne. Ce rapport est transmis au responsable du contrôle interne du groupe qui le présente tous les six mois au Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

- Au niveau local, la Direction des Risques de la filiale est le bras agissant de la Direction des Risques Groupe sur ce périmètre. Il lui revient d'effectuer un contrôle de premier niveau sur les risques de marchés encourus sur ses activités. Au sein des filiales Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais, la Direction des Risques s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques, généralement situées à l'étranger.

Les comités de décision et de suivi des risques

Trois instances interviennent dans la gestion des risques de marchés.

Le Comité des Risques Groupe, présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A, examine la situation des marchés et des risques encourus sur une base trimestrielle. L'utilisation des limites, les dépassements ou incidents significatifs observés, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Ce comité valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risques et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques.

Le Comité des Risques de Marchés est une instance bimensuelle présidée par le Directeur des Risques Groupe, associant le responsable des activités de marchés de Crédit Agricole Indosuez et du Crédit Lyonnais et les «risk managers» responsables d'une activité donnée. Il effectue une revue des positions et des résultats des activités de marchés du groupe central et s'assure du respect des limites assignées à chaque entité. Il est décisionnaire sur leurs demandes ponctuelles de révision de limites.

Le Comité des Normes et Méthodologies est une instance mensuelle présidée par le Directeur des Risques Groupe. Il est notamment en charge de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies d'identification et de mesure des risques de marchés au sein du groupe Crédit Agricole SA.

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement quantitatif des risques de marchés repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs qui servent à construire des limites globales ou spécifiques. Ces indicateurs peuvent être agrégés en trois grands groupes : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires.

- L'élément central du dispositif de mesure des risques de marchés est la Value at Risk (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 jour, en s'appuyant sur un historique de données d'un an ou cinq ans, en fonction des activités concernées. Une procédure dite de «back testing» (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie. Les méthodologies utilisées sont différenciées (VaR historique, VaR paramétrique, VaR Monte Carlo) et dépendent des facteurs de risques ou des activités concernées. Dans l'attente d'une fusion des activités et des systèmes d'information, les deux principaux contributeurs de risques de marchés du groupe (CAI et la Banque de Financement et d'Investissement du Crédit Lyonnais) conservent leurs méthodologies propres durant une période transitoire. L'uniformisation de la mesure des risques se fera au fur et à mesure du transfert des activités sur un système d'information unique au cours de l'année 2004.

Sur le périmètre Crédit Agricole Indosuez, on distingue :

- la VaR paramétrique sur les produits linéaires de taux et de change.
- la VaR historique sur les options de taux et de change.
- une méthode de VaR spécifique sur les actions, les positions obligataires, les dérivés de crédit et les matières premières.

Sur le périmètre Crédit Lyonnais :

- la VaR historique est utilisée sur différents portefeuilles : options de change, marchés obligataires et dérivés de taux, produits de crédit des activités de marchés, sur les actions et dérivés action.
- la VaR paramétrique est appliquée sur les produits linéaires de taux et de change.
- la VaR Monte Carlo est utilisée sur les matières premières et leurs dérivés.

Le dispositif de calcul de la VaR mis en place au Crédit Lyonnais a obtenu une certification de la Commission Bancaire sur la plus grande partie de ses activités de marché. Le groupe Crédit Agricole S.A. a validé un projet visant à étendre ces principes au nouvel ensemble constitué des entités Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais.

- Le deuxième élément quantitatif est le «stress scénario». Il complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact des situations de crise dans les marchés. Ces calculs de stress scénarios simulent des conditions extrêmes de marché (chocs vraisemblables ajustés en fonction des évolutions économiques) ou des situations de crises historiquement

observées (krach boursier de 87, guerre du golfe de 1990, crise mexicaine de 1994, accords du Plaza en 1985, crise asiatique de 1997 etc...). Ces deux approches complémentaires, scénarios hypothétiques et scénarios historiques, sont définies sur l'ensemble des activités de marchés du groupe central et sont entrées en production quotidienne à compter de Juin 2003. Les situations retenues par les deux structures sont assez similaires bien que des différences soient observables dans l'intensité des chocs unitaires et dans la fréquence des calculs. Ici aussi, la sommation des chiffres produits par chaque entité ne produit pas une information nécessairement pertinente. Une uniformisation de ces deux méthodes sera mise en place en 2004.

Enfin, un ensemble d'indicateurs complémentaires constitue le troisième élément du dispositif quantitatif d'encadrement des risques. Il s'agit d'un ensemble de mesures (en sensibilité, en montants nominaux, en encours, en échéances...) qui permet d'assurer une cohérence entre les limites globales et les limites opérationnelles utilisées par les opérateurs de front-office. Ces limites permettent également d'encadrer les risques qui ne seraient pas correctement capturés par les mesures en VaR. Par ailleurs, différentes procédures d'alerte sont en place. Elles se déclenchent notamment lorsque le seuil de 80% d'une limite spécifique est atteint ou lorsqu'un palier identique est franchi au titre d'une limite globale de perte ou d'une limite globale exprimée en

Value at Risk. Les unités de contrôle des risques de marchés des filiales doivent également informer la Direction des Risques Groupe dans les meilleurs délais lorsqu'un événement majeur concernant l'utilisation des limites ou l'évolution des marchés est identifié.

Exposition aux risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A.

Mesure par la Value at Risk

Chaque valeur ci-dessous est une VaR relative à un vecteur de risque spécifique ou à un métier, calculée selon les méthodologies décrites ci-dessus. Le périmètre Crédit Agricole Indosuez ainsi que les autres filiales composant le groupe central avant apport du Crédit Lyonnais pratiquaient une décomposition par facteur de risque unitaire dont la somme représentait le risque global du groupe central. Cette approche ne reflète pas le bénéfice d'une éventuelle corrélation négative entre facteurs de risque et produit une image exagérée bien que très prudente des risques de marchés réellement encourus. Le Crédit Lyonnais analyse ses risques de marchés en fonction des différents métiers qui les produisent, certains pouvant impacter simultanément plusieurs vecteurs de risque unitaire. Le bénéfice d'une éventuelle compensation entre métiers et entre vecteurs de risque est capturé par le dispositif de mesure du Crédit Lyonnais.

Crédit Agricole Indosuez (analyse par vecteur de risque)

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier – 31 décembre 2003			31 décembre 2003
	Minimum	Maximum	Moyenne	
Risque de taux	7,7	17,1	9,8	9,3
Risque de «spread émetteur»	10,5	17,8	13,5	13,6
Risque sur les positions fermes de change	0,2	2,0	0,8	1,3
Risque sur les options de change	0,7	2,5	1,8	2,2
Risque sur les actions et dérivés actions	5,7	13,1	10,1	13,1
Risque sur les matières premières	0,5	1,2	0,8	0,7

Crédit Lyonnais (analyse par métier ou activité)

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier – 31 décembre 2003			31 décembre 2003
	Minimum	Maximum	Moyenne	
Portefeuilles linéaires de taux et de change	1,9	7,8	4,2	2,4
Portefeuilles obligataires et dérivés de taux	4,0	14,8	7,8	6,6
Portefeuilles marchés de crédit	2,0	14,8	5,8	3,4
Portefeuilles d'options de change	0,4	3,4	1,1	0,9
Portefeuilles actions	4,9	18,1	8,9	8,6
Portefeuilles de matières premières	0,7	2,1	1,2	1,4

Groupe Crédit Agricole S.A. (analyse par vecteur de risque)

Le tableau ci-dessous est obtenu par ventilation des deux tableaux précédents auxquels ont été ajoutés les risques de marchés résiduels générés par quelques autres filiales de Crédit Agricole S.A. La valorisation ligne à ligne des risques de marchés ainsi obtenue au 31 décembre 2003 tend à majorer le niveau réel d'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. du fait des compensations entre positions non encore

prises en compte et des écarts méthodologiques mentionnés. En appliquant les correctifs nécessaires, la VaR globale du groupe, tenant compte de la corrélation entre facteurs de risques au sein des entités, s'élève à 44 millions d'euros, dont 39 millions d'euros pour le seul périmètre Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais.

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier – 31 décembre 2003			31 décembre 2003
	Minimum	Maximum	Moyenne	
Risque de taux	17,5	32,3	22,1	18,9
Risque de «spread émetteur»	20,3	32,9	24,9	21,9
Risque sur les positions fermes de change	0,5	2,7	1,4	1,6
Risque sur les options de change	1,8	3,9	2,9	3,1
Risque sur les actions et dérivés actions	14,0	29,2	19,5	21,7
Risque sur les matières premières	1,6	2,3	1,9	2,1

Mesure par les scénarios de stress

Crédit Agricole Indosuez

Sur les positions linéaires taux-change, la crise obligataire de 1994 est le scénario de stress le plus défavorable au 31 décembre 2003, pour un montant de -13,2 millions d'euros. Au cours de l'année 2003, le scénario le plus pénalisant a été observé le 14 mars 2003, toujours à partir de la simulation de la crise obligataire de 1994. La perte maximale observée à cette date était évaluée à -36,23 millions d'euros.

Sur le secteur des actions, le scénario de stress le plus défavorable au 31 décembre 2003 est celui intitulé «risque général», valorisé à -26,9 millions d'euros, ce qui correspond également au niveau le plus élevé observé en 2003.

Crédit Lyonnais

Le stress scénario hypothétique global le plus significatif à la fin 2003, toutes activités réunies, est le scénario libellé «anticipation de reprise économique», pour un montant de -3 millions d'euros en date du 19 décembre 2003. La perte maximale observée sur la période a été valorisée à -44,7 millions d'euros le 11 juillet 2003, à partir des mêmes hypothèses de crise.

Les risques opérationnels

Dans le cadre de la réforme du ratio de solvabilité Bâle II, le groupe se dote d'un dispositif qualitatif et quantitatif pour faire face à l'ensemble des risques opérationnels, les principaux étant la fraude, le blanchiment, l'inadaptation ou le non-respect des procédures de distribution et de traitement des produits et services, la défaillance des systèmes d'information et les interruptions inattendues d'activité.

Ce dispositif rassemble les meilleures pratiques en vigueur :

- au Crédit Agricole (expérimentation courant 2002 dans une

Caisse Régionale et implantation début 2003 dans trois autres Caisses régionales, à SOFINCO et CAI Londres),

- au Crédit Lyonnais (déploiement des cartographies et de la collecte des pertes achevé dans la grande majorité des entités du groupe début 2003).

Il permet de mieux sérier les risques (cartographies) et de les gérer (plans d'actions) par une mise à plat préalable des processus dans chaque métier.

Sur le volet quantitatif, ce dispositif prévoit également la généralisation progressive de la mesure du coût du risque opérationnel dans les entités du groupe Crédit Agricole.

Cette convergence des meilleures pratiques existantes s'est accompagnée par la création d'un département Risques Opérationnels au sein de la DRG dont les missions, validées à l'automne 2003, seront déployées au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales en 2004.

A ce stade, les cartographies de risques réalisées ont confirmé l'importance des risques liés :

- aux entrées en relation et à la mise à disposition des moyens de paiement,
- aux fraudes internes et externes,
- au respect insuffisant des obligations réglementaires et des bonnes pratiques commerciales,
- aux activités de crédit,
- à une interruption inattendue d'activité.

Dans ces domaines, les entités concernées ont d'ores et déjà lancé des plans d'action visant à :

- renforcer les mesures de détection et de prévention des activités frauduleuses,
- mieux contrôler le respect des exigences réglementaires,
- rationaliser les mesures de contrôle pré/post-octroi des crédits aux particuliers,
- mettre à jour les Plans de Continuité d'Activité.

Le déploiement du dispositif dans le reste du groupe a débuté à l'automne 2003 (dans 13 Caisses régionales, à FINAREF, PREDICA et UCABAIL). Il se poursuivra sur 2004, tant au niveau des Caisses régionales que des métiers exercés par les principales filiales de Crédit Agricole S.A. (Banque de Financement et d'Investissement, Services Financiers Spécialisés, Gestion d'Actifs, Assurances et Banque Privée), avec comme objectif l'accréditation du dispositif en 2007 aux critères requis par le régulateur au titre de l'approche avancée.

Les autres risques

Le domaine comptable peut être également source de risques financiers et d'image. Au sein de la ligne métier Finance, la fonction comptable est elle-même organisée en ligne métier fonctionnelle, selon un principe de décentralisation vers des centres comptables, rattachés aux directions opérationnelles.

La qualité de l'information financière est assurée pour chacune des sociétés intégrées au périmètre de consolidation et pour le groupe lui-même par un processus comprenant :

- un système d'information doté d'une piste d'audit,
- des principes et schémas comptables compatibles applicables, pour chaque domaine métier, à l'ensemble des entités du groupe,
- un unique référentiel d'élaboration des comptes consolidés,
- et des procédures de tenue, de sécurité, de conservation et de contrôle.

Le système d'information comptable et réglementaire forme un tout composé d'éléments complémentaires, permettant l'existence d'une piste d'audit verticale montante et descendante. La sécurité du système d'information et sa pérennité sont contrôlées à la mise en production de tout nouveau module. A Crédit Agricole S.A., une enquête annuelle de mesure du niveau de sécurité du système d'information est par ailleurs mise en œuvre.

Les principes comptables applicables au groupe sont élaborés par Crédit Agricole S.A., sous le contrôle des Commissaires aux Comptes, et diffusés à l'ensemble du groupe. Les équipes en charge de leur définition et de leur déclinaison en terme de référentiels et de plans comptables sont présentes dans les structures d'étude et de normalisation de la profession comptable en France et en Europe.

Le dispositif de contrôle des données comptables est structuré en un processus à plusieurs degrés. Chez Crédit Agricole S.A., ce processus intègre notamment des contrôles quotidiens, des analyses mensuelles, des audits ponctuels, des reportings des unités comptables décentralisées et une surveillance d'indicateurs sur une population de comptes qualifiés de sensibles.

Les comptes des sociétés intégrées au périmètre de consolidation sont élaborés selon un processus répondant aux mêmes exigences et font l'objet de contrôles additionnels en point central préalablement à leur consolidation dans les comptes du groupe Crédit Agricole S.A. Ceux des Caisses régionales font de plus l'objet d'une mission d'approbation incombant à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central. Les comptes consolidés en résultant font l'objet de justifications et de contrôles de cohérence.

Le contrôle de la qualité comptable est complété par les interventions de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit, des Commissaires aux comptes et des autorités de tutelles.

Assurances et couvertures des risques

Dans la ligne des orientations mises en place en 2002 – l'harmonisation de la politique de transfert vers le marché de l'assurance des risques relatifs aux biens et aux personnes ; et la mise en place d'une politique d'assurance différenciée selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude – Crédit Agricole S.A., suite au rachat de Crédit Lyonnais S.A., a renforcé son dispositif de couverture de ses risques opérationnels.

Dès le 19 juin 2003 – date du règlement-livraison des titres de Crédit Lyonnais S.A. – une police d'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux a été souscrite auprès d'Axa, de HCC et de XL Winterthur. Pour tenir compte de l'extension du périmètre et de la phase de rapprochement des entités, le montant de la garantie a quasiment été doublé par rapport à celui retenu pour 2002.

En matière de garantie dommages aux biens d'exploitation (immobilier et informatique), deux modifications ont été apportées au programme de garanties en faisant intervenir une captive de réassurance de Crédit Agricole S.A. pour les risques de fréquence et en souscrivant une ligne de garantie particulière pour la couverture des recours des tiers sur des immeubles d'exploitation d'Ile de France dont la situation les expose potentiellement à ce risque significatif. Le programme est placé auprès des compagnies d'assurances anglo-saxonnes Ace et Chubb. Les plafonds de garantie s'élèvent à 370 millions d'euros pour les biens d'exploitation et à 90 millions d'euros pour le recours des tiers. L'intervention de la captive est limitée à 3 millions d'euros.

Pour tenir compte d'une éventuelle aggravation des risques lors des rapprochements opérationnels entre entités et pour éviter le risque de différends avec les assureurs en matière de prise en charge de sinistres potentiels mettant en jeu la responsabilité professionnelle des entités rapprochées, la souscription d'une police responsabilité civile professionnelle unique a été avancée au 1er décembre 2003 par rapport aux

termes contractuels des polices existantes. Les apériteurs de ce programme sont Axa et AIG.

Par ailleurs, les programmes d'assurances relatifs à la responsabilité civile d'exploitation et à la perte d'activité bancaire ont été placés auprès respectivement de Zurich et de Gan Eurocourtage sur la base de textes uniques pour l'ensemble des entités et assortis d'une majoration des capitaux garantis.

Enfin, en ce qui concerne les polices fraude et «tous risques valeurs», les travaux sont en cours pour une mise en œuvre harmonisée au 1er mars 2004. L'intervention progressive de la captive de réassurance de Crédit Agricole S.A. permettra d'apporter des réponses adaptées aux filiales de taille moyenne suite à la politique d'augmentation des niveaux de rétention des différents programmes d'assurances de Crédit Agricole S.A.

Comptes consolidés

Comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole	52
Comptes consolidés du groupe Crédit Agricole	86

Bilans consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole

aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

Actif (en millions d'euros)	Notes	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2001 Pro forma
Opérations interbancaires et assimilées		177 418	181 130	139 025
Caisse, banques centrales, C.C.P.		15 771	17 228	10 842
Effets publics et valeurs assimilées	5, 5.1, 5.2 & 5.3	67 000	63 553	45 857
Créances sur les établissements de crédit	3	94 647	100 349	82 326
Opérations avec la clientèle	4, 4.1, 4.2 & 4.3	370 895	356 073	349 778
Opérations de crédit-bail et assimilées	4, 4.1, 4.2 & 4.3	13 263	12 842	10 834
Opérations sur titres		93 089	90 301	86 936
Obligations et autres titres à revenu fixe	5, 5.1, 5.2 & 5.3	56 417	50 295	48 962
Actions et autres titres à revenu variable	5 & 5.1	36 672	40 006	37 974
Placements des entreprises d'assurance	38.1	127 509	115 081	106 919
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	38.3	416	219	161
Valeurs immobilisées		17 866	17 407	18 101
Participations, parts dans des entreprises liées et autres titres détenus à long terme	6, 6.1 & 9	3 581	3 541	3 884
Participations et parts dans des entreprises liées mises en équivalence	7	4 523	4 267	4 216
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 & 9	9 762	9 599	10 001
Écarts d'acquisition	12	9 983	8 739	9 330
Comptes de régularisation et actifs divers		64 855	50 834	53 501
Autres actifs	10	45 623	33 858	30 350
Autres actifs d'assurance	38.2	879	663	532
Comptes de régularisation	10	18 353	16 313	22 619
Total actif		875 294	832 626	774 585

Passif (en millions d'euros)	Notes	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2001 Pro forma
Opérations interbancaires et assimilées		127 031	143 076	124 755
Banques centrales, C.C.P.		291	118	118
Dettes envers les établissements de crédit	13	126 740	142 958	124 637
Comptes créditeurs de la clientèle	14, 14.1 & 14.2	366 960	348 954	341 076
Comptes d'épargne à régime spécial		183 110	169 929	163 674
Autres dettes		183 850	179 025	177 402
Dettes représentées par un titre	15 & 15.1	101 332	97 227	89 501
Provisions techniques des entreprises d'assurance	38.3	123 491	111 949	103 362
Comptes de régularisation et passifs divers		85 016	68 861	55 818
Autres passifs	16	62 199	47 325	37 134
Autres passifs d'assurance	38.4	886	574	513
Comptes de régularisation	16	21 931	20 962	18 171
Provisions et dettes subordonnées		24 348	21 371	20 688
Provisions pour risques et charges	17	6 827	6 442	7 721
Dépôts de garantie à caractère mutuel		31	21	12
Dettes subordonnées	19	17 490	14 908	12 955
Fonds pour risques bancaires généraux	18	4 559	4 760	4 592
Intérêts minoritaires		4 062	1 963	1 697
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)		38 495	34 465	33 096
Capital souscrit		5 826	5 484	5 543
Primes d'émission		9 448	8 413	8 818
Subventions d'investissement		129	122	113
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence		20 335	17 941	17 299
Résultat de l'exercice		2 757	2 505	1 323
Total passif		875 294	832 626	774 585

Hors bilans consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole

aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2001 Pro forma
Engagements donnés		207 979	207 797	190 893
Engagements de financement	23	138 667	125 731	122 846
Engagements en faveur d'établissements de crédit		9 167	12 433	7 548
Engagements en faveur de la clientèle		129 500	113 298	115 298
Engagements de garantie	23	64 598	77 553	62 966
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		15 651	11 939	15 427
Engagements d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾		48 947	65 614	47 539
Engagements donnés par les entreprises d'assurance		955	906	857
Engagements sur titres	23	3 759	3 607	4 224
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		11	1	6
Autres engagements donnés		3 748	3 606	4 218
Engagements reçus		84 069	85 097	80 453
Engagements de financement	23	5 384	14 082	7 505
Engagements reçus d'établissements de crédit		4 253	10 402	6 886
Engagements reçus de la clientèle		1 131	3 680	619
Engagements de garantie	23	55 716	55 922	57 882
Engagements reçus d'établissements de crédit		18 203	15 857	17 400
Engagements reçus de la clientèle ⁽¹⁾		37 513	40 065	40 482
Engagements reçus par les entreprises d'assurance		17 296	9 675	9 407
Engagements sur titres	23	5 673	5 418	5 659
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		15		73
Autres engagements reçus		5 658	5 418	5 586

(1) Au 31/12/2002, ces engagements tenaient compte de la garantie donnée par Crédit Agricole Indosuez et de la contre-garantie reçue des Caisses régionales dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais déposée le 16 décembre 2002.

Hors bilan : autres informations

Opérations de change et emprunts en devises : note 23.1.

Opérations de titrisation et fonds dédiés : note 23.2.

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 24, 24.1 et 24.2.

Comptes de résultat consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole

aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2001 Pro forma
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés				
Intérêts et produits assimilés	25 & 26	31 009	40 089	40 465
Intérêts et charges assimilées	25 & 26	(21 425)	(31 133)	(32 266)
Revenus des titres à revenu variable	26	271	241	339
Commissions nettes ⁽¹⁾	27	6 144	5 808	6 223
Produits nets sur opérations financières				
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	3 922	3 523	4 222
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	417	374	906
Autres produits nets d'exploitation bancaire		874	1 266	511
Marge brute des activités d'assurance ⁽¹⁾	38.5	2 599	1 812	2 045
Produits nets des autres activités		75	80	111
Produit net bancaire		23 886	22 060	22 556
Charges générales d'exploitation	31	(14 620)	(14 287)	(14 397)
Frais de personnel	31.1 & 31.2	(8 755)	(8 520)	(8 654)
Autres frais administratifs	31.3	(5 865)	(5 767)	(5 743)
Dotations aux amortissements		(972)	(990)	(1 073)
Résultat brut d'exploitation		8 294	6 783	7 086
Coût du risque	32	(2 007)	(1 359)	(2 031)
Résultat d'exploitation		6 287	5 424	5 055
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	35	219	6	286
Résultat net sur actifs immobilisés	33	(101)	(144)	122
Résultat courant avant impôts		6 405	5 286	5 463
Coûts liés au rapprochement	39	(513)		
Résultat net exceptionnel	36	(151)	(286)	(117)
Impôt sur les bénéfices	34	(1 963)	(1 540)	(1 545)
Amortissement des écarts d'acquisition		(926)	(654)	(653)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux		207	(171)	(1 615)
Résultat net		3 059	2 635	1 533
Intérêts minoritaires		302	130	210
Résultat net part du Groupe		2 757	2 505	1 323

(1) Une modification du traitement comptable a été opérée en 2003 sur les opérations internes au groupe Crédit Agricole relatives à l'activité d'assurance-vie. Pour être comparables aux soldes de 2003, les soldes 2002 des commissions nettes et de la marge brute d'assurance devraient être ainsi présentés :

Commissions nettes :	5 409
Marge brute des activités d'assurance :	2 211

Bilans et comptes de résultat consolidés pro forma du groupe

Crédit Agricole aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

Modalités d'élaboration des comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole

1 • Champ des comptes consolidés pro forma

Le Crédit Agricole ayant acquis 97,45 % du Crédit Lyonnais le 19 juin 2003, cette filiale est intégrée dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2003 selon les modalités décrites dans la note annexe n° 1.2 à ces comptes.

Des comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole ont été établis, de telle sorte qu'ils traduisent la situation patrimoniale et la formation du résultat dans l'hypothèse où les 97,45 % du capital du Crédit Lyonnais auraient été acquis au 1^{er} janvier 2001.

Concernant l'acquisition de Finaref : des modifications très significatives étant survenues dans les participations et le périmètre de consolidation du groupe Finaref en 2002, il n'a pas été possible d'établir des comptes pro forma pour ce groupe, en raison des difficultés techniques correspondantes.

2 • Principes d'élaboration

D'une manière générale, les principes et méthodes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés pro forma sont ceux suivis pour l'élaboration des comptes consolidés publiés du Crédit Agricole aux dates d'arrêté évoquées.

Les changements de principes comptables sont opérés dans les comptes pro forma aux mêmes dates que dans les comptes publiés.

Les périmètres de consolidation reprennent les filiales et participations consolidées par le Crédit Agricole et Crédit Lyonnais aux arrêts mentionnés. Le groupe Crédit Lyonnais est intégré globalement.

La valeur d'entrée des titres Crédit Lyonnais détenus par le Crédit Agricole est celle déterminée dans les comptes consolidés. Elle tient compte de frais d'acquisition, et de la valeur d'apport par Banca Intesa des titres Crédit Lyonnais qu'elle détenait.

Un écart d'acquisition a été calculé de manière « notionnelle » au 1^{er} janvier 2001 permettant, amortissement théorique couru depuis cette date déduit, de correspondre à l'écart d'acquisition réel dégagé au 31 décembre 2003.

Les instruments de financement sont ceux existants au 19 juin 2003 et d'un montant égal à l'écart entre la valeur d'acquisition des titres du Crédit Lyonnais et celle des titres de Crédit Agricole S.A. échangés au 30 juin 2003.

Il s'agit des titres subordonnés à durée indéterminée (2,2 Milliards d'euros), des actions de préférence (0,43 Milliards d'euros) et de liquidités (9,23 Milliards d'euros). Au total le coût global de financement ressort autour de 3,85 %.

Note 3 • Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle

	31/12/03 Pro forma							31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total		
Établissements de crédit									
Comptes et prêts :									
• À vue	19 844				19 844	8	19 852	21 451	22 669
• À terme	6 249	5 074	4 547	1 703	17 573	145	17 718	22 202	34 942
Valeurs reçues en pension	955	607	98	49	1 709	8	1 717	2 190	2 350
Titres reçus en pension livrée	38 677	13 237	3 014	45	54 973	46	55 019	54 501	22 412
Prêts subordonnés	29	52	63	531	675	1	676	461	378
Total	65 754	18 970	7 722	2 328	94 774	208	94 982	100 805	82 751
Provisions							(335)	(456)	(425)
Valeurs nettes au bilan							94 647	100 349	82 326

Note 4 • Opérations avec la clientèle et crédit-bail – Analyse par durée résiduelle

	31/12/03 Pro forma							31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total		
Opérations avec la clientèle									
Créances commerciales	3 051	698	239	59	4 047	23	4 070	4 003	3 985
Autres concours à la clientèle	62 598	49 014	127 890	110 267	349 769	4 010	353 779	340 881	333 688
Titres reçus en pension livrée	10 628	375			11 003	4	11 007	9 007	10 038
Comptes ordinaires débiteurs	13 667				13 667	151	13 818	13 998	14 910
Total	89 944	50 087	128 129	110 326	378 486	4 188	382 674	367 889	362 621
Provisions							(11 779)	(11 816)	(12 843)
Valeurs nettes au bilan							370 895	356 073	349 778
Opérations de crédit-bail									
Crédit-bail immobilier	269	384	1 987	2 463	5 103	9	5 112	4 891	4 397
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	1 021	1 876	4 736	620	8 253	176	8 429	8 306	6 724
Total	1 290	2 260	6 723	3 083	13 356	185	13 541	13 197	11 121
Provisions							(278)	(355)	(287)
Valeurs nettes au bilan							13 263	12 842	10 834
Total							384 158	368 915	360 612

Encours des crédits sains restructurés à des taux hors marché
dans le cadre des commissions de surendettement

960

Montant de la décote ou provision affectée à ces encours

105

Note 4.1 • Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail – Analyse par zone géographique ⁽¹⁾⁽³⁾

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma
France (y compris DOM-TOM)	324 683	311 570
Autres pays de l'Espace Economique Européen (E.E.E)	51 797	50 966
Autres pays d'Europe	7 652	7 855
Amérique du Nord	13 392	22 089
Amériques Centrale et du Sud	5 343	6 179
Afrique et Moyen-Orient	10 263	9 665
Asie et Océanie (hors Japon)	8 245	9 970
Japon	5 241	9 355
Organismes internationaux et non ventilés ⁽²⁾	40 656	30 958
Crédit bail, affacturage et assimilés ⁽⁴⁾	19 344	18 276
Total en principal	486 616	476 883
Créances rattachées	4 581	5 008
Provisions	(12 392)	(12 627)
Valeurs nettes au bilan	478 805	469 264

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le groupe.

(2) Y compris les titres reçus en pension livrée du groupe Crédit Lyonnais.

(3) Information non disponible au 31.12.2001.

(4) Y compris les créances rattachées en 2002.

Note 4.2 • Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail – Encours douteux, Encours douteux compromis et provisions par zone géographique ⁽¹⁾⁽⁵⁾

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma					31/12/02 Pro forma		
	Encours bruts	Dont encours douteux ⁽²⁾	Dont encours douteux compromis ⁽²⁾	Provisions sur encours douteux ⁽²⁾	Provisions sur encours douteux compromis ⁽²⁾	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM, TOM)	267 226	4 578	4 195	2 611	2 932	254 199	8 007	5 014
Autres pays de l'Espace Economique Européen (E.E.E)	42 738	275	340	129	233	39 282	369	205
Autres pays d'Europe	5 929	113	185	94	154	6 531	443	404
Amérique du Nord	4 911	275	101	82	46	9 762	366	133
Amériques Centrale et du Sud	3 780	209	43	165	35	4 395	327	225
Afrique et Moyen-Orient	6 809	93	294	49	193	6 711	484	239
Asie et Océanie (hors Japon)	5 319	17	212	10	133	6 786	457	216
Japon	4 036	1		1		8 014		
Crédit-bail, affacturage et assimilés ⁽⁴⁾	19 344	396	253	182	153	8 120	294	231
Non ventilés groupe Crédit Lyonnais ⁽³⁾	126 524	2 513	2 424	1 497	1 658	133 083	5 908	3 845
Total en principal	486 616	8 470	8 047	4 820	5 537	476 883	16 655	10 512
Créances rattachées	4 581	512	1 540	505	1 530	5 008	2 132	2 115
Valeurs au bilan	491 197	8 982	9 587	5 325	7 067	481 891	18 787	12 627

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Nouvelle réglementation relative au traitement comptable du risque de crédit applicable au 01/01/2003.

(3) Y compris les titres reçus en pension livrée du groupe Crédit Lyonnais.

(4) En 2002, hors groupe Crédit Lyonnais mais y compris les créances rattachées.

(5) Information non disponible au 31.12.2001.

Note 4.3 • Créances sur les établissements de crédit et Opérations avec la clientèle et crédit-bail – Analyse par agents économiques ⁽⁴⁾

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma					31/12/02 Pro forma		
	Encours bruts	Dont encours douteux ⁽¹⁾	Dont encours douteux compromis ⁽¹⁾	Provisions sur encours douteux ⁽¹⁾	Provisions sur encours douteux compromis ⁽¹⁾	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
Etat, Administrations et Collectivité publiques	24 610	20	81	8	58	22 307	120	63
Institutions financières	62 884	170	138	139	133	77 623	540	461
Particuliers et Professionnels	148 611	2 641	3 400	1 690	2 551	131 479	4 930	3 343
Agriculteurs	33 881	920	908	475	704	31 315	1 770	1 152
Entreprises (y compris les assurances) & Autres agents économiques	74 803	2 322	2 383	1 334	1 810	77 319	5 225	3 532
Crédit-bail et affacturage (3)	19 344	396	253	182	153	8 120	294	231
Non ventilés groupe Crédit Lyonnais (2)	127 064	2 513	2 424	1 497	1 658	133 728	5 908	3 845
Valeurs au bilan	491 197	8 982	9 587	5 325	7 067	481 891	18 787	12 627

(1) Nouvelle réglementation relative au traitement comptable du risque de crédit.

(2) Y compris les titres reçus en pension livrée du groupe Crédit Lyonnais.

(3) Hors groupe Crédit Lyonnais au 31.12.2002.

(4) Information non disponible au 31.12.2001.

Note 5 • Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma					31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total		
Effets publics et valeurs assimilées :	33 368	20 417		13 091	66 876	63 261	45 634
Créances rattachées		106		298	404	367	350
Provisions		(224)		(56)	(280)	(75)	(127)
Valeurs nettes au bilan	33 368	20 299		13 333	67 000	63 553	45 857
Obligations et autres titres à revenu fixe :	24 450	13 875		17 888	56 213	50 047	48 853
Créances rattachées		119		386	505	554	504
Provisions		(192)		(109)	(301)	(306)	(395)
Valeurs nettes au bilan	24 450	13 802		18 165	56 417	50 295	48 962
Actions et autres titres à revenu variable (1) :	19 518	14 213	3 712		37 443	40 787	38 416
Créances rattachées	2	1	19		22	50	24
Provisions		(196)	(597)		(793)	(831)	(466)
Valeurs nettes au bilan	19 520	14 018	3 134		36 672	40 006	37 974
Total des valeurs nettes	77 338	48 119	3 134	31 498	160 089	153 854	132 793
Valeurs estimatives	77 329	49 147	3 527	32 376	162 379	155 045	132 769

(1) Crédit Agricole S.A. détient, au 31 décembre 2003, 14 935 794 actions propres classées dans la catégorie des actions et autres titres à revenu variable – titres de placement pour un montant de 254 153 milliers d'euros. Leur valeur nominale unitaire est de 3 d'euros et leur valeur boursière unitaire au 31 décembre 2003 s'élève à 18,93 d'euros.

Il n'y a pas eu pendant la période de transfert de titres d'investissement en titres de placement (transfert de 984 millions d'euros au 31/12/ 2002 et 219 millions d'euros au 31/12/ 2001). Compte tenu du programme d'acquisitions de participations stratégiques, certaines ressources déjà émises qui adossaient des titres d'investissement ont été affectées à l'adossement de ces participations. En conséquence, Crédit Agricole S.A. a procédé en décembre 2002 à un transfert de titres d'investissement en titres de placement pour un montant de 973 millions d'euros inclus dans les 984 millions d'euros du groupe Crédit Agricole.

Le montant des titres de transaction transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 870 millions d'euros contre 403 millions d'euros au 31/12/2002 et 18 millions d'euros au 31/12/2001. Au cours de l'exercice 2003, 31 millions d'euros de titres de placement ont été reclassés en titres d'investissement (transfert de 11 millions d'euros au 31/12/2002). Il n'y a pas eu de transfert de titres de l'activité de portefeuille en titres de placement (transfert de 2 millions d'euros au 31/12/ 2002 et 6 millions d'euros au 31/12/2001).

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance au cours de l'exercice s'est élevé à 492 millions d'euros contre 171 millions d'euros au 31/12/2002 et 99 millions d'euros au 31/12/2001.

Informations sur les surcotes et décotes

(en millions d'euros)

31/12/03
Pro forma

31/12/02
Pro forma

31/12/01
Pro forma

Titres de placement (hors groupe Crédit Lyonnais)

Surcote nette restant à amortir

-

-

-

Décote nette restant à amortir

54

708

306

Titres d'investissement⁽¹⁾

Surcote nette restant à amortir

49

-

22

Décote nette restant à amortir

-

76

-

(1) Hors groupe Crédit Lyonnais pour les périodes 2002 et 2001.

Note 5.1 • Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en millions d'euros)

31/12/03
Pro forma

31/12/02
Pro forma

31/12/01
Pro forma

	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	33 413	26 012	11 241	70 666	31 132	24 889	13 649	69 670	32 807	20 349	16 879	70 035
Titres non cotés	5 941	11 386	12 525	29 852	5 598	6 437	13 047	25 082	7 079	5 142	12 746	24 967
Créances rattachées	392	308	16	716	411	269	16	696	415	279	16	710
Provisions	(156)	(5)	(580)	(741)	(197)	(2)	(587)	(786)	(258)	(2)	(313)	(573)
Valeurs nettes au bilan du groupe Crédit Agricole (hors groupe Crédit Lyonnais)	39 590	37 701	23 202	100 493	36 944	31 593	26 125	94 662	40 043	25 768	29 328	95 139
Titres cotés	13 389	27 626	12 146	53 161	9 183	30 010	12 693	51 886	4 767	19 042	7 409	31 218
Titres non cotés	3 325	1 578	1 319	6 222	4 026	1 852	1 154	7 032	4 063	976	1 229	6 268
Créances rattachées	113	95	5	213	142	98	34	274	89	71	8	168
Valeurs nettes au bilan du groupe Crédit Lyonnais	16 827	29 299	13 470	59 596	13 351	31 960	13 881	59 192	8 919	20 089	8 646	37 654
Valeurs nettes au bilan	56 417	67 000	36 672	160 089	50 295	63 553	40 006	153 854	48 962	45 857	37 974	132 793

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(en millions d'euros)

31/12/03
Pro forma

31/12/02
Pro forma

31/12/01
Pro forma

	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	4 874	5 109	5 842	6 125	4 621	4 847
OPCVM obligataires	2 886	3 572	2 631	2 847	1 821	2 006
OPCVM actions	1 313	1 388	1 289	1 241	1 667	1 803
OPCVM autres	4 506	4 876	5 203	5 516	4 684	4 979
Total	13 579	14 945	14 965	15 729	12 793	13 635
dont OPCVM sous contrôle exclusif	1 567	1 702	2 655	2 779	3 027	3 344

La répartition de l'ensemble des OPCVM est la suivante :

(en millions d'euros)

31/12/03
Pro forma

31/12/02
Pro forma

31/12/01
Pro forma

	Valeur d'inventaire	Valeur d'inventaire	Valeur d'inventaire
OPCVM de capitalisation	10 611	10 984	8 802
• dont France	10 150	10 620	8 593
• dont étranger	461	364	209
OPCVM autres	2 968	3 981	3 991
Total	13 579	14 965	12 793

Note 5.2 • Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma						31/12/02 Pro forma		31/12/01 Pro forma	
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total			
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 705	9 715	18 864	15 928	56 212	505	56 717	50 601	49 357	
Effets publics et valeurs assimilées	17 756	16 838	21 642	10 641	66 877	404	67 281	63 628	45 984	
Provisions							(581)	(381)	(522)	
Valeurs nettes au bilan							123 417	113 848	94 819	

Cette ventilation inclut les titres de transaction pour lesquels la notion de durée restant à courir n'est pas pertinente.

Note 5.3 • Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma			31/12/01 Pro forma		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM, TOM)	30 246	33	72	28 519	18	92	30 540	13	82
Autres pays de l'Espace Economique Européen (E.E.E)	23 080	3	9	20 901	5	7	16 350	9	12
Autres pays d'Europe	717			607		3	649		
Amérique du Nord	4 243	4	42	4 885	3	39	5 139	6	31
Amériques Centrale et du Sud	2 207	24	19	2 692	31	17	2 386	22	26
Afrique et Moyen-Orient	1 190			1 453			1 315		3
Asie et Océanie (hors Japon)	2 980	20	19	2 932	47	42	3 371	112	106
Japon	12 089			6 067			5 630		
Non ventilé (1)	46 337	214	420	45 252	195	181	29 107	87	262
Total en principal	123 089	298	581	113 308	299	381	94 487	249	522
Créances rattachées	909			921			854	23	
Valeurs au bilan	123 998	298	581	114 229	299	381	95 341	272	522

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais.

Note 6 • Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés

Sont détaillées ci-après les participations non consolidées d'une valeur brute supérieure à 50 millions d'euros.

	Valeur brute comptable (en millions d'euros)			% de capital détenu par des sociétés du Groupe		
	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Banco Bisel ⁽³⁾	131	131		N/A	N/A	
Bradescob			302			3,2
Commerzbank ⁽²⁾	33	33	90	0,6	0,6	0,6
Crédit Logement (titres A)	193	147	111	16,5	16,5	16,5
Crédit Logement B ⁽²⁾	181	134	98	16,1	16,1	16,1
Doumer Euterpe ⁽¹⁾			100			100,0
Emporiki Bank (Banque Commerciale de Grèce)	331	331	276	9,0	9,0	6,7
Resona Trust and Banking	86	86		5,0	5,0	
SEFA ⁽¹⁾	67	67	67	100,0	100,0	100,0
Veolia Environnement	77	77		0,8	0,8	
Wafabank	52	52	52	14,8	14,8	14,8
1301 Sixth Avenue ⁽²⁾	61	74	87	18,3	18,3	18,3
Avances en comptes courants d'associés	832	833	913			
Autres titres	2 508	2 459	2 493			
Valeur brute⁽⁴⁾	4 552	4 424	4 589			
Provisions	(1 000)	(910)	(747)			
Créances rattachées	29	27	42			
Valeurs nettes au bilan	3 581	3 541	3 884			

(1) Titres non consolidés en application du règlement CRC 99-07 (apport non significatif).

(2) Titres détenus par le groupe Crédit Lyonnais.

(3) Société déconsolidée au 01/01/2002 et reprise pour sa valeur à la date de déconsolidation ; les titres sont provisionnés à 100 %. Par ailleurs, dans les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., la valeur des titres (236 millions d'euros) est également provisionnée, le 17 mai 2002, la Banque Centrale d'Argentine a suspendu sa licence bancaire et a confié les activités bancaires à Banco Nacion : de ce fait, Crédit Agricole S.A. n'exerce plus d'influence notable sur cette entité.

(4) Dont établissements de crédit : 1 148 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 3 282 millions d'euros sur 2002 et 1 907 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Note 6.1 • Valeur estimative des titres de participation

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma		31/12/02 Pro forma		31/12/01 Pro forma	
	Valeur nette au bilan	Valeur estimative	Valeur nette au bilan	Valeur estimative	Valeur nette au bilan	Valeur estimative
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées						
• Titres non cotés	1 906	2 246	1 839	2 052	1 949	2 033
• Titres cotés	492	605	498	1 266	725	1 044
• Avances en comptes courants d'associés	537	537	542	542	645	645
Sous-total titres de participation	2 935	3 388	2 879	3 860	3 319	3 722
Autres titres détenus à long terme :						
• Titres non cotés	308	352	310	339	180	199
• Titres cotés	104	120	123	83	128	128
• Avances en comptes courants d'associés	205	205	202	202	215	215
Sous-total autres titres détenus à long terme	617	677	635	624	523	542
Créances rattachées	29	29	27	27	42	42
Total	3 581	4 094	3 541	4 511	3 884	4 306

La valeur estimative des titres est déterminée par référence à la valeur d'utilité de ces derniers.

Note 7 • Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Sont détaillées ci-après les quote-parts d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

Quote-parts dans les sociétés mises en équivalence (en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Sociétés financières	4 196	3 985	3 887
Al Bank AL Saudi AL Fransi	346	357	393
B.E.S.	433	415	271
Banca Intesa Spa	3 375	3 143	3 160
Autres	42	70	63
Sociétés non financières	327	282	329
Partran – Tranquilidade – Tranquilidade Vida	(80)	(84)	(38)
Rue Impériale	339	335	330
Autres	68	31	37
Total sociétés mises en équivalence	4 523	4 267	4 216

Note 8 • Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma		31/12/01 Pro forma	
	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations corporelles							
• d'exploitation	9 981	5 124	4 857	4 696		4 923	
• données en location simple	1 101	379	722	709		859	
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	5 857	1 676	4 181	4 194		4 209	
Créances rattachées ⁽¹⁾	2		2	0		10	
Total	16 941	7 179	9 762	9 599		10 001	

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Dont 3 500 millions d'euros de fonds de commerce (relatif à la banque de détail en France) identifié conformément au règlement 99-07 dans le cadre de la première consolidation du groupe Crédit Lyonnais.

Note 9 • Variation de l'actif immobilisé

(en millions d'euros)

	31/12/01 Pro forma	31/12/02 Pro forma	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Échéances)	Écarts de Conversion	Autres mouvements	31/12/03 Pro forma
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées								
Valeur brute	3 312	3 098	(285)	1 938	(1 357)	(27)	(147)	3 220
Avances en comptes courants d'associés	698	611	(226)	2 378	(2 064)	(1)	(100)	598
Provisions	(690)	(830)	(79)	(137)	164	11	(12)	(883)
Autres titres détenus à long terme								
Valeur brute	365	493	(20)	15	(206)	(1)	219	500
Avances en comptes courants d'associés	214	221		52	(63)		24	234
Provisions	(57)	(79)		(43)	20		(15)	(117)
Créances rattachées	42	27					2	29
Valeurs nettes au bilan	3 884	3 541	(610)	4 203	(3 506)	(18)	(29)	3 581
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	4 209	4 194	36	32	(153)	(10)	82	4 181
Immobilisations corporelles	5 782	5 405	211	265	(331)	(55)	84	5 579
Créances rattachées ⁽¹⁾	10	0					2	2
Valeurs nettes au bilan	10 001	9 599	247	297	(484)	(65)	168	9 762

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Dont 3 500 millions d'euros de fonds de commerce (relatif à la banque de détail en France) identifié conformément au règlement 99-07 dans le cadre de la première consolidation du groupe Crédit Lyonnais.

Note 10 • Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Autres actifs ⁽¹⁾	45 623	33 858	30 350
Instruments conditionnels achetés	21 581	12 226	9 183
Gestion collective des titres CODEVI	2 467	2 795	2 728
Débiteurs divers	15 342	12 848	13 268
Comptes de règlements	6 219	5 974	5 154
Capital souscrit non versé	14	15	17
Comptes de régularisation	18 353	16 313	22 619
Impôts différés	1 135	848	1 116
Comptes d'encaissement et de transfert	4 253	3 157	6 520
Ventilation des comptes de régularisation du groupe Crédit Agricole			
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 556	791	1 549
Produits à recevoir	5 704	6 236	5 971
Charges constatées d'avance	1 670	1 414	1 353
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	507	379	640
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	225	232	376
Autres comptes de régularisation	829	410	1 034
Comptes de régularisation du groupe Crédit Lyonnais	2 474	2 846	4 060
Valeurs nettes au bilan	63 976	50 171	52 969

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et incluent les créances rattachées.

Note 11 • Provisions inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/01 Pro forma	31/12/02 Pro forma	Variations de périmètre	Fusion	Dotations	Reprises et utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/03 Pro forma
Sur interbancaire	425	456	1		30	(31)	(39)	(82)	335
Sur créances clientèle	12 843	11 816	905	23	5 776	(5 570)	(390)	(781)	11 779
Sur opérations de crédit-bail	287	355			123	(190)	(1)	(9)	278
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	988	1 212	(1)		458	(497)	(54)	256	1 374
Sur participations et autres titres détenus à long terme	747	910	89	(9)	181	(184)	(13)	26	1 000
Autres	314	257	16		63	(59)	(4)	5	278
Total	15 604	15 006	1 010	14	6 631	(6 531)	(501)	(585)	15 044

Note 12 • Écarts d'acquisition

Sont détaillés ci-après les écarts d'acquisition d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Durée d'amortissement de 1 à 5 ans inclus					
CPR Online	84	(70)	14	31	61
Durée d'amortissement de 5 à 10 ans inclus					
CAI (Suisse) SA	118	(26)	92	47	53
Autres filiales de CPR	23	(9)	14	16	23
CPR AM	126	(78)	48	56	65
E.F.L.	239	(43)	196	149	101
Lukas	363	(99)	264	234	265
Sofinco	990	(576)	414	538	662
Durée d'amortissement de 10 à 15 ans inclus					
B.E.S.	62	(21)	41	47	52
Credibom	51	(2)	49		
Durée d'amortissement de 15 à 20 ans inclus					
IntesaBci	51	(9)	42	45	47
Groupe Crédit Lyonnais	8 069	(1 058)	7 011	7 169	7 520
Groupe Ellos	189	(8)	181		
Groupe Finaref	1 512	(87)	1 425		
Rue Impériale	243	(235)	8	224	247
Autres sociétés	320	(136)	184	183	234
Total	12 440	(2 457)	9 983	8 739	9 330

Note 13 • Dettes envers les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma						31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
• A vue	14 713				14 713	171	14 884	16 156
• A terme	30 967	10 637	5 010	1 813	48 427	286	48 713	65 750
Valeurs données en pension	127	152	1 886	2 756	4 921	154	5 075	6 453
Titres donnés en pension livrée	28 182	26 786	3 068		58 036	32	58 068	54 107
Total	73 989	37 575	9 964	4 569	126 097	643		
Valeurs au bilan							126 740	142 958
								124 637

Note 14 • Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma							31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total		
Comptes ordinaires créditeurs	103 112				103 112	59	103 171	96 434	98 747
Comptes d'épargne à régime spécial									
• A vue	78 407				78 407	374	78 781	68 314	62 301
• A terme	14 564	11 600	67 088	10 627	103 879	450	104 329	101 615	101 373
Autres dettes envers la clientèle	42 314	5 648	8 108	2 121	58 191	801	58 992	64 460	69 229
Titres donnés en pension livrée	21 049	460	150		21 659	28	21 687	18 131	9 426
Total	259 446	17 708	75 346	12 748	365 248	1 712			
Valeurs au bilan							366 960	348 954	341 076

Note 14.1 • Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
France (y compris DOM, TOM)	310 819	294 957	281 748
Autres pays de l'Espace Economique Européen (E.E.E)	19 273	17 602	18 889
Autres pays d'Europe	6 857	7 809	8 095
Amérique du Nord	9 335	7 759	6 878
Amériques Centrale et du Sud	2 035	1 366	3 985
Afrique et Moyen-Orient	11 484	11 671	11 383
Asie et Océanie (hors Japon)	4 803	5 681	6 878
Japon	2 354	2 109	3 220
Valeurs au bilan	366 960	348 954	341 076

Note 14.2 • Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Particuliers et professionnels	276 704	264 925	259 904
Entreprises	90 256	84 029	81 172
Valeurs au bilan	366 960	348 954	341 076

Note 15 • Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma							31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total		
Bons de caisse	289	321	943	90	1 643	50	1 693	553	753
Titres du marché interbancaire	1 379	940	2 352	1 100	5 771	433	6 204	8 137	6 512
Titres de créances négociables :									
• Emis en France	16 942	4 786	4 505	1 185	27 418		27 418	41 184	29 620
• Emis à l'étranger	17 658	15 802	7 575	1 639	42 674		42 674	23 558	25 851
Emprunts obligataires (note 15.1)	2 206	2 807	10 525	7 226	22 764	480	23 244	23 644	26 576
Autres dettes	99				99		99	151	189
Valeurs au bilan					100 369	963	101 332	97 227	89 501

Note 15.1 • Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)

	Échéancier de l'encours au 31 décembre 2003 ⁽¹⁾			Encours au 31/12/03 Pro forma	Encours au 31/12/02 Pro forma	Encours au 31/12/01 Pro forma
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Euro	4 731	9 448	5 982	20 161	21 205	24 286
• Taux fixe	3 626	6 202	5 050	14 878	16 123	18 930
• Taux variable	1 105	3 246	932	5 283	5 082	5 356
Dollar	176	740	722	1 638	688	922
• Taux fixe	145	382	399	926	307	807
• Taux variable	31	358	323	712	381	115
Yen	4	73	495	572	1 075	558
• Taux fixe	4	73	495	572	120	33
• Taux variable				0	955	525
Autres devises	102	264	27	393	163	19
• Taux fixe	84	98	27	209	96	19
• Taux variable	18	166		184	67	
Total en principal	5 013	10 525	7 226	22 764	23 131	25 785
• Taux fixe	3 859	6 755	5 971	16 585	16 646	19 789
• Taux variable	1 154	3 770	1 255	6 179	6 485	5 996
Dettes rattachées				480	513	791
Valeurs au bilan				23 244	23 644	26 576

(1) Avant prise en compte de toute opération de couverture pouvant modifier les caractéristiques des emprunts.

Note 16 • Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Autres passifs ⁽¹⁾	62 199	47 325	37 134
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	18 394	15 950	9 136
Dettes représentatives de titres empruntés	6 115	5 637	5 408
Instruments conditionnels vendus	21 738	11 109	8 124
Créditeurs divers	12 864	11 561	11 188
Comptes de règlements	2 917	2 934	3 215
Versements restant à effectuer	136	110	38
Autres	35	24	25
Comptes de régularisation	21 931	20 962	18 171
Comptes d'encaissement et de transfert	2 151	1 745	1 640
Ventilation des comptes de régularisation du groupe Crédit Agricole			
Comptes d'ajustement et d'écarts	2 975	2 807	875
Produits constatés d'avance	2 973	2 692	2 721
Charges à payer	7 049	8 180	8 023
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	288	277	255
Autres comptes de régularisation	262	872	525
Comptes de régularisation du groupe Crédit Lyonnais	6 233	4 389	4 132
Valeurs au bilan	84 130	68 287	55 305

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

Note 17 • Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/01 Pro forma	31/12/02 Pro forma	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et Utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/03 Pro forma
Risques pays	1 512	865		85	(90)	(75)	(33)	752
Risques d'exécution des engagements par signature	497	406		154	(136)	(14)	(20)	390
Retraites et assimilées	1 012	688	(46)	127	(375)	(4)	(2)	388
Instruments financiers	107	51		13	(21)	(1)	(2)	40
Autres risques et charges ⁽¹⁾	4 593	4 432	477	1 919	(1 536)	(125)	90	5 257
Valeurs au bilan	7 721	6 442	431	2 298	(2 158)	(219)	33	6 827

(1) Principales provisions pour autres risques et charges

	31/12/01 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/03 Pro forma
• Le provisionnement des surcoûts anticipés au titre du passage à la monnaie unique	45		
• Les provisions pour risques sectoriels et autres risques de crédit	1 863	1 651	2 078
• Les provisions pour coûts de mise en œuvre des synergies (cf note 39)	650	650	836
• Les provisions pour situation nette négative des participations	316	194	171
• Les provisions pour retraite et congés de fin de carrière	101	78	94
• Les provisions pour risques opérationnels	92	99	245
• Les provisions pour médailles du travail	53	53	56
• Les provisions pour litiges divers	903	684	581
• Les écarts d'acquisition passif	9	66	71

Note 18 • Fonds pour risques bancaires généraux

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Épargne logement ⁽²⁾	1 608	1 838	2 043
CODEVI		17	17
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (1)	615	610	610
Autres	2 336	2 295	1 922
Valeurs au bilan	4 559	4 760	4 592

(1) Ce fonds de garantie a été mis en place dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

(2) Dont 162 millions d'euros de FRBG épargne logement identifié au groupe Crédit Lyonnais dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables réalisée en application du règlement 99-07 lors de la première consolidation.

Note 19 • Dettes subordonnées – Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma				31/12/02 Pro forma		31/12/01 Pro forma
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées	Total	
Dettes subordonnées à terme	3	611	2 572	9 153	188	12 527	13 418
• Euro	3	594	2 344	8 967	187	12 095	9 448
• Dollar		2	209	186		397	543
• Yen		15				15	25
• Autres devises			19		1	20	23
Dettes subordonnées à durée indéterminée				4 660	51	4 711	1 129
• Euro				4 644	51	4 695	906
• Dollar				16		16	143
• Yen							80
• Autres devises							
Titres et emprunts participatifs				247	1	248	290
Avances en comptes courants d'actionnaires				4		4	
Total en principal	3	611	2 572	14 064	240	17 490	14 837
							12 865
Dettes rattachées							71
Valeurs au bilan					240	17 490	14 908
							12 955

Note 20.1 • Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (en millions de dollars)	Montant de l'émission (en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma (en millions d'euros)	31/12/02 Pro forma (en millions d'euros)	31/12/01 Pro forma (en millions d'euros)
CA Preferred Funding LLC	janv-03	1500		1 188		
CA Preferred Funding LLC	juil-03	550		435		
CA Preferred Funding LLC	déc-03		550	550		
Crédit Lyonnais capital 1 SCA	déc-92		80			80
Crédit Lyonnais capital SCA ⁽¹⁾	juil-93	350			336	396
Crédit Lyonnais Preferred capital 1 LLC	avr-02		750	750	750	
Total		2 400	1 380	2 923	1 086	476

Les actions de préférence sont inscrites parmi les capitaux propres dans les intérêts minoritaires.

(1) En juillet 2003, le groupe Crédit Lyonnais a procédé au remboursement anticipé de l'émission d'actions de préférence de 350 millions de dollars effectuée en 1993 par l'intermédiaire de sa filiale luxembourgeoise, Crédit Lyonnais Capital SCA.

En 2003, le groupe Crédit Agricole S.A. a lancé 3 émissions d'actions de préférence, à dividende prioritaire et sans droit de vote.

La première émission a été réalisée en janvier 2003, pour un montant de 1,5 milliard de dollars par Crédit Agricole Preferred Funding Trust I, société contrôlée de façon exclusive par Crédit Agricole Preferred Funding LLC, elle-même contrôlée exclusivement par des entités du Groupe. Les actions de préférence de nature perpétuelle, émises à cette occasion, offrent à leurs souscripteurs, sous réserve du respect des conditions prévues dans le contrat d'émission, un dividende fixe trimestriel et non cumulatif au taux de 7 % l'an. Ces actions de préférence pourront être remboursées à l'initiative de l'émetteur, sauf événements prévus au contrat d'émission, à partir du 30 janvier 2009, puis tous les trimestres à compter de cette date.

La deuxième émission a été réalisée en juillet 2003 pour un montant de 550 millions de dollars par Crédit Agricole Preferred Funding Trust II, société contrôlée de façon exclusive par Crédit Agricole Preferred Funding LLC, elle-même contrôlée exclusivement par des entités du Groupe. Les actions de préférence de nature perpétuelle, émises à cette occasion, offrent à leurs souscripteurs, sous réserve du respect des conditions prévues dans le contrat d'émission, un dividende fixe trimestriel et non cumulatif au taux de 7 % l'an. Ces actions de préférence pourront être remboursées à l'initiative de l'émetteur, sauf événements prévus au contrat d'émission, à partir du 30 juillet 2009, puis tous les trimestres à compter de cette date.

La troisième émission a été réalisée en décembre 2003 pour un montant de 550 millions d'euros par Crédit Agricole Preferred Funding Trust III, société contrôlée de façon exclusive par Crédit Agricole Preferred Funding LLC, elle-même contrôlée exclusivement par des entités du Groupe. Les actions de préférence émises à cette occasion offrent à leurs souscripteurs, sous réserve du respect des conditions prévues dans le contrat d'émission, un dividende fixe trimestriel

et non cumulatif au taux de 6 % l'an. Ces actions de préférence pourront être remboursées à l'initiative de l'émetteur, sauf événements prévus au contrat d'émission, à partir du 30 juillet 2009, puis tous les trimestres à compter de cette date.

Les actions de préférence émises à l'occasion de ces trois émissions ne sont pas dilutives des actions ordinaires de Crédit Agricole S.A. Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions sont éligibles aux fonds propres de base au sens de la réglementation bancaire. Ils sont inscrits au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. sous la rubrique des «intérêts minoritaires» et leur rémunération sous l'intitulé «intérêts minoritaires» du compte de résultat.

Note 21 • Composition des fonds propres

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Capitaux propres hors FRBG	42 557	36 428	34 793
Fonds pour risques bancaires généraux	4 559	4 760	4 592
Dettes subordonnées	17 490	14 908	12 955
Autres fonds propres	22 049	19 668	17 547
Total des fonds propres	64 606	56 096	52 340

Note 22 • Contributions par devise au bilan consolidé

(en milliards d'euros)

	Actif			Passif		
	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Euro	549,7	499,8	469,0	542,4	497,0	459,4
Autres devises de l'Union Européenne	3,2	4,6	7,1	9,2	13,5	14,5
Dollar	32,9	41,2	52,5	53,4	56,9	71,0
Yen	20,0	20,7	19,5	3,3	3,0	5,7
Autres devises	16,1	15,5	16,2	12,5	11,4	13,7
Non ventilé ⁽¹⁾	253,4	250,8	210,3	254,5	250,8	210,3
Total	875,3	832,6	774,6	875,3	832,6	774,6

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais.

Note 23 • Engagements hors bilan (hors entreprises d'assurance)

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Engagements donnés (hors entreprises d'assurance)	207 024	206 891	190 036
Engagements de financement	138 667	125 731	122 846
Engagements en faveur d'établissements de crédit	9 167	12 433	7 548
Engagements en faveur de la clientèle	129 500	113 298	115 298
• Ouvertures de crédits confirmés	111 444	100 540	105 752
Ouverture de crédits documentaires	2 665		
Autres ouvertures de crédits confirmés	108 779		
• Autres engagements en faveur de la clientèle	18 056	12 758	9 546
Engagements de garantie	64 598	77 553	62 966
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	15 651	11 939	15 427
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires ⁽²⁾	1 512	1 761	1 429
• Autres garanties	14 139	10 178	13 998
Engagements d'ordre de la clientèle	48 947	65 614	47 539
• Cautions,avals et autres garanties	12 582	4 773	3 504
Cautions immobilières	1 046	751	690
Garantie de remboursement de crédit	4 033	4 022	2 814
Cautions	7 503		
• Autres garanties d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾	36 365	60 841	44 035
Engagements sur titres	3 759	3 607	4 224
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	11	1	6
Autres engagements donnés	3 748	3 606	4 218
Engagements recus (hors entreprises d'assurance)	66 773	75 422	71 046
Engagements de financement	5 384	14 082	7 505
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 253	10 402	6 886
Engagements reçus de la clientèle	1 131	3 680	619
Engagements de garantie	55 716	55 922	57 882
Engagements reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾	18 203	15 857	17 400
Engagements reçus de la clientèle	37 513	40 065	40 482
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	15 827	19 150	12 462
• Autres garanties reçues	21 686	20 915	28 020
Engagements sur titres	5 673	5 418	5 659
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	15		73
Autres engagements reçus	5 658	5 418	5 586

(1) Au 31 décembre 2002, ces engagements tenaient compte de la garantie donnée par Crédit Agricole Indosuez et de la contre-garantie reçue des Caisses régionales dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais déposée le 16 décembre 2002.

(2) Hors groupe Crédit Lyonnais.

Note 23.1 • Opérations de change et emprunts en devises non dénoués

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma		31/12/02 Pro forma		31/12/01 Pro forma	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	33 063	32 740	16 545	16 805	14 698	14 758
Devises	26 955	27 340	12 899	12 760	10 900	10 417
Euros	6 108	5 400	3 646	4 045	3 798	4 341
Opérations de change à terme	636 808	633 866	715 009	717 561	662 051	662 350
Devises	390 640	397 185	411 143	408 988	380 276	372 949
Euros	91 241	87 833	123 003	127 105	92 408	100 195
Non ventilé ⁽¹⁾	154 927	148 848	180 863	181 468	189 367	189 206
Prêts et emprunts en devises (hors groupe Crédit Lyonnais)	3 599	1 791	2 970	2 276	2 514	347
Total	673 470	668 397	734 524	736 642	679 263	677 455

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais.

Note 23.2 • Opérations de titrisation et fonds dédiés

Opérations de titrisation assurées pour le compte de la clientèle

Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais réalisent des opérations pour le compte de leur clientèle de différentes natures.

a) Opérations réalisées par Crédit Agricole Indosuez

- Un portefeuille de 1,4 milliard d'euros fait, au 31 décembre 2003, l'objet de titrisations réalisées sur l'Amérique du Nord avec le concours de la banque dans le cadre de 4 véhicules non consolidés (Indosuez Capital Funding IIA, Limited, Indosuez Capital Funding III, Limited, Porticoes Funding, L.P., et Indosuez Capital Funding VI, Limited) et d'un véhicule consolidé (Serves) sur lesquels la banque détient à cette date 2,1 millions d'euros de parts subordonnées, montant net de provisions.

- Crédit Agricole Indosuez gère un véhicule non consolidé créé en 1998, Hexagon Finance a.r.l., pour des opérations faites en Europe pour le compte de sa clientèle. Crédit Agricole Indosuez garantit, par l'émission de lettres de crédit dont le total s'élève à 185 millions d'euros au 31 décembre 2003, le risque de contrepartie attaché aux créances titrisées par ses clients pour lesquelles Hexagon Finance a.r.l. se finance par des billets de trésorerie émis sur le marché. Aucune provision n'est nécessaire au 31 décembre 2003.

La banque a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité aux fonds intervenant dans les opérations, pour un montant total de 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

b) Opérations réalisées par Crédit Lyonnais

- Un portefeuille de 3,7 milliards d'euros fait, au 31 décembre 2003, l'objet de titrisations réalisées sur l'Europe avec le concours de la banque dans le cadre de 3 véhicules non consolidés (LMA, H20, et ESF). Ces véhicules se financent par l'émission sur le marché de billets de trésorerie et d'euro commercial paper. La banque a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité à ces entités dans le cadre de ces opérations, pour un montant total de 3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

- Crédit Lyonnais gère au 31 décembre 2003 un portefeuille de 2,6 milliards d'euros en Amérique du Nord porté par 2 véhicules d'asset back commercial paper non consolidés, Atlantic Asset Securitization Corp et La Fayette Asset Securitization. La banque et Crédit Agricole Indosuez garantissent, par l'émission de lettre de crédit dont le total s'élève à 368 millions d'euros (dont 275 millions d'euros accordés par Crédit Agricole Indosuez à «Atlantic»), une quote-part du risque de défaut attaché aux créances titrisées par ses clients. La banque a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité à ces entités dans le cadre de ces opérations, pour un montant total de 3,5 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

- La banque gère également en Amérique du Nord un portefeuille de prêts de 259 millions d'euros au 31 décembre 2003 logé dans le véhicule LCM 1 LP. Ce véhicule non consolidé est un CLO (Collateralized Loan Obligations) dont l'activité consiste à émettre sur le marché des titres (floating ou fixed rate notes), dont le remboursement dépend directement de la performance dudit portefeuille de prêts sous-jacents. La banque détient 49,9 % des parts subordonnées soit 12 millions d'euros et 6 % des parts émises auprès des investisseurs soit 14 millions d'euros correspondant aux parts B.

Opérations de titrisation pour compte propre

Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais réalisent des opérations de titrisation pour compte propre.

a) Opérations réalisées par Crédit Agricole Indosuez

Crédit Agricole Indosuez a réalisé depuis 2000, 7 opérations de titrisation synthétique (CHLOE 1 à 5, CHLOE 7 et DAPHNE 1) dont les échéances vont du 31 juillet 2005 au 9 janvier 2009 dans le cadre de la gestion du portefeuille de Crédit Agricole Indosuez S.A. et de ses succursales, portant sur 15,5 milliards d'euros d'encours essentiellement sur des grandes entreprises européennes et américaines et sur lesquelles elle a conservé des risques de «premières pertes» (tranches les plus subordonnées de chaque opération, qui n'ont pas un rating initial «investment grade») à hauteur de 3,32 % en moyenne.

S'agissant d'opérations synthétiques, les encours concernés sont conservés à l'actif du bilan ou au hors bilan de la banque tandis que la protection est pour l'essentiel inscrite au hors bilan parmi les instruments financiers (dérivés de crédit achetés, cf. note 24, opérations de couverture).

Les parts de risque non «investment grade» conservées par la banque s'élèvent à 513 millions d'euros, auxquelles

s'ajoute une part résiduelle des tranches *investment grade* de 344 millions d'euros.

b) Opérations réalisées par Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais bénéficie au 31 décembre 2003 de six opérations de titrisation mises en place pour compte propre.

Quatre de ces opérations ont été réalisées par cession d'actifs, elles représentent un encours total de 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2003, le Crédit Lyonnais conservant une part de risque pour un montant total de 53 millions d'euros. Ces opérations concernent des crédits d'équipement à la clientèle de pharmaciens, des crédits immobiliers consentis à la clientèle de particuliers du réseau France ainsi que des crédits accordés à des grandes entreprises américaines.

Crédit Lyonnais a également réalisé deux opérations de titrisation synthétique dont l'encours au 31 décembre 2003 était de 4,9 milliards d'euros, la banque conservant un risque de premières pertes à hauteur de 4,3 millions d'euros. Ces deux opérations ont porté sur un portefeuille de crédits accordés à des grandes entreprises américaines et européennes.

Fonds dédiés

Crédit Agricole Indosuez détient, par le biais de sa filiale Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux S.A., 100 % de Korea 21st Century TR, fonds sud coréen consolidé depuis le 1^{er} janvier 2003, ayant au 31 décembre 2003, un encours géré total de 86 millions d'euros.

Crédit Agricole Indosuez détient, par ailleurs, des parts de fonds qui sont consolidés après la première année d'existence lorsque la participation de Crédit Agricole Indosuez est supérieure à 50 %. Le détail de ces fonds est le suivant au 31 décembre 2003 :

Nom du fonds	Année de création (agrément)	Montant de l'investissement CAI en millions d'euros	Montant des encours gérés par le fonds en millions d'euros	Statut du fonds
Equalt Convertible Arbitrage	2000	60	88,2	consolidé
Equalt Pair Trading	2000	23,6	47,0	consolidé
Equalt Moyen Terme	1992	8,1	23,1	non consolidé (encours à fin juin 2003)
Equalt Long Terme	2001	3,5	28,2	non consolidé (encours à fin juin 2003)
Equalt Systematic Futures	2002	20	39,2	consolidé
Equalt Core Macro	2001	28,7	36,3	consolidé
Equalt Statistical Arbitrage	2002	59,4	96,0	consolidé
Equalt Fixed Income Arbitrage	2002	117,5	342,7	consolidé
Equalt Selection	2003	5	17,2	non consolidé (encours à fin juin 2003)
Equalt Equity hedge	2003	25	25,0	non consolidé (encours à fin juin 2003)
Liberty View Plus Funds	1998	138,6	310,2	non consolidé (encours à fin décembre 2003)
Liberty View Income Fund	2001	33,2	37,6	non consolidé (encours à fin décembre 2003)

Note 24 • Opérations sur instruments financiers à terme

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total	Total
Opérations fermes	151 830	4 160 825	4 312 655	3 600 324	3 179 678
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾	30 563	155 380	185 943	304 422	519 047
Contrats à terme de taux d'intérêt	30 453	114 812	145 265	268 800	257 369
Contrats à terme de change	79	9 089	9 168	10 518	1 576
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	31	31 479	31 510	25 104	260 102
Autres contrats à terme			0	0	0
Opérations de gré à gré ⁽¹⁾	121 267	4 005 445	4 126 712	3 295 902	2 660 631
Swaps de taux	117 446	3 165 598	3 283 044	2 634 929	2 265 976
F.R.A.	460	556 937	557 397	420 054	231 146
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	1 098	38 320	39 418	42 309	26 842
Autres contrats à terme	2 263	244 590	246 853	198 610	136 667
Opérations conditionnelles	30 024	1 145 271	1 175 295	833 221	544 980
Opérations sur marchés organisés	4 259	190 724	194 983	196 644	149 369
Instruments de taux d'intérêt à terme					
• Achetés	328	6 744	7 072	11 092	20 029
• Vendus	3 830	9 979	13 809	11 643	20 131
Instruments sur actions et indices boursiers					
• Achetés	1	75 695	75 696	65 833	42 770
• Vendus	73	61 283	61 356	61 222	43 959
Instruments de taux de change à terme					
• Achetés	13	18 346	18 359	23 398	10 748
• Vendus	14	18 677	18 691	23 456	11 732
Opérations de gré à gré	25 765	954 547	980 312	636 577	395 611
Options de swaps de taux					
• Achetés	674	71 191	71 865	31 446	12 561
• Vendus	19	76 898	76 917	31 982	13 524
Instruments de taux d'intérêt à terme					
• Achetés	1 446	218 955	220 401	179 028	149 009
• Vendus	1 102	188 398	189 500	149 164	123 762
Instruments sur actions et indices boursiers					
• Achetés	909	12 278	13 187	10 931	10 874
• Vendus	760	22 917	23 677	39 823	21 611
Instruments de taux de change à terme					
• Achetés	796	164 552	165 348	92 780	26 914
• Vendus	803	164 938	165 741	92 784	27 229
Autres instruments à terme					
• Achetés		37	37	0	0
• Vendus		38	38	0	0
Dérivés de crédits					
• Achetés	19 194	27 013	46 207	4 769	10 061
• Vendus	62	7 332	7 394	3 870	66
Total	181 854	5 306 096	5 487 950	4 433 545	3 724 658

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swaps de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 24.1 • Opérations sur instruments financiers à terme – Analyse par durée résiduelle

Encours notionnels (en millions d'euros)	Opérations sur marchés de gré à gré				Opérations sur marchés organisés				31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Non ventilé ⁽¹⁾	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Non ventilé ⁽¹⁾	Total	Total	Total
Instruments de taux d'intérêts	1 478 105	1 218 168	515 435	1 187 417	16 870	1 025	0	148 250	4 565 270	3 738 144	3 093 507
Futures					13 812	1 025		130 428	145 265	268 806	257 368
F.R.A.	434 949	120 041	76	2 330					557 396	420 054	231 145
Swaps de taux d'intérêts	956 600	929 224	450 337	946 882					3 283 043	2 634 929	2 265 976
Options de taux	46 051	69 057	33 675						148 783	63 428	26 086
Caps-floors-collars	40 040	99 146	31 008						170 194	142 597	121 251
Autres instruments conditionnels	465	700	339	238 205	3 058			17 822	260 589	208 330	191 681
Instruments de devises & or	419 374	105 889	45 573	7 106	7 244	0	0	38 975	624 161	441 545	214 866
Opérations fermes de change	106 853	94 631	44 859	509	7 217			1 952	256 021	209 126	138 242
Options de change	312 521	11 258	714	6 597	27			37 023	368 140	232 419	76 624
Autres Instruments	13 115	47 126	6 364	63 352	47 767	1 996	0	118 799	298 519	253 856	416 285
Dérivés sur actions & indices boursiers	12 203	21 753	3 667		47 767	1 996			87 386	225 173	406 012
Dérivés sur métaux précieux									0	20 044	145
Dérivés sur produits de base									0		0
Dérivés de crédits	912	25 373	2 697	24 618					53 600	8 639	10 128
Autres ⁽¹⁾				38 734				118 799	157 533		
Sous-total	1 910 594	1 371 183	567 372	1 257 875	71 881	3 021	0	306 024	5 487 950	4 433 545	3 724 658
Opérations de change à terme	947 820	18 268	450	303 775					1 270 313	1 432 570	1 324 401
Total général	2 858 414	1 389 451	567 822	1 561 650	71 881	3 021	0	306 024	6 758 263	5 866 115	5 049 059

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais.

Note 24.2 • Opérations sur instruments financiers à terme – Risque de contrepartie

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma		31/12/02 Pro forma		31/12/01 Pro forma	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	335	270	462	225	343	183
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	51 818	23 062	56 191	19 422	22 903	15 118
Risques sur les autres contreparties	3 301	1 971	4 087	2 334	3 105	2 110
Total par contrepartie (hors groupe Crédit Lyonnais)	55 454	25 303	60 740	21 981	26 351	17 411
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	50 953	23 740	51 310	20 123	24 035	15 872
- dérivés actions et sur indices	4 501	1 563	9 430	1 858	2 316	1 539
Incidences des accords de compensation (hors groupe Crédit Lyonnais)	43 198	11 784	45 174	9 754	13 255	5 641
Groupe Crédit Lyonnais	6 749	8 925	9 705	7 164	8 038	5 291
Total après effets des accords de compensation	19 005	22 443	25 271	19 391	21 134	17 061

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque.

Note 25 • Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 200	12 566	12 370
Sur opérations avec la clientèle	20 090	21 094	23 560
Sur opérations de crédit-bail et de location	1 322	2 984	958
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 26)	3 233	3 193	3 406
Autres intérêts et produits assimilés	164	252	171
Intérêts et produits assimilés	31 009	40 089	40 465
Sur opérations avec les établissements de crédit	(8 299)	(15 419)	(16 301)
Sur opérations avec la clientèle	(8 412)	(8 991)	(10 454)
Sur opérations de crédit-bail et de location	(451)	(2 155)	(253)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(3 982)	(4 303)	(5 229)
Autres intérêts et charges assimilées	(281)	(265)	(29)
Intérêts et charges assimilées	(21 425)	(31 133)	(32 266)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	9 584	8 956	8 199

Note 26 • Revenus des titres

(en millions d'euros)

	Titres à revenu fixe			Titres à revenu variable		
	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme				126	135	202
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	675	876	857	145	106	137
Codevi ⁽¹⁾	143	154	149			
Titres d'investissement	1 725	1 815	2 063			
Opérations diverses sur titres	690	348	337			
Revenus des titres	3 233	3 193	3 406	271	241	339

(1) Contribution du groupe Crédit Agricole S.A. (hors groupe Crédit Lyonnais).

Note 27 • Produits nets des commissions

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma			31/12/01 Pro forma		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	171	(167)	4	249	(175)	74	166	(96)	70
Sur opérations avec la clientèle	2 799	(305)	2 494	2 686	(351)	2 335	2 539	(182)	2 357
Sur opérations sur titres	426	(170)	256	387	(114)	273	383	(98)	285
Sur opérations de change	167	(37)	130	53	(10)	43	85	(9)	76
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	137	(90)	47	148	(175)	(27)	176	(183)	(7)
Prestations de services bancaires et financiers	4 341	(1 128)	3 213	4 166	(1 056)	3 110	4 272	(830)	3 442
Produits nets des commissions	8 041	(1 897)	6 144	7 689	(1 881)	5 808	7 621	(1 398)	6 223

La note 28 a été fusionnée avec la note précédente.

Note 29 • Solde des opérations sur portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	3 682	2 982	3 773
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	240	541	449
Produits nets sur portefeuilles de négociation	3 922	3 523	4 222

Note 30 • Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Titres de placement			
Dotations aux provisions	(108)	(348)	(232)
Reprises de provisions	316	173	260
Dotation ou reprise nette aux provisions	208	(175)	28
Plus-values de cession réalisées ⁽¹⁾	514	880	978
Moins-values de cession réalisées	(224)	(383)	(428)
Solde des plus et moins-values de cession	290	497	550
Solde des opérations sur titres de placement	498	322	578
Titres de l'activité de portefeuille			
Dotations aux provisions	(275)	(275)	(142)
Reprises de provisions	144	87	56
Dotation ou reprise nette aux provisions	(131)	(188)	(86)
Plus-values de cession réalisées	158	298	521
Moins-values de cession réalisées	(108)	(58)	(107)
Solde des plus et moins-values de cession	50	240	414
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	(81)	52	328
Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille	417	374	906

(1) Dont 65 millions d'euros de plus-values de cession des titres de placement issus du transfert de titres d'investissement réalisées pendant l'exercice 2002 (cf. note 5).

Note 31 • Charges générales d'exploitation

Note 31.1 • Frais de personnel

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Salaires et traitements	(5 611)	(5 444)	(5 406)
Charges sociales	(2 324)	(2 229)	(2 281)
Intéressement et participation	(504)	(541)	(658)
Impôts et taxes sur rémunérations	(316)	(306)	(309)
Frais de personnel	(8 755)	(8 520)	(8 654)

Au titre de l'exercice 2003, la rémunération des organes d'administration et de direction du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 11 millions d'euros.

Note 31.2 • Effectif moyen

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma
Total	136 446	136 687
dont France	116 969	116 858
Étranger	19 447	19 829

Note 31.3 • Autres frais administratifs

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Impôts et taxes	(484)	(515)	(596)
Services extérieurs & autres frais administratifs	(5 381)	(5 252)	(5 147)
Total	(5 865)	(5 767)	(5 743)

Note 32 • Coût du risque

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Dotations aux provisions	(6 282)	(4 578)	(6 540)
Provisions sur créances douteuses	(5 502)	(3 862)	(4 450)
Autres provisions	(780)	(716)	(2 090)
Reprises de provisions	4 339	3 290	4 527
Reprises de provisions sur créances douteuses	3 806	2 291	2 698
Reprises des autres provisions	533	999	1 829
Variation des provisions	(1 943)	(1 288)	(2 013)
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(239)	(259)	(245)
Récupérations sur créances amorties	175	188	227
Coût du risque	(2 007)	(1 359)	(2 031)

Note 33 • Résultat net sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)

31/12/03
Pro forma

31/12/02
Pro forma

31/12/01
Pro forma

Immobilisations financières

Dotations aux provisions

Sur titres d'investissement	(7)	(10)	(11)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(181)	(364)	(164)

Reprises de provisions

Sur titres d'investissement	3	1	9
Sur participations et autres titres détenus à long terme	180	336	227

Dotations ou reprise nette aux provisions

Sur titres d'investissement	(4)	(9)	(2)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(1)	(28)	63

Plus-values de cession réalisées

Sur titres d'investissement	29	18	36
Sur participations et autres titres détenus à long terme	104	301	679

Moins-values de cession réalisées

Sur titres d'investissement	(36)	(3)	(24)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(192)	(446)	(658)

Solde des plus et moins-values de cession réalisées

Sur titres d'investissement	(7)	15	12
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(88)	(145)	21

Solde (en perte) ou en bénéfice	(100)	(167)	94
--	--------------	--------------	-----------

Immobilisations corporelles et incorporelles

Plus-values de cession	59	62	83
-------------------------------	-----------	-----------	-----------

Moins-values de cession	(60)	(39)	(55)
--------------------------------	-------------	-------------	-------------

Solde (en perte) ou en bénéfice	(1)	23	28
--	------------	-----------	-----------

Résultat net sur immobilisations	(101)	(144)	122
---	--------------	--------------	------------

Note 34 • Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)

31/12/03
Pro forma

31/12/02
Pro forma

31/12/01
Pro forma

Impôt courant de l'exercice	(2 066)	(1 345)	(2 078)
-----------------------------	---------	---------	---------

(Charge) ou produit d'impôt différé de l'exercice	103	(195)	533
---	-----	-------	-----

Total	(1 963)	(1 540)	(1 545)
--------------	----------------	----------------	----------------

Taux effectif d'impôt

(exprimé en millions d'euros et en taux)

au 31 décembre 2003

Base Taux d'impôt Impôt

Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	5 729	35,43%	(2 030)
--	-------	--------	---------

Effet des différences permanentes		0,93%	(53)
-----------------------------------	--	-------	------

Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		- 1,12%	64
---	--	---------	----

Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		- 0,16%	9
--	--	---------	---

Effet de l'imposition à 19 %		- 0,16%	9
------------------------------	--	---------	---

Effet des autres éléments		- 0,66%	38
---------------------------	--	---------	----

Taux et charge effectif d'impôt		34,26%	(1 963)
--	--	---------------	----------------

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable s'élève à 32 millions d'euros au 31 décembre 2003.

La charge fiscale de l'exercice 2003 se ventile de la façon suivante :

- sur résultat courant : charge d'impôts de 2 017 millions d'euros,
- sur résultat exceptionnel : produit d'impôts de 54 millions d'euros.

Note 35 • Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Sociétés non financières	23	(38)	(21)
Sociétés financières	196	44	307
Total	219	6	286

Note 36 • Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Primes et indemnités d'assurance	(10)	(3)	
Pré-retraite et congés de fin de carrière	(29)	(19)	(532)
Euro		(6)	7
Systèmes d'informations et charges de restructuration	(103)	(154)	(72)
Litiges	8	6	(48)
Cotisations au Fonds de garantie - dépôts et titres		(12)	(33)
Amende de place au titre de la Direction de la Concurrence			0
Diminution du «taux de perte interne»			759
Provision pour risque Argentine			(98)
Indemnisation des biens juifs			(9)
Risques opérationnels	(13)		(66)
Divers ⁽¹⁾	(4)	(98)	(25)
Total	(151)	(286)	(117)

(1) Le montant figurant en divers en 2002 comprend l'écart de conversion négatif sur la déconsolidation de Banco Bisel.

Note 37 • Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Note 37.1 • Produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma							31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers	Ensemble des métiers	Ensemble des métiers
France (y compris DOM, TOM)	11 366	1 357	1 395	1 163	45	(921)	14 405	13 578	13 495
Autres pays									
de l'Espace Economique Européen (E.E.E)	0	388	263	445	93	(2)	1 187	905	1 041
Autres pays d'Europe	0	216	154	28	0	0	398	485	316
Amérique du Nord	0	0	23	244	0	105	372	299	323
Amériques Centrale et du Sud	0	0	13	0	9	0	22	37	584
Afrique et Moyen-Orient	0	0	0	55	84	0	139	158	180
Asie et Océanie (hors Japon)	0	0	5	170	0	0	175	194	250
Japon	0	0	6	46	0	0	52	71	70
Contribution du groupe Crédit Lyonnais	3 312	247	776	2 612	221	(32)	7 136	6 333	6 297
Produit net bancaire	14 678	2 208	2 635	4 763	452	(850)	23 886	22 060	22 556

(1) La décomposition du produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

Note 37.2 • Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2003⁽¹⁾⁽²⁾

(en millions d'euros)

	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	14 678	2 208	2 635	4 763	452	(850)	23 886
Charges de fonctionnement	(9 313)	(1 264)	(1 343)	(3 117)	(344)	(211)	(15 592)
Résultat brut d'exploitation	5 365	944	1 292	1 646	108	(1 061)	8 294
Coût du risque	(1 017)	(356)	1	(561)	(62)	(12)	(2 007)
Résultat d'exploitation	4 348	588	1 293	1 085	46	(1 073)	6 287
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		4	7		207	1	219
Résultat net sur actifs immobilisés				25		(126)	(101)
Résultat courant avant impôt	4 348	592	1 300	1 110	253	(1 198)	6 405
Coûts liés au rapprochement		(8)	(41)	(313)		(151)	(513)
Résultat exceptionnel	(160)	(1)	(3)	(30)	(2)	45	(151)
Impôt	(1 492)	(219)	(408)	(228)	(17)	401	(1 963)
Solde dotations / reprises provisions FRBG	76	2	(5)	8		126	207
Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisition	2 772	366	843	547	234	(777)	3 985

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) La ventilation de l'écart d'acquisition du Crédit Lyonnais par secteur d'activité sera réalisée au plus tard le 31 décembre 2004 ; de ce fait, la répartition par secteur d'activité ne peut être donnée jusqu'au résultat net.

Note 37.2 • Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2002⁽¹⁾

(en millions d'euros)

	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	13 868	1 447	2 377	4 546	448	(626)	22 060
Charges de fonctionnement	(9 181)	(919)	(1 386)	(3 287)	(336)	(168)	(15 277)
Résultat brut d'exploitation	4 687	528	991	1 259	112	(794)	6 783
Coût du risque	(623)	(214)	(15)	(544)	(130)	167	(1 359)
Résultat d'exploitation	4 064	314	976	715	(18)	(627)	5 424
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		4	4		40	(42)	6
Résultat net sur actifs immobilisés			16	16	(33)	(143)	(144)
Résultat courant avant impôt	4 064	318	996	731	(11)	(812)	5 286
Coûts liés au rapprochement	0	0					
Résultat exceptionnel	(142)	(17)	(11)	(27)	(51)	(38)	(286)
Impôt	(1 353)	(106)	(295)	(206)	8	412	(1 540)
Solde dotations / reprises provisions FRBG	(270)	(3)	(2)	5	0	99	(171)
Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisition	2 299	192	688	503	(54)	(339)	3 289

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

Note 37.2 • Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2001⁽¹⁾

(en millions d'euros)

	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement ⁽³⁾ à l'étranger ⁽²⁾	Banque de détail à l'étranger ⁽²⁾	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	12 941	1 385	2 244	5 175	863	(52)	22 556
Charges de fonctionnement	(8 986)	(775)	(1 206)	(3 765)	(649)	(89)	(15 470)
Résultat brut d'exploitation	3 955	610	1 038	1 410	214	(141)	7 086
Coût du risque	(641)	(181)	2	(662)	(247)	(302)	(2 031)
Résultat d'exploitation	3 314	429	1 040	748	(33)	(443)	5 055
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		4	5	56	247	(26)	286
Résultat net sur actifs immobilisés				39		83	122
Résultat courant avant impôt	3 314	433	1 045	843	214	(386)	5 463
Coûts liés au rapprochement							
Résultat exceptionnel	(101)	10	(1)	(13)	(140)	128	(117)
Impôt	(1 024)	(139)	(313)	(206)	22	115	(1 545)
Solde dotations / reprises provisions FRBC	(396)		(8)		0	(1 211)	(1 615)
Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisition	1 793	304	723	624	96	(1 354)	2 186

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) Déconsolidation de Banco Bixel au 31.12.2001

(3) Les métiers «gestion d'actifs» et «banque de détail à l'étranger» du groupe Crédit Agricole Indosuez sont inclus dans la banque de financement et d'investissement en 2001.

Note 37.3 • Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisitions par zone géographique⁽¹⁾

(en millions d'euros)

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma												31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma	
	Produit net bancaire	Charges de fonctionnement	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôts	Coûts liés au rapprochement	Résultat exceptionnel	Impôts	Solde dotations / reprises provisions FRBC	Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition
France (y compris DOM, TOM)	19 564	(13 042)	6 522	(1 698)	4 824	12	(108)	4 728	(487)	(105)	(1 661)	208	2 683	2 980	1 556
Autres pays de l'Espace Economique Européen (E.E.E)	1 731	(1 023)	708	(64)	644	139	(5)	778	(6)	(16)	(133)	(1)	622	(12)	274
Autres pays d'Europe	596	(353)	243	(54)	189	0	0	189	(12)	(2)	(59)	0	116	213	85
Amérique du Nord	978	(457)	521	(178)	343	0	7	350	(2)	(12)	(29)	0	307	(3)	(184)
Amériques Centrale et du Sud	255	(167)	88	(25)	63	5	1	69	0	(2)	(23)	0	44	(75)	8
Afrique et Moyen-Orient	478	(328)	150	(6)	144	63	1	208	0	(11)	(37)	0	160	113	38
Asie et Océanie (hors Japon)	232	(184)	48	19	67	0	3	70	(6)	(2)	(15)	0	47	60	153
Japon	52	(38)	14	(1)	13	0	0	13	0	(1)	(6)	0	6	13	(9)
Non ventilés et organismes internationaux														0	265
Totaux	23 886	(15 592)	8 294	(2 007)	6 287	219	(101)	6 405	(513)	(151)	(1 963)	207	3 985	3 289	2 186

(1) La décomposition du résultat par zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

Note 38 • Notes spécifiques à l'activité d'assurance

Les méthodes et règles d'évaluation des postes spécifiques à l'activité d'assurance sont celles prévues par le Code des assurances, conformément à la réglementation française.

Note 38.1 • Ventilation des placements des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 137	3 118	3 468	2 773	2 760	2 923
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 782	3 727	3 739	3 373	3 340	2 906
3. Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	9 076	9 070	8 684	7 676	7 672	6 438
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	8 276	8 276	9 697	9 050	9 050	10 380
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	88 500	89 161	94 519	79 802	81 036	85 466
6. Prêts hypothécaires	4	4	4	6	6	6
7. Autres prêts et effets assimilés	424	424	424	435	435	435
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	2	2	2	3	3	3
9. Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	1 560	1 560	1 658	131	131	138
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	13 730	13 731	13 731	12 298	12 298	12 298
Total	128 491	129 073	135 926	115 547	116 731	120 993
Retraitements de consolidation		(1 564)			(1 650)	
Total		127 509			115 081	

Note 38.2 • Ventilation des autres actifs d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma			31/12/01 Pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe	337	253	590	366	204	570	267	161	428
Créances nées d'opérations de réassurance	207	169	376	2	160	162	1	142	143
Frais d'acquisition reportés	3	94	97	2	76	78	2	64	66
Evaluations techniques de réassurance			0			0		1	1
Différence de conversion-actif			0	2		2	2		2
Autres actifs			0			0			0
Total	547	516	1 063	372	440	812	272	368	640
Retraitements de consolidation			(184)			(149)			(108)
Total			879			663			532

Note 38.3 • Ventilation des provisions techniques d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma			31/12/01 Pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Provisions pour primes non acquises	2	442	444		363	363		318	318
Provisions d'assurance vie	104 062		104 062	94 855		94 855	86 085		86 085
Provisions pour sinistres	1 167	991	2 158	836	823	1 659	958	702	1 660
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	2 440	84	2 524	2 156	88	2 244	1 854	71	1 925
Provisions pour égalisation	23	118	141	11	117	128	22	98	120
Autres provisions techniques	45	415	460	1	400	401	2	311	313
Total des provisions techniques brutes (hors contrats en unités de compte)	107 739	2 050	109 789	97 859	1 791	99 650	88 921	1 500	90 421
Provisions techniques des contrats en unités de compte	13 702		13 702	12 299		12 299	12 940		12 940
Total des provisions techniques d'assurance brutes	121 441	2 050	123 491	110 158	1 791	111 949	101 861	1 500	103 361
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	252	164	416	97	122	219	66	95	161
Total des provisions techniques nettes	121 189	1 886	123 075	110 061	1 669	111 730	101 795	1 405	103 200

Les contrats stipulés au profit du Groupe en couverture de ses engagements vis-à-vis de son personnel représentent environ 1 % des provisions techniques d'assurance.

Note 38.4 • Ventilation des autres passifs d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma			31/12/01 Pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	2	2	4		1	1		1	1
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	386	117	503	302	77	379	313	50	363
Dettes nées d'opérations de réassurance	243	202	445	14	220	234	4	170	174
Dettes envers les établissements de crédit			0			0			0
Evaluations techniques de réassurance			0			0			0
Report de commissions reçues des réassureurs	2		2			0			0
Différence de conversion-passif			0	1		1	1		1
Total	633	321	954	317	298	615	318	221	539
Retraitements de consolidation			(68)			(41)			(26)
Total			886			574			513

Note 38.5 • Ventilation de la marge brute des activités d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03 pro forma			31/12/02 pro forma			31/12/01 pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes	14 803	1 495	16 298	13 318	1 285	14 603	12 896	1 127	14 023
Part réassurée des primes	(157)	(95)	(252)	(17)	(80)	(97)	(16)	(61)	(77)
Primes nettes	14 646	1 400	16 046	13 301	1 205	14 506	12 880	1 066	13 946
Produits des placements	5 908	99	6 007	6 261	91	6 352	5 447	126	5 573
Ajustement ACAV (plus- values)	3 015		3 015	59		59	85		85
Autres produits techniques									
Total des produits techniques et financiers des produits d'assurance	23 569	1 499	25 068	19 621	1 296	20 917	18 412	1 192	19 604
Sinistres - Remboursements	(6 607)	(626)	(7 233)	(6 675)	(566)	(7 241)	(5 981)	(489)	(6 470)
Part réassurée des sinistres	147	30	177	2	30	32	10	35	45
Sinistres - remboursements nets	(6 460)	(596)	(7 056)	(6 673)	(536)	(7 209)	(5 971)	(454)	(6 425)
Charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(7 897)	(188)	(8 085)	(4 845)	(223)	(5 068)	(5 619)	(209)	(5 828)
Part réassurée des charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(2)	32	30	12	18	30	4	(2)	2
Charges nettes des provisions techniques	(7 899)	(156)	(8 055)	(4 833)	(205)	(5 038)	(5 615)	(211)	(5 826)
Participation aux résultats	(4 662)	(128)	(4 790)	(3 534)	(137)	(3 671)	(3 333)	(112)	(3 445)
Charges des placements	(553)	(18)	(571)	(996)	(20)	(1 016)	(693)	(13)	(706)
Ajustements ACAV (moins- values)	(2 198)		(2 198)	(2 060)		(2 060)	(1 487)		(1 487)
Autres charges techniques									
Total des charges techniques et financières des activités d'assurance	(21 772)	(898)	(22 670)	(18 096)	(898)	(18 994)	(17 099)	(790)	(17 889)
Marge brute des activités d'assurance	1 797	601	2 398	1 525	398	1 923	1 313	402	1 715
Retraitements de consolidation			201			(111)			330
Marge brute des activités d'assurance			2 599			1 812			2 045

Les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole détiennent dans leurs portefeuilles de placement des titres émis par d'autres sociétés du Groupe ; ces titres et leurs revenus sont éliminés des états financiers consolidés. Pour donner une vision économique réaliste de l'activité d'assurance dans le compte de résultat consolidé, les revenus (51 millions d'euros) de ces titres ont été ensuite réintégrés dans la marge brute d'assurance, en contrepartie des produits d'intérêts.

Note 39 • Coûts liés au rapprochement

(en millions d'euros)

	31/12/03		
	Coûts provisionnés sur l'exercice	Coûts passés en charge sur l'exercice	Total
Charges constatées en résultat	308	205	513
Dont :			
• Coûts de mise en œuvre de synergies	304	70	374
• Autres effets du rapprochement	4	135	139
Coûts de mise en œuvre enregistrés en situation nette (passifs identifiables)	532	0	532
Total des coûts de mise en œuvre des synergies	836	70	906
Dont			
Frais de personnel	611	15	626
Coûts informatiques	56	0	56
Coûts liés à l'immobilier	101	1	102
Autres	68	54	122
	836	70	906

Le rapprochement se traduira par des économies de coûts, les «synergies», issues du regroupement opérationnel d'activités, de la mutualisation d'investissements de la mise en commun de moyens de production, du partage des coûts fixes... Pour atteindre ces objectifs, des actions spécifiques de mise en œuvre sont ou seront engagées, dont la nature et les coûts sont présentés ci-dessus. Les autres effets du rapprochement rassemblent les autres charges induites par le rapprochement mais ne contribuant pas à la réalisation des synergies tels que les frais des banques conseil supportés par le Crédit Lyonnais.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.,

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes consolidés pro forma couvrant les périodes allant du 1er janvier au 31 décembre 2001, 2002 et 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport, établis à des fins de comparaison suite à l'opération d'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003.

Ces comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole ont été établis par le conseil d'administration en date du 9 mars 2004 à partir des comptes historiques consolidés du groupe Crédit Agricole aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003 qui ont fait l'objet, de notre part, d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve sur les comptes historiques consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2001 mais avec une observation qui, sans remettre en cause l'opinion exprimée, attire l'attention sur les notes 2.2, 2.3.7, 18 et 20 de l'annexe qui exposent les changements effectués, à la suite, notamment, d'une demande de justification formulée par la Commission des opérations de bourse, sur les méthodes de constitution de la provision épargne-logement et leur impact sur les comptes au 31 décembre 2001.

Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve sur les comptes historiques consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2002.

Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve sur les comptes historiques consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2003 mais avec une observation qui, sans remettre en cause l'opinion exprimée, attire l'attention sur la note 2.3 de l'annexe concernant :

- le changement de méthode relatif à l'application de la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre à partir du 1er janvier 2003,
- le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable des risques de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière,
- le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs pour les activités bancaires et d'assurance.

Ces comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole ont été également établis à partir des comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais pour les exercices clos aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003 qui ont fait l'objet d'un audit par PricewaterhouseCoopers Audit et Deloitte Touche Tohmatsu, selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Leur audit les a conduits à exprimer une opinion sans réserve ni observation sur les comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais au 31 décembre 2001.

Leur audit les a conduits à exprimer une opinion sans réserve ni observation sur les comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais au 31 décembre 2002.

Leur audit les a conduits à exprimer une opinion sans réserve sur les comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais au 31 décembre 2003 mais avec observations qui, sans remettre en cause leur opinion, attire l'attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes pro forma ainsi que la mise en oeuvre de diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

A notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets de l'ensemble des opérations liées à l'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003 dans les comptes pro forma, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Le 17 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

CABINET ALAIN LAINÉ

**BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG**

Alain Lainé

Valérie Meeus

Bilans consolidés du groupe Crédit Agricole

aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

Actif (en millions d'euros)	Notes	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Opérations interbancaires et assimilées		177 418	111 359	95 876
Caisse, banques centrales, C.C.P.		15 771	12 935	6 505
Effets publics et valeurs assimilées	5, 5.1, 5.2 & 5.3	67 000	31 593	25 769
Créances sur les établissements de crédit	3, 4.1, 4.2 & 4.3	94 647	66 831	63 602
Opérations avec la clientèle	4, 4.1, 4.2 & 4.3	370 895	266 349	262 403
Opérations de crédit-bail et assimilées	4, 4.1, 4.2 & 4.3	13 263	6 863	6 654
Opérations sur titres		93 089	63 069	69 366
Obligations et autres titres à revenu fixe	5, 5.1, 5.2 & 5.3	56 417	36 944	40 043
Actions et autres titres à revenu variable	5 & 5.1	36 672	26 125	29 323
Placements des entreprises d'assurance	38.1	127 509	85 296	79 692
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	38.3	416	171	131
Valeurs immobilisées		17 866	13 946	13 300
Participations, parts dans des entreprises liées et autres titres détenus à long terme	6, 6.1 & 9	3 581	5 336	4 374
Participations et parts dans des entreprises liées mises en équivalence	7	4 523	4 232	4 174
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 & 9	9 762	4 378	4 752
Écarts d'acquisition	12	9 983	1 570	1 810
Comptes de régularisation et actifs divers		64 799	32 172	34 057
Autres actifs	10	45 567	19 795	18 664
Autres actifs d'assurance	38.2	879	551	496
Comptes de régularisation	10	18 353	11 826	14 897
Total actif		875 238	580 795	563 289

Passif

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Opérations interbancaires et assimilées		126 873	70 882	70 307
Banques centrales, C.C.P.		291	14	23
Dettes envers les établissements de crédit	13	126 582	70 868	70 284
Comptes créditeurs de la clientèle		366 960	270 164	266 674
Comptes d'épargne à régime spécial	14, 14.1 & 14.2	183 110	144 747	139 198
Autres dettes	14, 14.1 & 14.2	183 850	125 417	127 476
Dettes représentées par un titre	15 & 15.1	101 332	64 684	64 031
Provisions techniques des entreprises d'assurance	38.3	123 491	84 553	78 019
Comptes de régularisation et passifs divers		85 016	42 187	37 852
Autres passifs	16	62 199	25 163	23 449
Autres passifs d'assurance	38.4	886	452	363
Comptes de régularisation	16	21 931	16 572	14 040
Provisions et dettes subordonnées		24 348	13 908	13 234
Provisions pour risques et charges	17	6 827	3 655	4 836
Dépôts de garantie à caractère mutuel		31	3	3
Dettes subordonnées	19	17 490	10 250	8 395
Fonds pour risques bancaires généraux	18	4 559	4 299	4 128
Intérêts minoritaires	20	4 049	361	656
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	20	38 610	29 757	28 388
Capital souscrit		5 826	4 424	4 484
Primes d'émission		9 448	3 951	4 356
Subventions d'investissement		129	122	113
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence		20 582	18 963	18 277
Résultat de l'exercice		2 625	2 297	1 158
Total passif		875 238	580 795	563 289

Hors bilans consolidés du groupe Crédit Agricole

aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Engagements donnés	23	207 979	125 376	101 973
Engagements de financement		138 667	73 246	67 290
Engagements en faveur d'établissements de crédit		9 167	5 088	3 033
Engagements en faveur de la clientèle		129 500	68 158	64 257
Engagements de garantie	23	64 598	49 282	31 405
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		15 651	7 072	8 121
Engagements d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾		48 947	42 210	23 284
Engagements donnés par les entreprises d'assurance		955	906	857
Engagements sur titres	23	3 759	1 942	2 421
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		11	1	6
Autres engagements donnés		3 748	1 941	2 415
Engagements reçus		84 069	50 042	45 200
Engagements de financement	23	5 384	5 357	1 774
Engagements reçus d'établissements de crédit		4 253	2 999	1 277
Engagements reçus de la clientèle		1 131	2 358	497
Engagements de garantie	23	55 716	31 334	30 447
Engagements reçus d'établissements de crédit		18 203	4 301	4 009
Engagements reçus de la clientèle ⁽¹⁾		37 513	27 033	26 438
Engagements reçus par les entreprises d'assurance		17 296	9 675	9 407
Engagements sur titres	23	5 673	3 676	3 572
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		15		73
Autres engagements reçus		5 658	3 676	3 499

(1) Au 31/12/2002, ces engagements tenaient compte de la garantie donnée par Crédit Agricole Indosuez et de la contre-garantie reçue des Caisses régionales dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais déposée le 16 décembre 2002.

Hors bilan : autres informations

Opérations de change et emprunts en devises : note 23.1.

Opérations de titrisation et fonds dédiés : note 23.2.

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 24, 24.1 et 24.2.

Comptes de résultat consolidés du groupe Crédit Agricole

aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés				
Intérêts et produits assimilés	25	27 192	28 833	28 991
Intérêts et charges assimilées	25	(18 367)	(21 785)	(22 556)
Revenus des titres à revenu variable	26	220	178	266
Commissions nettes	27	5 106	3 725	4 081
Produits nets sur opérations financières				
Produits nets sur opérations financières				
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	2 720	1 799	2 502
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	384	402	911
Autres produits nets d'exploitation bancaire		882	1 279	527
Marge brute des activités d'assurance	38.5	2 323	1 253	1 501
Produits nets des autres activités		54	43	36
Produit net bancaire		20 514	15 727	16 259
Charges générales d'exploitation	31	(12 367)	(9 783)	(9 922)
Frais de personnel	31.1 et 31.2	(7 327)	(5 715)	(5 896)
Autres frais administratifs	31.3	(5 040)	(4 068)	(4 026)
Dotations aux amortissements		(831)	(722)	(779)
Résultat brut d'exploitation		7 316	5 222	5 558
Coût du risque	32	(1 725)	(796)	(1 353)
Résultat d'exploitation		5 591	4 426	4 205
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	35	350	8	283
Résultat net sur actifs immobilisés	33	(69)	(94)	122
Résultat courant avant impôt		5 872	4 340	4 610
Coûts liés au rapprochement	39	(513)		
Résultat net exceptionnel	36	(121)	(255)	(116)
Impôt sur les bénéfices	34	(1 808)	(1 322)	(1 330)
Amortissement des écarts d'acquisition		(775)	(299)	(302)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux		207	(171)	(1 615)
Résultat net		2 862	2 293	1 247
Intérêts minoritaires		237	(4)	89
Résultat net part du Groupe		2 625	2 297	1 158

(1) Ayant acquis 97,44% du capital du groupe Crédit Lyonnais dans le courant du premier semestre 2003 (et 2,42% au troisième trimestre), le groupe Crédit Agricole consolide cette filiale par intégration globale. Toutefois, compte tenu des délais très courts entre la prise de contrôle en date du 19 juin 2003 et la date d'arrêté des comptes du premier semestre 2003 (12 jours), une méthode de consolidation mixte avait été retenue par simplification : le résultat du premier semestre a été pris en compte par la méthode de la mise en équivalence, tandis que le bilan et le hors bilan ont été intégrés globalement ainsi que le résultat du deuxième semestre.

(2) Une modification du traitement comptable a été opérée en 2003 sur les opérations internes au groupe Crédit Agricole relatives à l'activité d'assurance-vie. Pour être comparables aux soldes de 2003, les soldes 2002 des commissions nettes et de la marge brute d'assurance devraient être ainsi présentés:

Commissions nettes	3 326
Marge brute des activités d'assurance :	1 652

Note 1 • Cadre juridique et financier – événements significatifs relatifs à l'exercice 2003

1.1 • Cadre juridique et financier

Le Crédit Agricole occupe par sa dimension financière une place essentielle dans le système bancaire français.

Assujetti depuis plusieurs années aux règles communes à toutes les banques, le Crédit Agricole offre à ses clients une gamme complète de produits et de services.

Le Groupe Crédit Agricole associe 2629 Caisses Locales, regroupées au niveau d'un ou plusieurs départements en 44 Caisses Régionales, Crédit Agricole s.a. et leurs filiales.

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont les statuts et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier.

L'activité clientèle de crédit et de collecte relève essentiellement des Caisses Régionales. Elle se répartit en deux grands secteurs, liés à la nature de la ressource :

- le secteur «monétaire» : il s'appuie sur la collecte des comptes ordinaires et à terme, d'une durée inférieure à 2 ans, effectuée par les Caisses Régionales en leur nom propre. En contrepartie, celles-ci accordent, avec l'appoint d'une partie de leurs capitaux propres, des prêts à court et moyen terme dits «sur ressources monétaires et propres». L'excédent de ces ressources est centralisé par Crédit Agricole s.a. qui en assure le placement sur le marché monétaire ;
- le secteur «épargne et avances» : les produits d'épargne sont collectés par les Caisses Régionales en tant que mandataires de Crédit Agricole S.A., qui les inscrit à son bilan. En contrepartie, celle-ci leur attribue des avances bonifiées ou non bonifiées en couverture des prêts à moyen et long terme dits sur «avances», accordés par les Caisses Régionales, selon les mêmes conditions de montant et de durée.

Crédit Agricole S.A. est une Société Anonyme au capital de 4 420 567 milliers d'euros (soit 1 473 522 437 actions de 3 d'euros de valeur nominale), suite aux différentes augmentations de capital réalisées en 2003.

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. se répartissent de la façon suivante :

- SAS Rue La Boétie à hauteur de 52,38 %
- SNC Crédit Agricole Transactions à hauteur de 0,84 % ;
- Le public (y compris les salariés) à hauteur de 45,71%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et certaines de ses filiales détiennent 15 681 762 actions propres, soit 1,07% du capital, dans le cadre des programmes de rachats afin de couvrir notamment, des plans de stock options attribués. (cf notes 1.2 et 20) ou des engagements de rachat.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses

Régionales, et la SNC Crédit Agricole Transactions est détenue par les Caisses Régionales (90%) et par Segespar (10%).

Crédit Agricole S.A. a pour mission de promouvoir l'activité et le développement des Caisses Régionales et de l'ensemble du Crédit Agricole. Elle assure la fonction de caisse centrale et la cohésion financière du Groupe dans ses relations avec l'extérieur et, à ce titre, a pour objectif d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

Crédit Agricole S.A. réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participation, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, dans le respect des compétences bancaires et commerciales propres des Caisses Régionales. Organe central du Crédit Agricole en application de la loi bancaire du 24 janvier 1984, Crédit Agricole S.A. veille à la cohésion du réseau, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres. A ce titre, elle exerce sur ces établissements un contrôle administratif, technique et financier. En outre, elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a constitué au cours de l'exercice 2001 un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à lui permettre d'assurer son rôle d'organe central.

1.2 • Événements significatifs relatifs à l'exercice 2003

Rachat du Crédit Lyonnais

En 1999, lors de la privatisation du Crédit Lyonnais, Crédit Agricole S.A. est entrée à hauteur de 10% dans son capital et est devenu le premier actionnaire au sein du groupement d'actionnaires partenaires. L'aboutissement de ce processus a conduit le groupe Crédit Agricole à déposer, le 16 décembre 2002, une offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais.

A l'issue de cette offre publique mixte d'achat et d'échange de titres visant les actions de la société Crédit Lyonnais, puis de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur le capital restant du Crédit Lyonnais, déposée en date du 16 juillet 2003 et clôturée le 4 août 2003, le groupe Crédit Agricole détient au 31 décembre 2003 99,86 % du capital du Crédit Lyonnais, le solde étant détenu au sein du Plan Epargne Entreprise.

Conformément aux dispositions des règlements 99-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs à la consolidation des entreprises relevant du Comité de la

Réglementation Bancaire et Financière, le Crédit Lyonnais est intégré globalement sur la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2003.

Par ailleurs, il est rappelé qu'une méthode de consolidation mixte a été mise en œuvre par simplification lors de l'arrêté semestriel 2003 : la quote-part de résultat de cette période est prise en compte par la méthode de mise en équivalence et le bilan et le hors bilan ont été intégrés globalement au 30 juin 2003.

La première consolidation du Crédit Lyonnais dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole a donné lieu à l'examen des actifs, passifs et éléments de hors-bilan. Dans ce cadre, le groupe Crédit Agricole a :

- constaté un fonds de commerce représentatif de l'activité de banque de détail en France du Crédit Lyonnais pour 3 500 millions d'euros,
- harmonisé les méthodes comptables. A ce titre, Crédit Agricole S.A. a, notamment, évalué l'exposition du Crédit Lyonnais vis-à-vis du risque opérationnel et du risque lié à l'épargne-logement conformément aux méthodes existant dans le groupe Crédit Agricole. Des Fonds pour Risques Bancaires Généraux ont été ainsi constitués à hauteur de 458 millions d'euros,
- comptabilisé une provision destinée à faire face à la mise en œuvre de synergies découlant de l'acquisition du Crédit Lyonnais à hauteur de 532 millions d'euros,
- constaté à la valeur de marché des activités destinées à être cédées.

A l'issue de cet examen, l'écart d'acquisition ressort à 7.216 millions d'euros ; il est amorti sur 20 ans ; il fera, le cas échéant l'objet d'une réestimation au plus tard d'ici le 31 décembre 2004.

D'autre part, Crédit Agricole S.A. a proposé, dans le cadre de l'offre mixte, aux salariés du Crédit Lyonnais titulaires d'options de souscription attribuées par le Crédit Lyonnais qui n'exerceraient pas leurs options en raison de l'indisponibilité fiscale ou sociale des actions souscrites, d'adhérer à un contrat de liquidité, aux termes duquel Crédit Agricole S.A. s'engage à racheter les actions Crédit Lyonnais résultant de l'exercice de ces options selon les mêmes conditions que celles de l'OPM. Le nombre d'actions Crédit Lyonnais susceptibles d'être souscrites dans le cadre de ce plan est de 2 171 227 titres.

Le détail des incidences financières découlant du rachat du Crédit Lyonnais est développé dans les notes 8, 9, 12, 17, 18 et 39.

Afin d'autoriser une meilleure comparabilité de ses états financiers, le groupe Crédit Agricole a également établi des comptes pro forma intégrant le Crédit Lyonnais globalement et totalement sur la période de comparaison de ces états.

Rachat de Finaref

Le 26 février 2003, Crédit Agricole S.A. a acquis 61% du capital de Finaref conformément aux accords qui avaient été signés avec le groupe PPR le 20 décembre 2002. Les accords initiaux prévoyaient l'acquisition par Crédit Agricole S.A. de 29% supplémentaires du capital de Finaref au premier trimestre 2004. Finalement, 14,5% du capital de Finaref ont été acquis en date du 1^{er} décembre 2003, portant ainsi la participation de Crédit Agricole S.A. dans le capital de Finaref à 75,5% au 31 décembre 2003. Les 14,5% restant seront rachetés, comme prévu initialement, à la fin du premier trimestre 2004.

Au 31 décembre 2003, Crédit Agricole S.A. consolide par intégration globale cette participation conformément aux dispositions du règlement CRC 99-07. Dans ce cadre, l'analyse des actifs, passifs et éléments de hors-bilan n'a pas eu d'incidences significatives.

Options de souscription d'actions

Par autorisation de l'AGM du 22 mai 2002, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a mis en place un plan d'options de souscription d'actions en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites dans le cadre de ce plan est de 4 214 500 titres, au prix d'exercice de 14,65 d'euros.

Par ailleurs, dans le cadre de l'harmonisation des différents plans d'options de souscription d'actions existant dans certaines filiales du Groupe (Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole Asset Management et Crédit Lyonnais Asset Management), Crédit Agricole S.A. a transformé ces plans d'options de souscription d'actions existant dans ces filiales en options de souscription d'actions Crédit Agricole S.A., en application de l'autorisation qui lui avait été conférée lors de l'AGM du 21 mai 2003, et a ainsi procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions Crédit Agricole S.A. au profit des bénéficiaires des trois filiales pré-citées, après paiement en espèces des plus values observées au 31 décembre 2003. Le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites dans le cadre de ces plans est de 6 263 210 titres, au prix d'exercice de 18,09 d'euros.

Il est rappelé que le Crédit Lyonnais a reçu en rémunération de l'apport de ses propres titres d'autocontrôle à l'Offre Public d'Achat et d'Echange 14.937.633 titres Crédit Agricole S.A. Conformément à la délibération de son Conseil d'administration, Crédit Agricole S.A. les a affectés en couverture de ces programmes d'options de souscription d'actions existants et à venir, dans les limites des autorisations données par les Assemblées Générales compétentes et des engagements de rachat au titre du contrat de liquidité mis en place à l'issue de l'OPM.

Note 2 • PRINCIPES, METHODES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Note 2.1 • Principes généraux et définition du Groupe Crédit Agricole

La communauté d'intérêts liant les Caisses Locales, les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. conduit le Crédit Agricole à présenter des états financiers représentatifs de sa situation économique et comparables aux comptes consolidés des autres grands groupes bancaires.

Le règlement 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable a confirmé la possibilité, offerte par l'instruction 91.06 de la Commission bancaire, de définir une entité consolidante constituée d'établissements de crédits affiliés à un même organe central et considérée comme une entreprise mère.

Après avoir obtenu l'accord du Secrétariat Général de la Commission Bancaire en février 1997, le Crédit Agricole a adopté, à compter de cette date, une nouvelle définition du Groupe et retenu comme entité consolidante l'ensemble constitué par les 2629 Caisses Locales, les 44 Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A.

Note 2.2 • Principes, méthodes et périmètre de consolidation

Application de la réglementation relative aux règles de consolidation

La présentation des états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole est conforme aux dispositions des règlements 99-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs à la consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

En application des dispositions de ce règlement, les principes suivants ont été retenus :

- L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par le Groupe Crédit Agricole et relevant de secteurs d'activité se situant dans le prolongement des activités bancaires et financières ou d'activités connexes est consolidé par intégration globale. Il en est ainsi, notamment, des entreprises d'assurance, des sociétés de moyen et de promotion immobilière.
- Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée.

Cependant, il a été dérogé à cette règle dans les cas particuliers où sa stricte application aurait conduit à ne pas donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du Groupe

Crédit Agricole. En application des dispositions du règlement CRC n° 99-07, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole. Ainsi, l'activité d'assurance est intégrée dans les comptes consolidés selon les méthodes et principes comptables français définis par le Code des Assurances ainsi que par le règlement 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif aux règles de consolidation des entreprises d'assurance.

2.2.1 • Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes des Caisses Locales, des Caisses Régionales, de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application des principes généraux définis par le règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, le caractère significatif de cet impact peut être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total de son bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;
- l'entité consolidante, telle que définie par le Règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable et constituée par les Caisses locales de Crédit agricole, les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote.

Les participations dans les sociétés industrielles dont les actions sont détenues dans le cadre d'opérations de financement ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation. Tel est le cas, notamment, des participations détenues dans le cadre d'opérations de capital risque ou de financements structurés.

Les titres représentatifs des participations dans des SCI qui n'atteignent pas les seuils de consolidation, ainsi que les dotations, prêts et avances qui leur ont été accordés, sont classés à l'actif du bilan consolidé dans les valeurs immobilisées.

Concernant les OPCVM dédiés, le Groupe Crédit Agricole s'est placé dans la situation dérogatoire prévue par le Règlement n°99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, lui permettant de ne pas consolider ces entités. Dans cet objectif, il n'a été procédé à aucun

réinvestissement dans les OPCVM de ce type existant au 31 décembre 1999 et il a été pris un engagement de sortie ou de clôture de ces OPCVM, au plus tard à la clôture de l'exercice 2004.

De même, le Groupe Crédit Agricole, conformément au règlement 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la consolidation des entreprises d'assurance, ne consolide pas les OPCVM sous contrôle exclusif détenus par les entreprises d'assurance, dans la mesure où ces OPCVM figurent en représentation d'engagements vis à vis des assurés.

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions de la réglementation bancaire.

2.2.2 • Méthodes de consolidation

- Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidés.

- Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

- Les entreprises contrôlées conjointement avec d'autres associés sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord. Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

Concernant plus particulièrement l'activité d'assurance, les principes comptables propres à cette activité ont été conservés et les principes de présentation suivants ont été retenus

Pour le bilan

- la rubrique «**Placements des entreprises d'assurance**», comprend l'ensemble des postes «placements» figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées, ainsi que les

intérêts courus non échus, les décotes et surcotes amorties sur titres et les loyers acquis et non échus,

- la rubrique «**Autres actifs d'assurance**» comprend les créances nées d'opérations d'assurance directes, les créances nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, les frais d'acquisition reportés, ainsi que les différences de conversion figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées,
- la rubrique «**Part des réassureurs dans les provisions techniques**» correspond au poste «parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques», figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées.
- la rubrique «**Provisions techniques des entreprises d'assurance**» comprend toutes les provisions techniques brutes figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées,
- la rubrique «**Autres passifs d'assurance**» comprend les dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques, les dettes nées d'opérations d'assurance directes, les dettes nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, le report de commissions reçues des réassureurs et les différences de conversion figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées.

Les rubriques de bilan des sociétés d'assurance consolidées, autres que celles mentionnées ci-dessus, sont ajoutées aux postes regroupant des éléments de même nature à l'actif ou au passif du bilan du groupe Crédit Agricole.

Pour le hors bilan

Au hors bilan, figure le montant des engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance consolidées, à l'exception des valeurs appartenant à des institutions de prévoyance ou détenues pour le compte de tiers. Ces engagements sont inscrits sur les lignes «Engagements donnés de l'activité d'assurance» et «Engagements reçus de l'activité d'assurance».

Pour le compte de résultat

Le poste «Marge brute des activités d'assurance» comprend les postes suivants du compte de résultat des sociétés d'assurance consolidées :

- primes ou cotisations acquises payées ou provisionnées,
- charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions (y compris les variations des provisions et la participation des bénéficiaires de contrats aux résultats, hors frais de gestion),
- produits nets des placements alloués.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation sur les comptes consolidés des assurances impose, à partir de 2002, d'étaler les frais d'acquisition des contrats, dès lors qu'il y a des marges futures. Cependant l'étalement des frais d'acquisition des contrats n'ayant pas d'effet significatif tant en résultat qu'en situation nette, il n'a pas été constaté de frais d'acquisition reportés.

Pour les autres charges et produits, le classement bancaire par nature des charges et produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance consolidées. Par exception, les dotations aux amortissements et mouvements de provisions concernant les placements d'assurance sont maintenus dans le calcul de la marge brute des activités d'assurance consolidées.

2.2.3 • Retraitements et éliminations

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées ont été effectués.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé. Il en est de même pour la provision couvrant le risque de perte lié aux mécanismes internes au réseau Crédit Agricole pour la gestion de l'épargne-logement enregistrée dans les comptes individuels de Crédit Agricole S.A.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont elles aussi éliminées. Toutefois, les moins-values qui apparaissent justifiées sont maintenues et les plus-values résultant de cessions d'actifs à des prix de référence dont la détermination est externe au Groupe sont traitées comme des écarts de réévaluation. Il en est de même des plus-values résultant de la fusion de certaines Caisses Régionales.

Les provisions réglementées sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves et de résultat.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) est maintenu par le Groupe Crédit Agricole dans les comptes consolidés.

Les titres d'autocontrôle sont éliminés dans les comptes consolidés conformément aux dispositions du Règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable.

2.2.4 • Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en d'euros selon les méthodes suivantes :

- les postes de bilan, autres que ceux constituant la situation nette, sont convertis au cours de clôture de l'exercice,

- les postes de situation nette sont convertis au cours historique,
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen annuel.

Les différences entre le cours historique ou le cours moyen d'une part et le cours de clôture d'autre part, sont enregistrées en «réserves consolidées» sous la rubrique «écart de conversion».

2.2.5 • Ecart d'acquisition

Le solde des écarts constatés lors de l'acquisition de titres consolidés entre leur prix de revient et la quote-part de situation nette correspondante, pour la part non affectée à divers postes du bilan est porté sous la rubrique «Ecart d'acquisition» à l'actif du bilan consolidé.

Il n'est pas constaté de différence de première consolidation lors de la première consolidation de filiales créées par le Groupe.

Les durées d'amortissement des écarts d'acquisition constatés sur les filiales du Groupe Crédit Agricole sont déterminées en fonction de leur activité, de leur implantation géographique et des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. Elles sont comprises entre 5 ans et 20 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés en provisions pour risques et charges.

2.2.6 • Impôt différé

2.2.6.1 • Principes généraux

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

Les flux de l'exercice ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable.

En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances permettant de déterminer une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le calcul de l'impôt différé du groupe Crédit agricole a été effectué en prenant en compte, au titre des exercices 2003 et suivants, les contributions additionnelles de 3% et 3,33% de l'impôt sur les sociétés. L'évaluation des impôts différés a été réalisée en retenant la date probable de paiement de l'impôt.

Le cas échéant, il est tenu compte, dans la détermination de la situation fiscale des entités consolidées, de leur appartenance à un groupe d'intégration fiscale.

Le solde net d'impôt différé figure à l'actif du bilan

en «Comptes de tiers et divers».

2.2.6.2 • Principaux éléments

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont :

- en imposition, la réserve latente sur crédit-bail, les provisions réglementées, les coupons courus non échus sur les titres de placement, la neutralisation des économies sur les moins-values fiscales des parts d'OPCVM, les résultats et les subventions à amortir ;
- en déduction, les dotations aux amortissements et provisions déductibles ultérieurement et les plus-values fiscales des parts d'OPCVM.

2.2.6.3 • Impôt de distribution

La charge d'impôt différé liée aux distributions de dividendes intra-groupe connues à la date d'arrêt bénéficie principalement du régime des sociétés mères et filiales et porte sur des montants non significatifs. Elle n'est donc pas constatée.

Est néanmoins constaté l'impôt que supporteront les sociétés du Groupe lors de la distribution obligatoire des résultats des sociétés de statut SICOMI.

Aucune provision n'est constituée dans les comptes consolidés pour les impôts dus sur la distribution des réserves des filiales et participations, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente.

De même, le complément d'impôt sur les réserves de plus-values à long terme ayant supporté l'impôt et qui devrait être payé si ces réserves étaient distribuées, n'a pas été provisionné, celles-ci n'étant pas, en principe, distribuées par les sociétés.

2.2.7 • Crédit-bail et opérations assimilées

Les encours, les revenus et les charges relatifs au crédit-bail et aux opérations assimilées sont isolés dans la présentation des comptes, et déterminées selon la comptabilité dite financière.

Les réserves latentes, constituées par l'excédent des amortissements comptables sur l'amortissement financier du capital investi, sont réincorporées à l'actif sous la rubrique «Opérations de crédit bail et assimilées».

Les variations desdites réserves sont, après application de la fiscalité différée, enregistrées en compte de résultat.

Les immobilisations acquises en crédit-bail avec option d'achat par les entités consolidées sont classées au bilan sous la rubrique «Immobilisations».

2.2.8 • Autres éléments

2.2.8.1 • Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont intégralement amortis, avec incidence fiscale, dès la première année.

2.2.8.2 • Frais d'émission

Le groupe Crédit Agricole applique, depuis le 1er janvier 2003, la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du Règlement 99-07 du 24 novembre 1999.

2.2.8.3 • Amortissements

Les amortissements dégressifs sont éventuellement maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

2.2.8.4 • Ecart d'évaluation

Aucun impôt différé passif n'est constaté sur les écarts d'évaluation lorsqu'ils concernent des actifs n'ayant pas vocation à être cédés.

Note 2.3 • Règles et principes comptables

Les opérations sont enregistrées dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires.

Les principaux changements de méthodes comptables, par rapport à l'exercice précédent, sont les suivants :

- Le Groupe Crédit Agricole applique, à compter du 1er janvier 2003, les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'Urgence du CNC y afférent, à savoir :

- le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché ;

- l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement du CRC n°2002-03.

Concernant plus précisément les crédits restructurés à des conditions hors marché, le groupe Crédit Agricole a identifié les décotes sur ces crédits dont les montants étaient significatifs et s'est assuré soit que la décote était effectivement comptabilisée (conformément au règlement du CRC n°2002-03), soit que ces décotes étaient couvertes par une provision d'égale montant (conformément au communiqué du CNC en date du 21 novembre 2003). Concernant le traitement de référence, à savoir la comptabilisation d'une décote, l'impact de ce changement de méthode a été affecté en capitaux propres pour 24 millions d'euros. La comptabilisation d'une telle décote concerne principalement les créances relatives aux crédits à

la consommation et restructurées dans le cadre de la loi Neiertz. Par ailleurs, les décotes couvertes par des provisions d'égal montant ne représentent pas un caractère significatif.

Par ailleurs, les crédits accordés dans le cadre du Club de Londres et classés en créances douteuses font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation qui couvre notamment un risque de contrepartie et une éventuelle décote.

- Le groupe Crédit Agricole a décidé de ne pas appliquer par anticipation le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Néanmoins, dans le cadre des mesures transitoires prévues dans ce règlement, et précisées dans le règlement du CRC 2003-07, il applique la comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Toutefois, les filiales d'assurance du Groupe ont opté pour la constitution de provisions pour grosses réparations durant la période transitoire, dans l'attente d'une position harmonisée sur ce sujet.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur l'exercice 2003.

- Le Groupe Crédit Agricole applique, depuis le 1er janvier 2003, la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du Règlement 99-07 du 24 novembre 1999. L'impact de ce changement de méthode s'élève à 139 millions d'euros et a été comptabilisé dans les capitaux propres.

- Les filiales d'assurance appliquent, depuis le 1er janvier 2003, le règlement du CRC n°2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le code des assurances. Toutefois, la première application de ce règlement n'a pas eu de conséquence significative sur les comptes du Groupe Crédit Agricole.

2.3.1 • Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par le règlement du CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue et à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont

intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement du CRC n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit le groupe Crédit Agricole à constituer de nouvelles catégories comptables de créances. Les créances sont ainsi dorénavant ventilées en créances saines, créances douteuses non compromises et créances douteuses compromises.

Créances saines

Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple) ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Le classement en encours douteux peut être abandonné

lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par «contagion» un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution. Cette règle ne concerne ni les encours affectés de litiges ponctuels non liés à l'insolvabilité de la contrepartie, ni le risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers et non de celle de la contrepartie même.

Parmi les encours douteux, le Groupe Crédit Agricole distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat. Dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. L'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification des créances concernées en encours douteux, sauf dans les cas où, notamment, ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes ou ont donné lieu à des remboursements qui permettent d'estimer que ces créances ne sont pas compromises.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a défini les encours restructurés comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Par conséquent, le Groupe Crédit Agricole a décidé d'exclure des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes de solvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause

contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Provisionnement du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un risque de crédit avéré est un encours douteux, la perte probable est prise en compte par le Groupe Crédit Agricole par voie de provision. Les provisions constituées apparaissent en déduction des encours correspondant à la seule exception de celles relatives aux engagements hors bilan qui apparaissent au passif.

Le groupe Crédit Agricole constitue les provisions permettant de couvrir l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis. Conformément aux dispositions relatives à la date d'application du règlement du CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, le Groupe Crédit Agricole a opté pour le report au 1er janvier 2005 de l'application de la méthode d'actualisation des flux prévisionnels décrite au paragraphe 13 de ce règlement du CRC lors de l'évaluation de la provision. Les provisions sont ajustées obligatoirement à chaque arrêté trimestriel et réactualisées en permanence en fonction de l'appréciation portée sur l'évolution du risque. La valeur de réalisation des garanties est appréciée avec prudence en fonction de la nature des biens concernés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles. Cette estimation repose sur une base statistique permettant de valider les provisionnements pratiqués. D'une façon générale, cette base tient compte des niveaux de pertes historiquement constatées ainsi que des évolutions constatées ou anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

Autre provisionnement du risque de crédit

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés, tels que les provisions sectorielles (dont les provisions pour risques pays) ou encore les provisions sur encours. Ces dernières visent à couvrir des risques pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

2.3.2 • Intérêts pris en charge par l'Etat

Afin de permettre la distribution au secteur agricole et rural de prêts à taux réduits, fixés par l'Etat, ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification fondée sur la différence entre le coût des ressources empruntées par Crédit Agricole S.A. et l'intérêt des prêts à moyen ou long terme que fixe l'Etat.

Les acomptes sur bonification reçus de l'Etat au cours de l'exercice ainsi que le solde de la bonification correspondant à la différence entre les acomptes reçus et le montant estimé de la bonification restant à encaisser au titre de l'exercice sont enregistrés sous la rubrique «Intérêts et produits assimilés» .

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les nouvelles modalités de calcul ont supprimé le décalage existant jusqu'alors entre le coût des ressources pris en compte pour le calcul de la bonification et les charges financières enregistrées en comptabilité pour les ressources concernées. Ce décalage avait donné lieu à l'enregistrement à l'actif d'une «bonification à recevoir» dont les montants résiduels sont progressivement rapportés au compte de résultat.

En outre, depuis le 1er janvier 1990, la distribution des prêts bonifiés a été ouverte à d'autres établissements de crédit. La bonification concurrentielle est désormais égale, pendant toute la durée de vie du prêt bonifié, à la différence entre le taux retenu à l'adjudication et le taux de sortie du prêt bonifié applicable à l'emprunteur.

2.3.3 • Portefeuilles de titres

Le Groupe Crédit Agricole applique le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire, modifié par le Règlement 2000-02 du Comité de la Réglementation Comptable, concernant :

- les valeurs mobilières françaises et étrangères,
- les Bons du Trésor,
- les titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger,
- les billets à ordre négociables.

Ces titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme et participation).

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole applique, à compter du 1er janvier 2003 le règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

2.3.3.1 • Titres de transaction

Sont détenus dans ce portefeuille des titres dont la liquidité

est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Sont également enregistrés dans ce portefeuille de la même façon les titres détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite au compte de résultat en « Solde des opérations des portefeuilles de négociation» .

Lorsque des titres de transaction sont reclassés dans les titres de placement ou d'investissement, ils le sont au prix de marché du jour du transfert.

2.3.3.2 • Titres de placement

Sont considérés comme titres de placement les titres détenus durant une période supérieure à six mois, à l'exception des titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Des obligations en d'euros et en devises, des titres de SICAV et de Fonds Communs de Placement, constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement du Groupe Crédit Agricole.

• Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations sont enregistrées au pied du coupon et leurs coupons courus non échus, sous la rubrique : «Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe».

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre à l'exception des titres du marché interbancaire pour lesquels l'amortissement actuariel est pratiqué.

• Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat sous la rubrique : «Revenus des titres à revenu variable».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement sous la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, lorsque la valeur probable de négociation d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de provision pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : «Solde des

opérations des portefeuilles de placement et assimilés» du compte de résultat.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

2.3.3.3 • Titres de l'activité de portefeuille

L'activité de portefeuille telle que définie par le règlement 2000-02 du Comité de la Réglementation Comptable, consiste à investir, de façon régulière, une partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Il ne s'agit en principe que de titres à revenu variable.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus et de l'horizon de détention de ces titres.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité est généralement déterminée à partir d'une approche multicritères qui intègre les cours moyens de bourse des trois derniers mois, la perspective des cours à six mois et l'actualisation des flux futurs attendus.

La baisse ou la hausse du cours de bourse n'a donc pas nécessairement d'incidence directe sur la valeur d'inventaire.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés».

2.3.3.4 • Titres d'investissement

Sont considérés comme titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont adossés en taux ou en liquidité. A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission Bancaire, les titres sont reclassés parmi les titres de placement.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre. Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation des

titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une provision est constituée conformément aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 relatif au risque de crédit.

2.3.3.5 • Autres titres détenus à long terme

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière compte tenu du faible pourcentage de droits de vote détenus.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ces titres figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour obtenir ces titres, s'il avait à les acquérir, compte tenu de son objectif de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

2.3.3.6 • Titres de participations non consolidées

Sont classés dans cette rubrique les titres dont la détention durable est estimée utile à l'activité de l'établissement.

Les titres de participations non consolidées sont enregistrés, lors de leur entrée à l'actif, à leur coût historique (valeur d'achat frais exclus ou valeur d'apport).

Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'usage. Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constatée après analyse au cas par cas en considérant, d'une part, le cours ou la valeur mathématique du titre et, d'autre part, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives de la société portée.

Les dotations et les reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique : «Résultat net sur actifs immobilisés».

2.3.3.7 • Pensions livrées

Les titres mis en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du

cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

2.3.4 • Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.3.5 • Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif «Provisions et dettes subordonnées».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite sous la rubrique : «Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe» .

La méthode préférentielle d'étalement des frais d'emprunts, prévue au paragraphe 300 du Règlement CRC 99-07 relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, est appliquée depuis le 1er janvier 2003. Les conséquences de ce changement de méthode ont été affectées à un poste de capitaux propres.

2.3.6 • Provisions pour risques et charges

Le groupe Crédit Agricole applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour risques et charges entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions concernant des engagements par signature, des engagements de retraite et de congé fin de carrière, des litiges, des charges qui résulteront des regroupements de moyens du Groupe Crédit Agricole et des risques sectoriels et divers.

Les provisions pour risques et charges incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Le Groupe Crédit Agricole a partiellement couvert les provisions constituées sur ses créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

Les provisions pour risques et charges comprennent, en outre, une provision pour risque de crédit, calculée par différence entre la moyenne des risques enregistrés dans le passé et ceux constatés lors de l'exercice en cours, en ce qui concerne le secteur des crédits aux particuliers, en prenant comme référence les statistiques propres à chaque Caisse régionale.

Les provisions pour risques et charges comprennent, enfin, une provision pour risques opérationnels destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

Ces risques sont notamment significatifs pour les traitements inhérents aux moyens de paiement.

2.3.7 • Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Ces fonds sont constitués par les différentes entités du Groupe, à la discrétion de leurs dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Considérant le poids que risque de représenter l'engagement relatif à l'épargne-logement sur son exploitation future, le groupe Crédit Agricole a constitué un Fonds pour risques bancaires généraux spécifique.

Les méthodes de constitution de ce fonds ont été réexaminées suite, notamment, à une demande de la Commission des Opérations de Bourse.

Ce Fonds pour risques bancaires généraux (note 18) est doté dans la phase d'épargne et calculé à partir de l'encours théorique des prêts que cette épargne est susceptible de créer, en appliquant à cet encours un «taux de perte éventuelle» représentant la différence entre le taux de marché anticipé et le coût de l'épargne-logement.

Ce «taux de perte éventuelle» est évalué suivant la nature des ressources collectées et réestimé à chaque arrêté en fonction de l'évolution des variables prises en compte dans ce calcul.

Les reprises de ce Fonds pour risques bancaires généraux sont effectuées en fonction de l'horizon théorique de remboursement des prêts d'épargne-logement (4 ans pour le CEL, 6 ans pour le PEL).

Par ailleurs, les fonds pour risques bancaires généraux comprennent la partie de la provision pour risque de crédit n'ayant pu faire l'objet d'une justification analytique adéquate par secteur d'activité.

Ils comprennent également une dotation pour risques opérationnels venant compléter la dotation constatée en provision pour risques et charges.

Ils comprennent, enfin, une dotation au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

2.3.8 • Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des Règlements 88-02 et 90-15 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

• Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectée sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et les charges sur l'élément couvert.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global des entités du Groupe sont inscrits sous la rubrique : «Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s- Autres intérêts et produits (charges) assimilé(e)s». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

• Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du Règlement 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les gains ou les pertes (latents ou réalisés) sont portés au compte de résultat sous les rubriques correspondant à la nature des opérations : «Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations sur titres de transaction et instruments financiers à terme» et «Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés». Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

2.3.9 • Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises et qui correspondent à des opérations de couverture sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relatif aux participations du Groupe à l'étranger.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : «Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés» .

2.3.10 • Comptabilisation et amortissement des immobilisations

Le groupe Crédit Agricole a décidé de ne pas appliquer par anticipation le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Par contre, le groupe Crédit Agricole applique, à compter du 1er janvier 2003 la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles, telle que prévue dans le cadre des mesures transitoires détaillées dans ce même règlement et dont les modalités ont été précisées dans le règlement du CRC 2003-07 du 12 décembre 2003.

Concernant la première application de la comptabilisation des immobilisations par composants – dans le cadre de l'application des mesures transitoires – le groupe Crédit Agricole a appliqué les précisions apportées par le comité d'urgence du CNC n°2003-E du 9 juillet 2003. Le groupe Crédit Agricole a opté pour la méthode de reconstitution du coût historique des composants, qui consiste, non seulement à reconstituer le coût réel historique des composants, mais aussi les amortissements qui auraient dû être appliqués, et ceci quelle que soit la valeur nette comptable de l'actif concerné.

Les filiales d'assurance du Groupe ont opté pour les provisions pour grosses réparations plutôt que pour les composants, dans l'attente d'une position harmonisée sur ce sujet.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'achèvement. Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants, dans le cadre des mesures transitoires. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptés à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

2.3.11 • Réévaluation

La réévaluation légale de 1978 n'a pas eu d'incidence sur les comptes individuels des entités du Groupe. Les autres réévaluations éventuellement constatées (en cas de fusion notamment) ne sont pas retraitées et sont présentées en réserves de réestimation.

2.3.12 • Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont intégralement amortis, avec incidence fiscale, dès la première année.

2.3.13 • Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Par un accord en date du 28 juin 1999, un intéressement a été mis en place.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

Il est tenu compte du crédit d'impôt résultant du droit pour les sociétés de déduire la charge correspondante l'année suivante.

2.3.14 • Indemnités de départ à la retraite

Une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en «Provisions pour risques et charges» . Cette provision concerne les sociétés qui n'ont pas souscrit de contrat d'assurance spécifique. Cette provision est le résultat de la multiplication de trois facteurs : les droits acquis par les salariés (fonction de

l'ancienneté de leur carrière et du salaire de référence), la probabilité de présence des salariés dans l'entreprise à la date de versement des droits (fonction de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel) et le taux d'actualisation.

L'évaluation du montant des engagements de retraite au 31 décembre 2003 prend en compte les conséquences de la loi dite Loi Fillon. Compte tenu de la parution tardive de l'avis n°2004-A du 21 janvier 2004 du Comité d'urgence du CNC portant sur le traitement comptable des modifications du montant des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière, résultant de l'application de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites – dite Loi Fillon –, et le groupe Crédit Agricole n'appliquant pas de façon anticipée la recommandation du CNC n°2003-R-01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, les conséquences de la loi dite Loi Fillon ont été intégralement comptabilisées en résultat de l'exercice, le Groupe estimant qu'il s'agissait d'un changement d'estimation. Leur impact n'est pas significatif.

2.3.15 • Plans de retraite

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et, par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements ou d'assurances. Les provisions figurent au passif du bilan en «Provisions pour risques et charges».

2.3.16 • Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Groupe.

2.3.17 • Charges liées au rapprochement avec le Crédit Lyonnais

Sont enregistrées en charges liées au rapprochement avec le Crédit Lyonnais, à la fois les coûts déjà engagés sur l'exercice 2003, ainsi que les coûts estimés sous forme de provisions. Les charges provisionnées à la clôture de l'exercice 2003 satisfont aux critères de comptabilisation et d'évaluation définis par le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs, concernant plus particulièrement les provisions pour restructurations.

Une analyse des coûts encourus et des provisions enregistrées à la clôture, par grandes catégories (frais de personnel, immobilier, informatique et autres) figure en note 39 de l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

2.3.18 • Engagements hors-bilan

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe.

Note 2.4 • Périmètre de consolidation

2.4.1 • Evolution du périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole

Au 31 décembre 2003, le périmètre de consolidation comprend 2 629 Caisses Locales, 44 Caisses Régionales, Crédit Agricole SA ainsi que 301 filiales et participations (contre 280 au 31 décembre 2002).

Les principales modifications qu'il enregistre sur l'exercice sont les suivantes :

I / Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2003

Par création

Nonghyup-CA (ex-NACF – CA Investment Trust Management Co)
CA Preferred Funding LLC
CA Indosuez Luxembourg (suite scission CAI Luxembourg)
CA Invest. Services Banque Luxembourg (suite scission CAI Luxembourg)
CA Alternative Investment Products Group SGR (C.A A.I.P.G Sgr)
SNC Haussmann Anjou
Sacam Développement
SNC Courcelles
Belgium CA SAS
GIE Attica
CAI Private Banking Italia Spa

Sociétés entrées dans le périmètre du fait de l'acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres

Groupe Crédit Lyonnais

Finaref SA

Finaref Assurances

Argence Investissement SAS

Finaref Benelux

Finaref Risques Divers

Finaref Vie

Finaref Group AB

Finaref Sverige AB

Finaref Securities AB

Finaref AS (ex-Ellos Finans A / S)

Finaref OY (ex-Ellos Finans OY)

GEIE Argence Management

GEIE Argence Développement

Space Reinsurance Company Limited

Space Holding (Ireland) Limited

Space Lux

Finaref Life Limited

Finaref Insurance Limited

Banque Finaref (ex-Banque Finaref ABN AMRO)

Argence Gestion Assurances

S.A. Crédit Agricole (Belgique)

Vendôme Courtage

Par franchissement du seuil de signification

EFL Services

Korea 21st Century TR

CAI BP Holding

CAI Derivatives Products PLC

Equalt Convertible Arbitrage Fund (ECA)

Equalt Pair Trading Fund (EPT)

Equalt Statistical Arbitrage Fund (ESA)

Equalt Fixed Income Arbitrage Fund (EFIA)

Equalt Systematic Futures Fund (ESF)

Equalt Core Macro Fund (ECM)

II / Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2003

Cessions de sociétés au hors Groupe

CAMNORD Investissement

Application des seuils de signification ou cessation d'activité

CA Asset Management US Advisory Services

PT Bank Crédit Agricole Indosuez

Crédit Agricole Indosuez Luxembourg
(scission en CA Indosuez Luxembourg
et CA Invest. Services Banque Luxembourg)

Liberty View C. Management (LVCM)

Liberty View Alternative (LVAA)

IWICS Derivatives

Indian 21st Century Fund (Mauritius)

Bersol

CPR Usa Inc (INCO)

Indosuez Wi Carr Financial Products

Sigevam

CAL Maurice

Logitaine

Fusion ou absorption par une autre entité du Groupe

Ligérienne Mobilière de Placement fusionne
avec Compagnie Française de l'Asie (CFA)

Fusion entre les SCT de Brunoy et de Mer (CA Titres)

Fusion des Caisses régionales du Cantal et de Centre France
(Caisse Centre France)

« Succursalisation » de CAIC Deutschland GmbH chez CAI Cheuvreux

Bercy Investissements fusionne avec Bercy Participations

Unicefi 33 absorbé par la Caisse régionale Aquitaine

CAI Cheuvreux Gestions absorbé par BGP Indosuez
et Gestion Privée Indosuez

CAICG Teneur de comptes absorbé par BGP Indosuez
et Gestion Privée Indosuez

CAL FP Frankfurt fusionne avec CAL FP Bank

CAI Italia Holding Spa fusionne avec CAI Private Banking Italia Spa

III / Changement de dénomination sociale

IntesaBci devient Banca Intesa Spa

SCT Brunoy devient CA Titres

NACF – CA Investment Trust Management Co devient Nonghyup-CA

CAI Securities Inc. devient CAIC North America Inc

Banque CPR devient CPR BK

Schelcher Prince Finance (SPF) devient CPR F

Ellos Finans A / S devient Finaref AS

Ellos Finans OY devient Finaref OY

Banque Finaref ABN AMRO devient Banque Finaref

Crédit Agricole Épargne Salariale
devient CA – Épargne Longue des Salariés

IV / Changement de mode de consolidation

Credibom est intégré globalement, depuis septembre 2003,
suite à l'augmentation des droits détenus par Sofinco.

Note 2.4.2 • Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole

	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-03	% de contrôle			% d'intérêt		
				31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Etablissement bancaire et financier									
2629 Caisses locales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
44 Caisses régionales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole SA		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos Itafinco (Ex-Agos)		Italie	Globale	51,0	60,0	70,0	58,6	58,5	74,5
AL BK Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Equivalence	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1
Alsolia		France	Equivalence	34,0	34,0	34,0	33,8	33,8	33,9
Altra Banque (Ex-UI Banque)		France	Equivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Banca Intesa S.p.a.		Italie	Equivalence	17,1	16,7	16,8	16,1	15,8	15,2
Banco Acac		Uruguay	Globale	91,1	85,0	64,4	91,1	85,0	49,6
Banco Bisel		Argentine	Globale			69,9			69,9
Banco del Desarrollo		Chili	Equivalence	23,7	23,7	23,4	23,7	23,7	23,4
Bankoa		Espagne	Globale	98,8	98,8	98,5	98,8	98,8	98,5
Banque Chalus		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Finaref	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			75,5		
Banque Française de l'Orient		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,3	99,3
Banque Libano-Française SAL		Liban	Globale	51,0	51,0	51,0	50,9	50,9	51,0
BES (Banco Espirito Santo)		Portugal	Equivalence	8,8	8,8	8,8	22,5	22,5	22,3
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6
BFT (Banque Financement et Trésorerie)		France	Globale	96,1	96,1	95,8	96,1	96,1	95,8
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	96,1	96,1	95,8
BGP Indosuez		France	Globale	100,0	99,9	99,9	100,0	99,9	99,9
C.A Alternative Investment Products Group Holding		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
C.A Alternative Investment Products Group Inc		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
C.A Alternative Investment Products Group Ltd (Ex-ISB)		Bermudes	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
C.A Alternative Investment Products Group Sas		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
C.A Alternative Investment Products Group Sgr	E	Italie	Globale	100,0			100,0		
C.A Asset Management Espana Holding		Espagne	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
C.A Asset Management Hong Kong Ltd		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
C.A Asset Management Japan Ltd		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
C.A Asset Management Ltd (Ex-Premium)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
C.A Asset Management Sgr Italie		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
C.A Asset Management Singapore Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
C.A Asset Management U.S. Advisory Services (ex IIIS)	S ^(c)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	99,7
C.A Investor Services Bank		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
C.A Investor Services Corporate Trust		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
C.A.A.M Securities Company Japan KK		Japon	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
C.A - Epargne Longue des Salariés	E	France	Globale	100,0			100,0		
C.A Invest. Services Banque Luxembourg	E	Luxembourg	Globale	100,0			100,0		
CAI Australia Ltd		Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Holding Italia Due SRL		Italie	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	

	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-03	% de contrôle			% d'intérêt		
				31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
CAI Luxembourg	E	Luxembourg	Globale	100,0			100,0		
CAI Merchant Bank Asia Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Private Banking Italia Spa	E	Italie	Globale	100,0			100,0		
CAICG Teneur de Comptes (CAICG TC)	S ^(d)	France	Globale		100,0			100,0	
Cal FP (Holding)		Royaume-Uni	Globale	50,0	70,0	50,0	75,0	75,0	75,0
Cal FP Bank		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Cal FP US		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Cofam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Cogenec		Monaco	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Copagefi (Cie Parisienne de Gestion Financière)		France	Globale			100,0			99,5
CPR (groupe)		France	Globale			95,0			95,0
CPR AM (Ex-CPR Production)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	98,5
CPR Billets		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CPR BK		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CPR F		France	Globale	87,7	87,7		87,7	87,7	
CPR Online		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Crealfi (Ex-Menafinance)		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,7	49,8	49,9
Credibom		Portugal	Globale*	85,0	40,0	40,0	84,5	39,8	39,9
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
Crédit Agricole Asset Management		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
Crédit Agricole Epargne Salariale	S ^(c)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	99,7
Crédit Agricole Financement		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez (Egypt) SAE		Egypte	Globale	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0
Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Luxembourg	S ^(c)	Luxembourg	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Turk As		Turquie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole S.A. Securities		Jersey	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	77,1	77,1	77,1	75,9	75,9	75,9
Crédit Foncier de Monaco France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	87,3	87,3	87,3
Crédit Français International CFI		France	Globale			100,0			95,8
Créditplus (Ex-Beneficial Bank)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
E.P.E.M		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
EFL Services	E	Pologne	Globale	100,0			99,8		
Equalt Alternative Asset Management		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Financière Lapérouse		France	Globale	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2
Finanziaria Indosuez International Ltd		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS	E ⁽ⁿ⁾	Norvège	Globale	100,0			75,5		
Finaref Benelux	E ⁽ⁿ⁾	Belgique	Globale	100,0			75,5		
Finaref Group AB	E ⁽ⁿ⁾	Suède	Globale	75,5			75,5		
Finaref OY	E ⁽ⁿ⁾	Finlande	Globale	100,0			75,5		
Finaref SA	E ⁽ⁿ⁾	France	Globale	75,5			75,5		
Finaref Securities AB	E ⁽ⁿ⁾	Suède	Globale	100,0			75,5		
Finaref Sverige AB	E ⁽ⁿ⁾	Suède	Globale	100,0			75,5		
Finconsum ESC SA		Espagne	Equivalence	45,0	45,0	45,0	44,7	44,8	44,9
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-03	% de contrôle			% d'intérêt		
				31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Fransabank France		France	Equivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
G.F.E.R (Groupement de Financement des Ent.Régionales)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
G.P.F (Groupement des Provinces de France)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0
Gestion Privée Indosuez (G.P.I)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9
GIE Attica	E	France	Globale	100,0			100,0		
Groupe Crédit Lyonnais	E	France	Globale	99,9			99,9		
Lukas Bank		Pologne	Globale	99,9	96,6	95,0	99,9	75,5	78,5
Lukas SA		Pologne	Globale	100,0	100,0	86,1	99,9	76,8	80,7
Nepal Indosuez Bank		Nepal	Globale			50,0			50,0
Nonghyup-CA	E	Corée	Proportionnelle	40,0			40,0		
PT Bank Crédit Agricole Indosuez	S ^(c)	Indonésie	Globale		99,2	99,2		99,2	99,2
Radian		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
S.A.Crédit Agricole (Belgique)	E	Belgique	Globale	50,0			66,7		
Sacam Consommation 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 2	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 3	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Développement	E	France	Globale	100,0			100,0		
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
Segespar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6
SFCV (Sté Française du Chèque de Voyage)		France	Equivalence			21,0			21,0
Sigevam	S ^(c)	France	Globale		100,0	91,5		100,0	91,5
Sim Spa Selezione e Distribuzione		Italie	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Sircam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Courcelles	E	France	Globale	100,0			100,0		
Sofinco		France	Globale	99,4	99,6	99,8	99,4	99,5	99,8
Sofipaca		France	Globale	100,0	99,7	99,6	100,0	99,7	99,6
Transfact		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unicefi 33	S ^(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Wafasalaf		Maroc	Equivalence	33,7	33,7	33,6	33,5	33,5	33,6
Sociétés de Bourse									
Altura		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
CAI Cheuvreux España SA (Ex-ICESA)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIC (S) Pte Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CAIC Deutschland GmbH	S ^(d)	Allemagne	Globale		100,0	97,5		100,0	97,5
CAIC Futures Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CAIC Hong-Kong Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CAIC International Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CAIC International UK		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
CAIC Italia Sim Spa		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
CAIC Nordic AB		Suede	Globale	100,0	100,0	90,7	100,0	100,0	90,7
CAIC North America Inc		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIC Securities Japan Ltd		Japon	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CAIC Securities Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Carr Futures Chicago Inc		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-03	% de contrôle			% d'intérêt		
				31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Carr Futures Singapore Pte		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Futures Snc		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Global Advisors Inc		Etats-Unis	Globale			100,0			100,0
Carr Indosuez Asia		France	Globale			100,0			100,0
Groupe Cholet Dupont		France	Equivalence	38,6	38,6	33,4	38,6	38,6	33,4
Assurance									
Argence Gestion Assurances	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			75,5		
Assurances du CA Nord-Pas de Calais		France	Globale	97,5	97,5	97,5	97,5	97,5	97,5
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
Finaref Assurances	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			75,5		
Finaref Insurance Limited	E ⁽¹⁾	Irlande	Globale	100,0			75,5		
Finaref Life Limited	E ⁽¹⁾	Irlande	Globale	100,0			75,5		
Finaref Risques Divers	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			75,5		
Finaref Vie	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			75,5		
Groupe CAMCA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SOPAR (ex AMACAM)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Reinsurance Company Limited	E(1)	Irlande	Globale	100,0			75,5		
Tranquilidade		Portugal	Equivalence	33,3	33,3		33,3	33,3	33,3
Tranquilidade Vida		Portugal	Equivalence	29,7	29,7		29,7	29,7	31,5
Vendome Courtage	E	France	Globale	99,0			99,0		
Sociétés d'investissement									
Argence Investissement SAS	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			75,5		
Belgium CA SAS	E	France	Globale	100,0			100,0		
Bercy Investissements	S ^(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Bercy Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bespar		Portugal	Equivalence	32,6	32,6	32,1	32,6	32,6	32,1
BFC Holding		France	Globale	99,6	99,6	99,6	99,3	99,3	99,3
CA Centre France Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Deveurope BV		Pays-Bas	Globale	100,0	71,3	87,8	100,0	71,3	87,8
CAI BP Holding	E	France	Globale	100,0			100,0		
CAI Italia Holding Spa (ex-Finanziaria Indosuez Sim Spa)	S ^(d)	Italie	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
CAL FP Frankfurt	S ^(d)	Allemagne	Globale		100,0	100,0		75,0	75,0
CAL Maurice	S ^(c)	Ile Maurice	Globale		100,0	100,0		75,0	75,0
Calic		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Camnord Investissement	S ^(b)	France	Globale		56,0	59,0		56,0	59,0
Cofinep		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Compagnie Financière Midi Toulousain		France	Globale			100,0			100,0
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bourse		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Finance SAS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,3	98,2	98,3
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Icauna Finance		France	Globale	97,6	97,6	97,6	97,6	97,6	97,6

	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-03	% de contrôle			% d'intérêt		
				31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Icauna SARL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ICF Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Idia Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immarex		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Air Finance SA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding UK Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez North America Holding		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ligérienne Mobilière de Placement	S ^(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Agro Partenaires		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Partran		Portugal	Equivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3
Prestimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rue Impériale		France	Equivalence	29,0	17,0	20,5	23,6	23,6	30,9
Sacam		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8
Sacam Assurance Cautions		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Participations		France	Globale	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0	98,1
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SAPACAM		France	Globale			100,0			100,0
SAS La Boetie		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Sepi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Socadif		France	Globale	91,3	91,3	91,3	91,3	91,3	91,3
Space Holding (Ireland) Limited	E ⁽ⁱ⁾	Irlande	Globale	100,0			75,5		
Space Lux	E ⁽ⁱ⁾	Luxembourg	Globale	100,0			75,5		
Transimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
UI (Union d'Etudes et d'Investissements)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Union Expansion Ouest		France	Globale	100,0	100,0	98,4	100,0	100,0	98,4
Vauban Finance		France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
Sociétés de crédit bail et location									
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CE Bail		France	Globale			100,0			100,0
Climauto		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,7	99,7	99,8
Ergifrance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	99,8	99,8	50,5	99,8	71,2	44,3
Filease		Hongrie	Globale			70,0			69,9
Financière Immobilière Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Locam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Réunibail		France	Globale	52,0	52,0	52,0	51,7	51,8	51,9
Réuniroute		France	Globale	97,5	97,5	97,5	51,8	51,9	52,0
Slibail Location Informatique (SLOI)		France	Globale	51,0	51,0		51,0	51,0	
Slibail Longue Durée (SLD)		France	Globale	51,0	51,0		51,0	51,0	
Sofincar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
Sofinroute		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
Ucabail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucabail Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	99,8	99,9
Unicomi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-03	% de contrôle			% d'intérêt		
				31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique et promotion immobilière									
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
Alli Domes		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
AMT GIE		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Apis SA		France	Globale	100,0	66,0	66,0	100,0	66,0	66,0
Ariane Crédit		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bersol	S ^(c)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Bois Sauvage Nederland		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
Ca Investor Services Fund Adm. (ex Fastnet France SA)		France	Globale	77,6	77,6	61,6	77,6	77,6	61,4
CA Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Preferred Funding LLC	E	Etats-Unis	Globale	100,0			6,5		
Caapimmo 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 6		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Cheuvreux Gestion	S ^(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	99,9
CAI Conseil Sa		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Derivatives Products PLC	E	Irlande	Globale	100,0			100,0		
CAI Preferred Funding		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Preferred Funding II		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CAL Asia Pte Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Cedicam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Centre France Location Immobilière		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Chauray		France	Proportionnelle	34,0	34,0		34,0	34,0	
Cirse		France	Globale			92,5			92,5
Cisa Sa		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CPR Compensation (CPRC)		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CPR Gestion (CPRG)		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CPR Investissement (INVT)		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CPR Usa Inc (INCO)	S ^(c)	Etats-Unis	Globale		100,0			100,0	
CPRA (FIGE)		France	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
CPRAAMI		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CPRB (ETNB)		France	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
Creagrisere		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Alternative Invest. Products Serv. Inc (ex IIS)		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
Defitech		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Defitech Dauphicom		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Defitech Routage et Communication		France	Globale	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	99,9

	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-03	% de contrôle			% d'intérêt		
				31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Equalt Convertible Arbitrage Fund	E	Irlande	Globale	100,0			77,1		
Equalt Core Macro Fund	E	Irlande	Globale	100,0			80,0		
Equalt Fixed Income Arbitrage Fund	E	Irlande	Globale	100,0			63,4		
Equalt Pair Trading Fund	E	Irlande	Globale	100,0			50,3		
Equalt Statistical Arbitrage Fund	E	Irlande	Globale	100,0			82,8		
Equalt Systematic Futures Fund	E	Irlande	Globale	100,0			52,4		
Europimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fasnet Luxembourg		Luxembourg	Globale	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6
GEIE Argence Développement	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			75,5		
GEIE Argence Management	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			75,5		
Gestimocam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Glorious Smart Investments Co Ltd		Taiwan	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Ical		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
IIF BV (Indosuez International Finance BV)		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immotaïne		France	Globale			100,0			100,0
Indian 21st Century Fund (Mauritius)	S ^(c)	Ile Maurice	Globale		100,0			100,0	
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Wi Carr Financial Products	S ^(c)	Hong Kong	Globale		100,0			100,0	
Inforsud FM		France	Globale	97,9	97,9	97,9	58,0	58,0	58,0
Inforsud Gestion		France	Globale	88,4	88,4	88,2	88,4	88,4	88,2
IWICS (Derivatives)	S ^(c)	Hong Kong	Globale		100,0			100,0	
Korea 21st Century TR	E	Corée	Globale	100,0			100,0		
Liberty View Alternative (LVAA)	S ^(c)	Etats-Unis	Globale		100,0			100,0	
Liberty View C. Management (LVCM)	S ^(c)	Etats-Unis	Globale		100,0			100,0	
Logitaïne	S ^(c)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Madison SA		France	Globale	100,0	100,0	99,7	100,0	100,0	99,7
Mat Alli Domes		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Midi Toulousain Développement		France	Globale			100,0			100,0
Midi Toulousain Immobilier		France	Equivalence			100,0			100,0
Parfin		France	Globale	99,9	100,0		99,9	100,0	
Partinvest		Luxembourg	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Patrimocam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Patrimocam 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Progica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Réunifinance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
Routage Express Service		France	Globale	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	99,9
SARL Prospective Informatique		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	99,9
SAS Miromesnil		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Segur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Capimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Capucines		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI du Vivarais		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Groupe Sofinco		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
SCI Hautes Faventines		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9
SCI Les Fauvins		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-03	% de contrôle			% d'intérêt		
				31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Paysagère		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7
SCI Quercy		France	Globale			100,0			100,0
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Scica HL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Scicam		France	Globale			97,9			97,9
Scicam 13		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Segespar Informatique Technique Services (SITS) (ex-IITS)		France	Globale	100,0	100,0	99,0	98,9	98,9	98,7
Serves		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
SNC Crédit Agricole Transactions		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
SNC Haussmann Anjou	E	France	Globale	100,0			100,0		
Soaring Eagle Investments Co Ltd		Taiwan	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
Sofinrec		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,2	99,3	99,6
SPI SNC		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Immobilière de Picardie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Immobilière Suisse		Suisse	Globale			100,0			100,0
Sté Picarde de Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Toulouse Location Immobilière		France	Globale			100,0			100,0
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Edition		France	Equivalence	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Uniger		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Valris		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,4	99,5	99,8
Services centraux des titres									
CA Titres		France	Globale	100,0	100,0	94,5	100,0	100,0	94,5
SCT Mer	S ^(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
SCT Sud		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre

(b) Société cédée au hors-groupe

(c) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif ou cessation d'activité

(d) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée

(*) Changement de méthode de consolidation

(f) Entité appartenant au groupe Finaref

Note 3 • Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle

	31/12/03							31/12/02	31/12/01
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total		
Établissements de crédit									
Comptes et prêts :									
• À vue	19 844				19 844	8	19 852	14 281	19 316
• À terme	6 249	5 074	4 547	1 703	17 573	145	17 718	18 177	29 424
Valeurs reçues en pension	955	607	98	49	1 709	8	1 717	1	6
Titres reçus en pension livrée	38 677	13 237	3 014	45	54 973	46	55 019	34 422	14 888
Prêts subordonnés	29	52	63	531	675	1	676	139	90
Total	65 754	18 970	7 722	2 328	94 774	208	94 982	67 020	63 724
Provisions							(335)	(189)	(122)
Valeurs nettes au bilan							94 647	66 831	63 602

Note 4 • Opérations avec la clientèle et crédit-bail – Analyse par durée résiduelle

	31/12/03							31/12/02	31/12/01
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total		
Opérations avec la clientèle									
Créances commerciales	3 051	698	239	59	4 047	23	4 070	2 682	2 499
Autres concours à la clientèle	62 598	49 014	127 890	110 267	349 769	4 010	353 779	259 833	254 410
Titres reçus en pension livrée	10 628	375			11 003	4	11 007	4 713	6 917
Comptes ordinaires débiteurs	13 667				13 667	151	13 818	7 501	7 506
Total	89 944	50 087	128 129	110 326	378 486	4 188	382 674	274 729	271 332
Provisions							(11 779)	(8 380)	(8 929)
Valeurs nettes au bilan							370 895	266 349	262 403
Opérations de crédit-bail									
Crédit bail immobilier	269	384	1 987	2 463	5 103	9	5 112	2 631	2 362
Crédit bail mobilier, LOA et opérations assimilées	1 021	1 876	4 736	620	8 253	176	8 429	4 446	4 493
Total	1 290	2 260	6 723	3 083	13 356	185	13 541	7 077	6 855
Provisions							(278)	(214)	(201)
Valeurs nettes au bilan							13 263	6 863	6 654
Total							384 158	273 312	269 057
Encours des crédits sains restructurés à des taux hors marché dans le cadre des commissions de surendettement								960	
Montant de la décote ou provision affectées à ces encours								105	

Note 4.1 • Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail – Analyse par zone géographique ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
France (y compris DOM, TOM)	324 683	254 863	241 225
Autres pays de l'Union européenne (UE)	51 797	39 282	39 077
Autres pays d'Europe	7 652	6 531	5 959
Amérique du Nord	13 392	9 762	9 667
Amériques centrale et du Sud	5 343	4 395	7 841
Afrique et Moyen-Orient	10 263	6 711	6 862
Asie et Océanie (hors Japon)	8 245	6 786	7 496
Japon	5 241	8 014	11 177
Non ventilé ⁽²⁾	40 656		
Crédit-bail, affacturage et assimilés ⁽³⁾	19 344	8 120	7 776
Total en principal	486 616	344 464	337 080
Créances rattachées	4 581	4 362	4 831
Provisions	(12 392)	(8 783)	(9 252)
Valeurs nettes au bilan	478 805	340 043	332 659

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) y compris les titres reçus en pension livrée du groupe Crédit Lyonnais.

(3) Y compris les créances rattachées en 2002 et 2001.

Note 4.2 • Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail – Encours douteux, Encours douteux compromis et provisions par zone géographique ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/03					31/12/02			31/12/01		
	Encours bruts	Dont encours douteux ⁽²⁾	Dont encours douteux compromis ⁽²⁾	Provisions sur encours douteux ⁽²⁾	Provisions sur encours douteux compromis ⁽²⁾	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM, TOM)	267 226	4 578	4 195	2 611	2 932	254 863	8 007	5 015	241 225	8 115	4 890
Autres pays de l'Union européenne (UE)	42 738	275	340	129	233	39 282	369	205	39 077	279	143
Autres pays d'Europe	5 929	113	185	94	154	6 531	443	404	5 959	708	557
Amérique du Nord	4 911	275	101	82	46	9 762	366	133	9 667	516	251
Amériques centrale et du Sud	3 780	209	43	165	35	4 395	327	225	7 841	564	334
Afrique et Moyen-Orient	6 809	93	294	49	193	6 711	484	239	6 862	556	317
Asie et Océanie (hors Japon)	5 319	17	212	10	133	6 786	457	216	7 496	503	262
Japon	4 036	1		1		8 014			11 177	8	
Crédit-bail, affacturage et assimilés ⁽³⁾	19 344	396	253	182	153	8 120	294	231	7 776	250	211
Non ventilés ⁽⁴⁾	126 524	2 513	2 424	1 497	1 658						
Total en principal	486 616	8 470	8 047	4 820	5 537	344 464	10 747	6 668	337 080	11 499	6 965
Créances rattachées	4 581	512	1 540	505	1 530	4 362	2 132	2 115	4 831	2 299	2 287
Valeurs au bilan	491 197	8 982	9 587	5 325	7 067	348 826	12 879	8 783	341 911	13 798	9 252

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Nouvelle réglementation relative au traitement comptable du risque de crédit applicable au 01/01/2003.

(3) Y compris les créances rattachées pour 2002 et 2001.

(4) Y compris les titres reçus en pension livrée du groupe Crédit Lyonnais.

Note 4.3 • Opérations avec la clientèle et crédit-bail – Analyse par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/03					31/12/02			31/12/01		
	Encours bruts	Dont encours douteux ⁽¹⁾	Dont encours douteux compromis ⁽¹⁾	Provisions sur encours douteux ⁽¹⁾	Provisions sur encours douteux compromis ⁽¹⁾	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
État, administrations et collectivités publiques	24 610	20	81	8	58	22 307	120	63	28 647	127	44
Institutions financières	62 884	170	138	139	133	77 623	540	461	72 544	662	566
Particuliers et professionnels	148 611	2 641	3 400	1 690	2 551	131 479	4 930	3 343	123 018	5 378	3 557
Agriculteurs	33 881	920	908	475	704	31 315	1 770	1 152	31 653	1 917	1 172
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	74 803	2 322	2 383	1 334	1 810	77 982	5 225	3 533	78 273	5 464	3 702
Crédit-bail, affacturage	19 344	396	253	182	153	8 120	294	231	7 776	250	211
Non ventilé											
Groupe Crédit Lyonnais ⁽²⁾	127 064	2 513	2 424	1 497	1 658						
Valeurs au bilan	491 197	8 982	9 587	5 325	7 067	348 826	12 879	8 783	341 911	13 798	9 252

(1) Nouvelle réglementation relative au traitement comptable du risque de crédit.

(2) Y compris les titres reçus en pension livrée du groupe Crédit Lyonnais.

Note 5 • Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

(en millions d'euros)	31/12/03					31/12/02	31/12/01
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total		
Effets publics et valeurs assimilées	33 368	20 417		13 091	66 876	31 326	25 493
Créances rattachées		106		298	404	269	278
Provisions		(224)		(56)	(280)	(2)	(2)
Valeurs nettes au bilan	33 368	20 299		13 333	67 000	31 593	25 769
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 450	13 875		17 888	56 213	36 730	39 887
Créances rattachées		119		386	505	411	414
Provisions		(192)		(109)	(301)	(197)	(258)
Valeurs nettes au bilan	24 450	13 802		18 165	56 417	36 944	40 043
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	19 518	14 213	3 712		37 443	26 696	29 620
Créances rattachées	2	1	19		22	16	16
Provisions		(196)	(597)		(793)	(587)	(313)
Valeurs nettes au bilan	19 520	14 018	3 134		36 672	26 125	29 323
Total des valeurs nettes	77 338	48 119	3 134	31 498	160 089	94 662	95 135
Valeurs estimatives	77 329	49 147	3 527	32 376	162 379	96 566	97 433

(1) Crédit Agricole S.A. détient, au 31 décembre 2003, 14 935 794 actions propres classées dans la catégorie des Actions et autres titres à revenu variable - titres de placement pour un montant de 254 153 milliers d'euros. Leur valeur nominale unitaire est de 3 euros et leur valeur boursière unitaire au 31 décembre 2003 s'élève à 18,93 euros.

Il n'y a pas eu pendant la période de transfert de titres d'investissement en titres de placement (transfert de 984 millions d'euros au 31/12/ 2002 et 219 millions d'euros au 31/12/ 2001). Compte tenu du programme d'acquisitions de participations stratégiques, certaines ressources déjà émises qui adossaient des titres d'investissement ont été affectées à l'adossment de ces participations. En conséquence, Crédit Agricole S.A. a procédé en décembre 2002 à un transfert de titres d'investissement en titres de placement pour un montant de 973 millions d'euros inclus dans les 984 millions d'euros du groupe Crédit Agricole. Le montant des titres de transaction transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 870 millions d'euros contre 403 millions d'euros au 31/12/2002 et 18 millions d'euros au 31/12/2001, Il n'y a pas eu de transfert de titres de placement en titres d'investissement (transfert de 11 millions d'euros au 31/12/2002)

Il n'y a pas eu de transfert de titres de l'activité de portefeuille en titres de placement (transfert de 2 millions d'euros au 31/12/ 2002 et 6 millions d'euros au 31/12/2001). Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance au cours de l'exercice s'est élevé à 492 millions d'euros contre 171 millions d'euros au 31/12/2002 et 99 millions d'euros au 31/12/2001.

Informations sur les surcotes et décotes

(en millions d'euros) 31/12/03 31/12/02 31/12/01

Titres de placement (hors groupe Crédit Lyonnais)

Surcote nette restant à amortir	-	-	-
Décote nette restant à amortir	54	708	306

Titres d'investissement⁽²⁾

Surcote nette restant à amortir	49	-	22
Décote nette restant à amortir	-	76	-

(2) Hors groupe Crédit Lyonnais pour les périodes 2002 et 2001.

Note 5.1 • Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en millions d'euros)

	31/12/03				31/12/02				31/12/01			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	33 413	26 012	11 241	70 666	31 132	24 889	13 649	69 670	32 808	20 351	16 874	70 033
Titres non cotés	5 941	11 386	12 525	29 852	5 598	6 437	13 047	25 082	7 079	5 142	12 746	24 967
Créances rattachées	392	308	16	716	411	269	16	696	414	278	16	708
Provisions	(156)	(5)	(580)	(741)	(197)	(2)	(587)	(786)	(258)	(2)	(313)	(573)
Valeurs nettes au bilan du groupe Crédit Agricole (hors groupe Crédit Lyonnais)	39 590	37 701	23 202	100 493	36 944	31 593	26 125	94 662	40 043	25 769	29 323	95 135
Titres cotés	13 389	27 626	12 146	53 161								
Titres non cotés	3 325	1 578	1 319	6 222								
Créances rattachées	113	95	5	213								
Valeurs nettes au bilan du groupe Crédit Lyonnais	16 827	29 299	13 470	59 596								
Valeurs nettes au bilan	56 417	67 000	36 672	160 089	36 944	31 593	26 125	94 662	40 043	25 769	29 323	95 135

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(en millions d'euros)

	31/12/03		31/12/02		31/12/01	
	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	4 874	5 109	5 842	6 125	4 621	4 847
OPCVM obligataires	2 886	3 572	2 614	2 829	1 795	1 980
OPCVM actions	1 313	1 388	992	1 007	1 601	1 740
OPCVM autres	4 506	4 876	4 885	5 133	4 224	4 510
Total	13 579	14 945	14 333	15 094	12 241	13 077
dont OPCVM sous contrôle exclusif	1 567	1 702	2 655	2 779	3 027	3 344

La répartition de l'ensemble des OPCVM est la suivante :

(en millions d'euros)

	31/12/03	31/12/02	31/12/01
	Valeur d'inventaire	Valeur d'inventaire	Valeur d'inventaire
OPCVM de capitalisation	10 611	10 968	8 766
• dont France	10 150	10 607	8 562
• dont étranger	461	361	204
OPCVM autres	2 968	3 365	3 475
Total	13 579	14 333	12 241

Note 5.2 • Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)

	31/12/03							31/12/02	31/12/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total		
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 705	9 715	18 864	15 928	56 212	505	56 717	37 141	40 301
Effets publics et valeurs assimilées	17 756	16 838	21 642	10 641	66 877	404	67 281	31 595	25 771
Provisions							(581)	(199)	(260)
Valeurs nettes au bilan							123 417	68 537	65 812

Cette ventilation inclut les titres de transaction dont la durée restant à courir n'est pas pertinente.

Note 5.3 • Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)

	31/12/03			31/12/02			31/12/01		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM, TOM)	30 246	33	72	28 519	18	91	30 540	13	82
Autres pays de l'Union européenne (U.E)	23 080	3	9	20 901	5	7	16 350	9	12
Autres pays d'Europe	717			607		3	649		
Amérique du Nord	4 243	4	42	4 885	3	39	5 139	6	31
Amériques centrale et du Sud	2 207	24	19	2 692	31	17	2 386	22	26
Afrique et Moyen-Orient	1 190			1 453			1 315		3
Asie et Océanie (hors Japon)	2 980	20	19	2 932	47	42	3 371	112	106
Japon	12 089			6 067			5 630		
Non ventilé ⁽¹⁾	46 337	214	420						
Total en principal	123 089	298	581	68 056	104	199	65 380	162	260
Créances rattachées	909			680			692	23	
Valeurs au bilan	123 998	298	581	68 736	104	199	66 072	185	260

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais.

Note 6 • Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés

Sont détaillées ci-après les participations non consolidées d'une valeur brute supérieure à 50 millions d'euros.

	Valeur brute comptable (en millions d'euros)			% de capital détenu par des sociétés du Groupe		
	31/12/03	31/12/02	31/12/01	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Banco Bisel ⁽²⁾	131	131		N/A	N/A	
Bradesco			302			3,2
Crédit Logement (titres A)	193	147	111	16,5	16,5	16,5
Crédit Logement (titres B)	181			16,1		
Crédit Lyonnais		2 426	1 037		17,8	10,3
Doumer Euterpe ⁽¹⁾			100			100,0
Emporiki Bank (Banque Commerciale de Grèce)	331	331	276	9,0	9,0	6,7
Gercasa ⁽¹⁾			93			100,0
Resona Trust and Banking	86	86		5,0	5,0	
SEFA ⁽¹⁾	67	67	67	100,0	100,0	100,0
Veolia Environnement	77			0,8		
Wafabank	52	52	52	14,8	14,8	14,8
1301 Sixth Avenue	61			18,3		
Avances en comptes courants d'associés	832	829	935			
Autres titres	2 541	1 995	1 952			
Valeur brute ⁽³⁾	4 552	6 064	4 925			
Provisions	(1000)	(754)	(591)			
Créances rattachées	29	26	40			
Valeurs nettes au bilan	3 581	5 336	4 374			

(1) Titres non consolidés en application du règlement CRC 99-07 (apport non significatif).

(2) Société déconsolidée au 01/01/2002 et reprise pour sa valeur à la date de déconsolidation ; les titres sont provisionnés à 100 %. Par ailleurs, dans les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., la valeur des titres (236 millions d'euros) est également provisionnée. Le 17 mai 2002, la Banque Centrale d'Argentine a suspendu sa licence bancaire et a confié les activités bancaires à Banco Nación : de ce fait, Crédit Agricole S.A. n'exerce plus d'influence notable sur cette entité.

(3) Dont établissements de crédit : 1 148 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 3 282 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 1 907 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Note 6.1 • Valeur estimative des titres de participation

(en millions d'euros)

	31/12/03		31/12/02		31/12/01	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées :						
• Titres non cotés	1 906	2 246	1 443	1 656	1 570	1 654
• Titres cotés	492	605	2 833	3 601	1 732	2 050
• Avances en comptes courants d'associés	537	537	542	542	645	645
Sous-total titres de participation	2 935	3 388	4 818	5 799	3 947	4 349
Autres titres détenus à long terme :						
• Titres non cotés	308	352	267	296	163	182
• Titres cotés	104	120	23	23	9	9
• Avances en comptes courants d'associés	205	205	202	202	215	215
Sous-total autres titres détenus à long terme	617	677	492	521	387	406
Créances rattachées	29	29	26	26	40	40
Total	3 581	4 094	5 336	6 346	4 374	4 795

La valeur estimative des titres est déterminée par référence à la valeur d'utilité de ces derniers (cf. § 2.3.3.5 et § 2.3.3.6).

Note 7 • Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Sont détaillées ci-après les quote-parts d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

Quote-parts dans les sociétés mises en équivalence (en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Sociétés financières	4 196	3 953	3 848
Al Bank Al Saudi Al Fransi	346	357	393
B.E.S.	433	415	271
Banca Intesa Spa	3 375	3 143	3 160
Autres	42	38	24
Sociétés non financières	327	279	326
Partran – Tranquilidade – Tranquilidade Vida	(80)	(84)	(38)
Rue Impériale	339	335	330
Autres	68	28	34
Total sociétés mises en équivalence	4 523	4 232	4 174

Note 8 • Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)

	31/12/03		31/12/02		31/12/01
	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations corporelles :					
• d'exploitation	9 981	5 124	4 857	3 464	3 607
• données en location simple	1 101	379	722	600	798
Immobilisations incorporelles⁽¹⁾	5 857	1 676	4 181	314	337
Créances rattachées⁽²⁾	2		2	0	10
Total	16 941	7 179	9 762	4 378	4 752

(1) Dont 3 500 millions d'euros de fonds de commerce (relatif à la banque de détail en France) identifié conformément au règlement 99-07 dans le cadre de la première consolidation du groupe Crédit Lyonnais.

(2) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

Note 9 • Variation de l'actif immobilisé

(en millions d'euros)	31/12/01	31/12/02	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Échéances)	Écarts de Conversion	Autres mouvements	31/12/03
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées								
Valeur brute	3 782	4 896	(1 989)	1 789	(1 316)	(14)	(146)	3 220
Avances en comptes courants d'associés	719	607	(222)	2 378	(2 064)	(1)	(100)	598
Provisions	(555)	(685)	(219)	(134)	158	6	(9)	(883)
Autres titres détenus à long terme								
Valeur brute	209	340	130	15	(16)		31	500
Avances en comptes courants d'associés	215	221		52	(63)		24	234
Provisions	(36)	(69)	(34)	(21)	20		(13)	(117)
Créances rattachées	40	26					3	29
Valeurs nettes au bilan	4 374	5 336	(2 334)	4 079	(3 281)	(9)	(210)	3 581
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	338	314	3 900	65	(138)	(7)	47	4 181
Immobilisations corporelles	4 405	4 064	1 609	227	(299)	(41)	19	5 579
Créances rattachées ⁽²⁾	9	0					2	2
Valeurs nettes au bilan	4 752	4 378	5 509	292	(437)	(48)	68	9 762

(1) Dont 3 500 millions d'euros de fonds de commerce (relatif à la banque de détail en France) identifié conformément au règlement 99-07 dans le cadre de la première consolidation du groupe Crédit Lyonnais.

(2) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

Note 10 • Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Autres actifs⁽¹⁾	45 567	19 795	18 664
Instruments conditionnels achetés	21 581	6 334	4 938
Gestion collective des titres CODEVI	2 467	2 795	2 728
Débiteurs divers	15 286	7 408	8 171
Comptes de règlements	6 219	3 256	2 825
Capital souscrit non versé	14	2	2
Comptes de régularisation	18 353	11 826	14 897
Impôts différés	1 135	471	626
Comptes d'encaissement et de transfert	4 253	1 893	3 348
Ventilation des comptes de régularisation du Groupe Crédit Agricole			
• Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 556	791	1 549
• Produits à recevoir	5 704	6 236	5 971
• Charges constatées d'avance	1 670	1 414	1 353
• Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	507	379	640
• Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	225	232	376
• Autres comptes de régularisation	829	410	1 034
Comptes de régularisation du groupe Crédit Lyonnais	2 474		
Valeurs nettes au bilan	63 920	31 621	33 561

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et incluent les créances rattachées.

Note 11 • Provisions inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/01	31/12/02	Variations de périmètre	Fusion	Dotations	Reprises et utilisations	Écarts de Conversion	Autres mouvements	31/12/03
Sur interbancaire	122	189	242		19	(17)	(29)	(69)	335
Sur créances clientèle	8 929	8 380	4 177	23	5 368	(5 409)	(279)	(481)	11 779
Sur opérations de crédit-bail	201	214	158		86	(175)	(1)	(4)	278
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	573	786	388		421	(455)	(40)	274	1 374
Sur participations et autres titres détenus à long terme	591	754	262	(9)	155	(177)	(7)	22	1 000
Autres	194	154	116		58	(53)	(3)	6	278
Total	10 610	10 477	5 343	14	6 107	(6 286)	(359)	(252)	15 044

Note 12 • Écarts d'acquisition

Sont détaillés ci-après les écarts d'acquisition d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/03		31/12/02		31/12/01
	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Durée d'amortissement de 1 à 5 ans inclus					
C.P.R. Online	84	(70)	14	31	61
Durée d'amortissement de 5 à 10 ans inclus					
CAI (Suisse) SA	118	(26)	92	47	53
E.F.L.	239	(43)	196	149	101
Filiales de Banco BiseI			0	0	46
Lukas	363	(99)	264	234	265
Sofinco	990	(576)	414	538	662
C.P.R. AM	126	(78)	48	56	65
Autres filiales de CPR	23	(9)	14	16	23
Durée d'amortissement de 10 à 15 ans inclus					
B.E.S.	62	(21)	41	47	52
Credibom	51	(2)	49		
Durée d'amortissement de 15 à 20 ans inclus					
Banca Intesa Spa	51	(9)	42	45	47
Groupe Crédit Lyonnais	7 216	(205)	7 011		
Groupe Ellos	189	(8)	181		
Groupe Finaref	1 512	(87)	1 425		
Rue Impériale	243	(235)	8	224	247
Autres sociétés	320	(136)	184	183	188
Total	11 587	(1 604)	9 983	1 570	1 810

Note 13 • Dettes envers les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)

	31/12/03						31/12/02	31/12/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
• À vue	14 713				14 713	13	14 726	12 810
• À terme	30 967	10 637	5 010	1 813	48 427	286	48 713	35 688
Valeurs données en pension	127	152	1 886	2 756	4 921	154	5 075	5 201
Titres donnés en pension livrée	28 182	26 786	3 068		58 036	32	58 068	17 327
Total	73 989	37 575	9 964	4 569	126 097	485		
Valeurs nettes au bilan							126 582	70 868
								70 284

Note 14 • Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)

	31/12/03						31/12/02	31/12/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	
Comptes ordinaires créditeurs	103 112				103 112	59	103 171	68 570
Comptes d'épargne à régime spécial :								
• À vue	78 407				78 407	374	78 781	56 632
• À terme	14 564	11 600	67 088	10 627	103 879	450	104 329	88 115
Autres dettes envers la clientèle	42 314	5 648	8 108	2 121	58 191	801	58 992	42 086
Titres donnés en pension livrée	21 049	460	150		21 659	28	21 687	14 761
Total	259 446	17 708	75 346	12 748	365 248	1 712		
Valeurs au bilan							366 960	270 164
								266 674

Note 14.1 • Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)

	31/12/03	31/12/02	31/12/01
France (y compris DOM, TOM)	310 819	234 534	223 716
Autres pays de l'Union européenne (U.E)	19 273	14 087	15 375
Autres pays d'Europe	6 857	4 031	4 560
Amérique du Nord	9 335	2 805	4 279
Amériques Centrale et du Sud	2 035	1 366	3 985
Afrique et Moyen-Orient	11 484	8 967	8 742
Asie et Océanie (hors Japon)	4 803	3 919	5 034
Japon	2 354	455	983
Valeurs au bilan	366 960	270 164	266 674

Note 14.2 • Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique

(en millions d'euros)

	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Particuliers et professionnels	276 704	214 366	211 231
Entreprises	90 256	55 798	55 443
Valeurs au bilan	366 960	270 164	266 674

Note 15 • Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)

	31/12/03					Dettes rattachées	Total	31/12/02	31/12/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal				
Bons de caisse	289	321	943	90	1 643	50	1 693	306	482
Titres du marché interbancaire	1 379	940	2 352	1 100	5 771	433	6 204	6 199	4 784
Titres de créances négociables :									
• Émis en France	16 942	4 786	4 505	1 185	27 418		27 418	23 337	16 838
• Émis à l'étranger	17 658	15 802	7 575	1 639	42 674		42 674	12 609	18 400
Emprunts obligataires (note 15.1)	2 206	2 807	10 525	7 226	22 764	480	23 244	22 115	23 339
Autres dettes	99				99		99	118	188
Valeurs au bilan					100 369	963	101 332	64 684	64 031

Note 15.1 • Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)

	Échéancier de l'encours au 31 décembre 2003 ⁽¹⁾			Encours au 31/12/03	Encours au 31/12/02	Encours au 31/12/01
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Euro	4 731	9 448	5 982	20 161	19 771	21 673
• Taux fixe	3 626	6 202	5 050	14 878	14 689	16 317
• Taux variable	1 105	3 246	932	5 283	5 082	5 356
Dollar	176	740	722	1 638	688	439
• Taux fixe	145	382	399	926	307	324
• Taux variable	31	358	323	712	381	115
Yen	4	73	495	572	1 056	538
• Taux fixe	4	73	495	572	101	13
• Taux variable				0	955	525
Autres devises	102	264	27	393	149	0
• Taux fixe	84	98	27	209	82	0
• Taux variable	18	166		184	67	0
Total en principal	5 013	10 525	7 226	22 764	21 664	22 650
• Taux fixe	3 859	6 755	5 971	16 585	15 179	16 654
• Taux variable	1154	3 770	1 255	6 179	6 485	5 996
Dettes rattachées				480	451	689
Valeurs au bilan				23 244	22 115	23 339

(1) Avant prise en compte de toute opération de couverture pouvant modifier les caractéristiques des emprunts.

Note 16 • Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Autres passifs ⁽¹⁾	62 199	25 163	23 449
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	18 394	6 662	5 273
Dettes représentatives de titres empruntés	6 115	4 025	3 742
Instruments conditionnels vendus	21 738	4 551	3 803
Créditeurs divers	12 864	7 873	8 020
Comptes de règlements	2 917	1 918	2 548
Versements restant à effectuer	136	110	38
Autres	35	24	25
Comptes de régularisation	21 931	16 572	14 040
Comptes d'encaissement et de transfert	2 151	1 744	1 216
Ventilation des comptes de régularisation du groupe Crédit Agricole			
Comptes d'ajustement et d'écarts	2 975	2 807	875
Produits constatés d'avance	2 973	2 692	2 721
Charges à payer	7 049	8 180	8 023
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	288	277	255
Autres comptes de régularisation	262	872	950
Comptes de régularisation du groupe Crédit Lyonnais	6 233		
Valeurs au bilan	84 130	41 735	37 489

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

Note 17 • Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/01	31/12/02	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et Utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/03
Risques pays	599	370	495	85	(90)	(75)	(33)	752
Risques d'exécution des engagements par signature	314	231	205	119	(103)	(7)	(55)	390
Retraites et assimilées	824	498	182	84	(371)	(1)	(4)	388
Instruments financiers	107	52		12	(21)	(1)	(2)	40
Autres risques et charges ⁽¹⁾	2 992	2 504	2 325	1 764	(1 378)	(74)	116	5 257
Valeurs au bilan	4 836	3 655	3 207	2 064	(1 963)	(158)	22	6 827

(1) Principales provisions pour autres risques et charges

	31/12/01	31/12/02	31/12/03
• les provisions des surcoûts anticipés au titre du passage à la monnaie unique	45		
• les provisions pour risques sectoriels et autres risques de crédit	1 172	952	2 078
• les provisions pour coûts de mise en œuvre des synergies (cf. note 39)			836
• les provisions pour situation nette négative des participations	311	168	171
• les provisions pour retraite et congés de fin de carrière	101	78	94
• les provisions pour risques opérationnels	92	99	245
• les provisions pour médailles du travail	53	53	56
• les provisions pour litiges divers	769	596	581
• les écarts d'acquisition passif	9	66	71

Note 18 • Fonds pour risques bancaires généraux

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Épargne-logement ⁽¹⁾	1 608	1 676	1 881
CODEVI		17	17
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité ⁽²⁾	615	610	610
Autres	2 336	1 996	1 620
Valeurs au bilan	4 559	4 299	4 128

(1) Dont 162 millions d'euros de FRBG épargne-logement identifié au groupe Crédit Lyonnais dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables réalisée en application du règlement 99-07 lors de la première consolidation.

(2) Ce fonds de garantie a été mis en place dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

Note 19 • Dettes subordonnées – Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)

	31/12/03					31/12/02	31/12/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées	Total	
Dettes subordonnées à terme	3	611	2 572	9 153	188	12 527	9 707
• Euro	3	594	2 344	8 967	187	12 095	9 400
• Dollar		2	209	186		397	275
• Yen		15				15	9
• Autres devises			19		1	20	26
Dettes subordonnées à durée indéterminée				4 660	51	4 711	520
• Euro				4 644	51	4 695	417
• Dollar				16		16	23
• Yen							80
• Autres devises							87
Titres et emprunts participatifs				247	1	248	23
Avances en comptes courants d'actionnaires				4		4	
Total en principal	3	611	2 572	14 064	240	17 490	
Valeurs au bilan					240	17 490	10 250
							8 395

Note 20 • Variation des capitaux propres hors FRBG

(en millions d'euros)

Capitaux propres hors FRBG (part du Groupe)

	Capital	Primes et réserves	Subvention	Écart de conversion	Total	Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
Solde au 31 décembre 2000	3 923	21 610	84	175	25 792	894	26 686
Dividendes versés en 2001 ⁽¹⁾		(213)			(213)	(48)	(261)
Conversion du capital en euros	2	(2)					
Variation de capital	(26)					(26)	(26)
Elimination des actions propres ⁽⁴⁾	(6)	(28)			(34)		(34)
Cession des actions Crédit Agricole SA par les Caisses Régionales ⁽²⁾	591	2 144			2 735		2 735
Rachat de CCI par Crédit Agricole SA	(51)	(510)			(561)		(561)
Augmentation de capital réservée aux salariés	51	134			185		185
Variation des réserves et primes de fusion		(32)			(32)		(32)
Variation de l'écart de conversion				36	36	(37)	(1)
Variation des réserves de réestimation		(19)			(19)		(19)
Variation des réserves de réévaluation		19			19		19
Résultat de l'exercice 2001		1 158			1 158	89	1 247
Changement de méthode relatif au FRBG épargne-logement ⁽³⁾		(737)			(737)		(737)
Autres variations		56	29		85	(242)	(157)
Solde au 31 décembre 2001	4 484	23 580	113	211	28 388	656	29 044
Dividendes versés en 2002 ⁽⁵⁾		(319)			(319)	(38)	(357)
Variation de capital	28				28		28
Variation des primes		57			57		57
Elimination de titres d'auto-contrôle ⁽⁶⁾	(88)	(462)			(550)		(550)
Variation de l'écart de conversion				(161)	(161)	(26)	(187)
Variation des réserves de réestimation		2			2		2
Résultat au 31.12.2002		2 297			2 297	(4)	2 293
Provisions imputées sur les réserves		10			10		10
Variations des subventions			9		9		9
Autres variations		(4)			(4)	(227)	(231)
Solde au 31 décembre 2002	4 424	25 161	122	50	29 757	361	30 118

(1) Les distributions effectuées en 2001 au titre de l'exercice 2000 comprennent :

- les intérêts aux parts sociales versés par les Caisses Locales à leurs sociétaires pour 109 millions d'euros
- les intérêts versés par les Caisses Régionales à leurs sociétaires hors Caisses Locales et les intérêts versés aux porteurs de Certificats coopératifs d'investissement pour 64 millions d'euros
- les dividendes versés par Crédit Agricole SA à ses actionnaires hors Caisses Régionales pour 40 millions d'euros.

(2) Dont 1300 millions d'euros de plus-values de cession nettes des frais de cotation

(3) Suite à une demande de justification formulée par la C.O.B., le Groupe Crédit Agricole ne constate plus d'impôt différé relatif aux provisions épargne-logement; l'effet calculé à l'ouverture de l'exercice est imputé aux réserves de consolidation.

(4) 2 009 482 actions de Crédit Agricole SA détenues par d'autres sociétés du groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf règlement CRC 2000-02)

(5) Les distributions effectuées en 2002 au titre de l'exercice 2001 comprennent :

- les intérêts aux parts sociales versés par les Caisses Locales à leurs sociétaires pour 115 millions d'euros
- les intérêts versés par les Caisses Régionales à leurs sociétaires hors Caisses Locales, Crédit Agricole SA et les intérêts versés aux porteurs de Certificats coopératifs d'investissement hors Crédit Agricole SA pour 62 millions d'euros
- les dividendes versés par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires hors SAS La Boétie et les filiales du groupe pour 142 millions d'euros.

(6) 31 238 087 actions de Crédit Agricole SA détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf règlement CRC 2000-02)

(en millions d'euros)

Capitaux propres hors FRBC (part du Groupe)

	Capital	Primes et réserves	Subvention	Écart de conversion	Total	Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBC
Solde au 31 décembre 2002	4 424	25 161	122	50	29 757	361	30 118
Dividendes versés en 2003 ⁽¹⁾		(518)			(518)	(11)	(529)
Variation de capital	1 348				1 348		1 348
Variation des primes		5 185			5 185		5 185
Variation des titres d'auto-contrôle ⁽²⁾	54	285			339		339
Variation de l'écart de conversion				(221)	(221)	(286)	(507)
Variation des réserves de réestimation		(9)			(9)		(9)
Résultat au 31.12.2003		2 625			2 625	237	2 862
Changement méthode ⁽³⁾		110			110		110
Variations des subventions			7		7		7
Entrée de périmètre ⁽⁴⁾						3 767	3 767
Rachat des minoritaires ⁽⁵⁾						(18)	(18)
Autres variations		(13)			(13)	(1)	(14)
Solde au 31 décembre 2003	5 826	32 826	129	(171)	38 610	4 049	42 659

(1) Les distributions effectuées en 2003 au titre de l'exercice 2002 comprennent :

- les intérêts aux parts sociales versés par les Caisses Locales à leurs sociétaires pour 115 M€

- les intérêts versés par les Caisses Régionales à leurs sociétaires hors Caisses Locales, Crédit Agricole SA et les intérêts versés aux porteurs de Certificats coopératifs d'investissement hors Crédit Agricole SA pour 71 M€

- les dividendes versés par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires hors SAS La Boétie et les filiales du groupe pour 332 M€.

(2) 13 114 018 actions de Crédit Agricole SA détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf règlement CRC 2000-02)

(3) Dont étalement des frais d'émission de dettes 139 M€ et décote sur crédits sains restructurés à des conditions hors marché - 24 M€

(4) : L'essentiel de cette variation est représentée par les intérêts minoritaires dégagés dans les entrées en consolidation du Groupe Finaref (75,5 %) et du Groupe Credit Lyonnais (99,8 %). D'autre part, CA Preferred Funding a émis des actions de préférence pour 2 428 M€.

(5) : Concerne les sociétés CA Deurope BV, Lukas SA, Lukas Bank et EFL ainsi que Credibom.

Note 20.1 • Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (en millions de dollars)	Montant de l'émission (en millions d'euros)	31/12/03 (en millions d'euros)	31/12/02 (en millions d'euros)	31/12/01 (en millions d'euros)
CA Preferred Funding LLC	janv-03	1500		1188	0	0
CA Preferred Funding LLC	juil-03	550		435		
CA Preferred Funding LLC	déc-03		550	550		
Crédit Lyonnais capital SCA ⁽¹⁾	juil-93	350				
Crédit Lyonnais Preferred capital 1 LLC	avr-02		750	750		
Total		2 400	1 300	2 923	0	0

Les actions de préférence sont inscrites parmi les capitaux propres dans les intérêts minoritaires.

(1) En juillet 2003, le groupe Crédit Lyonnais a procédé au remboursement anticipé de l'émission d'actions de préférence de 350 millions de dollars effectuée en 1993 par l'intermédiaire de sa filiale luxembourgeoise, Crédit Lyonnais Capital SCA.

La première émission a été réalisée en janvier 2003, pour un montant de 1,5 milliards de dollars par Crédit Agricole Preferred Funding Trust I, société contrôlée de façon exclusive par Crédit Agricole Preferred Funding LLC, elle-même contrôlée exclusivement par des entités du Groupe. Les actions de préférence de nature perpétuelle, émises à cette occasion, offrent à leurs souscripteurs, sous réserve du respect des conditions prévues dans le contrat d'émission, un dividende fixe trimestriel et non cumulatif au taux de 7% l'an. Ces actions de préférence pourront être remboursées à l'initiative de l'émetteur, sauf événements prévus au contrat d'émission, à partir du 30 janvier 2009, puis tous les trimestres à compter de cette date.

La deuxième émission a été réalisée en juillet 2003 pour un montant de 550 millions de dollars par Crédit Agricole Preferred Funding Trust II, société contrôlée de façon exclusive par Crédit Agricole Preferred Funding LLC elle-même

contrôlée exclusivement par des entités du Groupe. Les actions de préférence de nature perpétuelle, émises à cette occasion, offrent à leurs souscripteurs, sous réserve du respect des conditions prévues dans le contrat d'émission, un dividende fixe trimestriel et non cumulatif au taux de 7% l'an. Ces actions de préférence pourront être remboursées à l'initiative de l'émetteur, sauf événements prévus au contrat d'émission, à partir du 30 juillet 2009, puis tous les trimestres à compter de cette date.

La troisième émission a été réalisée en décembre 2003 pour un montant de 550 millions d'euros par Crédit Agricole Preferred Funding Trust III, société contrôlée de façon exclusive par Crédit Agricole Preferred Funding LLC, elle-même contrôlée exclusivement par des entités du Groupe. Les actions de préférence émises à cette occasion offrent à leurs souscripteurs, sous réserve du respect des conditions prévues dans le contrat d'émission, un dividende fixe trimestriel et non

cumulatif au taux de 6% l'an. Ces actions de préférence pourront être remboursées à l'initiative de l'émetteur, sauf événements prévus au contrat d'émission, à partir du 30 juillet 2009, puis tous les trimestres à compter de cette date.

Les actions de préférence émises à l'occasion de ces trois émissions ne sont pas dilutives des actions ordinaires de Crédit Agricole S.A. Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions sont éligibles aux fonds propres de base au sens de la réglementation bancaire. Ils sont inscrits au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. sous la rubrique des «intérêts minoritaires» et leur rémunération sous l'intitulé «intérêts minoritaires» du compte de résultat.

Note 21 • Composition des fonds propres

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Capitaux propres hors FRBG	42 659	30 118	29 044
Fonds pour risques bancaires généraux	4 559	4 299	4 128
Dettes subordonnées	17 490	10 250	8 395
Autres fonds propres	22 049	14 549	12 523
Total des fonds propres	64 708	44 667	41 567

Note 22 • Contributions par devise au bilan consolidé

(en milliards d'euros)

	Actif			Passif		
	31/12/03	31/12/02	31/12/01	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Euro	549,7	498,8	468,0	542,3	496,0	458,4
Autres devises de l'Union européenne	3,2	4,6	7,1	9,2	13,5	14,5
Dollar	32,9	41,2	52,5	53,4	56,9	71,0
Yen	20,0	20,7	19,5	3,3	3,0	5,7
Autres devises	16,0	15,5	16,2	12,5	11,4	13,7
Non ventilé ⁽¹⁾	253,4			254,5		
Total	875,2	580,8	563,3	875,2	580,8	563,3

(1) Contribution du Crédit Lyonnais.

Note 23 • Engagements hors bilan (hors entreprises d'assurance)

(en millions d'euros)

	31/12/03	31/12/02	31/12/01
ENGAGEMENTS DONNES (hors entreprises d'assurance)	207 024	124 470	101 116
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	138 667	73 246	67 290
Engagement en faveur d'établissements de crédit	9 167	5 088	3 033
Engagement en faveur de la clientèle	129 500	68 158	64 257
- Ouvertures de crédits confirmés	111 444	60 538	57 523
Ouverture de crédits documentaires	2 665		
Autres ouvertures de crédits confirmés	108 779		
- Autres engagements en faveur de la clientèle	18 056	7 620	6 734
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	64 598	49 282	31 405
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	15 651	7 072	8 121
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires (2)	1 512	764	756
- Autres garanties	14 139	6 308	7 365
Engagements d'ordre de la clientèle	48 947	42 210	23 284
- Cautions,avals et autres garanties	12 582	4 773	3 504
Cautions immobilières	1 046	751	690
Garantie de remboursement de crédit	4 033	4 022	2 814
Cautions	7 503		
- Autres garanties d'ordre de la clientèle (1)	36 365	37 437	19 780
ENGAGEMENTS SUR TITRES	3 759	1 942	2 421
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	11	1	6
Autres engagements donnés	3 748	1 941	2 415

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
ENGAGEMENTS RECUS (hors entreprises d'assurance)	66 773	40 367	35 793
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	5 384	5 357	1 774
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 253	2 999	1 277
Engagements reçus de la clientèle	1 131	2 358	497
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	55 716	31 334	30 447
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	18 203	4 301	4 009
Engagements reçus de la clientèle	37 513	27 033	26 438
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	15 827	17 807	10 948
- Autres garanties reçues	21 686	9 226	15 490
ENGAGEMENTS SUR TITRES	5 673	3 676	3 572
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	15		73
Autres engagements reçus	5 658	3 676	3 499

(1) Ces engagements tiennent compte de la garantie donnée par Crédit Agricole Indosuez et de la contre-garantie reçue de Caisses Régionales dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange sur le capital du groupe Crédit Lyonnais déposée le 16 décembre 2002.
(2) hors groupe Crédit Lyonnais

Note 23.1 • Opérations de change et emprunts en devises non dénoués

(en millions d'euros)	31/12/03		31/12/02		31/12/01	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	33 063	32 740	16 545	16 805	14 698	14 758
Devises	26 955	27 340	12 899	12 760	10 900	10 417
Euros	6 108	5 400	3 646	4 045	3 798	4 341
Opérations de change à terme	636 808	633 866	534 146	536 093	472 684	473 144
Devises	390 640	397 185	411 143	408 988	380 276	372 949
Euros	91 241	87 833	123 003	127 105	92 408	100 195
Non ventilé ⁽¹⁾	154 927	148 848				
Prêts et emprunts en devises (hors groupe Crédit Lyonnais)	3 599	1 791	2 970	2 276	2 514	347
Total	673 470	668 397	553 661	555 174	489 896	488 249

(1) Contribution du Crédit Lyonnais.

Note 23.2 • Opérations de titrisation et fonds dédiés

Opérations de titrisation assurées pour le compte de la clientèle

Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais réalisent des opérations pour le compte de leur clientèle de différentes natures.

a) Opérations réalisées par Crédit Agricole Indosuez

- Un portefeuille de 1,4 milliards d'euros fait, au 31 décembre 2003, l'objet de titrisations réalisées sur l'Amérique du Nord avec le concours de la banque dans le cadre de 4 véhicules non consolidés (Indosuez Capital Funding IIA, Limited, Indosuez Capital Funding III, Limited, Porticoes Funding, L.P., et Indosuez Capital Funding VI, Limited) et d'un véhicule consolidé (Serves) sur lesquels la banque détient à cette date 2,1 millions d'euros de parts subordonnées, montant net de provisions.
- Crédit Agricole Indosuez gère un véhicule non consolidé créé en 1998, Hexagon Finance a.r.l., pour des opérations faites en Europe pour le compte de sa clientèle. Crédit Agricole Indosuez garantit, par l'émission de lettres de

crédit dont le total s'élève à 185 millions d'euros au 31 décembre 2003, le risque de contrepartie attaché aux créances titrisées par ses clients pour lesquelles Hexagon Finance a.r.l. se finance par des billets de trésorerie émis sur le marché. Aucune provision n'est nécessaire au 31 décembre 2003.

La banque a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité aux fonds intervenant dans les opérations, pour un montant total de 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

b) Opérations réalisées par Crédit Lyonnais

- Un portefeuille de 3,7 milliards d'euros fait, au 31 décembre 2003 l'objet de titrisations réalisées sur l'Europe avec le concours de la banque dans le cadre de 3 véhicules non consolidés (LMA, H2O, et ESF). Ces véhicules se financent par l'émission sur le marché de billets de trésorerie et d'euro commercial paper. La banque a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité à ces entités dans le cadre de ces opérations, pour un montant total de 3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2003.
- Crédit Lyonnais gère au 31 décembre 2003 un portefeuille de 2,6 milliards d'euros en Amérique du Nord porté par 2 véhicules d'asset back commercial paper non consolidés,

Atlantic Asset Securitization Corp et La Fayette Asset Securitization. La banque et Crédit Agricole Indosuez garantissent, par l'émission de lettre de crédit dont le total s'élève à 368 millions d'euros (dont 275 millions d'euros accordés par Crédit Agricole Indosuez à «Atlantic»), une quote-part du risque de défaut attaché aux créances titrisées par ses clients. La banque a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité à ces entités dans le cadre de ces opérations, pour un montant total de 3,5 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

- La banque gère également en Amérique du Nord un portefeuille de prêts de 259 millions d'euros au 31 décembre 2003 logé dans le véhicule LCM 1 LP. Ce véhicule non consolidé est un CLO (Collateralized loan obligations) dont l'activité consiste à émettre sur le marché des titres (Floating ou Fixed Rate Notes), dont le remboursement dépend directement de la performance dudit portefeuille de prêts sous-jacents. La banque détient 49,9 % des parts subordonnées soit 12 millions d'euros et 6 % des parts émises auprès des investisseurs soit 14 millions d'euros correspondant aux parts B.

Opérations de titrisation pour compte propre

Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais réalisent des opérations de titrisation pour compte propre :

a) Opérations réalisées par Crédit Agricole Indosuez

Crédit Agricole Indosuez a réalisé depuis 2000, 7 opérations de titrisation synthétique (CHLOE 1 à 5, CHLOE 7 et DAPHNE 1) dont les échéances vont du 31 juillet 2005 au 9 janvier 2009 dans le cadre de la gestion du portefeuille de Crédit Agricole Indosuez SA et de ses succursales, portant sur 15,5 milliards d'euros d'encours essentiellement sur des

grandes entreprises européennes et américaines et sur lesquelles elle a conservé des risques de «premières pertes» (tranches les plus subordonnées de chaque opération, qui n'ont pas un rating initial «investment grade») à hauteur de 3.32% en moyenne.

S'agissant d'opérations synthétiques, les encours concernés sont conservés à l'actif du bilan ou au hors-bilan de la banque tandis que la protection est pour l'essentiel inscrite au hors-bilan parmi les instruments financiers (dérivés de crédit achetés, cf note 24, opérations de couverture).

Les parts de risque non «investment grade» conservées par la banque s'élèvent à 513 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une part résiduelle des tranches «investment grade» de 344 millions d'euros.

b) Opérations réalisées par Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais bénéficie au 31 décembre 2003 de six opérations de titrisation mises en place pour compte propre.

Quatre de ces opérations ont été réalisées par cession d'actifs, elles représentent un encours total de 1,2 milliards d'Euros au 31 décembre 2003, le Crédit Lyonnais conservant une part de risque pour un montant total de 53 millions d'Euros. Ces opérations concernent des crédits d'équipement à la clientèle de pharmaciens, des crédits immobiliers consentis à la clientèle de particuliers du réseau France ainsi que des crédits accordés à des grandes entreprises américaines.

Crédit Lyonnais a également réalisé deux opérations de titrisation synthétique dont l'encours au 31 décembre 2003 était de 4,9 milliards d'Euros, la banque conservant un risque de premières pertes à hauteur de 4,3 millions d'Euros. Ces deux opérations ont porté sur un portefeuille de crédits accordés à des grandes entreprises américaines et européennes.

Fonds dédiés

Crédit Agricole Indosuez détient, par le biais de sa filiale Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux S.A., 100% de Korea 21st Century TR, fonds sud coréen consolidé depuis le 1er janvier 2003, ayant au 31 décembre 2003, un encours géré total de 86 millions d'euros. Crédit Agricole Indosuez détient, par ailleurs, des parts de fonds qui sont consolidés après la première année d'existence lorsque la participation de Crédit Agricole Indosuez est supérieure à 50% ; le détail de ces fonds est le suivant au 31 décembre 2003 :

Nom du fonds	Année de création (agrément)	Montant de l'investissement CAI en millions d'euros	Montant des encours gérés par le fonds en millions d'euros	Statut du fonds
Equalt Convertible Arbitrage	2000	60	88,2	consolidé
Equalt Pair Trading	2000	23,6	47,0	consolidé
Equalt Moyen Terme	1992	8,1	23,1	non consolidé (encours à fin juin 2003)
Equalt Long Terme	2001	3,5	28,2	non consolidé (encours à fin juin 2003)
Equalt Systematic Futures	2002	20	39,2	consolidé
Equalt Core Macro	2001	28,7	36,3	consolidé
Equalt Statistical Arbitrage	2002	59,4	96,0	consolidé
Equalt Fixed Income Arbitrage	2002	117,5	342,7	consolidé
Equalt Selection	2003	5	17,2	non consolidé (encours à fin juin 2003)
Equalt Equity hedge	2003	25	25,0	non consolidé (encours à fin juin 2003)
Liberty View Plus Funds	1998	138,6	310,2	non consolidé (encours à fin décembre 2003)
Liberty View Income Fund	2001	33,2	37,6	non consolidé (encours à fin décembre 2003)

Note 24 • Opérations sur instruments financiers à terme

(en millions d'euros)

	31/12/03			31/12/02		31/12/01
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total	Total	
Opérations fermes	151 830	4 160 825	4 312 655	2 633 406	2 228 015	
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾	30 563	155 380	185 943	190 799	411 228	
Contrats à terme de taux d'intérêt	30 453	114 812	145 265	174 195	173 251	
Contrats à terme de change	79	9 089	9 168	9 762	157	
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	31	31 479	31 510	6 842	227 846	
Autres contrats à terme					9 974	
Opérations de gré à gré ⁽¹⁾	121 267	4 005 445	4 126 712	2 442 607	1 816 787	
Swaps de taux	117 446	3 165 598	3 283 044	1 827 450	1 471 249	
F.R.A.	460	556 937	557 397	407 799	213 096	
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	1 098	38 320	39 418	9 032	132 442	
Autres contrats à terme	2 263	244 590	246 853	198 326		
Opérations conditionnelles	30 024	1 145 271	1 175 295	458 831	254 204	
Opérations sur marchés organisés	4 259	190 724	194 983	15 321	25 475	
Instruments de taux d'intérêt à terme						
• Achetés	328	6 744	7 072	38	9 100	
• Vendus	3 830	9 979	13 809	983	8 151	
Instruments sur actions et indices boursiers						
• Achetés	1	75 695	75 696	8 048	3 377	
• Vendus	73	61 283	61 356	5 381	4 593	
Instruments de taux de change à terme						
• Achetés	13	18 346	18 359	439	204	
• Vendus	14	18 677	18 691	432	50	
Opérations de gré à gré	25 765	954 547	980 312	443 510	228 729	
Options de swaps de taux						
• Achetés	674	71 191	71 865	31 446	12 561	
• Vendus	19	76 898	76 917	31 982	13 525	
Instruments de taux d'intérêt à terme						
• Achetés	1 446	218 955	220 401	76 542	67 942	
• Vendus	1 102	188 398	189 500	69 078	61 349	
Instruments sur actions et indices boursiers						
• Achetés	909	12 278	13 187	8 275		
• Vendus	760	22 917	23 677	37 776		
Instruments de taux de change à terme						
• Achetés	796	164 552	165 348	89 956	23 640	
• Vendus	803	164 938	165 741	89 816	23 448	
Autres instruments à terme						
• Achetés		37	37		7 551	
• Vendus		38	38		18 713	
Dérivés de crédits						
• Achetés	19 194	27 013	46 207	4 769		
• Vendus	62	7 332	7 394	3 870		
Total	181 854	5 306 096	5 487 950	3 092 237	2 482 219	

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swaps de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 24.1 • Opérations sur instruments financiers à terme – Analyse par durée résiduelle

Encours notionnels (en millions d'euros)	Opérations de gré à gré				Opérations sur marchés organisés				31/12/03	31/12/02	31/12/01
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Non ventilé ⁽¹⁾	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Non ventilé ⁽¹⁾	Total	Total	Total
Instruments de taux d'intérêt	1 478 105	1 218 168	515 435	1 187 417	16 870	1 025	0	148 250	4 565 270	2 619 521	2 026 122
- Futures					13 812	1 025		130 428	145 265	174 203	169 149
- F.R.A.	434 949	120 041	76	2 330					557 396	407 799	213 096
- Swaps de taux d'intérêts	956 600	929 224	450 337	946 882					3 283 043	1 827 450	1 471 248
- Options de taux	46 051	69 057	33 675						148 783	63 428	26 086
- Caps-floors-collars	40 040	99 146	31 008						170 194	142 597	121 251
- Autres instruments conditionnels	465	700	339	238 205	3 058			17 822	260 589	4 044	25 292
Instruments de devises & or :	419 374	105 889	45 573	7 106	7 244	0	0	38 975	624 161	388 725	184 119
- Opérations fermes de change	106 853	94 631	44 859	509	7 217			1 952	256 021	208 080	136 803
- Options de change	312 521	11 258	714	6 597	27	0		37 023	368 140	180 645	47 316
Autres Instruments :	13 115	47 126	6 364	63 352	47 767	1 996	0	118 799	298 519	83 991	271 978
- Dérivés sur actions & indices boursiers	12 203	21 753	3 667		47 767	1 996			87 386	55 308	261 705
- Dérivés sur métaux précieux									0	20 044	145
- Dérivés sur produits de base									0		0
- Dérivés de crédits	912	25 373	2 697	24 618					53 600	8 639	10 128
Autres (1)				38 734				118 799	157 533		
Sous-total	1 910 594	1 371 183	567 372	1 257 875	71 881	3 021	0	306 024	5 487 950	3 092 237	2 482 219
- Opérations de change à terme	947 820	18 628	450	303 775					1 270 673	1 070 239	945 828
Total général	2 858 414	1 389 811	567 822	1 561 650	71 881	3 021	0	306 024	6 758 623	4 162 476	3 428 047

(1) Contribution du Crédit Lyonnais.

Note 24.2 • Opérations sur instruments financiers à terme – Risque de contrepartie

(en millions d'euros)

	31/12/03		31/12/02		31/12/01	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	335	270	462	225	343	183
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	51 818	23 062	56 191	19 422	22 903	15 118
Risques sur les autres contreparties	3 301	1 971	4 087	2 334	3 105	2 110
Total par contrepartie (hors groupe Crédit Lyonnais)	55 454	25 303	60 740	21 981	26 351	17 411
Risques sur contrats de						
• taux d'intérêt, change et matières premières	50 953	23 740	51 310	20 123	24 035	15 872
• dérivés actions et sur indices	4 501	1 563	9 430	1 858	2 316	1 539
Incidences des accords de compensation (hors Crédit Lyonnais)	43 198	11 784	45 174	9 754	13 255	5 641
Groupe Crédit Lyonnais	6 749	8 925				
Total après effets des accords de compensation	19 005	22 444	15 566	12 227	13 096	11 770

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque.

Note 25 • Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 215	9 774	8 381
Sur opérations avec la clientèle	17 794	15 552	17 077
Sur opérations de crédit-bail et de location	1 097	812	705
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 26)	2 994	2 648	2 776
Autres intérêts et produits assimilés	92	47	52
Intérêts et produits assimilés	27 192	28 833	28 991
Sur opérations avec les établissements de crédit	(6 547)	(11 139)	(10 466)
Sur opérations avec la clientèle	(7 576)	(6 889)	(7 872)
Sur opérations de crédit-bail et de location	(422)	(319)	(251)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(3 541)	(3 230)	(3 937)
Autres intérêts et charges assimilées	(281)	(208)	(30)
Intérêts et charges assimilées	(18 367)	(21 785)	(22 556)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	8 825	7 048	6 435

Note 26 • Revenus des titres

(en millions d'euros)	Titres à revenu fixe			Titres à revenu variable		
	31/12/03	31/12/02	31/12/01	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme				104	130	194
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	617	700	688	116	48	72
Codevi	143	154	149			
Titres d'investissement	1 547	1 457	1 604			
Opérations diverses sur titres	687	337	335			
Revenus des titres	2 994	2 648	2 776	220	178	266

Note 27 • Produits nets des commissions

(en millions d'euros)	31/12/03			31/12/02			31/12/01		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	144	(145)	(1)	165	(102)	63	130	(61)	69
Sur opérations avec la clientèle	2 247	(247)	2 000	1 611	(162)	1 449	1 585	(130)	1 455
Sur opérations sur titres	392	(163)	229	335	(97)	238	339	(69)	270
Sur opérations de change	163	(50)	113	41	(7)	34	69	(5)	64
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	122	(47)	75	97	(86)	11	72	(50)	22
Prestations de services bancaires et financiers	3 738	(1 048)	2 690	2 830	(900)	1 930	2 902	(701)	2 201
Produits nets des commissions	6 806	(1 700)	5 106	5 079	(1 354)	3 725	5 097	(1 016)	4 081

Note 29 • Solde des opérations sur portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	2 920	1 246	2 150
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	(200)	553	352
Produits nets sur portefeuilles de négociation	2 720	1 799	2 502

Note 30 • Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Titres de placement			
Dotations aux provisions	(106)	(317)	(217)
Reprises de provisions	296	143	158
Dotation ou reprise nette aux provisions	190	(174)	(59)
Plus-values de cession réalisées ⁽¹⁾	497	837	952
Moins-values de cession réalisées	(218)	(353)	(349)
Solde des plus et moins-values de cession	279	484	603
Solde des opérations sur titres de placement	469	310	544
Titres de l'activité de portefeuille			
Dotations aux provisions	(242)	(129)	(69)
Reprises de provisions	87	49	35
Dotation ou reprise nette aux provisions	(155)	(80)	(34)
Plus-values de cession réalisées	110	189	409
Moins-values de cession réalisées	(40)	(17)	(8)
Solde des plus et moins-values de cession	70	172	401
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	(85)	92	367
Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille	384	402	911

(1) Dont 65 millions d'euros de plus-values de cession des titres de placement issus du transfert de titres d'investissement réalisées pendant l'exercice 2002 (cf. note 5).

Note 31 • Charges générales d'exploitation

Note 31.1 • Frais de personnel

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Salaires et traitements	(4 635)	(3 601)	(3 670)
Charges sociales	(1 943)	(1 471)	(1 496)
Intéressement et participation	(432)	(337)	(331)
Impôts et taxes sur rémunérations	(317)	(306)	(309)
Frais de personnel	(7 327)	(5 715)	(5 896)

Au titre de l'exercice 2003, la rémunération des organes d'administration et de Direction du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 11 millions d'euros.

Note 31.2 • Effectif moyen

	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Total ⁽¹⁾ :	136 446	95 537	102 259
dont France	116 969	84 292	85 821
Étranger	19 477	11 245	16 438

(1) L'augmentation des effectifs s'explique notamment par l'entrée des groupes Finaref et Ellos (1459 personnes) d'une part et du groupe Crédit Lyonnais d'autre part pour 40 260 personnes (dont 32 010 en France).

Note 31.3 • Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Impôts et taxes	(426)	(380)	(458)
Services extérieurs & autres frais administratifs	(4 614)	(3 688)	(3 568)
Total	(5 040)	(4 068)	(4 026)

Note 32 • Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Dotations aux provisions	(5 749)	(3 387)	(5 021)
Provisions sur créances douteuses	(4 999)	(2 713)	(3 075)
Autres provisions	(750)	(674)	(1 946)
Reprises de provisions	5 378	3 624	4 868
Reprises de provisions sur créances douteuses	4 881	2 684	3 114
Reprises des autres provisions	497	940	1 754
Variation des provisions	(371)	(237)	(153)
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables non provisionnées	(188)	(116)	(138)
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables provisionnées	(1 318)	(1 027)	(1 215)
Récupérations sur créances amorties	152	110	153
Coût du risque	(1 725)	(796)	(1 353)

Note 33 • Résultat net sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Immobilisations financières			
Dotations aux provisions			
Sur titres d'investissement	(7)	(10)	(11)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(154)	(291)	(119)
Reprises de provisions			
Sur titres d'investissement	3	2	9
Sur participations et autres titres détenus à long terme	178	306	203
Dotation ou reprise nette aux provisions	20	7	82
Sur titres d'investissement	(4)	(8)	(2)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	24	15	84
Plus-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	13	16	8
Sur participations et autres titres détenus à long terme	104	248	671
Moins-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	(12)	(3)	(9)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(191)	(371)	(653)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(86)	(110)	17
Sur titres d'investissement	1	13	(1)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(87)	(123)	18
Solde (en perte) ou en bénéfice	(66)	(103)	99
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Plus-values de cession	52	31	67
Moins-values de cession	(55)	(22)	(44)
Solde (en perte) ou en bénéfice	(3)	9	23
Résultat net sur immobilisations	(69)	(94)	122

Note 34 • Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Impôt courant de l'exercice	(1 903)	(1 198)	(1 435)
(Charge) ou produit d'impôt différé de l'exercice	95	(124)	105
Total	(1 808)	(1 322)	(1 330)

Taux effectif d'impôt

(exprimé en millions d'euros et en taux)

au 31 décembre 2003

Base Taux d'impôt Impôt

Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	5 095	35,43 %	(1 805)
Effet des différences permanentes		2,39 %	(122)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		- 1,18 %	60
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		- 0,33 %	17
Effet de l'imposition à 19 %		- 0,18 %	9
Effet des autres éléments		- 0,65 %	33
Taux et charge effectifs d'impôt		35,49 %	(1 808)

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable s'élève à 32 millions d'euros au 31 décembre 2003.

La charge fiscale de l'exercice 2003 se ventile de la façon suivante :

- sur résultat courant : charge d'impôt de 1 851 millions d'euros,
- sur résultat exceptionnel : produit d'impôt de 43 millions d'euros.

Note 35 • Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Sociétés non financières	20	(36)	(31)
Sociétés financières	330	44	314
Total	350	8	283

Note 36 • Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Primes et indemnités d'assurance	(10)	(3)	
Préretraite et congés de fin de carrière	(29)	(19)	(532)
Euro		(6)	7
Systèmes d'information et charges de restructuration	(103)	(154)	(72)
Litiges	8	6	(48)
Cotisations au fonds de garantie – dépôts et titres		(12)	(33)
Amende de place au titre de la direction de la concurrence			
Diminution du taux de perte interne (cf. § 2.1.6)			759
Provision sur risque Argentine			(98)
Indemnisation des biens juifs			(9)
Risques opérationnels	(13)		(66)
Divers ⁽¹⁾⁽²⁾	26	(647)	(24)
Total	(121)	(255)	(116)

(1) Le montant figurant en divers en 2002 comprend l'écart de conversion négatif sur la déconsolidation de Banco Bisel.

(2) Inclus la contribution du groupe Crédit Lyonnais, soit 35 millions d'euros.

Note 37 • Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Note 37.1 • Produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/03						31/12/02	31/12/01
	Banque de proximité France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers	Ensemble des métiers
France (y compris DOM, TOM)	11 366	1 357	1 395	1 163	36	(754)	14 563	13 578
Autres pays de l'Espace Economique Européen (E.E.E)	0	388	263	445	102	(11)	1 187	905
Autres pays d'Europe	0	216	154	28	0	0	398	485
Amérique du Nord	0	0	23	244	0	105	372	299
Amériques Centrale et du Sud	0	0	13	0	9	0	22	37
Afrique et Moyen-Orient	0	0	0	55	84	0	139	158
Asie et Océanie (hors Japon)	0	0	5	170	0	0	175	194
Japon	0	0	6	46	0	0	52	71
Contribution du groupe Crédit Lyonnais	1 724	130	434	1 248	111	(41)	3 606	0
Produit net bancaire	13 090	2 091	2 293	3 399	342	(701)	20 514	15 727

(1) La décomposition du produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

Note 37.2 • Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2003⁽¹⁾⁽²⁾

(en millions d'euros)

	Banque de détail en France	Services financiers spécialisés	Métiers de gestion d'actifs	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	13 090	2 091	2 293	3 399	342	(701)	20 514
Charges de fonctionnement	(8 118)	(1 185)	(1 155)	(2 309)	(263)	(168)	(13 198)
Résultat brut d'exploitation	4 972	906	1 138	1 090	79	(869)	7 316
Coût du risque	(921)	(329)	(9)	(417)	(49)		(1 725)
Résultat d'exploitation	4 051	577	1 129	673	30	(869)	5 591
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	52	4	29	74	206	(15)	350
Résultat net sur actifs immobilisés				25		(94)	(69)
Résultat courant avant impôt	4 103	581	1 158	772	236	(978)	5 872
Charges liées au rapprochement CA / CL		(8)	(41)	(313)		(151)	(513)
Résultat exceptionnel	(153)	1	(3)	(25)	(1)	60	(121)
Impôt	(1 405)	(216)	(358)	(109)	(12)	292	(1 808)
Solde dotations / reprises provisions FRBG	76	2	(5)	8		126	207
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	2 621	360	751	333	223	(651)	3 637

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) La ventilation de l'écart d'acquisition du groupe Crédit Lyonnais par secteur d'activité sera réalisée au plus tard le 31 décembre 2004 ; de ce fait, la répartition par secteur d'activité ne peut être donnée jusqu'au résultat net.

Note 37.2 • Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2002⁽¹⁾⁽²⁾

(en millions d'euros)

	Banque de proximité France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	11 207	1 552	2 422	530	16	15 727
Charges de fonctionnement	(7 040)	(862)	(1 858)	(373)	(372)	(10 505)
Résultat brut d'exploitation	4 167	690	564	157	(356)	5 222
Coût du risque	(655)	(12)	(171)	(136)	178	(796)
Résultat d'exploitation	3 512	678	393	21	(178)	4 426
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		3	52	(18)	(29)	8
Résultat net sur actifs immobilisés			32	(33)	(93)	(94)
Résultat courant avant impôt	3 512	681	477	(30)	(300)	4 340
Résultat exceptionnel	(131)	(6)	(28)	(55)	(35)	(255)
Impôt	(1 206)	(202)	(117)	(6)	209	(1 322)
Solde dotations / reprises provisions FRBG	(270)	(2)	5	(3)	99	(171)
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	1 905	471	337	(94)	(27)	2 592

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) La ventilation de l'écart d'acquisition du groupe Crédit Lyonnais par secteur d'activité sera réalisée au plus tard le 31 décembre 2004 ; de ce fait, la répartition par secteur d'activité ne peut être donnée jusqu'au résultat net.

Note 37.2 • Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2001⁽¹⁾

(en millions d'euros)

	Banque de proximité France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	10 527	1 532	2 712	911	577	16 259
Charges de fonctionnement	(6 881)	(810)	(2 013)	(665)	(332)	(10 701)
Résultat brut d'exploitation	3 646	722	699	246	245	5 558
Coût du risque	(627)	(1)	(161)	(274)	(290)	(1 353)
Résultat d'exploitation	3 019	721	538	(28)	(45)	4 205
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		2	56	251	(26)	283
Résultat net sur actifs immobilisés					122	122
Résultat courant avant impôt	3 019	723	594	223	51	4 610

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

Note 37.3 • Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition par zone géographique ⁽¹⁾

(en millions d'euros)

	31/12/03													31/12/02	31/12/01
	PNB	Charges de fonctionnement	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôts	Coûts liés au rapprochement	Résultat exceptionnel	Impôts	Solde dotations / reprises provisions FRBG	Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition	Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition	Résultat courant avant impôt
France (y compris DOM, TOM)	17 167	(11 182)	5 985	(1 473)	4 512	147	(75)	4 584	(487)	(84)	(1 580)	208	2 641	2 471	4 204
Autres pays de l'Espace Economique Européen (E.E.E)	1 445	(893)	552	(64)	488	135	(5)	618	(6)	(11)	(105)	(1)	495	(86)	444
Autres pays d'Europe	500	(293)	207	(55)	152	0	0	152	(12)	(2)	(49)	0	89	145	109
Amérique du Nord	672	(326)	346	(108)	238	0	7	245	(2)	(11)	(23)	0	209	15	(165)
Amériques Centrale et du Sud	255	(167)	88	(25)	63	5	1	69	0	(2)	(23)	0	44	(75)	(63)
Afrique et Moyen-Orient	374	(260)	114	1	115	63	0	178	0	(11)	(25)	0	142	84	82
Asie et Océanie (hors Japon)	83	(65)	18	0	18	0	3	21	(6)	0	(3)	0	12	20	(24)
Japon	18	(12)	6	(1)	5	0	0	5	0	0	0	0	5	18	23
Total	20 514	(13 198)	7 316	(1 725)	5 591	350	(69)	5 872	(513)	(121)	(1 808)	207	3 637	2 592	4 610

(1) La décomposition du résultat net par zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

Note 38 • Notes spécifiques à l'activité d'assurance

Les méthodes et règles d'évaluation des postes spécifiques à l'activité d'assurance sont celles prévues par le Code des assurances, conformément à la réglementation française.

Note 38.1 • Ventilation des placements des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03			31/12/02			31/12/01		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 137	3 118	3 468	2 416	2 403	2 566	2 093	2 080	2 172
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 782	3 727	3 739	3 128	3 102	2 623	2 717	2 716	3 343
3. Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	9 076	9 070	8 684	5 946	5 942	5 059	4 321	4 320	4 703
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	8 276	8 276	9 697	8 037	8 037	9 368	6 426	6 426	7 607
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	88 500	89 161	94 519	61 656	60 992	65 577	58 944	58 311	61 095
6. Prêts hypothécaires	4	4	4	6	6	6	6	6	6
7. Autres prêts et effets assimilés	424	424	424	171	171	171	133	133	133
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	2	2	2						
9. Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	1 560	1 560	1 658	131	131	138	596	593	608
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	13 730	13 731	13 731	6 162	6 162	6 162	6 762	6 762	6 762
Total	128 491	129 073	135 926	87 653	86 946	91 670	81 998	81 347	86 429
Retraitements de consolidation		(1 564)			(1 650)			(1 655)	
Total		127 509			85 296			79 692	

Note 38.2 • Ventilation des autres actifs d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03			31/12/02			31/12/01		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe	337	53	590	310	170	480	263	147	410
Créances nées d'opérations de réassurance	207	169	376	1	156	157		141	141
Frais d'acquisition reportés	3	94	97		61	61		50	50
Évaluations techniques de réassurance								1	1
Différence de conversion-actif				2		2	2		2
Autres actifs									
Total			1 063	313	387	700	265	339	604
Retraitements de consolidation			(184)			(149)			(108)
Valeur nette au bilan			879			551			496

Note 38.3 • Ventilation des provisions techniques d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03			31/12/02			31/12/01		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Provisions pour primes non acquises	2	442	444		323	323		280	280
Provisions d'assurance vie	104 062		104 062	74 274		74 274	67 845		67 845
Provisions pour sinistres	1167	991	2 158	814	578	1 392	818	484	1 302
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	2 440	84	2 524	1 814	82	1 896	1 326	65	1 391
Provisions pour égalisation	23	118	141	11	117	128	22	97	119
Autres provisions techniques	45	415	460	1	376	377	2	311	313
Total des provisions techniques brutes (hors contrats en unités de compte)	107 739	2 050	109 789	76 914	1 476	78 390	70 013	1 237	71 250
Provisions techniques des contrats en unités de compte	13 702		13 702	6 163		6 163	6 769		6 769
Total des provisions techniques d'assurance brutes	121 441	2 050	123 491	83 077	1 476	84 553	76 782	1 237	78 019
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	252	164	416	84	87	171	64	67	131
Total des provisions techniques nettes	121 189	1 886	123 075	82 993	1 389	84 382	76 718	1 170	77 888

Les contrats stipulés au profit du Groupe en couverture de ses engagements vis-à-vis de son personnel représentent moins de 1 % des provisions techniques d'assurance.

Note 38.4 • Ventilation des autres passifs d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03			31/12/02			31/12/01		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	2	2	4						
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	386	117	503	212	62	274	184	38	222
Dettes nées d'opérations de réassurance	243	202	445	11	207	218	4	162	166
Évaluations techniques de réassurance									
Report de commissions reçues des réassureurs									
Différence de conversion-passif	2		2	1		1	1		1
Total	633	321	954	224	269	493	189	200	389
Retraitements de consolidation			(68)			(41)			(26)
Total			886			452			363

Note 38.5 • Ventilation de la marge brute des activités d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03			31/12/02			31/12/01		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes	12 740	1 377	14 117	9 528	1 069	10 597	9 276	933	10 209
Part réassurée des primes	(152)	(87)	(239)	(12)	(64)	(76)	(11)	(49)	(60)
Primes nettes	12 588	1 290	13 878	9 516	1 005	10 521	9 265	884	10 149
Produits des placements	5 283	91	5 374	4 839	71	4 910	4 217	61	4 278
Ajustement ACAV (plus- values)	1 817		1 817	8		8	11		11
Autres produits techniques									
Total des produits techniques et financiers des produits d'assurance	19 688	1 381	21 069	14 363	1 076	15 439	13 493	945	14 438
Sinistres - Remboursements	(5 651)	(577)	(6 228)	(4 738)	(477)	(5 215)	(4 254)	(405)	(4 659)
Part réassurée des sinistres	146	30	176		25	25	6	26	32
Sinistres - remboursements nets	(5 505)	(547)	(6 052)	(4 738)	(452)	(5 190)	(4 248)	(379)	(4 627)
Charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(6 577)	(170)	(6 747)	(2 837)	(178)	(3 015)	(3 578)	(188)	(3 766)
Part réassurée des charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(37)	20	(17)	11	6	17	4	(8)	(4)
Charges nettes des provisions techniques	(6 614)	(150)	(6 764)	(2 826)	(172)	(2 998)	(3 574)	(196)	(3 770)
Participation aux résultats	(4 662)	(128)	(4 790)	(3 421)	(131)	(3 552)	(3 284)	(108)	(3 392)
Charges des placements	(406)	(13)	(419)	(834)	(16)	(850)	(548)	(11)	(559)
Ajustements ACAV (moins- values)	(922)		(922)	(1 485)		(1 485)	(919)		(919)
Autres charges techniques									
Total des charges techniques et financières des activités d'assurance	(18 109)	(838)	(18 947)	(13 304)	(771)	(14 075)	(12 573)	(694)	(13 267)
Marge brute des activités d'assurance	1 579	543	2 122	1 059	305	1 364	920	251	1 171
Retraitements de consolidation			201			(111)			330
Marge brute des activités d'assurance			2 323			1 253			1 501

Les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole détiennent dans leurs portefeuilles de placement des titres émis par d'autres sociétés du Groupe ; ces titres et leurs revenus sont éliminés des états financiers consolidés. Pour donner une vision économique réaliste de l'activité d'assurance dans le compte de résultat consolidé, les revenus (51 millions d'euros) de ces titres ont été ensuite réintégrés dans la marge brute d'assurance, en contrepartie des produits d'intérêts.

Note 39 • Coûts liés au rapprochement

(en millions d'euros)

	31/12/03	
	Coûts provisionnés sur l'exercice	Coûts passés en charge sur l'exercice
Charges constatées en résultat	308	205
Dont :		
• Coûts de mise en œuvre de synergies	304	70
• Autres effets du rapprochement	4	135
Coûts de mise en œuvre enregistrés en situation nette (passifs identifiables)	532	0
Total des coûts de mise en œuvre des synergies	836	70
Dont :		
Frais de personnel	611	15
Coûts informatiques	56	0
Coûts liés à l'immobilier	101	1
Autres	68	54
	836	70

Le rapprochement se traduira par des économies de coûts, les «synergies», issues du regroupement opérationnel d'activités, de la mutualisation d'investissements, de la mise en commun de moyens de production, du partage des coûts fixes...

Pour atteindre ces objectifs, des actions spécifiques de mise en œuvre sont ou seront engagées, dont la nature et les coûts sont présentés ci-dessus. Les autres effets du rapprochement rassemblent les autres charges induites par le rapprochement mais ne contribuant pas à la réalisation des synergies tels que les frais des banques conseil supportés par le Crédit Lyonnais.

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Comme indiqué dans la note 2.1, les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole sont établis sur la base d'une entité consolidante, représentative d'une communauté d'intérêts et composée de l'ensemble constitué par les Caisses Locales, les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les Caisses locales, les Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales, formant le groupe Crédit Agricole.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note 2.3 de l'annexe concernant :

- le changement de méthode relatif à l'application de la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre à partir du 1^{er} janvier 2003,
- le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable des risques de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière,
- le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs pour les activités bancaires et d'assurance.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe, votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques et déterminer le montant des provisions nécessaires.
- Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe, votre groupe utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. A ce titre, nous avons revu le dispositif de contrôle des modèles de détermination des paramètres utilisés et de prise en compte des risques associés à ces instruments.

- Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe, dans le cadre de l'intégration du groupe Crédit Lyonnais, votre groupe a procédé à un premier examen des actifs, passifs et éléments de hors-bilan du groupe Crédit Lyonnais la conduisant notamment à harmoniser les méthodes comptables, à comptabiliser une provision pour coûts liés au rapprochement et à constater un fonds de commerce représentatif de l'activité de banque de détail en France. L'écart d'acquisition après prise en compte de ces éléments est amorti sur 20 ans.

Nous avons revu les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces actifs et passifs et vérifié que ces évaluations reposent sur des méthodes documentées.

- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment, sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la recouvrabilité des impôts différés actifs et l'évaluation des écarts d'acquisition et des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.2 et 2.3 de l'annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 17 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

CABINET ALAIN LAINÉ

**BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG**

Alain Lainé

Valérie Meeus

Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 4 420 567 311 euros
RCS Paris 784 608 416
91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris
Tél. (33) 1 43 23 52 02
www.credit-agricole-sa.fr